

SOUS LA DIRECTION DE
André TURMEL
avec la collaboration de
Claude Bariteau et Gilles Pronovost

(1993)

Chantiers sociologiques et anthropologiques

*Actes du 58^e colloque de l'ACSALF
de 1990.*

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES
CHICOUTIMI, QUÉBEC
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, bénévole,
Chomedey, Ville Laval, Qc. courriel: rtoussaint@aei.ca.

Page web dans Les Classiques des sciences sociales :

http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html

à partir du texte de :

Sous la direction de André TURMEL

avec la collaboration de Claude Bariteau et Gilles Pronovost.

Chantiers sociologiques et anthropologiques.

Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

Montréal : Les Éditions du Méridien, 1993, 274 pp.

La présidente de l'ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l'autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels : La présidente de l'ACSALF, Marguerite Soulière : professeure,
École de Service sociale, Université d'Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca
André Turmel : andre.turmel@soc.ulaval.ca
Gilles Pronovost : gilles.pronovost@uqtr.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008
pour Macintosh.

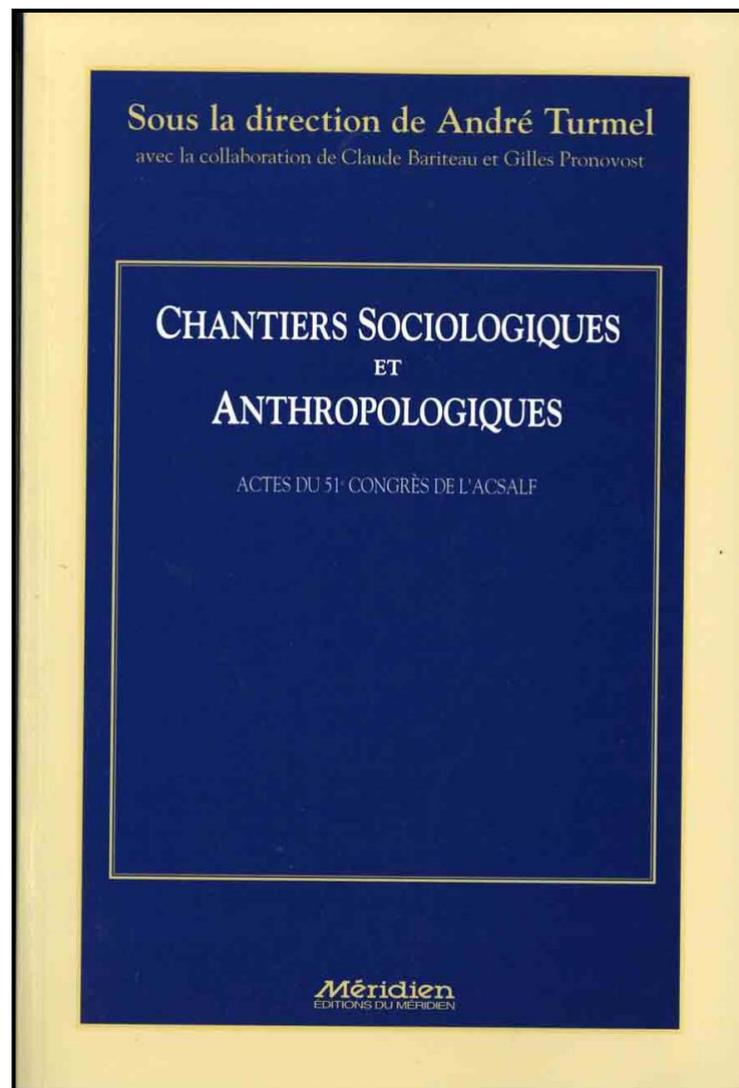
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 21 juin 2020 à Chicoutimi, Québec.



SOUS LA DIRECTION DE
André TURMEL
avec la collaboration de
Claude Bariteau et Gilles Pronovost

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.



Montréal : Les Éditions du Méridien, 1993, 274 pp.



La présidente de l'ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l'autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel :

La présidente de l'ACSALF, Marguerite Soulière : professeure, École de Service sociale, Université d'Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

On trouvera dans ce livre un groupe de textes sur la sociologie du travail depuis les changements technologiques jusqu'au marché du travail en passant par une étude sur les accidents de travail (Alsène ; Marchand et Simard ; Fréchet, Langlois et Bernier). Figurent également dans cet ouvrage des textes sur les problèmes de santé (Allard et Béland), sur la parenté et le réseau de soutien (Ouellette et Dandurand), sur les études masculines (Dulac), sur le pouvoir d'homicide de la police (Berheim), sur une sociologie de la musique populaire (Grenier) et enfin, un texte sur les conventions littéraires de l'écriture sociologique au Québec et au Canada anglais (Morris).

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[5]

Chantiers sociologiques et anthropologiques

ACTES DU 58^e CONGRÈS DE L'ACSALF

Sous la direction de
André TURMEL

avec la collaboration de
Claude Bariteau et Gilles Pronovost

1993

Les Éditions du Méridien.

[6]

Données de catalogage avant publication (Canada)

Congrès de l'ACSALF (58^e : 1990 : Université Laval)

Chantiers sociologiques et anthropologiques : actes du 58^e Congrès de l'ACSALF

Tenu à l'Université Laval, Sainte-Foy (Québec), en 1990.

Comprend des références bibliographiques

ISBN 2-89415-085-7

1. Sociologie - Québec (Province) - Congrès. 2. Sociologie industrielle - Québec (Province) - Congrès. 3. Relations entre hommes et femmes - Québec (Province). 4. Politique sanitaire - Québec (Province) - Congrès. 5. Discrimination - Québec (Province) - Congrès. 6. Police - Québec (Province) - Congrès. I. Turmel, André, 1945- . II. Bariteau Claude. III. Pronovost, Gilles. IV. Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française. IV. Titre.

HM22.C3A77 1990 301'.09714 C93-097042-X

Maquette et mise en page : **MNH** enr.

Tous droits de reproduction, d'édition, d'impression, de traduction, d'adaptation et de représentation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie ou par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite des Éditions du Méridien*, 1977, boulevard Industriel, Laval (Québec) H7S 1P6. Téléphone : (514) 668-1802.

© Éditions du Méridien

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1993

Imprimé au Canada

* Division de Société d'information et d'affaires publiques (SIAP) Inc.

[273]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

Table des matières

Quatrième de couverture

André Turmel, "[*Présentation.*](#)" [7]

Raymond Morris, "[*Les conventions littéraires de l'écriture sociologique au Québec et au Canada Anglais.*](#)" [13]

Eric Alsène, "[*Impact des nouvelles technologies et structure de gestion du changement technologique.*](#)" [25]

Alain Marchand et Marcel Simard, "[*Les facteurs organisationnels et psychosociaux influençant l'implication des contremaîtres dans la prévention des accidents du travail.*](#)" [43]

Guy Fréchet, Simon Langlois et Michel Bernier, "[*Mouvements d'entrée et de sortie sur le marché du travail et précarité de l'emploi.*](#)" [57]

Françoise-Romaine Ouellette et Renée B.-Dandurand, "[*Représentations de la parenté et du soutien dans trois quartiers montréalais.*](#)" [81]

Germain Dulac, "[*Études féministes/études masculines.*](#)" [101]

Jean-Claude Bernheim, "[*Police et pouvoir d'homicide.*](#)" [119]

Denis Allard, "[*Évaluation analytique du programme de santé au travail dans le réseau public des DSC : hypothèses de travail.*](#)" [147]

François Béland, "[*Les hommes et les femmes, jeunes et âgés, et l'utilisation des services médicaux.*](#)" [181]

[274]

Michel de Sève, “*La mesure des effets d’inégalités et de discrimination avec des rapports purifiés,*” [197]

Jean Renaud et Alain Carpentier, “*Datation des événements dans un questionnaire et gestion des bases de données.*” [231]

Line Grenier, “*Analyse de la musique populaire : questions méthodologiques. De la « musique à la radio » à la « musique des radios »*” [261]

[7]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

PRÉSENTATION

Par André TURMEL

Université Laval

[Retour à la table des matières](#)

Le colloque de l'ACSALF, tenu en 1990 à l'Université Laval, n'était pas un colloque thématique. Il s'agissait, selon les souhaits exprimés auparavant par les membres, d'organiser un colloque général qui serait en quelque sorte un instantané quant à l'état de la recherche chez les membres de l'ACSALF à un moment donné. Les actes qui suivent répondent à cet objectif et présentent un éventail assez diversifié des préoccupations scientifiques et des orientations de recherche des sociologues québécois à ce moment là.

Qu'y trouve-t-on dès lors qui soit digne de mention et qu'on ne retrouve pas nécessairement ailleurs ? Les textes qui sont publiés p. la suite ont des particularités, sinon des singularités, qui font leur distinction. Ainsi ces actes contiennent trois textes qui sont d'orientation quantitative au sens le plus fort du terme (Béland, de Sève, Renaud et Carpentier). On sait qu'il n'est pas tout-à-fait dans la pratique des revues québécoises de sociologie de publier des textes à orientation mathématique voire même technique, alors que c'est chose courante dans la sociologie de type anglo-saxon. Qu'à cela ne tienne ! Nous estimons que cette forme de sociologie a droit de cité, qu'elle est parfaitement légitime et que tous ont à apprendre des rigueurs de la logique mathématique.

On trouvera dans ces actes un groupe de textes (Alsène ; Marchand et Simard ; Fréchet, Langlois et Bernier) sur la sociologie du travail depuis les changements technologiques jusqu'au marché du travail en passant par une étude sur les accidents du travail. On aura sans doute remarqué le regain d'intérêt que connaissent les questions du travail, ne serait-ce qu'en raison du fait que les revues recommencent à fabriquer des numéros spéciaux autour de ces questions.

[8]

Figurent également dans ces actes des textes sur les problèmes de santé (Allard et Béland), sur parenté et réseau de soutien (Ouellette et Dandurand), sur les études masculines (Dulac), sur le pouvoir d'homicide de la police (Bernheim), et enfin sur une sociologie de la musique populaire (Grenier).

Mais à tout seigneur tout honneur, ces actes s'ouvrent sur un texte de notre collègue Raymond Morris de l'Université York de Toronto qui propose une analyse assez inusitée sur : les conventions littéraires de l'écriture sociologique au Québec et au Canada Anglais. On sait que ces conventions d'écriture sont institutionnalisées dans des règles rédactionnelles par les revues notamment dont les comités de rédaction régularisent le travail d'écriture des sociologues. Quelles sont donc les particularités de l'écriture sociologique et des conventions qui la gouvernent ? Il est assez intéressant de constater que Morris trouve des différences importantes dans l'écriture dite scientifique des sociologues de chaque côté de la barrière linguistique. Qui plus est, peut-être Morris fournit-il quelques clés pour le décodage des textes qui constituent ces actes !

Alsène s'intéresse à la question des changements technologiques qu'il a étudiés dans quatre grandes entreprises opérant au Québec. Ceux-ci consistent en l'introduction de différents systèmes informatiques dans l'une ou l'autre de ces entreprises : conception et fabrication assistées par ordinateur, gestion de la production et des stocks, gestion de dossiers et gestion de magasins. L'introduction de ces nouvelles technologies s'avère fort complexe sur le plan organisationnel ; on s'aperçoit à l'usage que celles-ci nécessitent la mise sur pied de structures et de responsabilités transitoires de gestion du changement technologique.

On connaît la prévalence de la question des accidents du travail au Québec. Marchand et Simard proposent une étude de la prévention de ces accidents du travail dans 98 entreprises manufacturières au Québec. Ils cherchent à savoir quelles sont les pratiques des contremaîtres de ces entreprises en matière de prévention. On connaît la position sociale particulière de ceux-ci dans l'organisation en inter face avec la main d'œuvre et le personnel de gestion, ce qui les place [9] au centre de rapports sociaux complexes. Les comportements des contremaîtres prennent forme dans ce cadre.

Pour leur part, Fréchet, Langlois et Bernier s'intéressent à la précarité de l'emploi sur le marché du travail. Leur étude cherche à cerner ce problème des emplois précaires qui est devenu une caractéristique majeure de la structure du marché du travail. On peut toutefois examiner le problème autant du point de vue de la demande de travail (entreprise) que de l'offre de travail (travailleur). De ce point de vue quels sont les facteurs qui amènent les travailleurs à quitter volontairement un emploi, à travailler à temps partiel, à prendre une pré-retraite ?

Une recherche portant sur les relations de parenté et le réseau de soutien aux parents permet à Ouellette et à Dandurand de montrer, de façon convaincante, la complexité du phénomène social de la parenté. En effet celle-ci ne saurait être considérée comme un phénomène naturel au sens où, selon les termes mêmes de cette recherche, famille et parenté ne constituent pas des réseaux « naturels » d'entraide « naturelle ». Au contraire la parenté apparaît comme une construction sociale variable selon les quartiers en question et négociable en fonction de la complexité des rapports sociaux inhérents.

Que les rapports sociaux entre sexes aient connus des bouleversements importants au cours des trente dernières années, tous en conviendront d'autant plus que chacun en aura peut-être fait l'expérience singulière dans sa propre trajectoire. Dulac avance de plus pour sa part que les hommes réagissent différemment à ces changements de rapports sociaux entre sexes et il identifie trois types de réactions masculines vis-à-vis des revendications féminines.

Les sociologues sont généralement mal à l'aise à l'égard des questions qui touchent la police et plusieurs préfèrent éviter soigneusement toute réflexion s'y rapportant de près ou de loin.

Pourtant une sociologie de la police constitue, à n'en pas douter, un domaine en voie d'émergence dans des pays comme la France et les États-Unis, en raison notamment de la portée sociale du phénomène. Bernheim propose ici une analyse du pouvoir d'homicide de la police au Canada, c'est-à-dire de la capacité légale et juridiquement reconnue qu'ont les policiers de commettre un homicide dans certaines circonstances [10] données. Ce sont justement celles-ci qui ne sont pas toujours très claires.

On connaît l'importance de toute la question de l'évaluation des politiques et des programmes dans le secteur public et de la demande sociale qui existe à ce sujet. Il s'agit là d'un problème qui préoccupe au plus haut point les spécialistes de la sociologie appliquée. Allard soumet donc une méthode d'évaluation des programmes de santé au travail dans le réseau public des départements de santé communautaire. Il distingue trois types d'évaluation, la comparative, l'évaluative et la dynamique, en montrant leurs particularités, leurs complémentarités et leurs limites.

Béland, pour sa part, examine la question de l'utilisation des services de santé dont on sait par ailleurs qu'elle constitue un problème de toute première importance, ne serait-ce qu'en raison des coûts que cette utilisation génère. Or, constate-t-il, l'effet de l'âge sur l'utilisation des services de santé est complexe : ainsi par exemple, la propension à utiliser ces services s'avère un phénomène de temporalité en ce sens que l'utilisation courante est directement liée à l'utilisation passée. L'effet de l'âge sur l'utilisation n'est pas aussi déterminant qu'on pourrait le croire à priori.

Les questions d'inégalité et de discrimination ont depuis longtemps constitué pour la sociologie un terrain privilégié de recherche et de débat. Michel de Sève s'intéresse depuis longtemps à cette question et il avait même proposé, il y a quelques années, un modèle permettant de décrire l'évolution des inégalités et de la discrimination professionnelles. Certains problèmes subsistaient toutefois quant à l'utilisation de ce modèle. Le nouveau modèle présenté ici constitue une simplification et une généralisation du premier qui en rend l'utilisation plus facile.

S'inspirant de ce nouveau courant de la sociologie américaine appelé « Event History Analysis » qui suggère des modèles formels

d'analyse des transformations historiques, Renaud et Carpentier s'intéressent à un problème particulier lié à l'utilisation de cette méthode : celui de la datation des événements et par la suite d'une gestion de la base des données. Loin d'être trivial, ces problèmes possèdent une acuité certaine lorsque, comme c'est le cas des auteurs, la recherche [11] porte sur des immigrants sous scolarisés dont le rapport au temps est pour le moins problématique.

Enfin Line Grenier amorce une réflexion sur ce qui pourrait être une analyse sociologique de la musique populaire, en la centrant sur les questions méthodologiques particulières par le support de diffusion de cette musique qu'est la radio. Il ne s'agit pas dans ce cas de livrer des résultats d'analyse mais de procéder à une première mise en forme de la problématique.

André Turmel

[12]

[13]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“Les conventions littéraires
de l’écriture sociologique
au Québec et au Canada anglais.

Par Raymond MORRIS

[Retour à la table des matières](#)

[14]

[15]

Il est possible de construire divers modèles pour comprendre la communication professionnelle en sociologie. Au niveau le plus élevé, se trouve un modèle classique dont l'armature comprend un destinataire, un moyen de communication, un message et un destinataire. On peut de toute évidence rendre ce modèle beaucoup plus complexe, en y introduisant d'autres actants, des concepts de feedback et de bruit, des attentes sociales qui filtrent le message, un contexte précis et ainsi de suite.

Au niveau élémentaire d'un contexte concret, celui des revues sociologiques au Québec et au Canada, deux modèles plus précis me paraissent utiles comme points de départ supplémentaires. Il y a d'abord celui de Bruno Latour, Nigel Gilbert, Michael Mulkay et d'autres qui ont étudié les pratiques d'écriture dans les sciences naturelles. Ils ont examiné deux répertoires discursifs chez les scientifiques, l'un empiriste et l'autre contingent. Ainsi le répertoire empiriste concerne les articles des revues professionnelles qui suivent des conventions d'écriture assez rigides afin d'assurer l'objectivité souhaitée. Les auteur-e-s produisent un rapport impersonnel de leurs activités, écrit à la troisième personne, dans lequel le chercheur se présente comme une machine neutre qui a obéi à des procédures fixes et en a observé sans émotion les conséquences bien visibles. On a donc affaire à un actant et un test impartial, presque mécaniques. On affirme de plus que tout scientifique compétent qui exécuterait la même série de gestes observerait les mêmes résultats indiscutables.

[16]

Ainsi on admet vite par la suite que des conventions d'écriture presque identiques organisent les articles sociologiques.

Dans des contextes de controverse ou de discussion informelle, ces mêmes auteurs reconnaissent la dominance du répertoire contingent qui est, à certains égards, son opposé. Si le discours empiriste s'avère une

célébration de la réussite de l'auteur grâce à sa fidélité aux règles de la science, le discours contingent est par contre une moquerie du scientifique qui a raté son expérience à cause de son incompetence personnelle, de son obstination, de facteurs sociaux etc. Ces deux discours ont pourtant un élément important en commun : ils attribuent toute avancée à la science et toute défaite à la présence et l'intrusion de traits marquants non-scientifiques. La divinité de la science reste ainsi immaculée quels que soient les talents de ses prêtres. Selon ce modèle, le débat entre scientifiques serait un mécanisme pour purger la science des éléments polluants qui s'y seraient introduits malgré les filtres de l'évaluation professionnelle mis en place par les revues. Les articles sujets à débat seraient donc plus faibles, moins capables de soutenir les objections faites à leurs auteurs. À l'opposé, ceux qui échapperaient à la critique seraient plus forts, parce que leurs objections seraient soit plus modestes, soit moins étayées.

Le second modèle a été esquissé par Roland Barthes dans « Le monde où l'on catche » et a été élaboré par Orrin Klapp et Algirdas Greimas. Ces conventions trouvent, selon eux, leur fondement dans une structure narrative très stricte, laquelle est fort semblable à un conte populaire tel « Pierre la fève »¹. Le scientifique est la personne qui, grâce à sa fidélité aux règles de son protecteur, le dieu Science, réussit à apporter des bienfaits importants à l'humanité. Il devient héroïque, ayant reconnu un problème sérieux puis l'ayant résolu selon la formule magique de la science de l'époque.

Que ce soit le discours des catcheurs, des scientifiques ou d'autres personnages publics, une même narration complexe s'affirme dans laquelle chaque actant essaye d'accaparer l'un des trois rôles principaux : le héros, le bouffon, le coquin. Parmi les scientifiques, le héros devient celui ou celle qui s'est présenté sans contradiction, dans le langage empiriste, comme chercheur habile et fidèle. Le bouffon [17] est celui dont la recherche a soulevé des critiques graves et que d'autres ont présenté, dans le langage contingent, comme chercheur malhabile. Plus rare dans le domaine scientifique, le coquin n'est pas l'ignorant qui ne sait pas encore, mais la personne qui refuse le raisonnement scientifique et qui persiste ainsi à promouvoir son point de vue malgré des données objectives qui le démentent. L'attribution de ces rôles

¹ Légaré (1980), (1982).

sociaux change parfois. L'auteur d'un article se présente habituellement comme le héros qui montre que d'autres chercheurs ont été des bouffons ayant négligé l'analyse qu'il nous propose ou qui sont coupables de fautes auxquelles il va remédier. Si une critique de l'article paraît, le critique tente alors de démontrer, à l'encontre de ce qui avait été énoncé une première fois que c'est bien l'auteur en question qui a été le bouffon. Les règles du débat donneront certes à l'auteur l'occasion d'y répondre, c'est-à-dire d'essayer de déloger la critique et de se remettre en position de héros. Une tendance semble néanmoins claire : plus le débat se prolonge, plus l'attribution de la sottise se remplace par l'attribution de la coquinerie personnelle et professionnelle ².

J'ai examiné, au cours de ma propre recherche, en détail et paragraphe par paragraphe, six débats tirés au hasard des revues canadiennes de sociologie de langue anglaise ³. Il y avait en somme trente-quatre débats dans ces volumes, soit 0.87 par volume/an. Chaque débat comprenait un article et une critique ; dans quatre des six cas choisis, l'auteur a publié une réponse. Le groupe de comparaison se résume à trois débats publiés dans *Sociologie et sociétés* et dans *Recherches Sociographiques*. Chacun comprenait également un article et une critique ; dans deux des trois cas, l'auteur y a publié ses réactions. Cette définition du débat scientifique exclut les « commentaires » qu'on trouvait assez régulièrement dans *Recherches Sociographiques* [18] au cours des années soixante, et qui constituent un genre différent ⁴.

² Le seul débat qui a continué pendant deux reprises (au lieu d'une) a vite évolué en échange d'insultes et de récriminations où les participant-e-s ont perdu de vue le sujet dont ils/elles discutaient. On observait l'apparition de telles attaques personnelles monter de 13% à 82% des paragraphes.

³ La revue canadienne de *Sociologie et Anthropologie*, et les *Cahiers canadiens de Sociologie*.

⁴ Ces articles étaient généralement des survols d'un champ plutôt que des rapports de recherche. Les commentaires offraient souvent une perspective différente ou complémentaire sur ce domaine, plutôt qu'une évaluation critique. Il n'y avait que rarement une réponse formelle. Enfin, ces discussions étaient souvent des transcriptions de conférences données lors d'un congrès, donc préparées d'avance pour susciter de la controverse. Par contre les débats ont eu lieu quand un article, écrit pour faire des réclamations définitives, a soulevé des objections assez sévères pour en miner la valeur.

La fréquence des débats est bien différente selon la langue. 4% des articles dans les revues de langue anglaise ont provoqué une critique spontanée ; seuls 0.33% des articles dans les revues de langue française l'ont fait. Cette différence est très significative ⁵. Une différence semblable se remarque aux congrès de l'ACSALF et de la SCSA. Quand ces deux organismes se sont réunis à l'Université Laval en 1989, par exemple, chacune a eu tendance à conserver ses traditions. Dans 64% des séances organisées par un sociologue dans une université anglophone (N=55), il y eut un critique qui, ayant lu les communications d'avance, les a évaluées en détail avant que l'auditoire n'ait eu l'occasion de soulever des questions ou d'en souligner les points faibles. Seuls 5% des séances (N=20) organisées par un collègue qui travaillait dans une université francophone a fonctionné d'une telle façon.

Une comparaison de la structure narrative des six textes de revues anglophones et des trois textes de revues francophones, qui ont par la suite subi une critique, révèle la présence de trois des cinq conventions identifiées dans le répertoire empiriste. Les scientifiques des deux langues ont également utilisé un style de présentation didactique qui présuppose un auteur qui sait tout et un lecteur ignorant ; ils se sont également fiés aux concepts que leurs collègues ont déjà rendus plausibles ; ils se sont de surcroît consacrés à obtenir des résultats généralisables. Par contre, les auteurs francophones ont souligné un peu plus souvent l'héroïsme de la science ⁶. En même temps ils ont [19] utilisé des pronoms personnels plus fréquemment, surtout en disant « nous » quand plusieurs auteurs avaient collaboré pour produire conjointement un rapport.

Les autres différences selon le critère de la langue se divisent en trois catégories : la combativité, la collaboration pour achever des buts nationaux et la promotion de la théorie. Primo, les articles en français

⁵ $z = 4.16$, $p = .00001$. Si on exclut les numéros thématiques, qui ont été beaucoup plus nombreux dans les revues de langue française, ces proportions ont augmentées à 4,66 et 1,02%. $z = 2.56$, $p = .001$.

⁶ 85% des paragraphes dans les articles de langue anglaise, 97% dans celles de langue française. $F(1,7) = 5.59$, $p = .10$. Il faut noter que ces 4 revues font partie du mainstream et n'accordent que peu de place aux articles qui défient la divinité de la science ou critiquent ses modèles d'écriture. De telles perspectives ne s'expriment que dans les revues marginales ou dans des livres.

se montrent beaucoup moins combatifs. Ils apparaissent moins aptes à légitimer leur recherche en la rattachant à une crise intellectuelle ⁷ ou morale ⁸. Ils ont consacré moins de paragraphes à la présentation ⁹, à l'exposé sommaire ^{10 11} et à l'évaluation des recherches précédentes. Par conséquent ils ont été beaucoup moins critiques ¹² face à ces faiblesses théoriques et empiriques. Ils ont fait beaucoup moins d'effort pour intégrer leurs résultats au champ existant de la recherche ¹³. Ils ont été moins assidus en décrivant ce qui restait à accomplir dans ce domaine. À la fin, ils ont eu moins tendance à se féliciter d'avoir fait une contribution définitive. Chacune de ces différences indique que les auteurs francophones s'orientent moins vers une culture scientifique classique où on valorise le débat critique entre collègues. Dans une telle culture l'auteur d'un article prévoit des réactions défavorables et défend d'avance à la fois son œuvre et sa réputation contre celles-ci. Il doit même lutter pour établir des objections scientifiques assez modestes. Cette culture agressivement intellectuelle oblige les auteurs anglophones à mieux préciser leur optique et les déficiences dont souffre la recherche précédente pour se replier à la fin sur des conclusions défensives. Ils adoptent donc une posture plus défensive envers le lecteur.

[20]

Secundo, les auteurs qui écrivent en français s'orientent davantage que leurs homologues anglophones vers une culture qui valorise la solution de problèmes sociaux. Ils proposent plus souvent des données et des conclusions pertinentes à la politique sociale, en présupposant que la recherche a pour finalité d'ouvrir de nouveaux domaines à l'exploration scientifique. Ils ont adopté une grille plus détaillée pour l'analyse des manchettes, tableaux, notes afin de faciliter la

⁷ 59% des paragraphes dans les articles de langue anglaise, 10% dans ceux de langue française. F (1,7) 12.25, p .01.

⁸ 21% des paragraphes dans les articles de langue anglaise, 3% dans ceux de langue française. F (1,7) 12.25, p .01.

⁹ 67% et 34% des paragraphes, respectivement. F (1,7) 12.25, p .01.

¹⁰ 6% et 1% des paragraphes, respectivement. F (1,7) 8.55, p .05.

¹¹ 35% et 23% des paragraphes, respectivement. F (1,7) 10.33, p .05.

¹² 13% et 7% des paragraphes, respectivement. F (1,7) 7.14, p .05.

¹³ 86% et 37% des paragraphes, respectivement. F (1,7) 12.25, p .01.

discussion ¹⁴. Leur structure narrative s'avère donc plus simple : moins de luttes intenses contre l'ignorance ou la malice ; moins d'obstacles ou de choix difficiles pour le héros. La structure logique se trouve simplifiée puisque chaque paragraphe pose une seule question pour y répondre techniquement par la suite ¹⁵. Les critiques francophones acceptent, pour leur part, que la correction des erreurs techniques soit valable en tant qu'exercice didactique quoique la présentation d'une interprétation alternative ne le soit pas. La transformation du héros en bouffon et la régulation interne de la profession ont donc été moins proéminentes dans les articles en français.

Tertio, les auteurs francophones s'avèrent moins aptes soit à considérer d'autres cadres théoriques dans le but de faire un choix rationnel parmi eux, soit à écrire explicitement au sein d'une tradition théorique particulière. Ayant assumé leurs responsabilités à l'égard de la politique sociale, ils ont moins tendance à relier leurs données à une théorie pour la confirmer ou l'infirmier. Ils se sont généralement limités à l'examen des relations entre les variables principales, sans les situer dans un cadre explicite. Ils cherchent plutôt un modèle des facteurs qui influent sur la variable dépendante dans lequel les grands débats disciplinaires demeurent implicites. Ceci ne signifie pas le retour au fonctionnalisme aveugle d'une époque précédente lorsque les modèles n'avaient conscience ni du marxisme ni de la phénoménologie. Le modèle représente plutôt un choix de problèmes dont l'importance pratique apparaît évidente.

Faut-il rappeler que cette approche intensive ne permet pas de tirer de conclusions générales, car elle dépend d'un échantillon limité [21] qui n'est guère typique. Les auteurs étaient à 80% des hommes ; les débats entre femmes peuvent avoir une rhétorique, une grammaire, une narration différente. De plus, une observation tout à fait superficielle ne suggère pas que les comptes rendus de livres récents soient plus tendres dans ces mêmes revues de langue française que dans celles de langue anglaise.

¹⁴ 49% et 74% des paragraphes, respectivement. F (1,7) 8.25, p .05.

¹⁵ 68% et 88% des paragraphes, respectivement. F (1,7) 12.17, p .05.

Néanmoins on trouve des indications à l'effet que les débats en français sont demeurés fermement dans le registre du répertoire empiriste, sauf pour l'usage de la première personne au pluriel. Les débats plus âpres en anglais ont été beaucoup plus susceptibles d'évoluer vers le répertoire contingent. Ce dernier comprend plusieurs autres structures que celle du roman de chevalerie où le héros scientifique triomphe grâce à son adhésion constante aux règles formelles de la science. On y observe aussi des structures et des combats moraux ou rhétoriques ainsi qu'une méta-narration.

Ces structures restent implicites dans la plupart des articles. La structure morale n'y est pas évidente car l'auteur s'adresse à des lecteurs présumés ignorants et sceptiques mais prêts à apprendre, à condition que les données présentées par l'auteur étayent bien ses conclusions. La structure morale devient visible quand cet auteur s'imagine en face d'un lecteur qui résiste de façon irrationnelle à des conclusions par ailleurs bien fondées.

La structure rhétorique permet à l'auteur de placer son œuvre sous l'égide de la science, d'établir son autorité comme scientifique même chez celles et ceux qui ne le connaissent pas et, en même temps, de miner la réputation de ses opposants. Enfin la méta-narration constitue l'histoire du processus entier de production, de distribution et de consommation de l'article, de ses débuts comme germe intellectuel à son statut final dans la galaxie de la recherche scientifique, que ce soit en tant que planète majestueuse ou en tant que grain de poussière cosmique.

Deux interprétations de ces résultats peuvent néanmoins être proposées. En premier lieu, l'absence relative de débats publics parmi les sociologues francophones est à la mesure de la structure plus intime et homogène de la profession au Québec : les réseaux y sont plus serrés et la controverse se déroule peut-être dans des canaux [22] moins formels. Dans une structure relativement close comme celle du Québec, les débats publics ont une signification particulière et un impact plus sévère. Au Canada anglais, en particulier au cours des débats des années 70, la structure plus ouverte de la profession a permis de croire que l'entrée victorieuse d'un individu dans une discussion publique allait mener à son avancement professionnel. Notons à cet égard que la réouverture des universités de langue anglaise à de jeunes chercheurs

au milieu des années 80 coïncide avec une nouvelle série de débats, amorcés en 1989.

La seconde interprétation est plutôt culturelle que structurelle. Le discours empiriste a toujours été moins enraciné dans l'écriture québécoise car une conception plus large de la science y inclut les sciences humaines et des sciences telles que l'éducation et la théologie ¹⁶.

Peut-être y a-t-il aussi une plus large tolérance au Québec parce que ses sociologues se conçoivent comme les défenseurs coopératifs d'une forteresse professionnelle dans le domaine de la politique sociale, position qu'ils ont toujours occupée. Leurs collègues anglophones, généralement absents de l'arène publique, se défendent dans des forteresses individuelles dans le domaine de la profession, ce qui est leur principale source de statut social ; toutefois beaucoup d'inconnus ont envahi ce domaine durant l'expansion hyper-rapide de la fin des années soixante. Par conséquent les débats en français ne se caractérisent guère par les éléments du discours contingent ; ceux-ci sont devenus de plus en plus importants lorsqu'un débat s'est développé entre anglophones qui ne se connaissent pas bien, lequel débat s'est transformé par la suite de désaccord entre gentlemen en bagarre entre catcheurs ¹⁷.

Ai-je dès lors envie de devenir le nouveau héros qui démontre la bouffonnerie de toute sa discipline ? Quel est mon but à moitié caché ? Mes collègues reconnaissent bien sûr dans ce portrait peu flatteur, les exigences du métier. Nos évaluateurs anonymes nous les rappellent [23] constamment ; il faut écrire comme un sociologue pour apparaître exemplaire dans une revue sociologique. Il importe de montrer l'originalité de sa propre recherche en critiquant celle des autres. À ce sujet je demande : pourquoi ? Est-ce que la seule narration romantique demeure capable de véhiculer les résultats de notre réflexion ? N'y a-t-il aucune place dans ces revues pour des rapports préliminaires ? Et même pour des questions que l'on repose encore ou pour la première

¹⁶ Je suis bien reconnaissant à Mme Régine Pierre de ses observations perspicaces sur ce point.

¹⁷ Il ne s'ensuit pas, bien sûr, que les mêmes traits seraient centraux si on étudiait les comptes rendus, les coups d'œil sur la recherche récente ou les échanges personnels entre chercheur-e-s.

fois ? Pourquoi associer une découverte à une seule poignée d'individus, en supprimant les contributions des assistants et les sujets de recherche ? Les écoles ont fait un effort sérieux pour se débarrasser de traditions rigides et univoques d'écriture ; pourquoi nos collègues ont-ils une résistance si entêtée à une pareille libération ?

[24]

Bibliographie

BARTHES, R. *Mythologies*. Paris, Seuil, 1957.

GILBERT, G.N. et Mulkay, M. *Opening Pandora's Box*. Cambridge University Press, 1984.

GREIMAS, A.J. et Landowski, E. *Introduction à l'analyse du discours en sciences sociales*. Paris, Hachette, 1979.

KLAPP, O.E. *Symbolic Leaders*. Chicago, Aldine, 1964.

LATOUR, B. et WOOLGAR, S. *Laboratory Life*. Princeton University Press, 1986.

LÉGARÉ, C. *La bête à sept têtes et autres contes de la Mauricie*. Montréal, Ed. Quinze, 1980.

LÉGARÉ, C. *Pierre la fève et autres contes de la Mauricie*. Montréal, Ed. Quinze, 1982.

[25]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

**“Impact des nouvelles technologies
et structures de gestion
du changement technologique. ***

Par Éric ALSÈNE

[Retour à la table des matières](#)

[26]

* Ce texte est issu d'une recherche qui a été rendue possible grâce à une subvention du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (Québec), dans le cadre du Programme d'actions structurantes, et à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

[27]

On le sait aujourd'hui, les choses ne sont pas simples en matière d'impacts de la technologie sur l'organisation (Alsène, 1990). Il s'agit tout d'abord d'une interrogation particulièrement problématique en soi, dans la mesure où elle repose généralement sur une position, le « déterminisme technologique » (la technologie façonne l'organisation ; à tel type de technologie correspond tel type de design organisationnel), qui est une position impossible à tenir. En effet, encore récemment, des études ont montré, en prolongement des observations effectuées quelque quarante ans plus tôt par des chercheurs de l'école socio-technique (Trist et al., 1963 ; Trist, 1981), que différentes formes d'organisation du travail pouvaient coexister avec des technologies d'opération semblables (Jacot et Lajoinie, 1988).

Par ailleurs, il appert que les impacts organisationnels d'une technologie dans une entreprise varient avec le temps, au rythme des réorganisations locales décidées par les managers et de l'évolution des pratiques propres des utilisateurs — et ce, selon le contexte organisationnel ou le « réseau techno-social » en cause (Kling, 1989 ; Saint-Pierre et Cambrosio, 1990).

Quant aux impacts organisationnels qui peuvent être constatés quelque temps après l'entrée en exploitation d'une nouvelle technologie, ils ont la particularité de renvoyer au mode de gestion du changement technologique, à la façon dont les responsables ont [28] introduit la nouvelle technologie dans l'entreprise — soit, en l'occurrence, à des gestes qui ont été posés alors que personne ne savait encore trop à quoi s'attendre avec la nouvelle technologie, alors que l'« incertitude » régnait dans l'entreprise (Gerwin et Tarondeau, 1985 ; Eraly, 1990). Au chapitre de ces gestes, il faut bien sûr mentionner les choix en matière de design organisationnel effectués par les responsables du changement technologique dans le but d'exploiter, le moment venu, la nouvelle technologie (Wilkinson, 1983 ; Francis, 1986 ; Boddy et Buchanan, 1986 ; Bjorn-Andersen et Kjaergaard,

1987 ; Kling et Iacono, 1988 ; Alsène, 1989). Mais d'autres modalités de gestion du changement technologique apparaissent également avoir une influence sur les impacts en question : la formation du personnel, l'implication des travailleurs, l'ajustement des politiques de gestion du personnel, etc. (Québec, 1986 ; Conseil économique du Canada, 1987). Par exemple, un appel, lors de l'implantation d'une nouvelle technologie dans une entreprise, à la participation massive et active des employés touchés par le changement peut conduire — plutôt en cas de succès, bien évidemment — la direction de l'entreprise à introduire une formule de cercles de qualité dans les départements concernés, une fois la technologie entrée en exploitation.

La présente communication entend montrer que la *complexité* du phénomène des « impacts » de la technologie sur l'organisation, ou plutôt — pour être moins sujet à caution — des *changements organisationnels reliés au changement technologique*, ne s'arrête pas là. En effet, au moins un autre processus vient éventuellement contribuer à la constitution des changements organisationnels qui accompagnent l'exploitation des nouvelles technologies, à savoir *l'institution de certaines structures — et responsabilités — de gestion du changement technologique*, qui viennent alors interférer dans la structuration des opérations courantes.

Soulignons ici que ce processus est passablement ignoré, sinon très peu explicité, dans la littérature. Ainsi Wilkinson (1983) parle-t-il brièvement de pratiques de travail propres à la période d'installation de nouveaux équipements qui s'« institutionnalisent » à l'encontre des plans de réorganisation des managers. Ainsi encore Saint-Pierre et Cambrosio (1990) font-ils allusion à des « investissements [29] de carrière » de la part de certains individus qui s'octroient ou se voient octroyer des responsabilités relativement à la gestion de systèmes informatiques, suite au travail qu'ils ont accompli durant la période de mise en place de ces systèmes.

TABLEAU 1
Échantillon de la recherche (effectuée au 1^{er} semestre 1989)

	Entreprise A	Entreprise B	Entreprise C	Entreprise D
Secteur d'activités	secondaire	secondaire	tertiaire	tertiaire
Statut de l'entreprise	privé	public	privé	public
Chiffre d'affaires (millions \$)	1 000	646	208	527
Effectifs	8 900	3 500	750	7 850
Nouvelle technologie	système CFAO (conception et fabrication assistées par ordinateur)	système GPS (gestion de la production et des stocks)	système GDD (gestion de dossiers)	système GDM (gestion des magasins)
Effectifs utilisateurs/ opérateurs	718	49	50	660
Principaux départements des produits touchés	- conception des produits - dessins des produits - gammes de fabrication - conception de l'outillage - méthodes de fabrication de l'outillage	- ventes - planification de la production - entrepôt des matières - parachèvement et expédition - inspection	- souscription de la clientèle - administration des dossiers - prestations à la clientèle	- magasins - planification de l'entretien - gestion des inventaires - comptes à payer
Entrée en opération	1982-86	1986-1987	1987	1988

[30]

Dans les lignes qui suivent, nous examinerons, en regard de cette question, le cas de quatre changements technologiques au sein de diverses grandes entreprises opérant au Québec (cf. Tableau 1). Dans un premier temps, nous donnerons quelques précisions sur la démarche analytique adoptée et les catégories utilisées dans la recherche. Puis nous passerons en revue les résultats qui ressortent de l'étude en profondeur des entreprises et des changements technologiques considérés (examen des archives, observation des pratiques, entrevues formelles et informelles de responsables du changement technologique et de membres du personnel touché).

Démarche et catégories analytiques

La démarche analytique qui a été retenue a consisté à tout d'abord recenser, de manière la plus exhaustive possible, les structures et responsabilités *transitoires* de gestion du changement technologique, puis à relever parmi ces dernières celles qui ont été *instituées*. Il nous a en effet semblé qu'il s'agissait là de la meilleure façon de procéder afin de saisir véritablement le phénomène, compte tenu de l'état des connaissances dans le domaine.

Par structures et responsabilités « *transitoires* », nous entendons les structures et responsabilités formelles ou relativement formelles (officieuses) apparaissant en juxtaposition ou en élargissement de l'organisation en place pour fins de gestion du changement technologique (c'est-à-dire pour permettre à l'entreprise de passer d'un état technologique local I à un état technologique local II).

Précisons que ces structures et responsabilités peuvent se situer à n'importe laquelle des « étapes » possibles de gestion du changement technologique (Alsène et Denis, 1991), soit en l'occurrence :

- a) l'initiation (on ressent le besoin, on a l'idée d'un changement de technologie) ;
- b) l'élaboration (on définit, on précise, on explicite le changement technologique) ;

- c) la préparation (on fixe comment on va s'y prendre pour réaliser le changement technologique) ;
- d) la réalisation (on acquiert la nouvelle technologie, éventuellement on la développe, enfin on l'implante) ;

[31]

- e) la consolidation (on complète le changement technologique et/ou on ajuste la nouvelle technologie alors que celle-ci est entrée en exploitation).

Autrement dit, nous ne considérons pas uniquement les structures et responsabilités de la classique « gestion de projet », soit le travail de planification et de supervision du processus de changement effectué par certains cadres ou professionnels attitrés.

Ajoutons que la gestion du changement technologique ne se réduit pas non plus nécessairement à la gestion « économique-technique » de celui-ci (faire en sorte que la technologie fonctionne normalement et adéquatement du point de vue technique eu égard à la spécificité de l'entreprise, et ce en conformité avec les objectifs fixés, selon certaines échéances, en respectant les enveloppes budgétaires allouées, voire en minimisant les coûts). Elle peut en effet inclure des « modalités stratégiques d'accompagnement » (Alsène et Denis, 1991), telles que :

- l'information du personnel ;
- les négociations avec les syndicats ;
- l'implication du personnel ;
- la formation du personnel ;
- la gestion du personnel (recrutement, mutation, salaires, etc.) ;
- l'organisation du travail ;
- la structuration organisationnelle ;
- l'acculturation du personnel (changement des traditions, des mentalités, etc.).

Aussi comprenons-nous les structures et responsabilités transitoires de manière large, non seulement comme les structures et responsabilités qui permettent la gestion technique du changement technologique, mais

aussi éventuellement la gestion « humaine » de celui-ci, au travers des modalités stratégiques d'accompagnement.

Par structures et responsabilités « *instituées* », nous entendons les structures et responsabilités de gestion du changement technologique qui perdurent après l'entrée en exploitation de la technologie. Précisons que l'extrême relativité d'une telle définition ne nous échappe pas : combien de temps des structures et responsabilités de gestion du changement technologique doivent-elles durer pour pouvoir dire [32] qu'elles « perdurent » (6 mois, 1 an, 3 ans après la mise en service de la nouvelle technologie) ? Sans compter que des structures et responsabilités de gestion-consolidation du changement peuvent apparaître, par définition, après que la nouvelle technologie est entrée en exploitation... En définitive, compte tenu des objectifs de la recherche, sachant par ailleurs que les enquêtes dans les entreprises avaient lieu entre 1 an et 2,5 ans après l'entrée en opération complète des technologies, nous avons décidé, d'une part, de retenir, parmi les structures et responsabilités perdurant, les structures et responsabilités de gestion du changement technologique encore en cours au moment des enquêtes, et, d'autre part, de limiter provisoirement à ces dernières l'ensemble des structures et responsabilités instituées.

Cela dit, il faut aussi mentionner que les structures et responsabilités transitoires qui s'instituent peuvent voir leur identification, leur rôle, le nombre et le type de personnes concernées, etc., quelque peu modifiés, voire passablement modifiés, au fur et à mesure de leur institution. Le cas échéant, nous sommes convenus de continuer à prendre en compte de telles structures et responsabilités, à condition toutefois que demeure évidente la filiation entre le transitoire et l'institué.

Résultats

De nombreuses structures et responsabilités transitoires de gestion du changement technologique ont été recensées au sein des quatre entreprises étudiées pour les changements technologiques considérés. Un certain nombre de ces structures et responsabilités perdurait effectivement au moment de l'enquête (début 1989). Nous présentons ci-dessous, entreprise par entreprise, ces cas de structures et responsabilités « instituées » — pour plus de détails, voir Alsène et al. (1989a, 1989b) et Denis et al. (1989a, 1989b). Nous dresserons, par la suite, un bilan de la situation.

Structure et responsabilités instituées dans l'entreprise A (système CFAO)

Cinq cas ont été relevés dans cette entreprise :

1) *Coordonnateurs CFAO*. En 1981, un employé du département de conception de l'outillage devient coordonnateur CFAO, avec le mandat [33] de voir à ce que le système CFAO fonctionne comme prévu, mais aussi de promouvoir le changement technologique auprès des futurs utilisateurs et d'assister ceux-ci lors de l'implantation du système. Par la suite, d'autres employés reçoivent la même charge dans d'autres départements de l'entreprise. Au moment de l'enquête, quelque treize coordonnateurs CFAO (huit personnes à temps plein dans des postes officiels, cinq personnes mandatées à temps partiel) étaient encore à l'œuvre. Ils servaient de personnes ressources, formaient les nouveaux utilisateurs et participaient au processus de développement du système avec le fournisseur.

2) *Comité directeur*. En octobre 1982, un comité directeur est instauré, pour gérer le projet du système CFAO. Il est constitué d'un niveau décisionnel, comprenant les vice-présidents fabrication, ingénierie, finances, ainsi que le directeur de l'informatique, qui se voit chargé de l'administration du projet ; d'un niveau opérationnel, composé d'une demi-douzaine de personnes issues de divers

départements et chargées de coordonner les activités dans leur secteur respectif. Au moment de l'enquête, ce comité fonctionnait toujours. Non seulement veillait-il à la consolidation du système, mais il était impliqué dans d'autres projets d'informatisation, avec plus ou moins les mêmes participants.

3) *Réunions des représentants*. En 1983, une vingtaine de personnes (le niveau opérationnel du comité directeur plus différentes personnes clés de divers départements et facultativement les coordonnateurs CFAO) commence à se réunir mensuellement, pour discuter du type et du rythme des achats relativement au système CFAO, ainsi que des problèmes d'ordre technique. Au moment de l'enquête, cette pratique se poursuivait toujours, sur la base des mêmes objectifs.

4) *Comité d'intégration conception/analyse*. En décembre 1983, le comité directeur forme un comité chargé d'améliorer les façons de procéder en CAO, vis-à-vis du logiciel 3D (trois dimensions) acquis. Au moment de l'enquête, ce comité existait toujours. Il était vu dans l'entreprise comme une structure permanente, compte tenu du fait que la technologie dans le domaine évolue sans cesse, que nouvelles versions du logiciel 3D apparaissent régulièrement sur le marché.

[34]

5) *Département du système CFAO*. En 1988, la direction de l'informatique se dote d'un département spécifique, ayant pour mandat d'implanter les nouvelles versions du système CFAO, en plus de fournir le support technique et de coordonner les utilisations du système. Au moment de l'enquête, ce département se maintenait, comprenant une dizaine de personnes, travaillant en particulier à distribuer les services CFAO sur micro-ordinateurs personnels, et à réviser les méthodes de stockage des données.

*Structures et responsabilités instituées
dans l'entreprise B (système GPS)*

Cette fois, ce sont quatre cas qui ont été inventoriés :

1) *Département d'assistance technique*. Fin août 1986, alors que le démarrage du système GPS est prévu pour les jours suivants, la direction de l'informatique met sur pied un département de support technique aux utilisateurs, pour faire face notamment aux problèmes d'équipements au niveau du système GPS. Le département en question comptait, au moment de l'enquête, un chef de projets et trois analystes. Il se consacrait à effectuer des modifications ou des réparations matérielles sur les systèmes implantés dans l'entreprise.

2) *Info-centre*. Le département info-centre, pour sa part, voit le jour au sein de la direction de l'informatique en septembre 1986, en même temps que le système GPS entre en opération. Il a pour première mission d'offrir un support informationnel aux utilisateurs du nouveau système. Au moment de l'enquête, il remplissait sa mission vis-à-vis de tous les systèmes de l'entreprise. Trois employés y travaillaient.

3) *Vérificateur*. Au début de 1987, alors que le système GPS va bientôt entrer en opération complète, un des membres de la première équipe ayant travaillé sur le projet (novembre 1982 —janvier 1984) est nommé vérificateur auprès du vice-président finances, responsable des études de coût après achèvement des projets de modernisation des installations de production de l'entreprise. Son premier mandat concerne précisément le système GPS. Au moment de l'enquête, il était toujours en poste, occupé à mener d'autres études, celle sur le système GPS ayant été complétée en août 1988.

[35]

4) *Chef de projets*. Également au début de 1987, un des membres de la seconde équipe ayant conduit le projet de système GPS (à partir de janvier 1984) devient chef de projets, rattaché lui aussi au vice-président finances, avec pour premier mandat d'assurer le suivi de la situation pour le système GPS en même temps que de voir à l'implantation d'un système semblable ailleurs dans l'entreprise. Cet arrangement n'avait pas changé au moment de l'enquête.

Structures et responsabilités instituées dans l'entreprise C (système GDD)

Dans cette entreprise-ci, deux cas ont été identifiés :

1) *Chargés de système*. En septembre 1986, une équipe devant conduire les tests d'acceptation du système GDD est constituée. Elle comprend notamment deux analystes de la direction de l'informatique. Au moment de l'enquête, ces deux informaticiens s'occupaient toujours du système GDD. Ils devaient participer au développement des fonctions reportées pour respecter les échéances d'entrée en exploitation du système, et assuraient la maintenance de celui-ci.

2) *Conseiller en formation*. En octobre 1988, presque un an après l'entrée en service du système GDD, un ex-membre de l'équipe de tests, ex-employé (il avait quitté l'entreprise entre-temps), devient conseiller à la formation. Il a pour mandat de préparer et dispenser des cours, en premier lieu des séances de rappel pour les utilisateurs du système GDD dont la formation s'est avérée déficiente. Au moment de l'enquête, cette personne était toujours en poste.

Structures et responsabilités instituées dans l'entreprise D (système GDM)

Trois cas ont été relevés dans cette dernière entreprise :

1) *Chargés de système*. Au début de 1983, la direction de l'informatique charge deux de ses employés de la conversion-développement de l'ancien système de gestion des magasins de l'entreprise. L'équipe de programmation grossit avec le temps, tandis qu'il devient clair, peu à peu, que celle-ci s'affaire en définitive, suite aux demandes des divisions concernées, à développer un tout nouveau système (le système GDM). Au moment de l'enquête, cinq informaticiens étaient encore chargés de travailler sur le système GDM.

Ils avaient à compléter certaines fonctions du système GDM, et s'occupaient aussi de sa maintenance.

[36]

2) *Adjoint technique*. En janvier 1987, le contractuel engagé l'année précédente par la division de l'approvisionnement, à titre de chargé de projet, devient adjoint technique auprès du vice-président de la division, avec pour responsabilité la direction du projet de système GDM. Au moment de l'enquête, il était encore à l'œuvre. Il continuait d'intervenir dans la consolidation du système, en tant que porte-parole des utilisateurs face aux informaticiens. Cela dit, il avait pour mandat général de voir aux systèmes et méthodes dans la division de l'approvisionnement.

3) *Chargés d'assistance aux utilisateurs*. Au début de 1987, un groupe de formateurs est constitué. Il comprend notamment sept magasiniers, qui sont libérés de leurs tâches habituelles pour l'occasion. Au moment de l'enquête, ceux-ci avaient réintégré leur poste. Tous se retrouvaient toutefois au sein de la division de l'approvisionnement, ceux appartenant autrefois à d'autres divisions s'y étant fait mutés. Ils jouaient, dans leur département respectif, le rôle de personnes ressources vis-à-vis du système GDM. Ils continuaient, pour ce faire, de recevoir la prime qu'ils touchaient lors de leur libération.

Bilan

Au total donc, quatorze cas de structures et responsabilités instituées ont été relevés dans les entreprises étudiées, relativement aux quatre changements technologiques considérés.

On peut voir, incidemment, que les structures et responsabilités instituées identifiées se situent, grosso modo, à quatre niveaux :

- *la consolidation du changement technologique* (en ce qui concerne les réunions des représentants et le comité d'intégration conception/analyse dans l'entreprise A) ;

- *la consolidation du changement technologique et la maintenance de la nouvelle technologie* (pour les coordonnateurs CFAO et le département du système CFAO dans l'entreprise A, les chargés de système dans l'entreprise C, les chargés de système et les chargés d'assistance aux utilisateurs dans l'entreprise D) ;
- *la gestion de divers changements technologiques* (pour le comité directeur dans l'entreprise A, le vérificateur et le chef de projets dans l'entreprise B) ;

[37]

- *la gestion de divers changements technologiques et l'exploitation de diverses technologies* (pour le département d'assistance technique et l'info-centre dans l'entreprise B, le conseiller en formation dans l'entreprise C, l'adjoint technique dans l'entreprise D).

On peut se rendre compte, par ailleurs, que les structures et responsabilités instituées identifiées sont issues de trois types de structures et responsabilités transitoires. En effet, l'apparition de celles-ci correspond :

- tantôt à *l'octroi d'un mandat* de gestion du changement technologique à une ou des personnes, une structure, en place ;
- tantôt à *la création de postes, de structures spécifiques* de gestion du changement technologique ;
- tantôt à *la création de postes, de structures avec pour premier mandat* de gérer le changement technologique — le changement technologique étant à l'origine ou étant le catalyseur de la création des structures en jeu.

Le Tableau 2 montre la distribution des structures et responsabilités instituées en fonction des types de structures et responsabilités transitoires dont elles procèdent. Logiquement, la plupart des structures et responsabilités instituées au niveau de la consolidation du changement technologique et/ou de la maintenance de la nouvelle technologie proviennent de structures et responsabilités transitoires de type « mandat à une structure en place » ou « création de structures spécifiques ». De même, les structures et responsabilités instituées relatives à la gestion de divers changements et/ou l'exploitation de diverses technologies sont essentiellement reliées à des structures et responsabilités transitoires de type « création de structures avec mandat spécial ». Toutefois, deux cas atypiques sont à remarquer : le comité directeur dans l'entreprise A, l'adjoint technique dans l'entreprise D. Ces deux cas correspondent au maintien de postes et de structures transitoires au travers d'un élargissement progressif des responsabilités octroyées.

[38]

TABLEAU 2
Distribution des structures instituées
selon les types de structures transitoires d'origine

	Consolidation du changement technologique	Consolidation et maintenance	Gestion de divers changements	Gestion de divers changements et exploitation
Mandat à une structure en place		DI		
Création d'une structure spécifique	A3 A4	A1 A5 C1 D3	A2	D2
Création d'une structure avec mandat spécial			B3 B4	B1 B2 C2

Légende :

A1 = Coordonnateurs CFAO
A2 = Comité directeur
A3 = Réunions des représentants
A4 = Comité d'intégration conception/analyse
A5 = Département du système CFAO

B1 = Département d'assistance technique
B2 = Info-centre
B3 = Vérificateur
B4 = Chef de projets

C1 = Chargés de système
C2 = Conseiller en formation

D1 = Chargés de système
D2 = Adjoint technique
D3 = Chargés d'assistance aux utilisateurs

[39]

CONCLUSION

Dans cette communication, nous nous proposons de montrer une facette de la complexité du phénomène des « impacts » de la technologie sur l'organisation, à savoir que, parmi les changements organisationnels qui accompagnent l'exploitation d'une nouvelle technologie, figurent éventuellement des structures et responsabilités qui correspondent à l'institution de structures et responsabilités de gestion du changement technologique.

Des quatre processus de changement technologique qui ont été étudiés dans autant d'entreprises différentes, il ressort qu'effectivement une telle situation peut exister. Pas moins de quatorze cas de structures et responsabilités instituées ont en effet été identifiés dans cette perspective.

Bien sûr, une telle démonstration n'est pas étrangère aux catégories analytiques adoptées. Ainsi, il peut paraître curieux que maintes des structures et responsabilités instituées inventoriées aient pour objet la consolidation du changement technologique : elles se situent encore au niveau de la gestion du changement technologique, et non au seul niveau de l'exploitation proprement dite de la nouvelle technologie. Il nous semble toutefois important de continuer de recenser de telles structures et responsabilités parmi les structures et responsabilités « instituées ». En effet, il faut comprendre que la phase de consolidation du changement technologique a tendance, pour bien des nouvelles technologies actuelles (notamment les systèmes informatiques d'envergure), à prendre de plus en plus de temps — en un mot, à « perdurer » —, et que donc, de plus en plus, des structures transitoires plus ou moins « permanentes » risquent d'exister en superposition des structures d'opérations courantes.

Soulignons pour conclure que le constat qui a été fait de l'institution de structures et responsabilités de gestion du changement technologique est d'une certaine importance — pour ne pas dire d'une importance certaine — sur le plan théorique. Il confirme en effet qu'il est problématique de parler d'« impacts » des nouvelles technologies

dans un sens déterministe classique : les structures et responsabilités instituées sont des changements organisationnels accompagnant la mise en exploitation des technologies qui auraient pu [40] ne pas se produire, du moins ne pas se produire tels quels, si les acteurs au sein des entreprises avaient opté pour d'autres formes de structures et responsabilités transitoires.

Cela dit, les changements en question ne renvoient pas systématiquement à des choix directs des acteurs en matière de structures et responsabilités accompagnant l'exploitation des nouvelles technologies, comme le laissent croire les opposants du déterminisme technologique. Si des choix — explicites ou implicites — font que certaines structures et responsabilités transitoires perdurent sous telle ou telle forme, il ne faut pas oublier que, souvent, il y a eu des décisions préalables, en rapport plus ou moins lâche avec les choix en cause, qui ont conduit à l'apparition et à l'évolution de ces structures et responsabilités.

Le constat de l'institution de structures et responsabilités de gestion du changement technologique est par ailleurs important en regard du rôle des managers. En premier lieu, il souligne la part significative que ces derniers ont dans les « impacts » des nouvelles technologies. Autrement dit, les managers n'ont guère de légitimité à faire comme si la technologie était seule responsable des changements organisationnels qui se produisent à l'occasion de son introduction dans l'entreprise. En second lieu, le constat invite ces mêmes managers à redoubler de perspicacité dans les gestes qu'ils posent lors du processus de changement technologique. Les structures et responsabilités qu'ils mettent sur pied ou s'octroient pour fins de gestion du changement technologique peuvent engager l'entreprise bien au-delà de ce qu'ils avaient imaginé au départ (en termes de durée de vie — donc d'engagement financier — et/ou de champ d'action). Quoi que certains en disent, il n'est pas toujours vrai, entre autres, qu'« un gestionnaire de projet a pour objectif de supprimer son poste à terme » (Barbaroux, 1990, p. 35).

[41]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALSÈNE, Éric (1989) : « Mode de gestion du changement et impact des nouvelles technologies : l'implantation d'un système MRP II dans une entreprise d'assemblage », in INTERMAT-89. Actes de la conférence internationale sur la manutention et la gestion, Association de manutention du Québec, Laval, pp. 41-50.

ALSÈNE, Éric (1990) : « Les impacts de la technologie sur l'organisation », *Sociologie du travail*, vol. 32, no. 3, pp. 321-337.

ALSÈNE, Éric et Hélène Denis (1991) : « Un modèle d'analyse des pratiques complexes de gestion du changement technologique », *Revue française de gestion*, no. 84, pp. 32-44.

ALSÈNE, Éric, DENIS, Hélène et Joëlle CARIGNAN (1989a) : *La gestion des changements technologiques dans l'organisation : le cas d'un système de conception et de fabrication assistées par ordinateur dans une entreprise privée manufacturière*, EPM/RT-89/20, Éditions de l'École Polytechnique, Montréal, 66 p.

ALSÈNE, Éric, DENIS, Hélène et Mario VENDITTOLI (1989b) : *La gestion des changements technologiques dans l'organisation : le cas d'un système de gestion de la production et des stocks dans une entreprise publique manufacturière*, EPM/RT-89/23, Éditions de l'École Polytechnique, Montréal, 87 p.

BARBAROUX, Henri (1990) : « Gestion de projet », *Informatique & Bureautique*, vol. 11, no. 3, pp. 28-40.

BJORN-ANDERSEN, Niels et Dian KJAERGAARD (1987) : « Choices en Route to the Office of Tomorrow », in R.E. Kraut (dir.), *Technology and the Transformation of White-Collar Work*, Lawrence Erlbaum Ass., Hillsdale (N.J.), pp. 237-251.

BODDY, David et David A. BUCHANAN (1986) : *Managing New Technology*, Basil Blackwell, Oxford (G.B.), 253 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA (1987) : *Innovations, emplois, adaptations*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 217 p.

DENIS, Hélène, ALSÈNE, Éric et Sylvain AUCLAIR (1989a) : *La gestion des changements technologiques dans l'organisation : le cas d'un système de gestion des magasins dans une entreprise publique de services*, EPM/RT-89/24, Éditions de l'École Polytechnique, Montréal, 45 p.

[42]

DENIS, Hélène, ALSÈNE, Éric, AUCLAIR, Sylvain et Jean MORIN (1989b) : *La gestion des changements technologiques dans l'organisation : le cas d'un système de gestion de dossiers dans une entreprise privée de services*, EPM/RT-89/25, Éditions de l'École Polytechnique, Montréal, 35 p.

ÉRALY, Alain (1990) : « *Le management des projets informatiques : une analyse sociologique des déboires observés* », Colloque « L'Ordinateur, l'Homme et l'Organisation II », Université Libre de Bruxelles, Nivelles (Belgique), 9 mai.

FRANCIS, Arthur (1986) : *New Technology at Work*, Clarendon, Oxford (G.B.), 216 p.

GERWIN, D. et J.C. TARONDEAU (1985) : « Uncertainty and the Innovation Process for Computer-integrated Manufacturing Systems : Four Case Studies », in E. Rhodes et D. Wield (dir.), *Implementing New Technologies*, Basil Blackwell, Oxford (G.B.), pp. 384-399.

JACOT, J.H. et G. LAJOINIE (1988) (dir.) : *Modes d'organisation et technologie*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 146 p.

KLING, Rob (1989) : « *Assessing the Transformation of Work in Intensively Computerized Work Settings* », Colloque « Technologies de l'information, travail et formation », 57^e Congrès de l'ACFAS, Université du Québec à Montréal, 17 mai.

KLING, Rob et Suzanne IACONO (1988) : « L'informatisation du travail de bureau et l'organisation du travail », *Technologies de l'information et société*, vol. 1, no. 1, pp. 57-90.

QUÉBEC (1986) : *Rapport final du Bureau de coordination de la recherche sur les impacts de l'informatisation sur le travail et sur l'emploi*. Gouvernement du Québec, Québec, 1987, 183 p. et annexes.

SAINT-PIERRE, Céline et Alberto CAMBROSIO (1990) : « L'autre face de l'informatisation du travail », *Technologies de l'information et société*, vol. 2, no. 3, pp. 79-96.

TRIST, Eric (1981) : *The Evolution of Socio-Technical Systems*, Ontario Quality of Working Life Centre, Toronto, 67 p.

Trist, E.L., Higgin, G.W., Murray, H. et A.B. Pollock (1963) : *Organizational Choice*, Garland, New York, 1987, 332 p.

WILKINSON, Barry (1983) : *The Shopfloor Politics of New Technology*, Gower, Aldershot (G.B.), 1986, 120 p.

[43]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“Les facteurs
organisationnels et psychosociaux
influençant l’implication
des contremaîtres dans la prévention
des accidents du travail.

Par Alain MARCHAND et Marcel SIMARD

[Retour à la table des matières](#)

[44]

[45]

Introduction

L'implication des contremaîtres en matière de prévention est depuis longtemps considérée comme un facteur important d'efficacité des stratégies de sécurité au travail. Toutefois, lors d'une recherche antérieure (Simard, et coll., 1988) portant précisément sur les facteurs d'efficacité organisationnelle en matière de sécurité au travail, et réalisée auprès d'un échantillon de 98 entreprises de l'industrie manufacturière du Québec, nous avons établi que pour contribuer significativement à la réduction des taux d'accidents, cette implication des contremaîtres devait être de type participatif, au sens de s'effectuer conjointement avec la participation des travailleurs supervisés. Or, un tel comportement d'implication participative est loin d'être le fait de tous les contremaîtres. En fait, dans l'échantillon de 98 entreprises étudiées, seulement 53% des 1064 contremaîtres ayant répondu à nos questions s'impliquaient régulièrement dans au moins une activité de prévention (par exemple inspections ou enquête d'accidents ou analyse de sécurité des tâches ou formation des employés) tout en impliquant également des employés sous leur supervision dans la réalisation de cette ou ces activité(s). Le reste des contremaîtres se distribuaient ainsi : 27% s'impliquaient dans au moins une activité mais sans contrepartie ouvrière, dans 10% des cas ce sont les travailleurs à la base qui étaient impliqués mais sans le contremaître alors que dans le 10% restant, ni le contremaître ni les travailleurs n'étaient impliqués.

En conséquence, vu l'importance de l'implication conjointe des contremaîtres et des travailleurs pour des stratégies efficaces de [46] sécurité au travail, et les variations observées entre les contremaîtres à cet égard, il nous est apparu essentiel d'analyser plus avant les comportements d'implication des agents de maîtrise en matière de prévention de manière à mieux connaître en particulier les facteurs

déterminants du comportement d'implication participative du contremaître avec ses employés.

La recherche

Dans la phase actuelle qui est presque achevée, la recherche consiste en une analyse secondaire de la banque de données portant sur les 1064 contremaîtres à l'emploi des 98 entreprises ayant constituées l'échantillon de la recherche antérieure. En prenant le contremaître individuel comme unité d'analyse, nous cherchons à mieux connaître les déterminants psycho-sociaux et organisationnels de son comportement d'implication en matière de prévention des accidents.

Il existe en fait très peu de recherches scientifiques sur cette question. En comparaison, le volume de recherches sur les comportements des travailleurs en matière de sécurité au travail est beaucoup plus important et c'est d'ailleurs certaines de ces dernières qui montrent l'importance des attitudes et comportements des agents de maîtrise comme déterminants des comportements ouvriers au plan de la sécurité (Lacroix, Dejoy, 1989 ; Andriessen, 1978 ; Corthouts, 1973 ; Vandenput, 1970). Cependant, en elles-mêmes, ces recherches nous apprennent peu de choses sur les facteurs qui conditionnent les comportements des contremaîtres.

C'est pourquoi *notre problématique théorique* s'inspire plutôt de travaux sociologiques qui définissent la problématique plus générale de la position sociale des contremaîtres dans l'organisation et son évolution. Très brièvement résumée, cette problématique sociologique s'articule autour de deux grandes idées, d'ailleurs largement confirmées au plan empirique. La première est admirablement exprimée par l'expression classique de la situation du contremaître comme étant celle du « man in the middle ». En effet, la position même du contremaître le place en interface constant avec la main-d'œuvre d'une part, et le management supérieur de l'entreprise d'autre part, donc au centre des rapports sociaux d'opposition et de complémentarité [47] entre les deux principales forces sociales qui constituent l'entreprise comme entité socio-économique. En conséquence, comme le montrent divers travaux (Schoenfeldt, 1988 ; Child, Partridge, 1982 ;

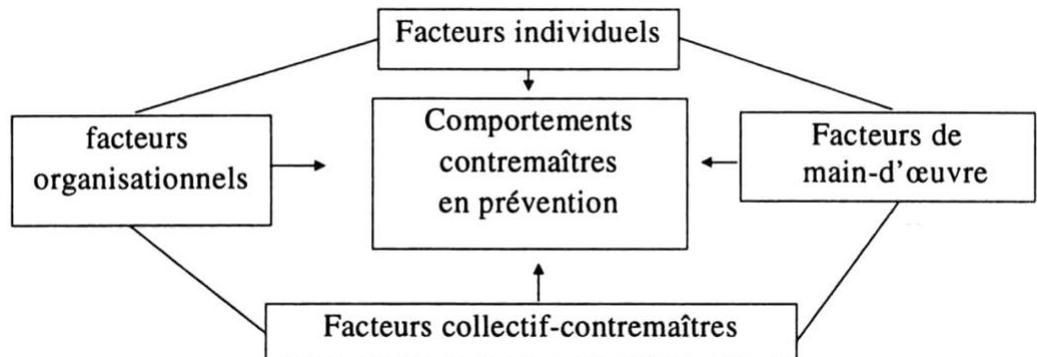
Roethlisberger, 1965), l'évolution des rôle, statut et comportements des contremaîtres est lourdement affectée par les transformations qui marquent l'évolution des organisations industrielles (développement de la gestion scientifique et des appareils fonctionnels) et de la force de travail (syndicalisation, scolarisation). La seconde idée est qu'à l'intérieur de ce champ de forces sociales qui conditionnent le contremaître, et en partie grâce au jeu de ces forces, celui-ci dispose d'une certaine autonomie relative qui lui permet d'orienter ses comportements aussi en fonction de variables plus personnelles (Child, Partridge, 1982 ; Thurley, Wirdenius, 1973 ; Nealey, Fiedler, 1968), voire même des variables associées au collectif des contremaîtres.

Il est inutile d'insister longuement sur l'intérêt de ces deux idées centrales du point de vue d'une analyse des comportements des contremaîtres en matière de prévention des accidents du travail. D'une part, on sait depuis longtemps que les questions de sécurité au travail constituent un enjeu des relations patronales-ouvrières et que dans cette perspective, il est vraisemblable de penser que l'implication des agents de maîtrise sur ces questions a bien des chances d'être conditionnée par l'importance accordée à la prévention des accidents, notamment par rapport à la production, au sein de l'organisation et par la main-d'œuvre. D'autre part, il est bien connu que dans la majorité des entreprises, la sécurité au travail a encore un statut secondaire par rapport à celui de la production, ce qui par conséquent est de nature à laisser passablement de latitude et d'autonomie aux contremaîtres, individuellement et collectivement, concernant la façon de jouer leur rôle en matière de prévention. Le schéma suivant permet d'illustrer les grandes catégories de facteurs pouvant conditionner les comportements des contremaîtres concernant la prévention, qui découlent de cette problématique.

[48]

SCHÉMA 1

Modélisation des facteurs conditionnant le comportement
des contremaîtres en matière de prévention



Clarifions d'abord *la variable dépendante* de ce modèle qu'est le comportement des contremaîtres en matière de prévention. Pour des raisons qui tiennent à l'intérêt de mieux connaître les déterminants du comportement des agents de maîtrise qui effectuent régulièrement une ou plusieurs activités de prévention conjointement avec des employés sous leur supervision, nous allons opposer ce comportement dit d'« implication participative » adopté par 53% de nos répondants à tous les autres comportements observés dans l'échantillon.

En ce qui concerne maintenant les *facteurs organisationnels*, il faut considérer deux niveaux de contexte organisationnel. Le premier a trait au contexte de production où nous cherchons à mesurer d'une part l'importance de la technostrucure dans la bureaucratisation du travail (procédures et directives) et la formation en gestion des contremaîtres et d'autre part la charge de travail des contremaîtres que l'on peut estimer par le ratio de supervision combiné au type de technologie (plus ou moins non-routinière). Le second niveau de contexte organisationnel est celui prévalant en matière de prévention, où nous mesurons d'une part le degré de valorisation managériale de la prévention (implication de la haute direction et de la ligne hiérarchique supérieure dans le dossier, développement organisationnel des activités de prévention et

intégration des contremaîtres à la prise de décision) et d'autre part, l'importance là aussi d'une technostructure spécialisée dans la coordination des intervenants et la formation des contremaîtres en matière de prévention.

[49]

En ce qui concerne *les facteurs de main-d'œuvre*, il faut bien sûr prendre en compte certaines de ses caractéristiques générales telles que son degré de roulement et de qualification, sa moyenne d'âge et certains attributs des groupes ouvriers au plan de la cohésion interne, des relations avec les contremaîtres et du rapport à la production. Mais il faut aussi considérer la situation de la main-d'œuvre au plan plus spécifique de la santé-sécurité au travail : ampleur et niveau des risques auxquels les travailleurs sont exposés, degré d'influence institutionnelle des représentants ouvriers en SST, et le militantisme des groupes de travail sur les questions de sécurité au travail.

Au niveau maintenant *des facteurs personnels* propres au contremaître individuel, nous pouvons tenir compte de certaines caractéristiques socio-démographiques comme l'âge, le degré de formation scolaire, l'ancienneté, mais aussi de son style de supervision et de la représentation qu'il se fait des causes d'accidents du travail et des solutions à y apporter, en somme sa conception de la sécurité au travail. De plus, par l'agrégation de chacune de ces variables au niveau de l'ensemble des contremaîtres de chaque entreprise, nous avons une mesure correspondante de *certaines facteurs associés au collectif des contremaîtres*.

Au *plan méthodologique*, nous avons pondéré la distribution initiale de notre échantillon de contremaîtres de manière à la rendre plus conforme à la distribution de cette catégorie professionnelle dans la population des entreprises selon la taille, et accroître ainsi la validité externe de nos résultats. Quant à notre stratégie d'analyse quantitative des données, nous avons procédé à des analyses bivariées (tests de corrélation) et nous avons utilisé la méthode de la régression logistique (Afifi, Clark, 1990) afin d'estimer la contribution respective de variables continues et nominales à l'explication d'une variable dépendante dichotomique. Nous avons retenu plus particulièrement ce modèle étant donné que la distribution simple et conjointe des variables

TABLEAU 1										
Résultats des tests de corrélation et de l'analyse de régression logistique, selon la taille des entreprises. (n=801)										
Axes d'analyse	Corrélation		régression logistique							
			Total		Gr. Entr.		Moy. Entr		Pet. Entr.	
	r	p	b	z	b	z	b	z	b	z
- ancienneté	.11	.001								
- supervision bureaucrat.	-.10	.002							-3.1	-4.2
- attitudes sécurité trav.	.13	.000								
<i>Var. collectif CTR</i>										
- moyenne d'âge	.20	.000	.06	3.6			.03	2.4	.38	4.3
- moyenne de scolarité	.08	.007							.74	3.7
- moyenne d'ancienneté	.12	.000								
- supervision bureaucrat.	-.13	.000								
- attitudes sécurité trav.	.27	.000	.98	2.6	4.8	4.5			2.2.	3.1
<i>Constantes</i>			-5.0	-4.	-6.1	-6.4	-5.3	-5.5	-23.7	-4.0

[51]

Cependant, on peut voir aussi qu'au niveau des corrélations, la force des associations varient substantiellement selon les axes d'analyse. Dans l'ensemble, en effet, les variables du contexte organisationnel sont nettement plus déterminantes que celles des autres axes d'analyse. Ainsi, la plus importante variable qui conditionne le comportement d'implication participative des contremaîtres en matière de prévention est la valorisation de celle-ci par le management supérieur de l'entreprise. Cependant, les résultats nous montrent aussi à quel point il est important de tenir compte du contexte organisationnel de production si l'on veut comprendre le comportement des agents de maîtrise en matière de prévention. On savait déjà que production et sécurité au travail sont intimement liées dans la dynamique des comportements ouvriers en matière de prévention. Cette interaction est également vraie dans le cas du comportement d'implication participative des

contremaîtres qui est fortement influencé par la réalité organisationnelle de leur charge de travail (support technique et de formation à la gestion, et ratio de supervision selon le contexte technique). Par conséquent, tout comme dans le cas des travailleurs, le développement de l'implication participative des contremaîtres en matière de prévention nécessite des aménagements favorables dans l'organisation générale de leur travail de gestion des opérations.

Mais le développement d'un tel comportement d'implication participative est aussi lié au contexte de la main-d'œuvre que supervisent les contremaîtres. La surprise ici est probablement de s'apercevoir que les caractéristiques générales de la main-d'œuvre sont plus importantes que sa situation particulière au plan de la santé-sécurité au travail. Par exemple, il est étonnant de constater que l'ampleur des risques à la santé-sécurité auxquels les travailleurs sont exposés est la variable la plus faiblement associée à l'implication participative des contremaîtres. À l'inverse, les variables de moyenne d'âge, de degré de qualification et roulement ou rotation de personnel sont les variables les plus importantes, ce qui nous ramène à cette question de la charge de travail évoquée plus haut. En effet, une main-d'œuvre plus âgée qui par conséquent connaît son travail, ou encore qui est stable parce qu'il y a peu de roulement, tout cela [52] est de nature à alléger la charge de travail du contremaître, créant ainsi des conditions propices à une implication de sa part en matière de prévention, et d'autant plus conjointement avec ses employés si ceux-ci sont stables. Quant à la variable de qualification, elle retraduit aussi à son niveau certains aspects de la charge de travail des contremaîtres, puisque la proportion de main-d'œuvre moins qualifiée est significativement plus grande dans des contextes techniques plus routiniers et où la gestion des opérations est davantage organisée par une technostructure fonctionnelle. Par conséquent, le contexte de main-d'œuvre contribue aussi pour une part à déterminer la charge de travail des contremaîtres, d'une manière qui peut influencer favorablement ou non sur leur implication en prévention. Mais cet aspect des variables de main-d'œuvre ne doit pas, cependant, nous faire perdre de vue que le militantisme et les pressions des groupes ouvriers sur les questions de sécurité au travail, constitue un facteur non négligeable dans l'implication participative des contremaîtres. Ceci nous rappelle que le comportement des contremaîtres dans ce domaine est déterminé moins

par la réalité brute des risques et davantage par leur expression sociale par la force ouvrière.

De tous les axes d'analyse considérés, c'est celui des variables personnelles du contremaître qui présente les plus faibles corrélations dans l'ensemble. Les relations positives entre l'âge, l'ancienneté et l'implication participative du contremaître nous ramène à nouveau à la problématique de la charge de travail, les plus âgés et plus anciens contremaîtres maîtrisant davantage leur travail de gestion, ce qui favorise leur implication en prévention. Quant au style bureaucratique de supervision, la relation négative est sans surprise et traduit tout simplement le principe de cohérence entre les divers comportements adoptés par le contremaître. Tel qu'indiqué plus haut, les attitudes des contremaîtres au plan de la sécurité au travail réfèrent à la représentation qu'ils se font de la causalité des accidents et des solutions à adopter pour les réduire. L'attitude qui favorise l'implication participative est celle qui est dénuée de préjugés à l'égard des causes d'accidents et qui admet la multi-causalité de ces derniers, combiné à une vision globale des solutions comprenant des interventions sur les divers facteurs technico-matériels, humains et [53] organisationnels en cause. Cependant, le véritable intérêt de cette variable dans les résultats n'est pas tant au niveau personnel qu'au niveau du collectif des contremaîtres. En effet, c'est lorsque cette attitude ouverte sur la problématique des accidents et la sécurité est partagée par une forte proportion des contremaîtres de l'entreprise qu'elle a un effet beaucoup plus important sur l'adoption du comportement d'implication participative par le contremaître individuel. Le plus souvent, d'ailleurs, les variables caractérisant le collectif des contremaîtres sont plus fortement corrélées avec l'implication participative que les mêmes variables au niveau individuel, ce qui traduit l'importance des mécanismes collectifs dans le cas des contremaîtres, et qui ont déjà été mis en évidence dans le cas de la structuration des comportements ouvriers, grâce notamment aux travaux en psychopathologie du travail (Dejours et coll., 1985).

L'analyse de régression logistique effectuée sur l'ensemble de ces variables ne modifie pas substantiellement l'interprétation qui vient d'être faite des résultats des tests de corrélation. Plutôt, elle la confirme en mettant en évidence que les meilleurs prédicteurs de l'implication participative sont de l'ordre du contexte organisationnel et du collectif

des contremaîtres. Mais, l'aspect le plus intéressant de l'analyse de régression est davantage au niveau des nuances qu'elle permet de faire dans l'interprétation des résultats, selon la taille des entreprises, qui représente une variable-clé dans la mesure où l'implication participative est la plus répandue dans les grandes entreprises (70% des contremaîtres s'impliquent de façon participative), alors que ce comportement est beaucoup moins répandu chez les contremaîtres des moyennes et petites entreprises (42% et 35% respectivement). Plusieurs phénomènes mériteraient d'être notés ici, mais faute d'espace, nous insisterons plus particulièrement sur deux d'entre eux. Le premier est que dans les grandes (401 empl. et +) et les moyennes (151-400 empl.) entreprises, le contexte organisationnel est fortement déterminant de l'implication participative des contremaîtres, alors qu'il n'a pratiquement pas d'effet dans le cas des contremaîtres de la petite entreprise (150 empl. et -). Ceci traduit évidemment le fait que la prégnance de l'organisation sur les comportements et le rôle des cadres s'accroît sensiblement avec la taille [54] des entreprises. Le second phénomène, corollaire du précédent, est qu'en l'absence d'influence forte du contexte organisationnel, d'autres facteurs deviennent plus déterminant, parmi lesquels se trouvent en premier lieu les variables du collectif des contremaîtres et le style individuel de supervision, comme on peut l'observer dans le cas de la petite entreprise.

Conclusion

Les nuances observables selon les contextes de taille d'entreprise ne doivent pas nous empêcher de voir ce qui semble bien être l'équation plus fondamentale qui détermine l'implication participative des contremaîtres en matière de prévention des accidents. Cette équation est à l'effet que le contremaître s'impliquera de façon participative en prévention des accidents si celle-ci est valorisée dans son milieu et si les conditions de son travail principal de gestion des opérations sont propices à une telle implication. Dans la grande et la moyenne entreprise, la réalisation de cette équation dépend principalement du management supérieur et de l'organisation de support qu'il met en place, tandis que dans la petite entreprise, elle dépend davantage du collectif même des contremaîtres. Mais dans les deux cas, c'est toujours

fondamentalement la même équation. En ce sens, la problématique du comportement du contremaître vis-à-vis de la prévention n'est pas fondamentalement différente de celle du comportement préventif de l'ouvrier qui s'actualise s'il est valorisé par les pairs et le management et si les conditions de son travail le favorisent.

[55]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFIFI, A.A., CLARK, V., (1990) *Computer-Aided Multivariate Analysis*, Lifetime Learning Publications, Belmont, California.

ANDRIESEN, J.H.T.H., (1978) « Safe Behaviour and Safety Motivation » *Jour. of Occ. Acc.*, 1, 363-376.

CHILD, J., PARTRIDGE, B., (1982), *Lost Managers : Supervisors in Industry and Society*, Cambridge University Press, Cambridge.

CORTHOUS, F., (1973) « Recherche sur l'effet respectif d'une méthode autoritaire et d'une méthode participative visant à modifier le comportement au travail dans le sens d'une plus grande sécurité », *Le Trav. Hum.*, 36, 19-34

DEJOURS, C., et coll. (1985), *Psychopathologie du travail*, Entreprise moderne d'édition, Paris.

LACROIX, D.V., DEJOY, D.M., (1989), « Causal Attributions to Effort and Supervisory Response to Workplace Accidents » *Jour. of Occ. Acc.* 11, 97-109

NEALEY, S.N., FIEDLER, F.F., (1968), « Leadership Functions of Middle Managers », *Psycho. Bull.*, 76, 313-329.

ROETHLISBERGER, F.J., (1965) « The Foreman : Master and Victim of Double Talk », *Harv. Bus. Rev.* sept. oct., 22-37, 178-184.

SCHOENFELDT, R.C., (1988) « The Evolutionary Problems of the Industrial Foreman's Role and Their Consequences », *Akron Bus. and Eco. Rev.*, 19, 4, 49-63.

SIMARD, M. et coll. (1988) *L'efficacité en gestion de la sécurité au travail : principaux résultats d'une recherche dans l'industrie manufacturière*. Université de Montréal, Montréal.

THURLEY, K.E., WIRDENIUS, H., (1973) *Supervision : A Reappraisal*, Heinemann, London.

[56]

[57]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“Mouvements d’entrée et de sortie
sur le marché du travail
et précarité de l’emploi.

**Par Guy FRÉCHET, Simon LANGLOIS
et Michel BERNIER**

[Retour à la table des matières](#)

[58]

[59]

Introduction ¹⁸

Le marché du travail est mouvant et changeant. Les personnes actives expérimentent diverses formes de transitions entre états ou situations différentes : pertes d'emploi, retour en emploi après une période de chômage, abandon volontaire d'un emploi afin de retourner aux études, retraite, mobilité entre différents employeurs ; etc. Ces changements sont considérables : *près de la moitié* de la population active au Canada en fait l'expérience au moins une fois au cours d'une année donnée. Deux ensembles de facteurs amènent les individus à changer d'emploi, selon que l'on examine la demande de travail (du côté de l'entreprise) ou l'offre de travail (du côté de l'individu).

La demande de travail évolue et change dans le temps, ce qui oblige bon nombre de travailleurs à changer d'état. La réorganisation du travail dans les entreprises et l'adoption de nouvelles technologies les amènent tantôt à changer d'emploi, au sein de l'entreprise, tantôt à être mis à pied ou à la retraite forcée. Au Canada, les nouveaux emplois ont surtout été créés dans les secteurs des services durant les années 1980, et il s'agissait souvent d'emplois précaires, forçant les individus à changer souvent d'employeurs. L'augmentation des emplois précaires durant les années 1980 a sans conteste provoqué une hausse des changements de situation sur le marché du travail.

[60]

Une partie des changements d'emploi est aussi attribuable aux individus et aux travailleurs eux-mêmes qui, pour diverses raisons, modifient leur situation personnelle : aspirations nouvelles, changements dans la vie de l'individu (mariage ou divorce), arrivée des enfants, maladie, etc. Qu'est-ce qui amène les individus à quitter

¹⁸ Nous désirons remercier Statistique Canada et Emploi et Immigration Canada pour leur contribution financière à la réalisation de cette étude.

volontairement un emploi, à s'engager dans un programme de formation, à changer d'employeur, à prendre une préretraite, à travailler volontairement à temps partiel ? L'analyse des comportements sur le marché du travail doit aussi tenir compte de facteurs individuels qui affectent l'offre de travail, dont l'importance est probablement grandissante, dans un contexte social où les individus ont une plus grande marge de manœuvre et où les contraintes qui pèsent sur eux peuvent être étrangères aux contraintes observables sur le marché du travail. Ces changements dans les modes de vie viennent accentuer encore davantage les transitions que les individus sont susceptibles de connaître au cours d'une période donnée. Ainsi, de plus en plus d'étudiants continuent d'être présents sur le marché du travail tout en poursuivant leurs études. Les femmes mariées avec de jeunes enfants ont un profil de plus en plus continu de participation au marché du travail, mais le quart d'entre elles s'en retirent momentanément. Enfin, les gens âgés de plus de 55 ans se retirent de plus en plus du marché du travail. ¹⁹

Les modalités de l'analyse

Nous nous proposons ici d'analyser certaines des transitions vécues sur le marché du travail, en ne retenant que les seules transitions entre l'occupation d'un emploi et la non-occupation d'un emploi, que nous appellerons de type « emploi-chômage » et vice-versa. ²⁰ Si l'ensemble des transitions affectent près de la moitié de la [61] population active, celles de type « emploi-chômage » et vice-versa affectent à elles seules

¹⁹ Voiries diagnostics sur les jeunes, l'éducation, le travail des femmes, les personnes âgées, etc. (Langlois *et alii*, 1990).

²⁰ Étant donné que les chômeurs font partie de la population active, bien que non-occupée, le fait de parler d'« occupation » et de « non-occupation » plutôt que d'« activité » et d'« inactivité » évité de laisser sous-entendre que les chômeurs ne feraient pas partie de la population active. Aussi, le type « emploi-chômage » que nous utilisons dans le texte et dans les tableaux, pour des raisons de compréhension immédiate et de simplicité, fait explicitement référence à ces catégories plus générales d'« occupation » et de « non-occupation ».

plus du tiers de l'ensemble de la population active au cours d'une année donnée.

Contrairement aux études transversales qui ne privilégient qu'une vue instantanée de l'ensemble de la population sous forme de taux ou de pourcentage, les données de nature longitudinale permettent de suivre les cas individuels selon leur cheminement. Les analyses transversales classiques, menées au moyen d'enquêtes effectuées à un seul moment, ne permettent pas d'analyser ces mouvements ni d'en estimer l'ampleur. Un exemple illustrera cette difficulté. Le taux de chômage officiel des jeunes oscillait autour de 15% en 1986. Or, cette année-là, pas moins de 33% des jeunes ont connu à un moment ou à un autre une période de chômage (Gauthier, 1990). Seule une enquête répétée auprès des mêmes individus permet d'analyser les situations de transition entre plusieurs états et d'en évaluer l'importance relative.

Les données analysées ont été recueillies dans le cadre de l'*Enquête sur l'activité*, réalisée conjointement par Statistique Canada et Emploi et Immigration Canada pour les années 1986 et 1987 auprès d'un échantillon de près de 67 000 personnes de l'ensemble du Canada.²¹ L'Enquête visait à combler les lacunes de l'Enquête sur la population active, qui donne une vue transversale de la situation des personnes chaque mois. La nature longitudinale des observations recueillies permet de rendre compte du caractère dynamique de la réalité vécue, de reconstituer les changements d'état ou de situation sur le marché du travail. L'Enquête est une des premières du genre au Canada et suit en cela le modèle développé par le *Panel Study of Income Dynamics* (PSID), de l'Université du Michigan, qui a débuté en 1968 et suivi une cohorte originale depuis, dans le secteur de l'évolution de la pauvreté aux États-Unis (Duncan, 1984).

Pour les fins de notre analyse, nous présentons d'abord une typologie d'ensemble de l'activité afin de voir l'importance relative de trois situations en 1986 : l'occupation d'un emploi, le chômage et [62] l'inactivité, en incluant les cas où il y a combinaison de situations. Parmi les types de transition possibles observés pour les années 1986

²¹ L'échantillonnage a permis de rejoindre un ménage sur 225 et une pondération de certains facteurs sur ou sous-estimés (région, etc.) a permis d'assurer la représentativité des 17 millions de personnes âgées de 16 à 69 ans au Canada (Statistique Canada, 1990).

et 1987, nous isolerons ensuite un seul type : la transition entre l'occupation d'un emploi et la non-occupation et vice-versa, afin de l'analyser plus en détail. Suivra enfin une analyse du nombre de transitions et des intervalles inter-transitions selon quelques facteurs, dont l'âge, le sexe et la scolarité. Les taux de transition et les intervalles inter-transitions pour les 104 semaines d'observation de l'Enquête seront ici analysés dans la perspective de l'analyse de survie (les « survivants » sont ceux qui ne connaîtront pas de transition au cours de la période), en tant qu'une des étapes importantes de l'analyse de l'histoire événementielle (*Event History Analysis*) (Allison, 1984 ; Blossfeld et alii, 1989 ; Hagenaars, 1990).

Une vue d'ensemble

Au total, 40,5% des femmes et 60,1% des hommes âgés de 16 à 69 ans ont été occupés toute l'année en 1986 au Canada, d'après l'Enquête sur l'activité. (Tableau 1). L'occupation d'un emploi et le chômage ou l'inactivité ont touché environ 30% des personnes des deux sexes durant la même année. Le changement de situation, ou la succession d'état, affecte donc une importante proportion des personnes au cours d'une seule année. Les femmes sont davantage inactives que les hommes : 29,6% contre 10%. Cela tient essentiellement à un taux plus élevé chez les femmes plus âgées, les différences entre les sexes étant moins prononcées chez les plus jeunes.

Lorsque nous isolons les personnes actives seulement (personnes en emploi, en chômage ou à la recherche d'un emploi), le profil des hommes et des femmes est cette fois beaucoup plus similaire. La principale différence entre les deux est l'implication plus marquée des femmes dans le régime d'emploi à temps partiel. Au moins 24% des femmes et 8,2% des hommes ont travaillé à un moment ou à un autre à temps partiel.

[63]

Tableau 1

Typologie de l'activité des personnes âgées de 16 à 69 ans, Canada, 1986

Activité des personnes	Ensemble		Personnes actives seulement	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<i>Occupées toute l'année</i>	40,5	60,1	57,5	66,7
— rémunérées, temps plein	28,6	47,2	40,6	52,4
— rémunérées, temps partiel	7,9	2,8	11,2	3,2
— non rémunérées et autonomes	4,0	10,0	5,7	11,1
<i>Occupées une partie de l'année</i>	27,0	27,5	38,4	30,6
— rémunérées, temps plein	16,2	21,4	23,0	23,8
— rémunérées, temps partiel	9,0	4,7	12,8	5,0
— non rémunérées et autonomes	1,8	1,4	2,6	1,6
— occupées et en chômage	5,6	7,6	8,0	8,4
— occupées et inactives	13,7	11,4	19,5	12,7
— occupées, inactives et en chômage	7,7	8,5	10,9	9,4
<i>Chômage toute l'année</i>	1,0	1,3	1,4	1,4
<i>Chômage et inactivité</i>	2,0	1,2	2,8	1,3
<i>Inactives toute l'année</i>	29,6	10,0	—	—
Total %	100	100	100	100
N ('000)	8 945	8 767	6 297	7 890

Sources : Statistique Canada et Emploi et Immigration Canada, cat. 71-205 et 71-206.

Les transitions sur le marché du travail

Divers types de transition sont susceptibles d'affecter le statut au sein de la population active, parmi lesquels on retrouve trois types principaux illustrés chacun par quelques exemples :

Type I : Transitions intra occupation

—> emploi —> emploi

— emploi à temps plein —> emploi à temps partiel ;

— emploi —> emploi (nouvel employeur) ;

— emploi —> perte de l'emploi principal et maintien d'un emploi secondaire, etc.

[64]

Type II : Transitions occupation-non-occupation

— chômage —> emploi ;

— chômage (avec ou sans recherche d'emploi) —> emploi ;

— emploi —> chômage ;

— emploi —> chômage (avec ou sans recherche d'emploi) ;

— absence de la population active —> emploi ;

— emploi —> retrait de la population active, etc.

Type III : Transitions intra non-occupation

- chômage —> chômage
 - chômage (avec recherche d'emploi) —> chômage (sans recherche d'emploi) ;
- absence de la population active —> chômage ;
- chômage —> retrait de la population active, etc.

Seules les transitions de type II retiendront notre attention ici, sans distinction du statut d'emploi (principal ou secondaire, temps plein ou temps partiel). (Tableau 2). Non seulement nous semblent-elles les plus significatives du point de vue de la dynamique du marché du travail (hors marché à marché et vice versa), elles sont également susceptibles de nous éclairer davantage sur un aspect que nous privilégions, soit la recherche des facteurs qui entourent la précarisation croissante de l'emploi. Les transitions de type I et III seront éventuellement examinées dans une phase ultérieure de la recherche.

Les mouvements d'entrée et de sortie

Les transitions de type « emploi-chômage » et vice-versa ont surpassé le nombre total de personnes dans la population, certaines personnes ayant pu connaître de multiples transitions. (Tableau 2). L'Enquête ne s'étant limitée qu'aux cinq premiers emplois occupés dans l'année, on observera jusqu'à vingt transitions au cours des deux années. Il est donc entendu que ce nombre n'est ici qu'une indication partielle et qu'il aurait pu être encore plus élevé si tous les emplois au cours d'une année avaient été consignés.

[65]

Tableau 2

Répartition en pourcentage des transitions de type « emploi-chômage » et vice-versa survenues au cours des deux années, population de 16 à 69 ans, Canada, 1986-1987

	Nombre de transitions	% des réponses	% des cas
Chômage (ou inactivité) — Emploi	10 549 015	51,1	60,6
Chômage avec recherche — Emploi	5 197 693	25,2	29,9
Chômage sans recherche — Emploi	458 021	2,2	2,6
Ne veut pas travailler — Emploi	4 893 301	23,7	28,1
Emploi — Chômage (ou inactivité)	10 107 803	48,9	58,1
Emploi — Chômage avec recherche	3 701 424	17,9	21,3
Emploi — Chômage sans recherche	392 103	1,9	2,3
Emploi — Ne veut pas travailler	6 014 276	29,1	34,5
Total des transitions	20 656 818	100,0	118,6
Total des cas	17 411 393		

Source : D'après les données de l'Enquête sur l'activité, 1986-1987 ; calculs des auteurs.

Le tableau nous renseigne également sur les mouvements d'entrée et de sortie : la proportion des personnes qui entrent en emploi est à peu près identique à celle qui quittent un emploi pour devenir chômeurs ou inactifs. Les deux types de mouvement sont à peu près d'égale importance, que l'on considère les personnes impliquées ou le mode de changement qu'elles ont vécu. Les chômeurs qui trouvent un emploi sont plus nombreux que les inactifs qui entrent sur le marché du travail, parmi lesquels peuvent se retrouver les nouveaux arrivants comme ceux qui décident de retourner au travail après une absence quelconque. Mais c'est le contraire qui se produit dans l'autre sens : les personnes déjà en emploi quittent en plus forte proportion que celles qui tombent en chômage, qu'il s'agisse des personnes au seuil de la retraite ou d'autres qui se retirent pour un temps indéterminé.

Quant à la probabilité de connaître une transition à chaque mois ou à chaque semaine, calculée sur l'ensemble de la population âgée de 16 à 69 ans, les données sont très frappantes. La probabilité de changer d'état peut atteindre plus de 12% de l'ensemble au cours des mois de décembre et janvier (Tableau 3).

[66]

Tableau 3

Probabilité des transitions de type « emploi-chômage » et vice-versa, selon le mois d'observation, population de 16 à 69 ans, Canada, 1986-1987

Mois	Nombre de transitions	Taux ^a %
1	398 318	2,3
2	473 739	2,8
3	681 581	4,0
4	705 803	4,1
5	633 196	3,7
6	1 246 364	7,4
7	659 634	3,9
8	767 919	4,5
9	1 475 994	8,9
10	737 751	4,3
11	1 378 116	8,2
12	2 086 326	12,7
13	2 061 339	12,6
14	452 393	2,6
15	608 342	3,6
16	571 384	3,3
17	543 378	3,2
18	972 439	5,7
19	635 081	3,7
20	607 123	3,5
21	1 115 900	6,6
22	545 461	3,2
23	614 199	3,6
24	685 038	4,0

a. La probabilité est calculée sur l'ensemble de la population de 16 à 69 ans, soit 17 411 393 de personnes. Il s'agit du taux d'exposition (« hazard rate »), indiquant la probabilité par mois qu'une personne qui est entrée dans l'intervalle sans subir de transition en subisse une. Ce taux (λ) est calculé avec le nombre

d'événements terminaux dans un intervalle, divisé par le nombre moyen de survivants au milieu de l'intervalle :

$$\lambda_i = \frac{2q_i}{h(1+p_i)}$$

où « q » est la proportion d'événements terminaux, « h » est la largeur de l'intervalle et « p » est la proportion de survivants.

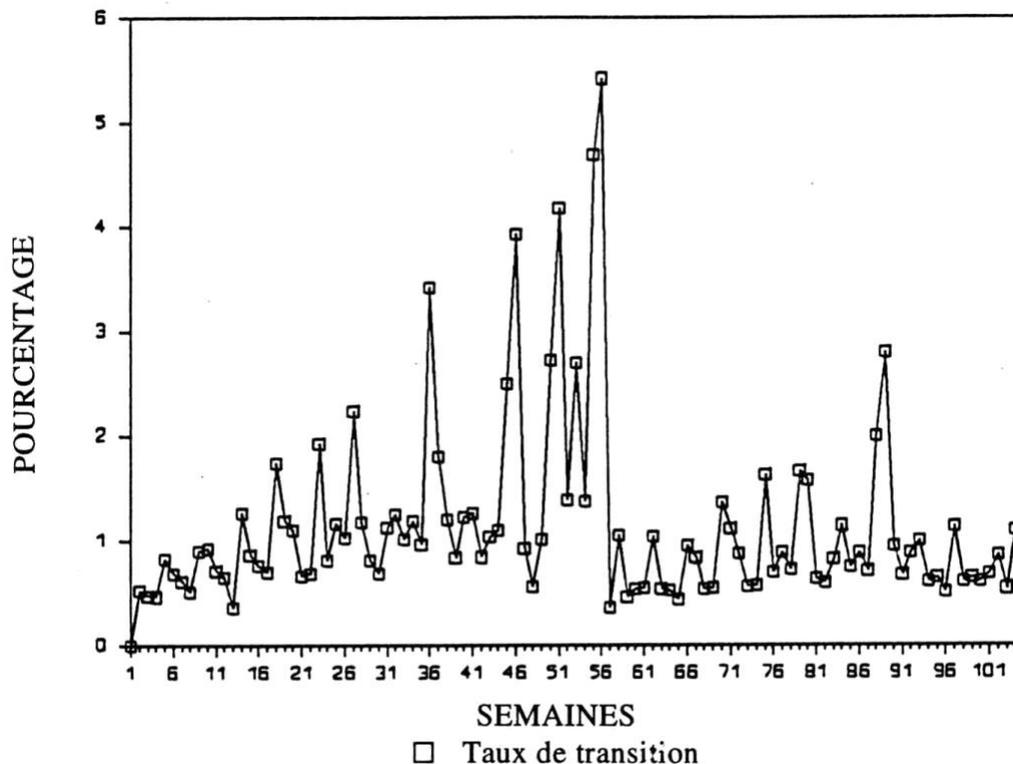
Source : D'après les données de l'Enquête sur l'activité, 1986-1987 ; calculs des auteurs.

[67]

Contrairement au Tableau 3 qui présente l'information sous forme agrégée pour chaque mois, la Graphique 1 présente les données pour chaque semaine, si bien que la probabilité de changer d'état, bien que pouvant affecter plus de 12% de la population active au cours des douzième et treizième mois, n'en affecte pas plus que 5,6% au cours d'une semaine donnée en janvier, ce qui demeure encore très considérable. (Graphique 1).

Graphique 1.

Probabilité des transitions emploi-chômage et vice-versa à chaque semaine.
Canada, 1986-1987



Cette vue d'ensemble des transitions suggère en conséquence qu'un sommet de probabilité est atteint autour de la période des fêtes : un nombre considérable de personnes auraient connu une transition de type II dans les semaines qui ont précédé ou suivi cette période, un phénomène déjà reconnu par l'Enquête sur la population active. Puisque le phénomène ne s'est pas répété pour la fin de la seconde année, on est en droit de se demander s'il s'agit d'un simple phénomène [68] conjoncturel propre à la fin de l'année 1986 ou même d'une erreur de mesure. Diverses raisons cependant nous permettent d'écarter l'hypothèse du phénomène conjoncturel.

Lorsqu'on isole chacune des transitions (graphiques non présentés), la situation est fort différente selon qu'il s'agisse de la première, de la dixième ou de la vingtième transition. Pour la première transition, calculée sur un nombre considérable de cas, la probabilité atteint un sommet autour du sixième mois et se stabilise par la suite à un palier

beaucoup plus faible. Pour la deuxième et jusqu'à la cinquième transition, la probabilité atteint un premier sommet autour du douzième mois (période des fêtes), pour redescendre par la suite, une situation plausible quand on songe aux étudiants susceptibles de commencer ou de terminer un emploi à ce moment ; le grand nombre de cas de ceux qui subissent une telle transition explique encore le sommet noté autour des douzième et treizième mois dans le tableau d'ensemble. Enfin, pour toutes les autres transitions pour lesquelles le nombre de cas diminue chaque fois, un sommet est encore atteint au même moment suivi d'une période de faible probabilité, et l'on revient enfin à des sommets encore plus élevés à la fin de la période d'observation, soit autour du vingt-quatrième mois : pour ceux qui connaissent plus de six transitions, il semble y avoir une accélération de la probabilité de transiter au fur et à mesure du cumul des transitions antérieures. Si le sommet ne réapparaît pas dans le graphique d'ensemble autour du vingt-quatrième mois, c'est simplement que le nombre de cas restants après 6 transitions a considérablement diminué, d'où le fait qu'il ne s'agit pas d'un phénomène conjoncturel propre à l'année d'observation retenue. Par ailleurs, l'erreur de mesure demeure possible dans un contexte où les répondants devaient reconstituer rétrospectivement les emplois et les périodes de chômage pour chacune des semaines de l'année qui a précédé l'entrevue. ²²

[69]

Reste le phénomène d'accélération apparente de la probabilité d'une transition après un certain cumul. Peut-on parler dans ce cas d'un cercle vicieux de la précarité pour un nombre respectable de personnes qui ont déjà connu une ou des transitions ? C'est précisément ce à quoi peut répondre l'analyse de la survie des transitions.

²² Il n'est pas impensable en effet qu'en cas de doute relativement à la date exacte de début ou de fin d'un emploi, on se contente de la seule mention du début d'un mois ou même du début d'une année. Les fréquences hebdomadaires effectivement observées montrent des sommets importants à chaque début de mois, d'où le biais possible quant à la spécification de la durée exacte d'un emploi ou d'une période de chômage.

Le suivi de la cohorte : l'analyse de la survie

L'ensemble de la cohorte du départ se répartit d'une certaine façon après les semaines, les mois et les années d'observation. Au départ, en considérant l'ensemble, plus de 63% des personnes ne connaîtront pas de transition de type II et peuvent être vues comme étant « stables », soit occupées de façon continue sur le marché du travail ou complètement inactives durant toute la période. (Tableau 4). Ajoutons toutefois que n'ayant pas pris en compte ici les transitions de type I et III, la « stabilité » en question est toute relative : plusieurs peuvent avoir connu le passage du temps plein au temps partiel ou vice-versa, d'autres peuvent vivre une situation contractuelle d'au moins deux années, etc. Bref, la proportion en question comprend aussi bien les vraies personnes stables que les transitions de type I et III, lesquelles constitueraient entre 15% et 20% de l'ensemble d'après une approximation sommaire.

Le reste de la cohorte, soit plus de 36% de l'ensemble de la population, connaîtra au moins une transition significative de type « emploi-chômage » ou vice-versa au cours des deux années, cela pouvant aller jusqu'à vingt transitions (l'Enquête s'étant limitée aux 5 premiers emplois pour chacune des années), révélant ainsi une mobilité de la main-d'œuvre relativement prononcée. (Tableau 4). La donnée contraste singulièrement avec la vision qui ressort généralement du seul examen du taux de chômage.

[70]

Tableau 4

Fonction de survie des transitions de type « emploi-chômage » et vice versa,
et répartition en pourcentage des restants après chacune des transitions,
population de 16 à 69 ans, Canada, 1986-1987

Transitions			Restants	
Numéro	Nombre	Survie en %	Susceptible de subir une transition ultérieure	Non- susceptible
0	11 041 055	63,4	100,0	—
1	6 370 339	36,6	36,6	63,4
2	4 746 221	27,3	74,5	25,5
3	3 219 271	18,5	67,8	32,2
4	2 358 843	13,5	73,3	26,7
5	1 426 995	8,2	60,5	39,5
6	986 669	5,7	69,1	30,9
7	596 971	3,4	60,5	39,5
8	388 930	2,2	65,2	34,8
9	220 110	1,3	56,6	43,4
10	145 113	0,8	65,9	34,1
11	78 142	0,4	53,8	46,2
12	52 886	0,3	67,7	32,3
13	28 935	0,2	54,7	45,3
14	18 722	0,1	64,7	35,3
15	9 530	0,1	50,9	49,1
16	5 972	0,0	62,7	37,3
17a	—	—	—	—
18a	—	—	—	—
19a	—	—	—	—
20a	—	—	—	—

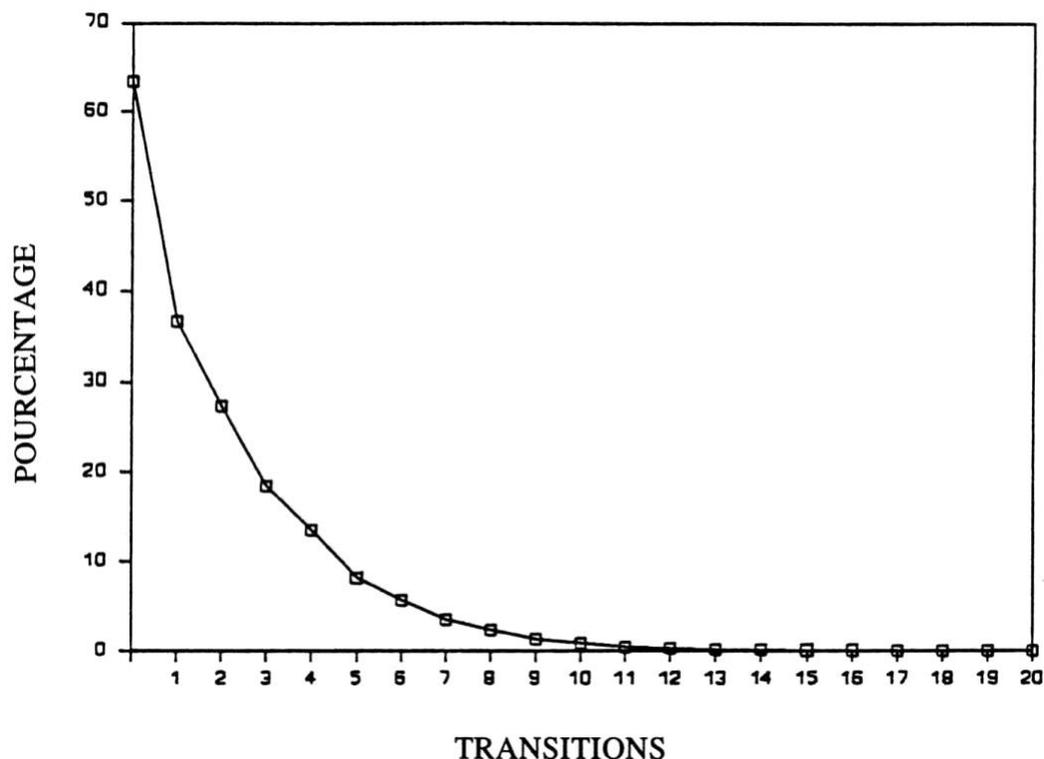
a. N < 4000 pour l'ensemble du Canada ou variabilité d'échantillonnage trop élevée; voir les règles de publication de Statistique Canada (1990).

Source: D'après les données de l'Enquête sur l'activité, 1986-1987; calculs des auteurs.

[71]

Graphique 2

Courbe de survie des transitions Canada, 1986-1987



Au cours de la première année seulement, presque l'entièreté de la cohorte se « stabilisera », comme nous le montre la courbe globale de survie, au sens où on débouchera sur une situation d'emploi ou de chômage qui ne sera suivie d'aucune autre transition au cours des deux années. (Graphique 2).

Cela ne nous éclaire encore que partiellement sur la dynamique réelle. Lorsqu'on examine comment se comportent les sous-cohortes de ceux qui subissent une transition à chacune de ces transitions, l'image du cercle vicieux de la précarité tend à s'imposer. Si l'on décompose l'ensemble entre ceux qui sont susceptibles de subir une transition ultérieure et ceux qui se « stabiliseront », on obtient 36,6 % et 63,4%. Si l'on décompose le 36% de ceux qui subissent une première transition de la même façon, on observe que 74,5% de ce bloc de 36% (les

« restants ») connaîtront une transition ultérieure, et [72] ainsi de suite pour les restants à chacune des étapes, dans une proportion qui ne descendra sous la barre des 50% qu'après la seizième transition, là où les nombres auront diminué à un point tel qu'ils ne seront plus significatifs ! La proportion relativement élevée de personnes susceptibles de connaître une transition ultérieure après une première transition ne décroît que très lentement à travers le temps et elle frappe surtout par ses taux élevés, toujours entre la moitié et les trois-quarts des restants. (Tableau 4). Là se retrouvent vraisemblablement les « précaires » sur le marché du travail.

La répartition selon les sous-groupes

a) Le nombre de transitions

À première vue, la concentration des transitions dans les classes d'âge les plus jeunes apparaît très clairement. (Tableau 5). Les « stables » ici sont ceux qui n'auraient subi aucune transition, qu'il s'agisse d'activité ou d'inactivité stables : la relation semble varier directement avec l'âge. Si l'on examine la première transition, trois groupes peuvent être distingués. Les jeunes jusqu'à 34 ans sont les plus touchés, les personnes entre 35 et 54 ans sont les plus « stables » et enfin, une légère remontée apparaît avec les personnes de plus de 55 ans parmi lesquelles se trouvent celles qui sont au seuil de la retraite. Pour les autres transitions, plus elles augmentent, plus la concentration semble affecter les plus jeunes.

Le sexe n'apparaît pas comme étant lié au nombre de transitions : tout au plus note-t-on que les femmes sont légèrement plus nombreuses à subir une première transition que les hommes, qui eux sont légèrement plus nombreux à subir des transitions multiples (6 et +), mais les différences sont plutôt minces et semblent également varier selon l'âge. (Tableau 5). Encore faudrait-il voir ici si les épisodes de chômage des femmes en sont véritablement, ou s'il ne s'agit tout simplement pas d'interruptions de travail pour grossesse (20 semaines de prestations de chômage pour un bon nombre).

[73]

Tableau 5.

Nombre de transitions en pourcentage, selon le groupe d'âge et le sexe,
population de 16 à 69 ans, Canada, 1986-1987

Age	Sexe	0	1	2	3	4	5	6 et +	N ('000)
16-19	H	23,5	14,4	15,1	12,3	13,2	6,8	14,6	751,0
	F	25,5	15,2	15,8	12,9	13,1	6,4	11,0	720,6
	T	24,5	14,8	15,5	12,6	13,2	6,6	12,9	1 471,5
20-24	H	35,5	10,6	13,8	9,1	11,5	5,8	13,7	1 029,0
	F	39,6	13,9	14,3	9,7	9,2	5,0	8,3	1 043,3
	T	37,6	12,3	14,1	9,4	10,4	5,4	11,0	2 072,3
25-34	H	64,8	7,5	9,3	3,9	5,0	2,8	6,7	2 162,5
	F	55,4	13,2	12,2	5,6	5,9	2,4	5,4	2 257,8
	T	60,0	10,4	10,8	4,8	5,5	2,6	6,0	4 420,3
35-44	H	77,0	4,8	6,8	2,2	3,4	1,6	4,2	1 816,5
	F	67,8	9,8	8,7	4,1	4,2	1,5	4,0	1 857,1
	T	72,3	7,3	7,8	3,2	3,8	1,6	4,1	3 673,6
45-54	H	79,1	5,5	5,1	2,3	2,9	1,4	3,8	1 261,6
	F	74,8	6,8	6,7	3,6	3,2	1,5	3,5	1 267,5
	T	76,9	6,1	5,9	3,0	3,0	1,5	3,6	2 529,1
55-64	H	74,7	10,9	4,4	3,1	2,8	1,2	2,9	1 105,7
	F	81,6	8,2	3,1	2,4	2,2	0,6	2,0	1 196,1
	T	78,3	9,5	3,7	2,7	2,5	0,9	2,4	2 301,8
65-69	H	86,2	8,3	1,6	2,0	0,8	0,3	0,8	410,0
	F	94,8	2,7	0,7	0,7	0,5	0,1	0,6	500,8
	T	90,9	5,2	1,1	1,3	0,6	0,2	0,7	910,8
Total	H	64,6	8,1	8,2	4,5	5,4	2,7	6,5	8 536,4
	F	62,3	10,5	9,3	5,4	5,3	2,3	4,9	8 843,2
	T	63,4	9,3	8,8	4,9	5,4	2,5	5,7	17 379,6

Source : D'après les données de l'Enquête sur l'activité, 1986-1987 ; calculs des auteurs.

La scolarité enfin montre certains traits intéressants. (Tableau 6). La question est de savoir par exemple si les plus faiblement scolarisés vivent plus de transitions que les autres selon l'idée que la précarité est le lot des moins instruits, ou si c'est l'inverse qui est vrai, selon l'idée que la scolarisation favoriserait une certaine mobilité sur le marché du travail. En fait, ces deux idées ne sont pas vérifiées. Les extrêmes (« 0-

8 ans » et « universitaire ») sont plus stables que les catégories intermédiaires (« secondaire complété ou non complété », [74] ainsi que « certificat ou diplôme postsecondaire ») et en particulier que la catégorie médiane (« postsecondaire non complété »).

Tableau 6

Nombre de transitions en pourcentage, selon la scolarité,
population de 16 à 69 ans, Canada, 1986-1987

Scolarité	Transitions en %							N ('000)
	0	1	2	3	4	5	6 et +	
0-8 ans	67,0	9,1	7,6	4,9	4,9	2,1	4,4	2 705,1
Secondaire	61,9	9,6	9,1	5,0	5,6	2,7	6,1	9 371,1
Post-sec. non complété	59,1	9,5	10,1	5,6	6,4	2,9	6,5	2 018,4
Cert. ou dipl. post-sec	66,8	8,4	8,5	4,1	4,6	2,4	5,2	1 969,8
Universitaire	68,2	9,1	7,4	4,7	3,9	1,9	4,7	1 315,2
Total	63,4	9,3	8,8	4,9	5,4	2,5	5,7	17 379,6

Source : D'après les données de l'Enquête sur l'activité, 1986-1987 ; calculs des auteurs.

b) Les intervalles inter-transitions

Une mesure de la transition d'état qui intègre la durée est celle de l'intervalle entre le début de la période d'observation et la première transition, de la première à la seconde transition et jusqu'à la dernière selon les cas. Ces intervalles nous serviront directement dans la perspective d'une analyse de l'histoire événementielle, où nous pourrions raffiner l'analyse de survie. Conceptuellement, on comprendra que le temps écoulé entre les transitions est lié au nombre

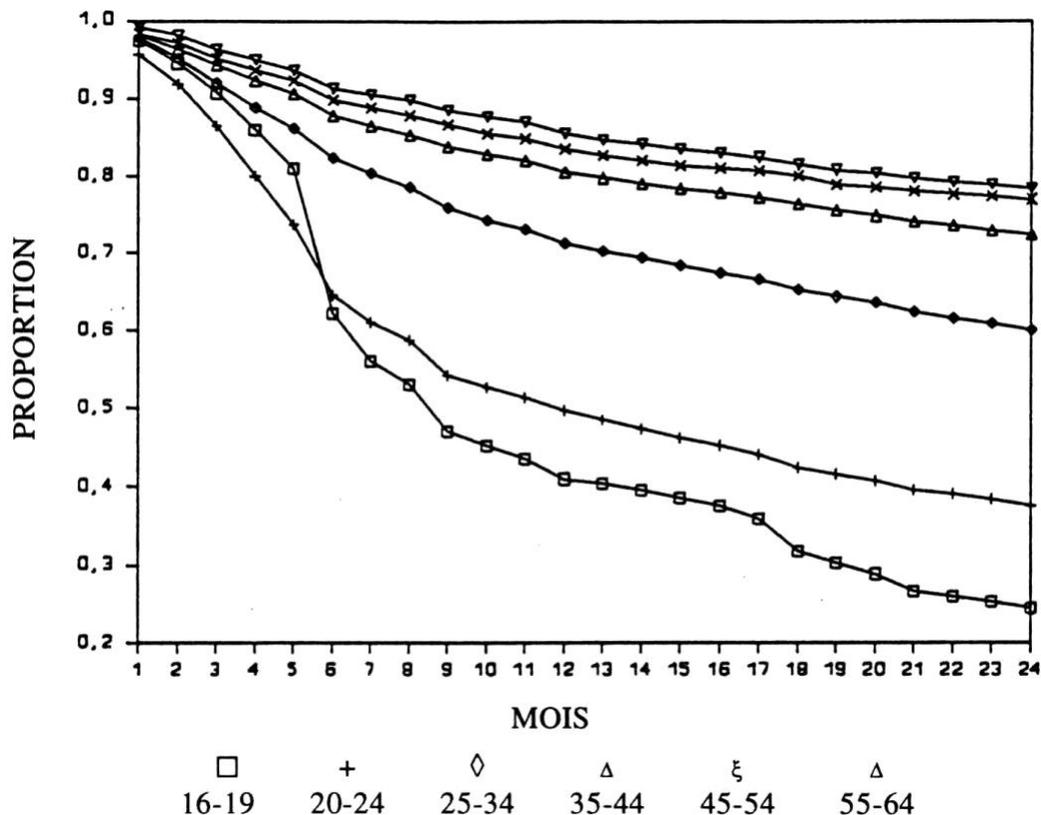
de transitions et partant, à la précarité. Plus les intervalles entre chacune des transitions seront courts, plus le nombre de transitions sera élevé.

Nous ne présenterons pas ici ces tableaux qui ressemblent sensiblement aux précédents et dont les occurrences de périodes plus ou moins longues n'ont que peu d'intérêt en soi. Qu'il suffise de mentionner que comme pour le nombre de transitions, c'est encore l'âge qui apparaît comme étant le plus lié à l'occurrence d'intervalles inter-transitions courts par rapport aux plus longs. Le sexe encore une [75] fois n'est pas lié à ces occurrences. La scolarité enfin montre le même profil que pour le nombre de transitions. Les « stables » sont ici considérés comme étant les personnes qui n'ont pas connu d'intervalles inférieurs à deux ans.

Une vision complémentaire de la répartition selon l'âge nous est fournie avec l'examen des « survivants », tels qu'évalués à partir des pourcentages cumulés de survivants en prenant les intervalles intertransitions comme variable dépendante. Si l'on décompose comme nous l'avons déjà fait les 5 premières transitions cette fois pour examiner le cheminement respectif de chacun des sous-groupes, une situation différente apparaît. Pour ce qui est des groupes d'âge, dans le cas de la première transition, la situation est conforme à l'ensemble, c'est-à-dire que la relation varie avec l'âge. (Graphique 3).

Graphique 3

Proportion cumulée de survivants, première transition,
selon l'âge, Canada, 1986-1987



[76]

Dès la venue de la seconde transition, l'effet de l'âge s'amenuise et cela ne fera que s'accroître avec les autres transitions (graphiques non-présentés). Il n'est alors plus permis d'associer nécessairement la précarité à l'âge, sauf pour les trois premières transitions de façon significative. S'il y a contradiction apparente avec ce que nous observons quant au nombre de transitions, c'est simplement qu'il s'agit de deux visions complémentaires. Ce sont toujours les plus jeunes qui subiront un nombre plus élevé de transitions, mais leur probabilité de transiter, après trois transitions, ne sera pas significativement plus forte que pour les plus âgés.

Si le sexe ne montre pas de différence significative pour la première transition, les transitions suivantes jusqu'à la cinquième permettent de

dire que les hommes connaissent des probabilités significativement plus fortes de transiter que les femmes, mais pour des différences peu élevées et qui tendent à s'amenuiser dans le temps.

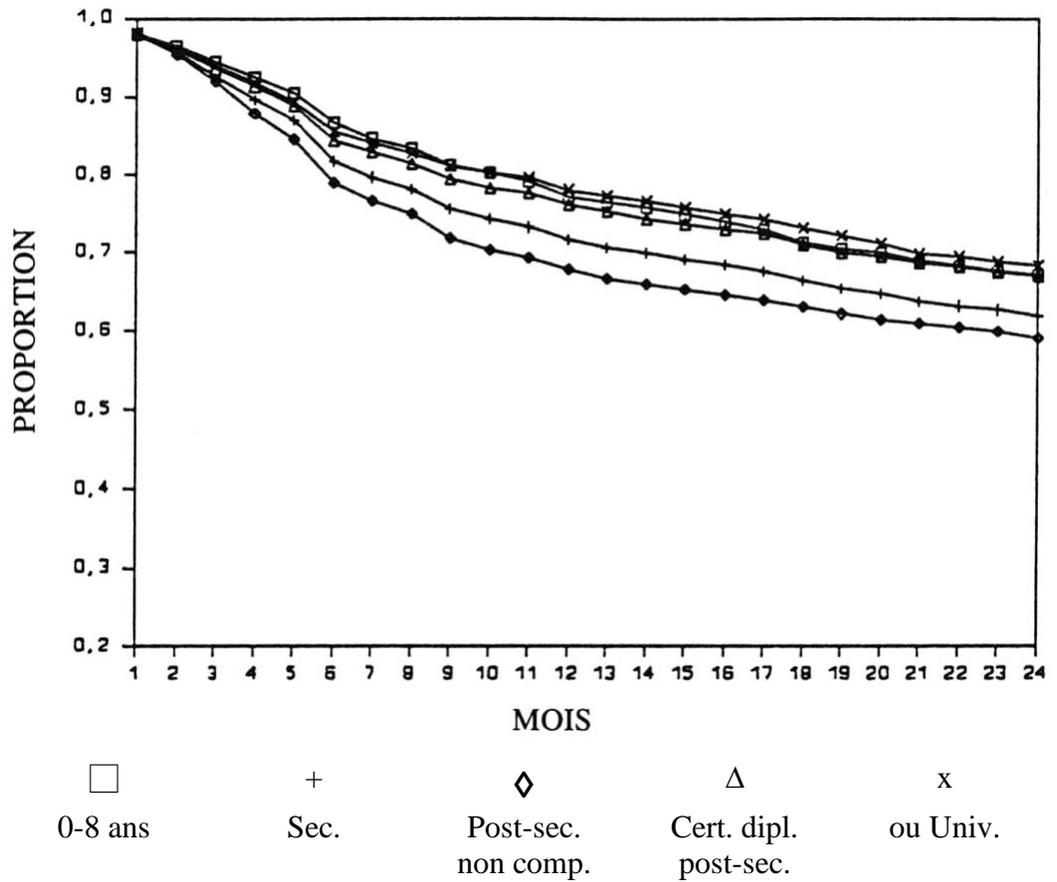
En ce qui a trait aux degrés de scolarité, dans le cas de la première transition, les extrêmes sont plus choyés que deux des groupes médians (second et troisième groupes). (Graphique 4). On voit ainsi que ces deux groupes sont relativement près l'un de l'autre et tendent à se distinguer des autres par une plus forte instabilité.

Dès la venue de la seconde transition, l'effet de la scolarité s'amenuise et cela ne fera que se poursuivre également avec les autres transitions (graphiques non-présentés). La situation de plus forte précarité pour les deux groupes en question (« secondaire complété ou non complété » et « post-secondaire non complété ») vaut pour les deux premières transitions de façon significative.

[77]

Graphique 4

Proportion cumulée de survivants, première transition, selon la scolarité, Canada, 1986-1987



Conclusion

Les principales questions à l'étude ici ont consisté à savoir si la précarité est le lot des plus jeunes par rapport aux plus âgés, des femmes par rapport aux hommes et des moins scolarisés par rapport aux plus scolarisés. Il ressort que les jeunes subissent les plus grandes difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi, que le sexe ne joue que très peu et que les personnes moyennement scolarisées sont plus affectées que celles qui se trouvent aux extrêmes.

Pour ce qui est des jeunes, l'alternance de statut entre les études et le travail peut être à la fois à l'origine des transitions nombreuses [78] et le fruit même des difficultés d'insertion. On travaille pour vivre et quand ce n'est que pour une période prédéterminée, c'est souvent pour se payer des études. On se retranche également plus volontiers vers les études tant qu'il n'y a pas d'emploi, d'emploi relativement stable ou d'emploi intéressant. Le processus en est un de renforcement mutuel qui tout en accédant l'idée du cercle vicieux de la précarité, fait que l'on doit reporter dans le temps la perspective de la stabilisation dans l'emploi. Une forme d'ajustement caractérise l'ensemble des mouvements d'entrée sur le marché, qui peuvent être fonction à la fois des préférences des individus comme des contraintes structurelles.

Pour ce qui est du sexe, les hommes connaissent des probabilités de transiter un peu plus fortes que les femmes. Ces probabilités se retrouvent tout spécialement chez les moins de 24 ans pour les transitions plus nombreuses, mais tendent à s'amenuiser dans le temps. Le fait de parler de processus quasi identiques ne devrait toutefois guère surprendre, les profils d'activité des hommes et des femmes tendant de plus en plus à être assimilés.

Pour ce qui est de la scolarité enfin, l'idée sous-jacente pourrait être traduite à la fois du point de vue des personnes comme du point de vue des contraintes structurelles du marché du travail. La rationalité individuelle ferait que les moins instruits pourraient plus difficilement se permettre de risquer une transition et que les plus instruits auraient également intérêt à ne pas risquer de perdre des acquis, mais qu'entre les deux, on puisse ou bien tenter raisonnablement de vouloir changer de situation, ou encore être soumis aux aléas du marché du travail. Au

Québec en particulier, le postsecondaire non complété englobe de fait les décrocheurs du collégial technique et professionnel : leur employabilité est incontestablement plus faible que celle des personnes qui complètent ou poursuivent à l'université. Du point de vue cette fois des contraintes structurelles, il est plausible de croire qu'un bon nombre d'entreprises veuillent conserver une main-d'œuvre moins instruite pour les bas salaires, une main d'œuvre plus instruite et plus qualifiée pour éviter les frais de formation et qu'entre les deux, au gré des besoins, la main-d'œuvre serait ainsi soumise à une plus grande précarité.

[79]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALLISON, Paul D., *Event History Analysis*, « *Régression for Longitudinal Event Data* », Sage Publications, Beverly Hills, London, New Delhi, 1984, 87 p.

BLOSSFELD, Hans-Peter, Alfred Hamerle et Karl Ulrich Mayer, *Event History Analysis*, « *Statistical Theory and Application in the Social Sciences* », LEA Publishers, Hove and London, 1989, 297 p.

DUNCAN, Greg J. (éd.), *Years of Poverty, Years of Plenty*, PSID, Univ. du Michigan, Ann Arbor, 1984.

GAUTHIER, Madeleine, *L'insertion de la jeunesse québécoise en emploi*, Rapport de recherche, Institut québécois de recherche sur la culture, août 1990, 119 p.

HAGENAARS, Jacques A., *Categorical Longitudinal Data*, « *Log-Linear Panel, Trend and Cohort Analysis* », Newbury Park, London, New Delhi, Sage Publications, 1990, 398 p.

LANGLOIS, Simon, Jean-Paul Baillargeon, Gary Caldwell, Guy Fréchet, Madeleine Gauthier et Jean-Pierre Simard, *La société québécoise en tendances, 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, 667 p.

Statistique Canada, *Enquête sur l'activité, Guide de l'utilisateur des micro-données, Fichier de données longitudinales 1986-1987*, 1990.

Statistique Canada et Emploi et Immigration Canada, *Les femmes au Canada, un profil de leur expérience du marché du travail au Canada en 1986*, cat. 71-205.

Statistique Canada et Emploi et Immigration Canada, *Les hommes au Canada, un profil de leur expérience du marché du travail au Canada en 1986*, cat. 71-206.

[80]

[81]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“Représentations
de la parenté et du soutien
dans trois quartiers montréalais.

**Par Françoise-Romaine Ouellette
et René B.-Dandurand**

[Retour à la table des matières](#)

[82]

[83]

Dans une recherche portant sur les relations de parenté et le soutien social dans trois quartiers montréalais, nous avons étudié la situation des parents de jeunes enfants quant à l'aide qu'ils reçoivent des membres de leurs réseaux personnels de sociabilité, des organismes communautaires ainsi que de professionnels ou d'organismes privés et étatiques.²³ Après une brève présentation de la problématique et de la méthodologie de cette recherche ainsi que des réseaux de sociabilité des parents montréalais qui ont accepté d'y collaborer, nous discutons ici plus spécifiquement des représentations qu'ont ceux-ci de la parenté et du soutien qu'elle apporte dans la vie familiale.

La question des sociabilités et solidarités de parenté est actuellement une question importante pour ceux et celles qui s'interrogent sur le rôle des réseaux informels, de l'État et des services étatiques ou communautaires auprès des individus et des familles.²⁴ À ce propos, nos données démontrent entre autres que, malgré le vocabulaire en vogue actuellement, la parenté et la famille ne constituent pas des réseaux « naturels » d'entraide « naturelle ». Au contraire, derrière l'apparente spontanéité des aides, se profile un univers de [84] normes et de contraintes où s'exercent une diversité de stratégies individuelles et familiales pour faire face aux difficultés, telles qu'elles sont perçues et interprétées. Ces normes, ces stratégies et ces perceptions varient à plusieurs égards, notamment selon le milieu socio-économique. Elles

²³ *Les familles avec charge d'enfants au confluent des solidarités de parenté et des services de l'État*, sous la direction de Renée B.-Dandurand. Cette recherche a été subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale et a été menée dans le cadre des travaux de l'équipe Familles, sexes et générations de l'Institut québécois de recherche sur la culture.

²⁴ Voir, par exemple, Pitrou 1977, 1978 ; Fortin 1987 ; Johnson 1989 ; Leseman et Chaume 1989.

constituent ainsi un élément central du processus de reproduction sociale des ménages. ²⁵

Présentation de la recherche

Cette recherche aborde la problématique du soutien en s'appuyant d'abord sur l'étude des réseaux personnels de sociabilité. ²⁶ En effet, la structure d'un réseau personnel de sociabilité affecte directement la disponibilité de l'aide et des liens interpersonnels potentiellement aidants. Néanmoins, ce réseau ne constitue pas d'emblée et nécessairement un réseau de soutien. Les liens interpersonnels les plus forts ne sont ni toujours, ni tous supportant. Les réseaux de sociabilité et les liens interpersonnels qui les composent sont toujours à multiples facettes, elles-mêmes de nature souvent contradictoire. Le soutien, en tant que circulation de ressources visant le maintien ou l'amélioration du bien-être de celui ou celle qui reçoit, varie dans sa nature et son efficacité selon les circonstances et selon les caractéristiques des individus et des liens qu'ils ont entre eux. Ces circonstances et caractéristiques peuvent être perçues et interprétées différemment par les diverses personnes en cause, ce qui affecte aussi le soutien et son impact sur la situation des partenaires de l'échange. ²⁷

Au printemps et à l'automne 1989, nous avons effectué des entrevues semi-dirigées auprès de parents ayant au moins un enfant à l'école primaire, dans trois quartiers montréalais choisis pour leur relative homogénéité socio-économique : Saint-Henri (quartier d'ouvriers non qualifiés, d'employés des services et d'assistés sociaux), Rosemont (où l'on retrouve surtout des ménages d'ouvriers qualifiés, [85] de techniciens, d'employés et de petits commerçants) et Outremont (quartier de cadres et de professionnels). Dans chaque quartier, vingt entrevues ont été réalisées. Dans une perspective exploratoire, nous

²⁵ Sur la logique des pratiques de classe structurées, orientées en fonction des conditions objectives sans pour autant être « le produit d'un dessein raisonné » ou d'un « calcul rationnel », voir Bourdieu 1974.

²⁶ Sur les réseaux sociaux, les solidarités communautaires et les réseaux de soutien, voir, par exemple, Wellman et Leighton 1981 et Wellman 1981.

²⁷ Jacobson 1987 ; Shumaker et Brownell 1984.

avons cherché à constituer un corpus diversifié révélant un large éventail de situations familiales et de facteurs affectant la disponibilité et la qualité du soutien reçu.

Nous avons recueilli par questionnaire des données factuelles et quantifiables sur les caractéristiques socio-économiques du foyer parental, l'origine sociale et géographique du/des parent(s) dans le foyer, leur histoire résidentielle et matrimoniale et leurs fréquentations de parenté, d'amitié ou de voisinage. Toutefois, nous avons surtout mis l'accent sur la collecte d'informations de type qualitatif pour connaître le point de vue du parent interrogé sur son réseau de sociabilité ainsi que la représentation qu'il se fait de son réseau de soutien et des aides qu'il a déjà reçues lors de certains événements marquants de sa vie familiale (l'installation en ménage, la naissance et les premiers mois des enfants, la maladie d'un adulte ou d'un enfant, une rupture, un épisode dépressif, les difficultés scolaires et de comportement des enfants, les périodes de difficultés financières, de chômage, de retour aux études, de recherche d'emploi etc.). Nous avons aussi recueilli des informations sur la garde régulière ou occasionnelle des enfants depuis la naissance de l'aîné(e).

L'ensemble de nos données nous permettent d'identifier les membres du réseau personnel de chaque parent et, dans ce réseau, ceux et celles qui agissent ou ont déjà agi comme dispensateurs d'aide plus ou moins régulièrement ou occasionnellement, contribuant ainsi à maintenir ou à améliorer la qualité de vie ou la situation sociale et économique du foyer. Ces données nous permettent aussi d'identifier les cas où une aide a manqué ou a été refusée ainsi que les cas où l'aide a été donnée par le réseau communautaire, étatique ou privé, que ce soit par choix ou, au contraire, par obligation, le réseau informel n'étant pas disponible, qualifié ou disposé à aider.

[86]

Présentation des réseaux de sociabilité

Comme dans l'étude de Fortin ²⁸ sur les réseaux de sociabilité dans la ville de Québec, les réseaux de nos informateurs et informatrices se caractérisent d'abord en fonction de l'importance relative qu'y prennent les relations de parenté. Néanmoins, comme il a été observé dans d'autres grandes villes ²⁹, à Montréal les réseaux de sociabilité sont moins fortement axés sur la parenté qu'à Québec et dans d'autres villes moyennes ou petites.

À Montréal, comme à Québec, c'est en milieu populaire que les sociabilités de parenté sont les plus intenses et concentrées surtout dans le quartier de résidence. Ainsi, dans notre corpus, les réseaux dominés très largement par la parenté se retrouvent surtout dans le quartier populaire de Saint-Henri, dans des familles biparentales d'ouvriers ou de petits employés qui vivent à proximité de plusieurs membres des parentés de l'un ou des deux conjoints. Par contre, à Saint-Henri, la plupart des femmes monoparentales que nous avons interrogées ont peu de liens de parenté ou sont éloignées géographiquement de leur famille ou encore sont en rupture, ou quasi-rupture, avec une partie de leur fratrie. ³⁰

Dans les foyers de milieu moyen ou aisé de Rosemont et Outremont, les liens avec les amis et les collègues occupent dans le réseau une place plus importante qu'à Saint-Henri, allant quelques fois jusqu'à égaler ou supplanter les liens de parenté en termes de fréquentation et de valorisation.

²⁸ Fortin 1987.

²⁹ Pitrou 1977.

³⁰ Dans chaque quartier, nous avons sélectionné un nombre de foyers monoparentaux correspondant au pourcentage de ces foyers dans l'ensemble du quartier. Parmi les familles parentales, le pourcentage de foyers monoparentaux est le suivant : Saint-Henri, environ 45% ; Rosemont, environ 35% et Outremont, environ 25%. À propos de ces foyers, voir Dandurand et Ouellette 1991.

À Rosemont et, surtout, à Outremont, les réseaux personnels sont plus souvent centrés sur le couple ou sur la famille nucléaire plutôt qu'articulés d'abord à un réseau dense de parenté comme dans les réseaux plus traditionnels de Saint-Henri. Plus rarement, surtout dans les familles monoparentales et dans certaines familles biparentales [87] dites « recomposées », peu importe le quartier, le réseau personnel du/des parent(s) est centré sur l'individu lui-même.

Il est rare que la parenté constitue une fraction nettement minoritaire du réseau d'ensemble ou en soit presque absente. On retrouve de tels cas aux extrêmes de l'échelle sociale, parmi les foyers les plus démunis socialement et matériellement (des familles assistées sociales de Rosemont et de Saint-Henri) et dans de rares foyers aisés d'Outremont qui, par choix plus que par obligation, vivent en marge de leur milieu familial.

Parenté et soutien de la parenté

Étant donné que les liens de parenté sont parmi les plus nombreux et importants, dans la plupart des réseaux, étant donné également que les parents ainsi que les frères et sœurs sont socialement définis comme les partenaires privilégiés dans les échanges d'aide ³¹, la majorité des gens reçoivent un certain soutien de la parenté dans la plupart des circonstances importantes de la vie familiale, même lorsque la parenté est peu fréquentée ou valorisée. Les autres liens de sociabilité (amitié, voisinage etc.) ne sont pas soumis aux mêmes normes de soutien mutuel sinon dans le cadre d'obligations de réciprocité qui, la plupart du temps, limitent grandement l'offre et la demande d'aide. ³² Toutefois, face à l'implication concrète de leur parenté, les personnes en position d'être aidées font intervenir leur lecture de la situation, leurs attentes et leurs évaluations des gestes posés à leur égard. Entre la forme concrète que prend le soutien de la parenté et son efficacité réelle ou perçue, la personne aidée, ses perceptions et ses interprétations, peuvent jouer un

³¹ Fortin 1987 ; Roberge 1985 et, pour la France, Pitrou 1977.

³² Shumaker et Brownell 1984.

rôle déterminant. C'est sur cette dimension du soutien que porte l'analyse de données présentée ci-dessous.

Certaines données résultant de l'analyse verticale de nos entrevues, c'est-à-dire résultant de l'étape de compréhension et d'analyse de chaque situation singulière, illustrent bien que le soutien de la parenté est structuré et organisé en rapport avec un univers de normes [88] concernant les relations de parenté et en rapport avec l'évaluation subjective que fait la personne concernée de sa place et de son rôle dans son propre réseau de parenté. Les variations à ce niveau sont liées à des particularités individuelles mais aussi au milieu social d'appartenance. Pour avoir accès à la compréhension de ces schèmes organisateurs du soutien, la méthode de l'entrevue semi-dirigée, laissant la personne s'exprimer dans ses propres termes et insister sur les aspects des situations qui lui sont les plus significatifs, s'est avérée particulièrement pertinente.

Pour identifier ces facteurs autres que matériels ou objectifs qui affectent le soutien de la parenté et son évaluation, nous avons été guidées surtout par deux catégories d'entrevues. La première catégorie est celle des entrevues où sont exprimées des insatisfactions à propos de l'aide reçue de la parenté. En justifiant leurs critiques négatives, les personnes insatisfaites expriment souvent très explicitement leurs attentes et les normes sociales de comportement auxquelles réfèrent ces attentes. La deuxième catégorie est celle des entrevues où l'on tient un discours sur la famille et la parenté, introduisant explicitement la question fondamentale des rapports entre l'individu et son groupe familial, celle de l'acteur et de ses stratégies dans un univers de contraintes et de normes. Dans ces deux catégories d'entrevues, certains sujets ou certaines situations ont donné lieu, plus que d'autres, à l'expression des points de vue. Nous parlerons ici de l'aide aux relevailles lors du premier enfant et de la manière dont les femmes aînées de famille parlent de leur rôle dans leur fratrie.

Les relevailles

L'aide à la maison aux femmes qui viennent d'accoucher est socialement considérée comme devant provenir essentiellement de

personnes (de femmes) de la parenté de la mère ou, à défaut, du père. ³³ La situation des relevailles est donc un cas exemplaire pour qui s'intéresse à l'implication des parentés dans l'aide aux parents de [89] jeunes enfants, d'autant plus qu'elle peut donner aussi une orientation à la suite des échanges familiaux après la naissance.

Dans la majorité (55%) des soixante foyers que nous avons interrogés, il y a eu une aide concrète de la parenté, à domicile, au retour de la mère à la maison après la première naissance. Une telle aide a cependant touché 75% des foyers de Saint-Henri, comparativement à seulement 45% des foyers de Rosemont et 45% des foyers d'Outremont.

De prime abord, on pourrait croire que les femmes de Saint-Henri sont mieux dotées en aide concrète à la maison pour les relevailles. L'examen des récits révèle, toutefois, 1) que l'aide, bien que plus fréquente à Saint-Henri, y a souvent été perçue comme insuffisante ou inadéquate, 2) que les cas où il n'y a pas eu d'aide à Rosemont étaient majoritairement des cas où une aide aurait été appréciée, bien qu'elle n'ait pas été offerte ni, d'ailleurs, attendue ou désirée, et enfin, 3) que, lorsqu'il n'y a pas eu d'aide à Outremont, elle n'était pas considérée nécessaire ni souhaitable, ou bien la situation n'aurait pas pu s'en trouver modifiée. D'ailleurs, à Outremont, il y a eu sept refus d'aide pour seulement trois à Rosemont et deux à Saint-Henri.

Ces distinctions entre les quartiers se précisent quand on considère le type de commentaires faits par nos informateurs et informatrices sur l'aide reçue.

À Saint-Henri, parmi les quinze femmes qui ont reçu une aide concrète de la parenté à la maison, seulement cinq trouvent que cette aide a été suffisante, adaptée à leurs attentes ou même plus importante que ce qu'elles attendaient ou jugeaient nécessaire. Toutes les cinq vivaient alors dans le quartier et avaient de la parenté à proximité. Les dix autres ont toutes vécu des situations où l'aide reçue n'était pas adéquate à leurs besoins ressentis et/ou ne correspondait pas à leurs attentes. Plusieurs vivaient des difficultés conjugales ou une rupture avec le père de l'enfant et, pour certaines, ces difficultés s'accompagnaient d'autres problèmes (pauvreté, criminalité du père,

³³ Labrecque 1988.

isolement). Ces problèmes affectent bien sûr la perception du soutien mais limitent aussi la capacité des familles d'intervenir adéquatement. Dans ce milieu ouvrier, les femmes insérées dans un réseau large et dense vivant à proximité de plusieurs membres de leur [90] parenté s'attendent à recevoir tout le soutien désiré. Cependant, les donneurs d'aide potentiels dans ce réseau peuvent se sentir moins tenus d'offrir leur aide parce que leur responsabilité est partagée avec d'autres. De plus, ils peuvent offrir une aide bien différente de celle attendue. En ce sens, la taille d'un réseau et le fait qu'il véhicule une norme de soutien mutuel ne constitue pas une garantie de plus grande disponibilité de l'aide.

Les récits de leurs premières relevailles par nos informatrices de Saint-Henri se caractérisent par les références qu'ils contiennent à des normes de comportement et de soutien dans les relations de parenté. Pour évaluer le soutien reçu, on indique, par exemple, que :

- L'aide à la maison à la naissance doit venir de la famille, celle de la mère de préférence. Devoir faire appel à une étrangère serait humiliant.
- Elle doit être offerte spontanément. Devoir demander une aide nécessaire à ses parents ou à ses frères et sœurs est humiliant.
- L'aide à une sœur, lors de ses relevailles, appelle à la réciprocité.
- L'attention portée par la grand-mère au nouveau-né doit se poursuivre dans le temps et ne pas se reporter intégralement sur le prochain nouveau-né dans la parenté.

Dans certains cas, ces normes n'auraient pas été respectées. Dans d'autres, il y a plutôt eu une divergence entre aidants et aidée quant aux normes de comportements à mettre en œuvre ou à promouvoir. Quelques femmes soulignent que leur parenté a été excessivement présente, au point d'être envahissante. Elles ont dû, avec plus ou moins de succès, s'organiser pour limiter cet envahissement, faire respecter leur besoin de repos et d'intimité et leur désir de prendre elles-mêmes les initiatives qu'elles estimaient nécessaires. Dans l'ensemble, les difficultés qu'elles ont le plus couramment rencontrées ont trait aux avis, conseils et jugements non sollicités qui exprimaient une

désapprobation de leurs choix, particulièrement quant aux soins et à l'allaitement du nouveau-né. Ces différences de [91] normes de comportement entre la nouvelle mère et les personnes de sa parenté affectent négativement la perception du soutien reçu.

Les deux exemples suivants illustrent brièvement une évaluation négative du soutien de la parenté formulée en référence à des normes :

1. Une jeune femme née dans le quartier se déclare très déçue du soutien reçu à la naissance de son fils, malgré une aide régulière de sa mère qui vivait dans le même immeuble et de ses sœurs qui vivaient aussi dans le quartier. En effet, personne n'a été disponible pour elle de façon constante et elle a dû accepter l'aide d'une auxiliaire familiale, bien qu'elle-même ait toujours aidé ses sœurs pour leurs relevailles. Elle dit : « Je me disais : j'en ai tellement fait pour toute la famille, garder, aider, aller laver... Puis là, au moment où moi j'avais besoin de ma famille, je les avais pas. Puis pour moi d'accepter une étrangère, ça a été un gros coup. » Elle n'a pas accepté d'aide de sa belle-famille parce que, dit-elle, « ...contrairement à chez nous, c'est des gens qu'il faut que tu leur demandes. Ferais-tu la vaisselle ? Ferais-tu le lavage ? ». De plus, elle s'est sentie incomprise par son entourage qui lui conseillait de cesser l'allaitement au sein.

2. Une autre femme de Saint-Henri n'a pas eu d'aide morale et financière de ses parents alors qu'elle se retrouvait seule avec son bébé, son conjoint l'ayant abandonnée au début de sa grossesse. Manquant d'argent pour se nourrir, elle n'en a pas demandé : «ils venaient tellement souvent chez nous, moi j'allais chez eux, qu'ils le voyaient ça. Ils auraient pu l'offrir. Pour moi, ça m'humiliait de demander. »

Comparativement à ceux de Saint-Henri, les récits des femmes de Rosemont et Outremont expriment à la fois moins d'insatisfactions et moins d'attentes normatives à l'égard de la parenté. Dans ces milieux, les individus tissent plus souvent qu'en milieu ouvrier divers liens sociaux plus faibles et moins intimes que les liens de parenté. Ces liens peuvent donner accès à une gamme plus diversifiée de ressources mais peuvent également favoriser la reconnaissance ou l'adoption d'autres

normes de comportement et d'alternatives axées [92] sur le changement. ³⁴ En ce sens, ils peuvent donner plus d'aisance et de recul à l'égard des attentes et prescriptions du réseau de parenté.

À Rosemont, les femmes qui ont eu une aide à la maison s'en sont montrées contentes. Leurs récits ne focalisent pas sur un écart entre leurs attentes et l'aide reçue et ne font pas état non plus de difficultés sérieuses ou insurmontables. Par contre, pour sept des onze femmes qui nous ont dit ne pas avoir eu d'aide à la maison, cette aide aurait été appréciée, sinon nécessaire parce qu'elles se sont retrouvées très isolées. Dans cinq cas, le conjoint était absent ou le couple était instable. Un autre couple vivait un retour à la terre, en campagne, isolé. Enfin, une autre femme vivait des dissensions avec sa sœur et sa belle-mère, alors que sa mère ne pouvait l'aider parce qu'elle était alors en dépression.

En fait, à Rosemont, les femmes de classe moyenne (dans les foyers de techniciens ou d'employés de bureau) évoquent très rarement la responsabilité qu'aurait la parenté d'aider lors des relevailles. Elles mentionnent moins souvent qu'à Saint-Henri avoir reçu des avis ou conseils non sollicités et peu appréciés. Leurs récits ne traitent pas l'aide de la parenté comme un tout polyvalent à multiples facettes. Ils distinguent l'aide morale (dont elles se passent ou qu'elles trouvent auprès d'amies), l'aide en services concrets (qu'elles ont plus souvent évitée ou refusée) et l'aide en cadeaux, vêtements, meubles, argent (que la plupart ont eue). Alors qu'à Saint-Henri, les femmes se plaignent de l'aide reçue ou, au contraire, la vantent et la valorisent, à Rosemont, elles parlent beaucoup de leur capacité à se débrouiller seules, surtout moralement. Une femme dira, par exemple : « De l'aide financière, j'en ai toujours eu de mes parents. Chaque fois que j'en ai eu de besoin... Moralement, j'aurais eu besoin d'aide mais... je pense qu'à ce moment-là, j'ai appris à m'en sortir toute seule... » Ou encore : « Ma mère elle ne m'a jamais aidée pour ça parce que j'avais pas besoin... Puis j'avais mon orgueil, j'étais capable de me débrouiller. »

Bref, à Rosemont, on tend à réduire le champ de compétence de la parenté à l'aide matérielle et financière en opérant une distinction [93] entre les types d'aide possibles et, souvent, en valorisant le fait de se passer de support moral et de services concrets à la maison. Il ne s'agit

³⁴ Granovetter 1973, Johnson 1988, Wellman 1979.

pas tant de se protéger ou de s'accommoder de l'envahissement d'une parenté aidante que de se débrouiller, le plus possible, sans la parenté. Les énoncés ayant une portée normative concernent la personne elle-même, qui doit faire preuve d'autonomie, plutôt que son groupe de parenté.

C'est à Outremont qu'il y a eu le plus de refus d'aide à la maison pour les relevailles : sept femmes estimaient n'avoir pas besoin d'aide. En tout, huit femmes n'ont pas eu d'aide, mais toutes ont mentionné explicitement avoir eu une collaboration importante de leur conjoint. Une femme n'a pas eu d'aide même si elle aurait souhaité en avoir parce qu'elle, vivait dans un pays étranger. Elle est la seule qui dit n'avoir pas eu une aide désirée et également la seule pour qui le manque d'aide est reliée à l'éloignement géographique. Pour onze autres femmes qui vivaient alors loin de leur mère et de leurs sœurs, l'éloignement géographique n'a pas constitué une cause déterminante d'un manque d'aide désirée : elles n'avaient pas besoin d'aide ou ont été aidées par des amies ou une personne rémunérée. ³⁵

Comme à Saint-Henri ou à Rosemont, plusieurs femmes d'Outremont ont trouvé la première naissance difficile à vivre. Cependant, contrairement à Saint-Henri, aucune ne tient un discours normatif sur les solidarités de parenté ou les manquements à ces solidarités. La parenté est reconnue comme réseau de solidarité sans pour autant être définie comme la seule source d'aide. C'est plutôt le conjoint qui est identifié comme la principale ressource pour la nouvelle mère. A priori, le couple est conçu comme étant autonome et la parenté n'est pas présentée comme un acteur principal ou essentiel lors des relevailles. Contrairement à Rosemont, l'aide de la parenté n'est pas définie comme une aide spécifiquement instrumentale ou matérielle. Alors qu'à Rosemont, l'idéal semble être de se passer de l'aide morale et des services trop directs de la parenté, on admet à Outremont [94] comme à Saint-Henri que la parenté joue un rôle polyvalent. Toutefois, on reçoit et on accueille l'aide de personnes spécifiques, plutôt que l'aide

³⁵ Dans les milieux aisés, la mobilité géographique en lien avec le travail rémunéré est plus fréquente mais pose aussi moins d'inconvénients étant donné une meilleure capacité sociale et financière de faire appel à d'autres ressources que celles de la parenté.

de la famille en général, selon le principe de l'électivité dans les relations de parenté. Si on a une sœur préférée ou si on s'entend bien avec sa mère, on sera aidée par elles à différents niveaux. Sinon, on semble préférer se débrouiller seule avec le conjoint. La distance confortable avec la parenté n'est pas à établir ou à défendre, elle semble acquise.

Quand il s'agit de la parenté, l'évaluation subjective de la bonne distance dépend, entre autres, de la place qu'on occupe dans la fratrie, du rôle qu'on s'y attribue et que les autres nous attribuent. Certains exemples sont particulièrement éloquents à cet écart, notamment ceux des aînées de famille.

Les aînées de famille

Parmi nos informatrices, plusieurs sont aînées de famille : cinq à Saint-Henri, cinq à Outremont et six à Rosemont. Certaines d'entre elles ont insisté sur cette dimension de leur situation, notamment à Saint-Henri. Leurs récits montrent, comme ceux des relevailles, que les femmes de Saint-Henri se réfèrent beaucoup à des normes pour parler de leurs relations de parenté. Dans les quartiers où les réseaux sont moins polarisés sur la parenté, on prend plutôt une distance à l'égard de l'expression normative.

À Saint-Henri, trois aînées se définissent comme une deuxième mère pour le reste de leur fratrie. On dira, par exemple : « C'est moi qui les ai tous élevés, pratiquement. » Ou bien « ...ils me prennent pour une maman ». En ce sens, ces aînées se perçoivent comme des donneuses d'aide plutôt que comme des receveuses. Pourtant, elles ont elles-mêmes reçu diverses formes d'aide de leurs parents et de leur fratrie, souvent beaucoup plus d'ailleurs que des filles cadettes, lors des premières relevailles particulièrement. Elles se voient comme animatrices, des sociabilités familiales et point de ralliement des plus jeunes. À propos des normes familiales de comportement et des contraintes liées aux relations de parenté, elles exposent leurs stratégies de prise de distance fondées sur le franc parler et la capacité d'imposer aux autres le respect de certaines limites. Pour elles, le [95] statut d'aînée est un élément important de définition de leur situation et, dans

leurs conceptions des relations de parenté, sociabilités et solidarité sont indissociées.

À Rosemont, par contre, aucune des six aînées ne se définit comme une deuxième mère. Une seule se définit comme une donneuse pour sa fratrie : « Je suis celle qui donne tout. Bien rarement je reçois quelque chose de quelqu'un. » Elle ne joue pas un rôle particulièrement actif dans les sociabilités familiales mais, habitant maintenant le même immeuble que ses parents, elle est au centre des rencontres et aide beaucoup aux travaux de préparation des fêtes de famille. Elle dit de la parenté : « La famille ... on s'en sert quand on en a de besoin ». On retrouve ici une définition du soutien familial comme étant d'abord instrumental. Définition que partage une autre aînée de Rosemont qui dit des relations avec sa famille que ce sont « des relations utilitaires ». Une troisième considère ne pas avoir eu d'aide morale de sa famille et n'a pas particulièrement d'attentes à ce niveau. Elle dit : « comme je suis la plus vieille, je comprends des choses » mais, pour cette raison, elle-même évite les plus jeunes de sa famille qu'elle se juge incapable d'aider moralement. L'aide de la parenté est perçue parfois comme étant « toujours calculée jamais gratuite ». Le soutien assorti d'une qualité de présence, sans critique et sans jugement, ne se trouverait pas dans la parenté. Surtout pas auprès de la mère qui, dans tous les milieux, tend à donner trop de conseils.

À Outremont, une seule des cinq aînées se présente comme jouant un rôle particulier dans la fratrie. Il ne s'agit pas tant d'un rôle de donneuse d'aide que d'un rôle d'activation des sociabilités familiales. Elle dit l'exercer par plaisir, mais aussi par un certain sentiment de devoir ou d'obligation et dit reproduire le modèle qu'elle a connu petite fille chez ses grands-parents et chez une de ses tantes. Cependant, elle refuse d'établir un lien entre son statut d'aînée et ce rôle dans sa fratrie : « C'est pas par nos positions dans la famille, je dirais, mais c'est par les circonstances de la vie... ». Les quatre autres aînées d'Outremont ne mentionnent pas ce statut d'aînée.

Bref, nos informatrices d'Outremont ne se réfèrent pas à la définition normative de l'aînée et de son rôle pour se situer dans leur [96] réseau de parenté. Elles préfèrent mettre l'accent sur leurs caractéristiques personnelles et celles de leur famille. Elles parlent peu d'aide ou de solidarité et parlent plutôt de fréquentations et d'affinités. Plutôt que de faire état de sociabilités familiales d'ensemble, elles

identifient leurs liens privilégiés avec, par exemple, une sœur. Quand l'une d'elles nous a dit n'avoir reçu que rarement de l'aide de sa famille, elle n'a pas attribué ce fait à son statut d'aînée mais à la perception que sa famille a d'elle, c'est-à-dire celle d'une personne extrêmement débrouillarde et autonome.

Conclusion

En gros, ces données d'entrevues traduisent une logique de sociabilité et de recours d'aide différente selon les milieux, du moins dans les représentations que s'en font les personnes.

Les foyers de milieu aisé d'Outremont semblent considérer la parenté comme un milieu social où ils sont au départ des individus autonomes et par rapport auquel ils se situent d'emblée à distance confortable, peu importe la force de l'attachement et l'intensité des relations. Pour eux, l'absence ou la présence de soutien de la parenté s'accompagnent toutes deux d'un sentiment de maîtrise et de choix dans leurs relations. Ce qui ne signifie aucunement que, dans l'ensemble, ils se sentent toujours en situation de contrôle sur leur environnement et leur rythme de vie.

À l'inverse, dans les foyers de milieu « moyen » ou en milieu populaire, les sociabilités et le soutien familial sont considérés plus explicitement sous l'angle des normes qui les régissent ou des contraintes qui les structurent. À Saint-Henri, milieu social où les sociabilités de parenté sont importantes et valorisées, les attentes normatives à l'égard de la parenté et l'emprise de cette dernière sont bien mises en évidence. Là où la parenté est moins importante ou moins valorisée dans l'univers des sociabilités, c'est-à-dire plus particulièrement dans les foyers de classe « moyenne » de Rosemont, elle est aussi moins centrale dans les conceptions du soutien. On lui attribue un « champ de compétence » moins vaste sous ce rapport. De plus, les préoccupations normatives concernent plus la définition des qualités individuelles à développer pour faire face aux difficultés que [97] la définition des responsabilités du groupe familial face à ses membres dans le besoin.

Les personnes de Rosemont semblent avoir fortement intériorisé certaines exigences sociales d'autonomie individuelle et familiale que leurs représentations de la parenté rendent plus contraignantes pour elles que pour d'autres. En effet, leurs ressources matérielles et sociales sont relativement peu importantes, mais elles vivent dans un contexte où les relations les plus durables et les plus chargées d'affectivité (les relations de parenté) ne sont pas perçues comme devant ou pouvant constituer un réseau de soutien large et polyvalent.

Au-delà des différences dans les conditions de vie et la composition des réseaux, les foyers de Saint-Henri et d'Outremont ont en commun d'attribuer à la parenté un large champ de compétence en termes de sociabilité et de soutien. Cependant, les uns sont dans une logique de contraintes, les autres dans une logique de maîtrise et de choix. C'est d'ailleurs plutôt au niveau du travail salarié des deux conjoints et du manque de temps qu'entraîne la charge de jeunes enfants que les parents d'Outremont disent vivre des contraintes importantes.

Ce repérage des représentations et perceptions différentes de la parenté et du soutien parmi les foyers de notre corpus semble indiquer les axes principaux qui structurent la manière dont les échanges d'aide seraient contextualisés et perçus. Dans le cadre particulier de notre recherche, il servira de support à la formulation d'hypothèses pour la poursuite de l'analyse transversale des entrevues. Il permettra d'articuler l'identification des liens sociaux et des échanges auxquels ils donnent lieu à l'analyse des variations sociales et culturelles entre les milieux socio-économiques et les quartiers.

[98]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOURDIEU, Pierre, « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, XV, 1974 : 3-42.

DANDURAND, Renée B. et Françoise-Romaine OUELLETTE, « Les relations de parenté dans la sociabilité et le soutien des foyers monoparentaux de trois quartiers montréalais », B. Bawin-Legros et J. Kellerhals (éd.), *Relations intergénérationnelles. Parenté-*

transmission-mémoire, Liège, Université de Genève et Université de Liège, 1991, pp. 93-102.

FORTIN, Andrée (avec la collaboration de Denys DELAGE, Jean-Didier DUFOUR, Linda FORTIN), *Histoires de familles et de réseaux*, Montréal, Saint-Martin, 1987.

GRANOVETTER, M., « The strenght of weak ties », *American Journal of Sociology*, 78, 1973 : 1360-1380.

JACOBSON, David, « The Cultural Context of Social Support and Support Networks », *Medical Anthropology Quaterly*, vol. 1, no. 1, 1987 : 42-67.

JOHNSON, Colleen Leahy, « Postdivorce Reorganization of Relation- ships between Divorcing Children and their Parents », *Journal of Marriage and the Family*, 50 (1), 1988 : 221-232.

JOHNSON, Colleen Leahy, « In-law Relationships in the American Kinship System : The Impact of Divorce and Remarriage », *American Ethnologist*, 16 (1), 1989 : 87-99.

LABRECQUE, Rachel, *Une approche sociale et culturelle du processus de ritualisation de la maternité*. Mémoire de M.Sc. en anthropologie, Université de Montréal, 1988, 163 p.

LESEMANN, Frédéric et Claire CHAUME, *Familles-Providence. La part de l'État*, Montréal, Saint-Martin, 1990.

PITROU, Agnès, « Le soutien familial dans la société urbaine », *Revue française de sociologie*, XVIII, 1977 : 47-84.

PITROU, Agnès, *Vivre sans famille ? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui*, Toulouse, Privât, 1978.

ROBERGE, Andrée, « Réseaux d'échange et parenté inconsciente », *Anthropologie et sociétés*, vol. 9, no 3, 1985 : 5-31.

SHUMAKER, Sally A. et Arlene BROWNELL, « Toward a Theory of Social Support : Closing Conceptual Gaps », *Journal of Social Issues*, vol. 40, no. 4, 1984 : 11-36.

[99]

WELLMAN, Barry, « The Community Question : The Intimate Networks of East Yorkers », *American Journal of Sociology*, 84 (5), 1979 : 1201-1231.

WELLMAN, Barry, « Applying network analysis to the study of support », B. Gottlieb (éd.), *Social Networks and Social Support*, Beverly Hills, CA : Sage Publications, 1981 : 171-200.

WELLMAN, Barry et Barry Leighton, « Réseau, quartier et communauté. Préliminaire à l'étude de la question communautaire. », *Espace et sociétés*, nos 38-39, 1981 : 111-134.

[100]

[101]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“Études féministes /
études masculines
(men's studies).

Par Germain DULAC, Ph.D.

[Retour à la table des matières](#)

[102]

[103]

C'est connu, les hommes sont profondément touchés par les changements des rapports sociaux entre les sexes induits par les femmes. Nous connaissons tous un collègue de travail, un ami, un frère confronté, dans sa vie privée, au problème d'intégrer les revendications des femmes pour un partage plus équitable des ressources et des pouvoirs.

Ce qui est moins connu, par contre, c'est la manière dont les hommes ont collectivement, hors de l'espace privé, réagi à toutes ces demandes et interpellations. Généralement passées sous silence, inexplorées, ignorées même, toutes ces réactions, qui relèvent de la mouvance sociale, n'en sont pas moins porteuses de sens. L'analyse de celles-ci est à même de nous renseigner sur les grandes tendances qui sont au cœur de la dynamique des rapports entre les hommes et les femmes. Pour les besoins de la démonstration, disons que ces réactions ont adopté différentes formes et pratiques plus ou moins repérables suivant les traces qu'elles ont laissées. Dans le présent texte, nous traiterons brièvement des réactions à caractère groupal et militant, quoique l'essentiel de notre propos portera sur les réactions à caractère cognitif.

L'état actuel de la recherche permet de dégager trois courants de réactions à caractère groupal et militant, dont le premier concerne les pratiques de croissance personnelle. L'analyse de celles-ci, mieux connues sous le vocable de groupes masculins d'autoconscience, montre la cristallisation de la réflexion masculine hétérosexuelle autour d'un groupe particulièrement actif, *Hom-Info* (1980-1985)³⁶, [104] où l'accent est mis sur un moi-masculin en quête d'une identité et affublé d'un sentiment de culpabilité résultant de l'association du pouvoir au pouvoir masculin (Dulac, 1984a, 1984b ; Pouliot, 1985).

³⁶ *Hom-Info*, bulletin d'information sur la condition masculine, (1980-1985), dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

Avec la flambée des ruptures d'unions, un second courant de réactions voit le jour. Au milieu des années 80, les groupes d'hommes séparés ou divorcés font leur apparition au Québec et au Canada. L'analyse des pratiques de ceux-ci, aussi appelés groupes de pères ou groupes de défense des droits des pères, montre que les revendications touchent des enjeux variés comme la garde des enfants, la pension alimentaire, etc. (Dulac, 1989).

Les groupes d'hommes anti-sexistes, ou groupes pro-féministes, constituent le troisième courant de réactions. Moins populaires auprès des hommes, les trajectoires et pratiques des groupes comme *Le collectif masculin contre le sexisme de Montréal*³⁷ sont moins documentées et connues. Le faible attrait qu'exerce ces groupes est fort probablement attribuable à leur orientation idéologique qui tient moins de la promotion de la conscience masculine et de la défense des droits des hommes que de l'action et de l'intervention en faveur de rapports plus égalitaires entre les hommes et les femmes et, plus précisément, de la dénonciation des privilèges masculins.

Loin d'épuiser le sujet, ce bref aperçu des différents courants de réactions publiques et collectives des hommes confrontés au mouvement des femmes et au féminisme vise plutôt à introduire la réflexion qui suit. En effet, si les hommes, interpellés par les changements intervenus dans les rapports entre les sexes, ont réagi individuellement en privé et collectivement dans la mouvance sociale, on peut penser que le mouvement des femmes et précisément les théories et la pensée féministes, lesquelles se concrétisent dans les études féministes, ont également eu un impact sur eux.

Les études féministes³⁸, c'est-à-dire l'ensemble des recherches ayant comme objectif la promotion de la situation des femmes dans [105] la société (qui sont et ont été le véhicule par excellence de la lutte des femmes qui leur a permis, entre autres, d'affirmer leur voie et

³⁷ *Le collectif masculin contre le sexisme de Montréal*, 913 de Bienville, Montréal, H2J 1V2.

³⁸ Nous considérons comme études féministes l'ensemble des recherches qui ont pour objectif la promotion de la situation de la femme dans la société. Toutefois, nous désirons signaler que le matériel présenté ici porte parfois sur les rapports que les hommes entretiennent autant avec le féminisme comme théorie, qu'avec les études féministes comme pratique de recherche.

destin) ont un impact au niveau cognitif justement parce que la connaissance constitue un enjeu du pouvoir. Nous croyons que l'interpellation du mouvement des femmes est très importante. Non seulement le mouvement des femmes, et les différents courants de pensée qui le traversent, exerce-t-il, dans une société largement dominée par les hommes, une influence considérable, mais encore aiguise-t-il, en tant que rapport social les consciences.

En effet, ce mouvement a produit un savoir différent, subversif même, qui provoque une transformation des connaissances sur les femmes ainsi que les rapports sociaux entre les sexes et qui questionne le pouvoir patriarcal de façon légitime. Bref, ce mouvement a produit une somme de connaissances et de savoirs qui doivent être précisément considérés dans leur contenu cognitif comme l'expression de l'activité humaine sensible, de la conscience des femmes, dont l'émergence constitue un aspect et un enjeu des rapports sociaux.

Ainsi, les études féministes constituent un fait incontournable en raison de la production de savoirs et de connaissances qui questionnent les rapports sociaux auxquels les hommes sont partis prenante. Les études féministes soulèvent le problème du pouvoir associé à la production du savoir et celui de la normativité d'un discours sur les rapports entre sexes, c'est-à-dire qu'elles posent la question de savoir qui a l'autorisation de parler et en quels termes.

Quoiqu'au Québec les hommes ne se soient pas beaucoup penchés, du moins au chapitre de la théorie et de la recherche, sur les rapports entre les sexes et la masculinité, nous pouvons déjà imaginer les différentes tendances et orientations théoriques possibles en s'inspirant de ce qui se passe outre-frontières. Nous examinerons les attitudes qu'adoptent le plus fréquemment les hommes vis-à-vis les études relatives aux rapports entre les sexes et plus spécifiquement les études féministes qui en sont l'expression. Nous montrerons également que chacune de ces attitudes, l'indifférence, l'envie et le sentiment d'exclusion, se matérialise dans les pratiques de la recherche académique.

[106]

Une menace et un rejet : l'indifférence.

Précisons d'abord que bon nombre de chercheurs masculins refusent de prendre en compte l'apport des études féministes. Leur indifférence peut être interprétée comme une réaction défensive devant la menace d'un vaste mouvement dépréciatif des valeurs patriarcales qui risqueraient d'imposer des limites aux comportements individuels des hommes. L'attitude d'indifférence les amène à tourner le dos aux connaissances acquises au fil des années grâce aux études féministes.

La confirmation d'une telle attitude à l'égard des études féministes se remarque chez bon nombre de chercheurs et dans plusieurs études. Nous retiendrons ici les plus frappantes, celles qui reviennent comme un leitmotiv dès qu'il est question de paternité.

Nous sommes tous à même de constater que le discours concernant la paternité, auquel nous sommes confrontés au début de la décennie 90, diffère considérablement de ce dont Parsons entre autres, nous entretenait il y a 40 ans. En effet, depuis quelques années, nous assistons au retour en force du père, lequel se veut désormais tendre, affectueux, présent, compétent, etc. Dans le contexte de la redéfinition sociale de la notion de paternité (Dulac, 1990b), il serait logique que les réflexions et les recherches prennent en compte le travail effectué du côté des femmes, par les études féministes ou, à tout le moins, les travaux concernant la dynamique des rapports entre les hommes et les femmes au sein de la famille.

En fait, dans bien des cas, c'est le contraire. Bon nombre des chercheurs qui s'intéressent à la paternité construisent la légitimité de leur approche sur « l'excessive présence de la parole et du point de vue des femmes » dans les études sur la famille et postulent l'existence d'un *biais féminin* (gynocentriste, matricentriste ou féministe) qui domine les recherches sur la famille.

De l'analyse de la littérature récente (celle des dix dernières années), se dégage un certain consensus à l'effet que la recherche sur la famille soit biaisée. Le meilleur exemple à cet effet est celui de LeMaster et

Defrain (1983). Ceux-ci s'offusquent que les « texts- books » sur la socialisation ne contiennent que peu de références à la [107] question de la paternité et que bon nombre d'études sur l'éducation des enfants s'appuient exclusivement sur le témoignage de mères. Ils citent les nombreux cas où aucun père n'a été interrogé et dénoncent le fait que, pour les études d'impact du divorce sur les enfants et les parents, les chercheurs constituent généralement des échantillons de mères sans soumettre aucun père à l'enquête. Bref, constatant que les recherches privilégient la parole des femmes, ils affichent une stratégie de fermeture et d'indifférence.

La stratégie est de systématiquement aborder la question de paternité, par exemple, par le postulat d'un biais féminin (matricentrique, gynocentrique et féministe), qui tarabuste les recherches. L'exemple précédent n'est pas unique, et l'on trouve des exemples élogieux de cette tendance dans les publications récentes les plus couramment citées où l'on dénonce l'exclusive parole des femmes dans certains champs de recherche (Lewis et O'Brien, 1987 ; Hanson et Bozett, 1985 ; Lewis et Sait, 1986 ; Stacey, 1980). Précisons toutefois, à la décharge de ces derniers, qu'une telle attitude est plutôt minoritaire contrairement à l'attitude suivante, caractéristique des études masculines.

Un objet d'envie : la cooptation par les études masculines

Les études féministes suscitent aussi l'envie parce qu'elles constituent un système de pensée subversif. Le mouvement des femmes et plus particulièrement les études féministes s'accompagnent d'une transformation du savoir sur les rapports sociaux. Or, la production des connaissances est névralgique et constitue un enjeu de pouvoir.

La réaction des hommes se caractérise alors par la construction d'un contre-discours : les études masculines ou les MEN'S STUDIES ³⁹,

³⁹ Dans ce domaine comme dans bien d'autres, nous sommes contraints d'utiliser une terminologie anglaise qui se rapporte à une pratique concrète.

contrairement aux études féministes qui questionnent les rapports entre les sexes, focalisent essentiellement sur le masculin. Plusieurs têtes d'affiche brillent au firmament des ÉTUDES MASCULINES, [108] et nous parlerons ici des écrits et des auteurs américains parce que ceux-ci sont les plus influents ⁴⁰.

Dans l'introduction du numéro spécial de l'*American Behavioral Scientist*, sur les rôles masculins, Michael S. Kimmel (1986) livre l'essentiel de la démarche des études masculines. La proposition de Kimmel est claire et prétend dépasser l'approche traditionnelle du masculin en termes de rôles. Toutefois, son idéal ne réside pas dans une perspective d'analyse de la masculinité en termes de rapports entre les sexes. Il est plutôt intéressé à explorer « les relations entre les genres dans la construction historique et sociale de la masculinité », ⁴¹ entreprise qui se veut complémentaire aux études féministes (Stimpson, 1987).

À l'instar de Kimmel, certaines institutions américaines ⁴², s'appliquent à imposer la notion des études masculines. L'ouverture de ce champ de recherche s'appuie sur une volonté de rupture théorique. En effet, on n'y parle plus du masculin en termes de rôles fixes et normés, comme le suppose la théorie fonctionnaliste parsonnienne,

Voir à ce sujet *Resources for Feminist Research/Documentation sur la recherche féministe*, (1983-1984).

⁴⁰ Les plus influents, car ces auteurs ne sont vraiment connus que des chercheurs québécois qui s'intéressent à la question masculine.

⁴¹ « (...) to move beyond this standard sex-role formulation and explore the component of masculinity as it has been socially and historically constructed through the process of gender relation » (Kimmel, 1986 : 523)

⁴² On peut citer comme exemple Joseph H. Pleck, professeur au Weaton College de l'Université du Massachussets ; Harry Brod a enseigné au département de philosophie de l'Université de Californie du Sud et l'école de droit de l'Université de Harvard, où il effectuait des recherches sur les droits juridiques des hommes dans le processus de reproduction. Il est actuellement au Kenyon College, en Ohio ; Michael S. Kimmel, assistant professeur à l'Université Rutgers et chroniqueur à la revue *Psychology Today*, Eugene August de l'Université de Dayton ; Lois Banner est attitré au programme Study of Woman and Man in Society, de l'Université de la Californie du Sud. Incidemment, l'institutionnalisation d'un secteur nécessite la possibilité de prendre appui sur un appareil idéologique ayant suffisamment de ressources pour servir de levier.

mais plutôt en termes de différentes facettes et modèles de masculinité. Bref, on étudie les multiples expériences masculines du monde :

We study men as scientists, as authors, as presidents or other government officials, as soldiers or kings. But rarely, if ever, do we study men as men : rarely do we make masculinity the object of inquiry as we examine men's lives. If men have traditionally been the norm (and women the « other »), then studies of men and masculinity have [109] never made masculinity itself the object of inquiry. Men's studies take masculinity as problematic and seek to explore men's experience as men. (Kimmel, 1986 : 104)

La stratégie consiste à investir les domaines généralement délaissés par les historiens traditionnels et à étudier le masculin tel qu'il se présente chez les garçons, les maris, les pères, les amants, etc. (Kimmel, 1986 : 104).

L'approche relationnelle propre aux MEN'S STUDIES concède que la masculinité se construit en relation avec la féminité. Mais la relation dont il est question dans la démarche de Kimmel ou de Brod doit être explicitée. Le point de vue qu'ils défendent se résume en ces termes : 1.- le mouvement des femmes a engendré une crise du modèle dominant de la masculinité, c'est-à-dire du modèle hégémonique des rôles et comportements masculins ; 2.- les tenants des MEN'S STUDIES considèrent donc qu'il est urgent de trouver des nouveaux rôles en mettant à jour toutes les autres possibilités d'être-un-homme-en-société. Ils veulent en découvrir les multiples facettes. Cet objectif se reflète d'ailleurs dans le titre du livre rédigé par Harry Brod (1987), *The Making of Masculinities*. Notons qu'il parle bien des masculinités.

Ainsi, à la masculinité définie en termes de normes et de rôles clos par la théorie parsonnienne, les MEN'S STUDIES opposent un modèle éclaté et pluriel. Les tenants de cette école ne peuvent faire autrement que de reconnaître le travail de déconstruction de la légitimité des rôles masculins effectué, entre autres, par les études féministes. Mais au-delà de cette reconnaissance, C'est toujours à l'expérience masculine du monde que l'analyse renvoie. Bien que les chercheurs récusent le principe longtemps dominant qui associe le masculin et l'humain

(homme et humanité), ils n'en adoptent pas moins un point de vue qui favorise la seule expérience masculine du monde : « *The most general definition of men's studies is that it is the study of masculinities and male experience as specific and varying social-historical-cultural formation* » (Brod, 1987 : 7).

L'institutionnalisation d'un nouveau champ de recherche tel que les MEN'S STUDIES est particulière et significative en regard de la production du savoir et des enjeux sous-jacents. Dans cette ligne de [110] pensée, on peut croire que l'émergence des études masculines s'inscrit dans une tendance en faveur de l'ajout d'études sur le genre masculin. C'est d'ailleurs ce que suggèrent certains auteurs lorsqu'ils se scandalisent du fait que les historiennes féministes parlent des femmes, des mères, des filles, des prostituées, etc., mais que nulle part elles ne parlent des hommes : « mais où sont donc les hommes, les pères, les fils, les pimps ; ils sont absents, retranchés dans un coin sombre de la conscience historique. Qu'on les ramène tous à la vie. » (Filene, 1987 : 113).

Toutefois, il faut préciser que l'institutionnalisation de ce champ de recherche serait selon toute vraisemblance, bien plus qu'un simple complément. Les MEN'S STUDIES ont potentiellement un *effet pervers sur l'optique d'analyse féministe*. En effet, en plus de se présenter comme une autre voie ou un complément aux études féministes, elles tendent à déplacer le débat d'une problématique axée sur les rapports sociaux entre les hommes et les femmes vers l'individu masculin et une problématique liée à des expériences d'une catégorie sexuelle spécifique, les hommes.

Nous avons déjà mentionné que les études féministes sont, et ont été, le véhicule par excellence de la lutte des femmes qui leur a permis, entre autres, d'affirmer leur voie et leur destin. Les MEN'S STUDIES pourraient donc présenter une menace potentielle pour les études féministes : sous le poids des études masculines, les études féminines risquent d'être transformées en études sur les genres.

Cette menace est d'autant plus grande que la pratique a maintenant établi hors de tout doute que la clientèle des cours sur la masculinité est majoritairement composée de femmes (66,6%) tandis que les hommes sont peu réceptifs (Thiesen, 1988). De la même façon que les lecteurs du magazine Hom-Info, publié au Québec entre 1980 et 1985, étaient

principalement composés de femmes, soit entre 60 et 75% (Pelletier, 1984). On doit donc s'interroger sur le sujet qui est interpellé par les études masculines.

Une relation difficile : l'exclusion

L'attrait que le féminisme exerce sur les hommes n'est pas nouveau. La cause des femmes a de tout temps eu des échos favorables [111] dans le camp des hommes. Explorant les racines du « féminisme masculin », durant la première vague du féminisme du XVIII^e siècle, Sylvia Strauss (1982) retrace l'histoire des « père », *selon son expression*, du féminisme en Angleterre et en Amérique⁴³. Elle décrit la contribution d'hommes tels que John Stuart Mill, George Bernard Shaw et Frederick Pethick-Lawrence et plusieurs autres⁴⁴. Elle souligne l'existence d'organisations telles que *Men's Political Union for Women Suffrage* et *Men's League for Women Suffrage*.

La deuxième vague de féminisme qui frappe les sociétés occidentales modernes aussi trouve un appui chez les hommes. Toutefois, il faudra attendre plus de 30 ans après la publication des textes précurseurs et le développement d'un féminisme plus radical, au début des années 70 (Descarries-Roy, 1988), pour que n'apparaissent quelques sympathisants⁴⁵. Mais, pour une bonne majorité des

⁴³ Elle divise en deux camps les hommes antisexistes des XVIII^e et XIX^e siècles ; les féministes domestiques qui perçoivent et essaient d'améliorer les conditions du travail domestique des femmes et les philosophes qui s'efforcent de promouvoir l'accès des femmes à la vie publique. Aux dires de l'auteure, ces derniers avançaient l'idée que la « féminité » étant plus démocratique que la masculinité et que l'inscription des femmes dans le processus politique en assurerait l'« humanisation ». On y reconnaît maintenant le biais androcentrique voulant que le bonheur de l'humanité repose essentiellement sur les épaules des femmes.

⁴⁴ On peut citer nombre d'écrivains français, surnommés *vaginard*, par leurs adversaires, tels que Paul et Victor Marguerite (*La Garçonne*, 1922), Jules Blais, Léopold Lacour et les frères Rosny ; cités dans Anneline Mauge, *L'identité masculine en crise au tournant du siècle*, Rivarge, 1987, p. 14.

⁴⁵ La création du *Men's Center* à Berkeley en 1970 sera le point tournant qui permettra la naissance de la vague masculine de sympathisants de la cause féministe pour la période qui nous intéresse. C'est à cette époque que Roberts

sympathisants de la cause des femmes, le rapport avec le féminisme et les études féministes a, selon leur propre aveu, « quelque chose d'insupportable », en cela qu'il est vécu sous le mode de l'exclusion.

[112]

Les études féministes posent pour les hommes le problème de la production de la connaissance et soulèvent la question de savoir qui a l'autorisation de parler et en quels termes. Certains hommes sont bien conscients qu'ils vivent une transformation des systèmes de représentation du monde et des rapports sociaux et donc, qu'ils ne peuvent avoir une compréhension du monde dans lequel ils vivent, une grille de lecture de la réalité sociale, dans les mêmes termes qu'auparavant. Toutefois, plusieurs hommes, conscients de ces changements, ne savent trop que faire. Attirés par la puissance et la justesse de l'analyse des études et de la cause féministes, ils se sentent simultanément rejetés. Tout se passe comme s'ils avaient intériorisé le fait qu'ils n'ont pas droit de parole, parce qu'ils ont trop longtemps été les seuls à parler au nom de tous. Comme l'exprime si bien Paul Smith, le discours et les études féministes, sont « *preeminently instructive in relation to issues which are simultaneously men's problems and feminism's cause* », (Smith, 1987 : 33).

Exclus, ils s'interrogent toujours sur la place qu'ils peuvent occuper au sein des études féministes. Les paroles prononcées, il y a déjà presque 20 ans, par Christine Delphy dans sa critique du livre de Claude Alzon, semblent les avoir tous atteints : « Nous comptons de bons amis parmi les hommes. Nous les fuyons comme la peste, et eux tâchent de forcer notre intérêt (...) l'amitié de nos amis est du paternalisme (...) ils ne peuvent se résigner, eux qui sont les premiers partout, à ne plus l'être

et Hanig produisent le film *Men's Lives*, qui met en lumière la complexe situation des hommes interpellés par le mouvement des femmes. Il faut attendre le milieu des années 70 pour qu'un groupe d'hommes, sous la direction de Bob Brannon, se dissocie radicalement des écrits des « Free Men » américains, à tendance masculiniste et fonde une association (N.O.C.M.) pour hommes « pro-féministes ». Dans la même perspective, un autre groupe publie au début des années 80, le magazine *M. Gentel Men For Gender Justice* qui devient en 1985, *Changing Men, Issues in Gender, Sex, and Politics*. La trajectoire des groupes pro-féministes québécois du début des années 80 est caractérisée par la difficulté de lier l'aspect collectif et social à l'aspect subjectif et individuel de leur implication.

là aussi » (Delphy, 1971 : 22). en outre, ils ont intégré des conseils semblables à celui d'Irigaray (1984 : 20) voulant que les hommes s'en tiennent à l'admiration des différences.

Le rapport que ces hommes entretiennent avec le féminisme et les études féministes a donc quelque chose d'impossible, mais pourtant d'inévitable et de nécessaire. Une nécessité qui relève d'une certaine exclusion. Pour plusieurs, cette relation est impossible du simple fait, qu'en tant qu'agents sociaux, les hommes et les femmes sont différents ; ce qui sous-tend que la connaissance que les hommes peuvent avoir des études féministes ne puisse dépasser le seuil théorique. Une connaissance qui par ailleurs est toujours menacée par un certain réductionnisme, puisque la lecture qui en est faite renvoie malgré tout à une sensibilité strictement masculine (Heath, 1987 : 6-30).

[113]

Le féminisme constitue donc une préoccupation pour certains hommes et présente même un intérêt cognitif d'autant plus puissant que ceux-ci n'ont pas d'emprise sur les voix qui y définissent le masculin et le féminin. Le féminisme et les études féministes posent pour les hommes le problème de la normativité d'un discours sur les genres et les rapports entre les sexes. C'est-à-dire qu'ils posent la question du pouvoir associé à la production de la connaissance ; la question de savoir qui a l'autorisation et la légitimité de parler et en quels termes.

Conclusion : que faire ?

Les diverses attitudes des hommes vis-à-vis les études féministes sont autant d'indices que ces dernières constituent des éléments incontournables dans l'analyse des rapports sociaux. Dans une société largement dominée par les hommes, ces études exercent une influence considérable et produisent un savoir différent, subversif et névralgique ; un savoir qui questionne le pouvoir.

De nombreux chercheurs poursuivent leurs travaux tout en ignorant le travail et l'expertise des études féministes. D'autres nagent à contre-courant, choisissent d'y opposer un contre-discours et développent leur

expertise en s'appuyant sur la seule vision masculine des choses. Finalement, certains ont une attitude plutôt sympathisante à l'égard des études féministes. À l'instar de ces derniers, nous croyons que les hommes trouvent dans les études féministes, la seule issue possible : « *the only practical, culturally possible route to their own personal growth. They may come to feel that not to be in feminism is virtually not to be in the world* » (Nelson, 1987 : 161).

Nous croyons en une attitude positive en ce qui a trait aux études féministes et qu'il faille sortir de ce discours de culpabilité auquel se mêlent des sentiments d'envie et de rejet. De plus, il apparaît fondamental de prendre ses distances à l'égard des MEN'S STUDIES et d'adopter une attitude, une démarche de recherche, calquée sur le mouvement politique antisexiste⁴⁶. Certes, nous sommes aussi interpellés [114] par les MEN'S STUDIES. Le développement accéléré de cette spécialité est attirant puisque celle-ci constitue un lieu institutionnel, un créneau idéal, pour qui veut parler de masculinité. Il ne faudrait pas minimiser cet aspect si l'on considère la situation précaire des jeunes chercheurs. C'est pourquoi, il importe de définir les paramètres de base sur lesquels devraient s'appuyer la recherche.

On ne peut parler du masculin sans insérer la réflexion et l'analyse dans le cadre des rapports sociaux entre sexes. Celui-ci s'impose comme cadre théorique d'analyse lorsque, par exemple, l'on s'intéresse à des questions qui relèvent de l'histoire des « rôles » masculins. En outre, et c'est probablement plus fondamental étant donné l'état du débat sur la question masculine, le discours n'est pas neutre. Il participe aux rapports et à la construction sociale des genres où la définition sociale du masculin constitue en quelque sorte une configuration du pouvoir. La frontière est mince entre parler du masculin en des termes qui mettent à jour la présumée face cachée du masculin et parler de la face cachée du masculin qui est socialement cachée justement parce que ce secret constitue une condition de la régulation des rapports sociaux entre les sexes.

Margareth Mead (1966 : 18) écrit : « la question fondamentale et permanente de la civilisation est de définir le rôle de l'homme de façon satisfaisante afin qu'il puisse, au cours de sa vie, parvenir au sentiment

⁴⁶ Une telle démarche est développée dans l'analyse du phénomène et des revendications des groupes de pères séparés et divorcés (Dulac, 1989).

stable d'un accomplissement irréversible ». Il appert que cette quête incessante de certification soit un besoin permanent. Ce problème s'est accentué puisque les *études féministes* ont produit un ensemble de connaissances qui s'attaquent à l'ordre patriarcal, à l'ordre des rapports entre les hommes et les femmes. Elles soulèvent ainsi le problème de la limite-extension du pouvoir et du contrôle que les hommes exercent sur les autres dans la vie de tous les jours, mais aussi sur les institutions qui produisent et diffusent la connaissance ainsi que le savoir (image, idée, langage, information) auxquels les hommes et les femmes s'abreuvent afin de se comprendre eux-mêmes et de comprendre le monde qui les entoure.

[115]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BROD, Harry, (1987), *The Making of Masculinities*, New York, Allen Unwin.

DELPHY, Christine, (1971), « Nos amis et nous », *Questions féministes* » 1, pp. 21-49.

DESCARRIES-BÉLANGER, Francine et Shirley ROY, (1988), *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée : essai de typologie*, Ottawa, ICREF/CRISW, 40 p.

DULAC, Germain, (1990a), *La configuration du pouvoir : étude et analyse de la construction sociale et de la représentation du masculin*. Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 499 p.

DULAC, Germain, (1990b), *Social Science and the Construction of Fatherhood*, communication présentée à l'CSAA, Université de Victoria, (inédit), 43P.

DULAC, Germain, (1989), « Le lobby des pères, divorce et paternité », *Revue juridique la femme et le droit*, vol. 3, no. 1, pp. 45-68.

DULAC, Germain, (1984a), *Contribution à l'étude d'un mode de résistance de la pratique sociale dans la période de crise actuelle :*

analyse des pratiques et discours associés à l'expression de la condition masculine, Mémoire de maîtrise, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 250p.

DULAC, Germain, (1984b), « La masculinité en question », *Dérives*, no. 46, pp.49-70.

FILENE, Peter (1987), « The Secret of Men's History », dans Harry Brod, (1987), *The Making of Masculinities*, New York, Allen Unwin, pp. 103-120.

HANSON, Sherly M.H. et Frederic W. Bozett, (1985), *Dimension of Fatherhood*, Beverly Hill, Sage Publication.

HEATH, Stephen, (1987), « Male Feminism », dans Alice Jardine et Paul Smith, *Men in Feminism*, New York, Methuen, pp.1-32.

IRIGARAY, Luce, (1984), *Éthique de la différence sexuelle*, Paris, Minuit.

KIMMEL, Michael S., (1986), « Researching Male Roles », *American Behavioral Scientist*, vol. 29, no. 5, pp.515-646.

[116]

LE MASTER, E. et J. DEFRAIN, (1983), *Parents in Contemporary America : A Sympathetic View*, Homewood, Ill., The Dorsey Press.

LEWIS, Charlie et Margaret O'BRIEN, (1987), *Reassessing Fatherhood, New Observations on Father and the Modern Family*, Beverly Hill, Sage.

MEAD, Margareth, (1948), *L'un et l'autre sexe*, Paris, Denoël/Gonthier, coll. folio, 1966.

NELSON, Cary, (1987), « Men, Feminism : The Materiality of Discourse », dans Alice Jardine et Paul Smith, *Men in Feminism*, New York, Methuen, pp.153-172.

PELLETIER, Jacques, (1984), « L'itinéraire d'Hom-Info », *Pour le socialisme, revue d'information et de débat*, no. 5, pp.15-18.

POULIOT, Jean-François, (1985), *Enquête sur la condition masculine : l'impact des groupes d'hommes sur les relations sociales de sexes*, Mémoire de maîtrise en sciences politiques, Université Laval, 118p.

Ressources for Feminist Research/ Documentation sur la recherche féministe, (1983-1984), vol. 12, no. 4, pp.29-46.

SMITH, Paul, (1987), « Men in Feminism ; Men and Feminist Theory », dans Alice Jardine et Paul Smith, *Men in Feminism*, New York, Methuen, pp.33-40.

STACEY, Barrie, (1980), « Infant-Mother Attachment : A Social Psy-chological Perspective », *Social Behavior and Personality*, vol. 8, no. 1, pp.33-40.

STIMPSON, Catharine R., (1987), « Foreword », dans Harry Brod (1987), *The Making of Masculinities*, New York, Allen Unwin, p. XII.

STRAUSS, Sylvia, (1982), Traitors to the Masculine Cause : The Men's Campaignfor Women Rights, *Contribution in Women's Studies* no. 35, Greenwood Press.

THIESEN Charles (1988), « Men's Studies : An Examination of the Nature of Masculinity », *The Boston Sunday Globe*, (sept. 11), pp. 48 et 50.

[117]

Résumé

Pour les hommes, les études féministes constituent un fait incontournable, la production de savoirs et de connaissances névralgiques qui questionnent l'ordre des rapports sociaux. Les études féministes posent le problème de la normativité d'un discours sur les genres et les rapports entre les sexes, c'est-à-dire qu'elles s'interrogent sur qui a l'autorisation de parler et en quels termes. Nous examinons les trois attitudes les plus fréquentes qu'adoptent les hommes vis-à-vis les études féministes.

1- Pour beaucoup d'hommes, le féminisme et les études féministes sont individuellement et collectivement à la fois *menaçants et à rejeter*. Il s'agit dans ce cas d'un refus de prise en compte de l'apport des études féministes et d'une dénonciation de la parole exclusivement féminine qui domine certains champs de recherche.

2- Pour d'autres, le féminisme et les études féministes sont *attrayants et objets d'envie*. La réponse des hommes passe alors par la mise en place d'un contre-discours axé sur le genre masculin, dont l'objectif est d'exposer les multiples facettes de la masculinité.

3- Enfin pour quelques-uns, le féminisme et les études féministes relèvent d'une *relation difficile*. Pour cette poignée d'hommes, le féminisme et les études féministes sont à la fois prééminents et instructifs. Comme ils ont une compréhension théorique des études et du féminisme, ils ne pourraient concevoir leur place qu'hors des débats.

[118]

[119]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“POLICE ET POUVOIR D’HOMICIDE.

Par Jean-Claude BERNHEIM

[Retour à la table des matières](#)

[120]

[121]

Le pouvoir d'homicide : historique

Dans les pays d'origine anglo-saxonne, Angleterre, États-Unis, Australie et Canada, le pouvoir d'homicide des policiers découle essentiellement de la Common Law et, plus particulièrement, du *Fleing Felon Rule*, c'est-à-dire la loi qui permet d'abattre un fugitif ou une personne qui résiste à son arrestation et qui a commis un crime sérieux. Cette pratique remonte à l'époque où la peine de mort était imposée pour une multitude de motifs.

Il faut bien comprendre que la situation actuelle, un anachronisme de la Common Law, est issue d'un contexte social et historique aujourd'hui considéré dépassé.

En effet, le *Fleing Felon Rule* date du milieu du Moyen-Âge (IX^e et X^e siècle), c'est-à-dire d'une époque où les armes disponibles ne permettaient pas l'homicide à distance. Les seules armes utilisées par les forces de l'ordre, à l'époque, étaient le couteau, l'épée, les outils de ferme et la hallebarde. La lance n'apparaîtra qu'en 1415 et, en 1504, les Tudor réserveront l'usage de l'arc aux Lords et aux grands propriétaires terriens seulement. Ce rappel, que l'on peut qualifier de technique, est intéressant, puisqu'il explique que l'utilisation de la force mortelle par l'agent de la paix ne pouvait intervenir que s'il y avait corps à corps avec le fugitif (Sherman, 1980a). Le XVIII^e siècle, avec la naissance du capitalisme, allait empirer les choses. Patrice de Beer (1988) brosse un tableau de la situation de la criminalité en Angleterre et de la politique pénale qui y régnait :

En Angleterre au dix-huitième siècle, où régnaient la misère et l'insécurité, les châtiments étaient terribles : le vol d'un shilling [122] pouvait conduire à la potence ; on pendait même des enfants de dix ans. La liste des méfaits pouvant entraîner la mort était longue de deux pages. On condamnait un voleur à cinq cents coups de fouet... s'il survivait jusque-là.

La société anglaise, malgré la préservation du *Fleing Felon Rule*, finit par trouver un équilibre : le premier corps de police moderne a été mis sur pied en 1829, après que Sir Robert Peel eût fait adopter par le Parlement britannique le premier Police Bill, malgré une très forte opposition de la part des citoyens. On prit soin de ne pas munir les nouveaux policiers d'armes à feu et, à la même occasion, les règles permettant à un accusé de jouir d'une défense pleine et entière furent consolidées.

Au Canada

À la fin du XIX^e siècle, le fait de tuer des suspects avait de moins en moins de sens, pour ne rien dire de l'inhumanité du geste, compte tenu de la puissance des corps policiers qui avaient dorénavant les moyens de communiquer entre eux, autrement dit, qui avaient amélioré leur capacité de capturer les criminels sans devoir tirer un coup de feu. Jadis, un criminel pouvait changer de communauté et refaire sa vie ailleurs. Le développement de la société, au XIX^e siècle, rendait ce type d'évasion définitive de moins en moins possible. Pourtant, on continuait de tuer les suspects... Par contre, c'est depuis le début du siècle, que les cours canadiennes de justice furent le théâtre d'une remise en question constante du pouvoir d'homicide des policiers.

Abraham et al (1981) et Doubilet (1968) citent une dizaine de causes dans lesquelles fut confirmé le pouvoir des forces de l'ordre, à l'exception de celle de *Vignitch v Bond* (1928).

Plus récemment, Chappell et Graham (1985) ont fait également une étude détaillée des cas qui ont abouti devant les tribunaux canadiens. En conclusion de leur analyse, ils estiment qu'il y a *une plus grande probabilité que les policiers soient civilement contraignables pour excès ou négligence dans l'utilisation de la force que trouvés coupables d'un acte criminel* (p. 71).

[123]

Le débat aura sa contrepartie tardive au Canada. Une des recommandations du Rapport du Comité canadien de la réforme pénale

et correctionnelle, mieux connu sous le nom de Commission Ouimet, en 1969, sera à l'effet que :

l'article 25 du Code criminel soit modifié de façon à interdire l'emploi d'armes à feu par un agent de la paix ou une autre personne qui l'arrête légalement en vue d'empêcher la fuite d'une personne qui tente de s'enfuir pour se soustraire à une arrestation, nonobstant le fait que l'arrestation que l'on cherche à opérer soit conforme à la loi, sauf :

a) si on croit, en se fondant sur des motifs raisonnables, que la personne qui a pris la fuite pour se soustraire à l'arrestation a commis ou tenté de commettre un crime grave comptant la violence ;

b) si l'on a des motifs raisonnables et probables de croire qu'il y a un risque appréciable que la personne dont on cherche à empêcher la fuite puisse constituer un danger grave pour le public si l'on n'empêche pas sa fuite ;

c) si on ne peut empêcher cette fuite par des moyens raisonnables d'une manière moins violente (Canada, 1969, p. 65).

On devine facilement que la première partie de la recommandation Ouimet rejoint les grandes lignes de notre position, mais que les points a) b) c) nous ramènent au statu quo inacceptable où les policiers tirent sur n'importe quel suspect en se justifiant par n'importe quel soupçon ou prétexte !

En 1982, la Commission de réforme du droit du Canada a abordé la question d'une manière beaucoup plus radicale. En effet, sa proposition se lit comme suit :

Nul ne bénéficie d'une justification s'il emploie une force dont il sait qu'elle est de nature à causer des lésions corporelles graves, sauf si cela est nécessaire :

a) pour se protéger ou protéger un tiers placé sous sa protection contre la mort ou des lésions corporelles,

b) pour empêcher la perpétration d'une infraction susceptible de causer une blessure grave et immédiate à autrui, [124] c) pour vaincre la résistance d'une personne ou l'empêcher de fuir lors de son

arrestation pour une infraction mettant en danger la vie, l'intégrité physique d'une personne ou la sécurité de l'État,

d) pour empêcher une personne de s'évader ou la reprendre s'il croit qu'elle est légalement détenue ou emprisonnée pour une infraction mettant en danger la vie, l'intégrité physique d'une personne ou la sécurité de l'État (p. 133-134).

Cette proposition va clairement dans le sens de ce que nous préconisons.

Malgré tout, c'est un jugement de la Cour suprême du Canada, rédigé par le juge Antonio Lamer, en 1983, dans la cause Roberge v La Reine, qui constitue, du moins à notre sens, l'appel le plus pressant au législateur pour une modification de l'article 25 du Code criminel. L'homme de loi conclut le jugement en ces termes :

Le paragraphe 25(4) est une codification de l'ancienne common law applicable aux criminels dangereux en fuite qui, à cette époque, étaient assurés d'être exécutés s'ils étaient déclarés coupables. De nombreuses suggestions ont été faites au Parlement concernant l'imposant arsenal dont disposent les agents de la paix (voir entre autres le rapport de la Commission Ouimet) en particulier en ce qui a trait à des infractions qui ne sont pas le fait de contrevenants dangereux, par exemple les personnes coupables de vol à l'étalage, de fraude ou de paris illégaux. Nous avons étendu à tous les actes criminels le principe de common law qui devait s'appliquer uniquement aux criminels dangereux. C'est le choix qu'a fait le Parlement et que les cours ne peuvent mettre en échec (p. 334).

[125]

L'exercice du pouvoir d'homicide : données statistiques

« Il n'y a rien de plus dangereux qu'un
honnête homme qui fait un vilain métier. »

Chamfort

Au Canada et au Québec

Les premières données statistiques nationales canadiennes sur le nombre de personnes abattues par la police sont publiées en 1965. Contre toute attente, ces données sont incluses dans *les statistiques de l'état civil*, plutôt que dans les statistiques juridiques.

Il va sans dire que ces données officielles, comme les autres d'ailleurs, doivent faire l'objet d'une analyse critique. Nous comptons faire cette étude après avoir examiné les statistiques officielles. En effet, peu d'études canadiennes ont été effectuées sur ce sujet et nous estimons plus utile de reporter plus loin nos conclusions, ce qui nous permettra d'utiliser les données inédites que nous possédons.

C'est sous la rubrique intervention légale des données rassemblées dans *Statistique de l'état civil — Causes de décès de Statistique Canada* que se trouvent les données officielles. Les informations qu'on peut lire au chapitre *Intervention de la force publique* sont évidemment très restreintes ; à part le nombre de personnes tuées, le sexe des victimes, les provinces où ont eu lieu les drames et les armes utilisées (armes à feu ou autre moyen), aucun renseignement ne nous aide à comprendre les circonstances de ces événements : policiers impliqués, acte criminel ou non, etc. La compilation de ces données statistiques de 1961 à 1986, que l'on retrouve dans le Tableau 1, p. 139, nous apprend qu'officiellement, 222 personnes au Canada ont été tuées par des policiers dans l'exercice de leur fonction.

Le Tableau 2, p. 140, contient des informations d'ordre géographique sur ces homicides commis par des policiers dans les années 1965 à 1986. Il est à noter que la présentation des données statistiques varie au cours des années.

On remarque qu'en ce qui a trait aux années 1965 à 1986, le Québec vient en tête avec 74 décès, suivi de l'Ontario (59 victimes) et de la Colombie-Britannique, comme nous le révèle une étude dont il sera question plus loin. Le Québec, par rapport à l'ensemble du [126] Canada au cours de ces 22 années, compte 36% des décès, l'Ontario 30% et le reste du pays, 34%. Le Québec dépasse donc, dans ce triste bilan, la province la plus peuplée du pays et toutes les autres provinces et territoires de la fédération canadienne au chapitre des homicides commis par les policiers. Il est à noter que le nombre moyen de personnes abattues par des policiers a diminué au cours de la période 1976-86 par rapport à 1965-75, pendant qu'en Ontario et dans l'ensemble des autres provinces, la situation s'est inversée. Une observation du taux d'homicides par les forces de l'ordre par 100 000 habitants, pour le Québec, l'Ontario et l'ensemble du pays, est aussi riche d'enseignement.

Si nous observons le nombre d'habitants pour chacune de ces trois entités (Québec, Ontario et Canada), durant une période médiane dans notre tableau qui s'étend de 1965 à 1986, c'est-à-dire 1976, selon Statistique Canada, l'Ontario avait 8 264 500 habitants, le Québec et le Canada respectivement 6 335 400 et 22 992 600 : les résultats qui en découlent sont les suivants : les policiers de l'Ontario ont enlevé la vie, en moyenne, à 0,71 personne par 100 000 habitants, les policiers du Canada à 0,88 personne par 100 000 habitants, et enfin les policiers du Québec à 1,2 personne par rapport à 100 000 habitants.

Comme on peut le constater, le phénomène des homicides commis par les policiers est important au Québec, et même plus que n'importe où ailleurs au pays. Il faut se surprendre du fait qu'aucun chercheur québécois ne s'y soit intéressé dans le but de produire une étude exhaustive. Seul, sauf erreur, M. David M. Doubilet a publié, en 1968, dans le *McGill Law Journal*, une courte étude légale sur le sujet.

Parmi les rares études rendues publiques au Canada anglais, celle des criminologues Duncan Chappell et Linda P. Graham, publiée en 1985 par le Centre de criminologie de l'Université de Toronto, fournit

des informations intéressantes. *Police Use of Deadly Force : Canadian Perspectives* s'attache principalement à analyser le phénomène qui nous intéresse en Colombie-Britannique (ces deux chercheurs sont rattachés à l'Université Simon Fraser), sans pour autant négliger l'ensemble de la réalité canadienne.

[127]

Après avoir mené leur enquête dans sept provinces canadiennes (à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Québec ; les autorités de ces provinces ont refusé de répondre au questionnaire, ce qui a empêché les auteurs de réaliser une étude comparative plus poussée), ils se sont principalement attardés à la réalité de leur province, la Colombie-Britannique, où ils ont recensé un total de 13 personnes tuées par les policiers de 1970 à 1982.

Leur recherche sur l'ensemble du pays a permis de dégager certaines conclusions. On déplore, en premier lieu, qu'il n'existe aucun mode de compilations standardisées sur les homicides légaux au pays, qu'ils soient perpétrés par des policiers, d'autres agents de la paix, ou même des civils, devrions-nous rajouter. Les chercheurs, durant la période étudiée, avancent le ratio de 2,5 personnes tuées par les policiers pour chaque policier mort en devoir au pays. Ouvrons ici une parenthèse pour souligner que nos propres recherches (voir tableau 3, p. 141) nous permettent de confronter ce ratio à la réalité ontarienne et québécoise. Pour la période 1965-1986, nos compilations nous permettent d'affirmer qu'au Canada le ratio citoyens abattus par les agents de la paix/policiers tués est de 2,5/1 (203/80) alors qu'au Québec, pour la même période, nous obtenons un ratio 2,8/1 (74/26), ce qui est légèrement supérieur à la moyenne canadienne observée par Graham et Chappell. Pour l'Ontario, le rapport est de 2,0/1 (59/29).

Passons à une autre recherche canadienne, celle de John D. Abraham et al., publiée en 1981, et qui fut d'ailleurs la première à être réalisée au pays. Cette étude, en plus de nous fournir des renseignements intéressants sur la réalité de la violence policière en Ontario, retient notre attention sur un point important : l'inexactitude, pour ne pas dire l'importante sous-évaluation, des statistiques officielles. L'accès aux données de l'*Ontario Police Commission*, organisme chargé de superviser les corps de police de cette province et qui compile systématiquement, depuis 1978, les informations relatives aux

homicides commis par des policiers en devoir, permet aux chercheurs d'affirmer que, pour cette même année 1978, il y eut, dans cette province, 18 personnes blessées par les policiers et 7 tuées. Or, les statistiques canadiennes (voir tableau 2, p. 140) rapportent, pour [128] cette année-la seulement, quatre victimes pour l'Ontario ! Un écart de 75%...

En dépit de nos moyens fort limités, nous avons été à même de réaliser qu'une sous-évaluation existe également en ce qui a trait au Québec. Une revue des dossiers de presse de l'*Office des Droits des Détenu-e-s* — documentation incomplète, précisons-le — pour les années 1975 à 1986, nous permet de dénombrer 70 personnes abattues, alors que les statistiques officielles (tableau 2) n'en recensent que 33, soit 47% de notre relevé.

Ainsi, un examen des données statistiques, tant au Québec et au Canada, et comme nous allons le voir pour les États-Unis, nous amène à constater que les chiffres officiels sur les décès causés lors d'*interventions de la force légale* sont incomplets et en deçà des chiffres réels. Les chercheurs canadiens Chappell et Graham (1985), de même qu'Abraham et al. (1981), confirment en ce sens nos observations.

Un scientifique américain, Lawrence W. Sherman, s'est attaqué à ce problème dans le but d'en arriver à l'évaluation la plus précise possible du nombre des homicides légaux chez nos voisins du sud. Bénéficiant de nombreuses recherches empiriques réalisées dans son pays sur le déploiement de la force homicide par les corps policiers, Sherman et d'autres chercheurs ont pu dégager certaines corrélations permettant des projections statistiques sur le nombre d'homicides commis réellement par les policiers, à partir de données généralement plus accessibles et plus complètes, comme par exemple le total des meurtres commis dans un pays, ou le nombre de policiers abattus ou même, les effectifs policiers. Dans un texte extrêmement important, capital même, sur cette question, le criminologue, en collaboration avec un confrère, Robert H. Langworthy, entreprend au départ une vive critique du mode de cueillette des données en vigueur et en relève les lacunes.

Pour ce faire, Sherman et Langworthy(1979) ont comparé systématiquement, pour la période 1970-1976, les compilations nationales des statistiques vitales touchant les homicides commis par les policiers aux dossiers de police de 13 grandes régions urbaines et

étatiques du pays : Californie, New Jersey, New York (county) Bronx (county), King (county), Queens (county), Staten Island, Alaska, [129] Nebraska, Oregon, South Carolina, Vermont et Wisconsin. Pour la période considérée, dans les régions visées, les statistiques officielles révélaient 449 cas d'homicides commis par les policiers ; l'analyse des dossiers de police, toujours pour les régions précitées, dévoilait plutôt 914 homicides ! Les données officielles étaient donc inférieures de 51 % aux renseignements réels.

Ce constat constitue, en fait, une véritable découverte, lourde de conséquences. Avec 1,77% de tous les homicides commis, les décès *par intervention légale* se révélaient un phénomène important. Avec quelque 3,6%, les homicides des policiers devenaient un problème majeur.

Si les constats de Sherman et Langworthy s'avèrent exacts, comme le laissent croire nos propres recherches touchant le Québec, il faut alors parler de 450 homicides commis par les policiers au Canada entre 1965 et 1985, plutôt que de 222 comme le révèlent les statistiques officielles.

Si on oppose le nombre de citoyens tués par les policiers au nombre total d'homicides (chiffres officiels toujours et non le réajustement proposé par Sherman) comme l'illustre le tableau 4, p. 142, des conclusions intéressantes peuvent en être tirées. Tout d'abord, il ressort que le pourcentage d'homicides commis par des policiers entre 1961 et 1986 est le même au Canada et aux États-Unis, soit 1,7% ; par contre, il est plus élevé aux États-Unis (2,1%) pour les années 1961-75 qu'au Canada (1,9%), et inversement pour la période 1976-86, alors qu'il est plus élevé au Canada soit, 1,5% contre 1,3%. Aussi étonnant que cela paraisse, la violence policière canadienne, selon les statistiques officielles, est très comparable à celle de nos voisins du sud.

Si l'on se penche sur la situation qui prévaut au Québec et en Ontario, la période observable débute en 1965 avec les données de Statistique Canada par province. Globalement, le Québec affiche un pourcentage 2,1% des homicides commis par des policiers, un taux supérieur à celui des États-Unis comme du Canada et de l'Ontario. Durant les 11 premières années de la période étudiée, soit de 1965 à 1975, le taux atteint 3% au Québec, soit une fois et demie les taux canadien et américain et le double du taux ontarien. Pour les années

[130] 1976 à 1986, le taux baisse considérablement pour se situer à 1,5%, taux équivalent à celui du Canada et des États-Unis, Par contre, l'Ontario prend la première place avec un taux de 1,9%. Ainsi, la violence policière diminue d'une période à l'autre sauf en l'Ontario.

Si on établit des relations entre le nombre de policiers tués et le nombre de citoyens tués par les policiers aux États-Unis et au Canada, on arrive aux résultats suivants que l'on retrouve au tableau 5, p. 143 : de 1961 à 1986, 2 259 policiers ont été tués chez nos voisins du sud et les forces de l'ordre ont abattu 7 815 personnes ; le rapport est donc de 3,5 citoyens tués par les policiers pour chaque policier tué. Au Canada, pour la même période, on dénombrait 222 personnes tuées par des policiers et 95 policiers tués, soit un rapport de 2,3 citoyens tués par policier tué. Au Québec enfin, toujours pour la période 1965-1986, les statistiques officielles nous apprennent que 74 personnes ont été tuées par des policiers et que le nombre de policiers tués a été de 26, un rapport donc de 2,8, ce qui nous place, hélas, au-dessus des ratios canadien (2,5) et ontarien (2,0), mais au-dessous de celui des États-Unis (3,3).

Ainsi, la violence meurtrière des policiers du Québec, comparée à celle de l'ensemble de la population, est plus élevée que celle des policiers canadiens et américains. Quant au rapport citoyens/policiers, le Québec se situe à un niveau supérieur à celui du Canada et de l'Ontario mais inférieur à celui des États-Unis. Pour la période 1976-1986, la situation s'est nettement améliorée au Québec.

Réflexion

Comme on l'a vu tout au long de ces pages, l'homicide policier est une réalité incontournable. Y a-t-il des explications, y a-t-il espoir que la situation change ?

En fait, l'explication des homicides commis par les agents de la paix tient à plusieurs éléments. Parmi ceux-ci, il faut nommer : le respect ou le non-respect des droits des citoyens ; la loi telle qu'elle est rédigée ; le système judiciaire et son fonctionnement et l'esprit de corps que manifeste l'institution policière.

En ce qui concerne le respect des droits et libertés des citoyens par les policiers et les représentants de l'État, il est de notoriété [131] publique que ce n'est pas un fait acquis, mais bien un objectif à reconquérir quotidiennement.

Ensuite, il faut souligner que la loi actuelle est en partie responsable de la tolérance qui prévaut en matière d'homicide policier. Ce n'est pas elle qui incitera à la prudence, au contraire. Les très nombreux jugements — tous des acquittements — rendus par les tribunaux pénaux consacrent l'impunité du recours à l'arme à feu par les policiers. D'ailleurs, dans l'arrêt *Roberge v R*, le juge Antonio Lamer, pour la Cour suprême, affirme clairement qu'il a été étendu à tous les actes criminels le principe de *Common Law qui devait s'appliquer uniquement aux criminels dangereux. C'est le choix qu'a fait le Parlement et que les cours ne peuvent mettre en échec* (p. 334).

Cette jurisprudence ne laisse à peu près aucune ouverture et explique, en partie, pourquoi les tribunaux acquittent systématiquement tout policier accusé d'avoir abattu un citoyen. Et comme le souligne Malinverni (1980), *la décision du magistrat est politique en ce sens que, autant que la souplesse de la loi le permet, on avantage ceux qui suivent une idéologie politique déterminée ou, d'après celle-ci, sont estimés dignes d'un traitement préférentiel* (p. 61).

La seule issue possible est de modifier le Code criminel pour le rendre conforme au principe du droit à la vie et d'enlever aux policiers le pouvoir de tuer un citoyen sans défense, non armé et non-violent. Sinon, la peine de mort par délégation est maintenue au Canada.

Le système judiciaire aussi a sa part de responsabilité. Malgré la loi et la jurisprudence, ce système pourrait manifester sa désapprobation de l'usage inconsidéré de l'arme à feu, si tel est son point de vue. Mais il faut se rendre à l'évidence : le système judiciaire freine toute réprobation de l'usage de l'arme à feu par les policiers. Jusqu'à tout récemment, les dommages-intérêts, rarement accordés, ont été dérisoires, le jugement *Patenaude* — actuellement en appel — faisant exception. Dans les affaires *Johnston* et *Rock Forest*, il y a eu règlement hors cour.

Quant aux hommes politiques, a-t-on déjà entendu un ministre de la Justice se prononcer clairement contre l'usage excessif de l'arme à feu ? Jamais. Même des ministres ayant une réputation de défenseurs [132]

des droits et libertés, comme Herbert Marx et Gil Rémillard, n'ont pas osé défendre le principe du droit à la vie, sauf quand des policiers sont eux-mêmes les victimes. Ce mutisme des autorités politiques équivaut à une caution des gestes posés. Si ce n'était de l'indignation populaire dans certaines circonstances, elles n'hésiteraient pas à appuyer les policiers impliqués. D'ailleurs on a pu voir jusqu'où peut aller la tolérance des politiciens au moment des événements d'Archambault en 1982, quand des détenus ont été torturés pour obtenir des déclarations incriminantes à la suite du meurtre de trois gardiens. Aucun n'a proclamé qu'il se refusait à accepter la torture dans sa province ou son pays. Quant aux tribunaux, ils ont refusé de se saisir d'une plainte et ont réagi en portant des accusations d'outrage au tribunal quand ces faits ont été rendus publics.

Il est évident qu'ils sont peu nombreux ceux et celles qui, dans le système judiciaire actuel, peuvent remettre en cause l'état présent des choses. Pour ce faire, il faut jouir d'une indépendance réelle et permanente. Dans les faits, à peu près seuls les juges de la Cour suprême se trouvent dans cette situation privilégiée. En effet, ils ont atteint le sommet de la hiérarchie et n'ont plus à se soucier des desiderata des politiciens à l'origine des nominations judiciaires. Quant aux autres employés, comme les substituts du procureur de la Couronne, ils doivent répondre de leurs gestes au ministre de tutelle. Par conséquent, il est peu probable que de telles réformes s'initient de l'intérieur du système. Il faut plutôt compter sur des pressions extérieures. D'ailleurs, Gleizal (1985) a bien résumé la situation : *un régime libéral peut accepter les excès policiers dans la mesure où il met en place un système de contrôle qui blanchit l'institution* (p. 103).

L'institution policière, par ses valeurs, a peut-être aussi un rôle dans les homicides commis par des agents de la paix. En tout cas, elle ne semble pas encline à protéger les citoyens contre ses membres qui abusent de leur pouvoir. D'ailleurs, comme groupe, par le biais de leurs syndicats ou associations, les policiers ont clairement fait valoir leur point de vue en ce qui concerne les droits et libertés des citoyens. Il suffit de se rappeler leur violente opposition au principe d'inclure ces droits dans la Constitution canadienne. Ils alléguaient que reconnaître constitutionnellement les droits judiciaires de tous et chacun [133] rendrait leur travail impossible, et que leur efficacité en diminuerait d'autant. *En se soumettant au droit, la police s'autolimite* (Gleizal,

1985, p. 102), ce qu'elle n'accepte que jusqu'à un certain point, variable selon les régimes politiques. Plus le régime sera démocratique, moins les abus seront nombreux, mais il s'en produira toujours. D'ailleurs, la Commission de police du Québec (1981) notait dans un de ses rapports, que *dans le monde policier, la promotion des idéaux démocratiques vient après les stratégies d'application de la loi* (p. 76).

Quant aux abus commis par d'éventuels collègues, il est illusoire de compter sur les policiers pour les dénoncer d'une manière ou d'une autre. À titre d'exemple, rappelons-nous le mutisme manifesté par les policiers du SPCUM à propos des violences policières exercées le soir du 20 mai 1980, jour de référendum. La Commission de police du Québec (1981) notait que *les policiers ont eu entente, après les incidents du 20 mai, entente de la nature d'une concertation, marquée au titre d'une solidarité de mauvais aloi, pour taire la vérité, refuser de rendre des comptes et par-dessus tout protéger des confrères qui s'étaient rendus coupables d'assauts et de méfaits illégaux... Tous ces policiers considèrent que la loi ne s'applique pas à eux, que la loi ne peut les rejoindre. La violence et la malice dont il a été fait preuve, ce soir-là, et que les policiers présents ont préféré nier, et cette dissimulation elle-même, démontrent qu'ils se croient autorisés à vivre en marge de la loi. Il n'y a pas d'expression plus adéquate pour les décrire : ils sont devenus des hommes que la loi ne peut atteindre* (p. 74-75).

De plus, cette complicité n'est pas seulement tacite, elle est structurelle. Voici un extrait d'une nouvelle émise par la *Presse canadienne* : *le comité de discipline de la police de Toronto a reconnu coupable de conduite indigne l'agent qui a interpellé un collègue pour ivresse au volant et qui a dénoncé ses supérieurs parce qu'aucune accusation n'était portée* (*La Presse* 13/8/88).

Compte tenu de la situation qui prévaut actuellement, tant au point de vue juridique qu'en ce qui a trait aux mentalités, est-il possible d'envisager des changements significatifs ? À notre avis, oui, parce que le public est de plus en plus conscient du phénomène [134] des homicides policiers. En Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et au Québec, des événements récents ont sensibilisé le public au fait que des abus pouvaient avoir été commis. D'ailleurs, ce n'est pas sans raison que des enquêtes ont été instituées à la suite de ces drames et certaines ont proposé des mesures intéressantes.

Même s'il faut considérer avec prudence ces enquêtes, elles ont le mérite de susciter un débat public, comme le démontre celle instituée à la suite du décès d'Anthony Griffin. Le Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles de la Commission des droits de la personne du Québec (1988) a cependant bien pris soin de ne pas aborder la question de l'usage de l'arme à feu, ni de faire de recommandations à ce sujet. Par contre, le Groupe d'étude entre la police et les minorités raciales d'Ontario (1989) a recommandé au gouvernement ontarien d'intervenir auprès du gouvernement canadien afin que soit modifié l'article 25 du Code criminel pour le rendre plus restrictif (p. 131).

De plus, il faut noter que la Commission de police de la Colombie-Britannique a accepté les recommandations incluses dans un rapport commandé à l'avocat Jill McIntyre. Le président de la Commission, David Edgar, estime que la réglementation doit être mise à jour et recommande de restreindre les circonstances dans lesquelles l'usage de l'arme à feu peut être justifié (*Sun, Vancouver, 2/5/89*).

Il semblerait qu'une politique limitant davantage l'utilisation des armes à feu par les policiers permettrait effectivement d'éviter des homicides. Deux études ont démontré qu'une telle mesure a pour effet de diminuer le nombre de coups de feu tirés par des policiers et, par voie de conséquence, le nombre de personnes tuées ou blessées. De plus, le nombre de policiers blessés ou tués lors de confrontations peut également diminuer ou, à tout le moins, demeurer stable.

Fyfe (1979) rapporte que le service de police de la Ville de New York a adopté une directive (T.O.P. 237) entrée en vigueur le 18 août 1972, basée sur la proposition du *Model Penal Code*, de 1962, de l'American Law Institute, qui limite considérablement l'usage de l'arme à feu et instaure des mécanismes d'enquête dans chaque cas d'utilisation.

[135]

L'étude porte sur cinq ans et est divisée en deux périodes, la première allant du premier janvier 1971 au 17 août 1972 (85 semaines), la deuxième du 18 août 1972 au 31 décembre 1975 (176 semaines). Des statistiques, il ressort que le nombre moyen hebdomadaire de policiers qui ont utilisé leur arme est passé de 18,4, pour la première période, à 12,9 pour la seconde, soit une diminution de 30%. En ce qui concerne les suspects blessés, leur nombre est passé de 3,9 à 2,3 par semaine ; et la moyenne des suspects tués a chuté de 1,6 à 1,0.

Du côté policier, le nombre de blessés et de tués a également diminué. Pour la période précédant l'entrée en vigueur de la directive, ils étaient en moyenne de 4,4 et 0,2 par semaine ; pour la seconde période, leur nombre a baissé à 2,5 et 0,1 respectivement. Le taux de mortalité a chuté de moitié, passant de 1 décès par 5 semaines à 1 décès par 10 semaines.

Plus récemment, Fyfe (1988) a montré qu'à Philadelphie, le taux d'homicide policier a considérablement varié entre 1970 et 1983, selon la mise en vigueur ou pas d'une directive restrictive. Il a également pris en considération l'attitude des autorités en place, qui était plus permissive jusqu'en 1979 et plus rigoureuse par la suite. Le 6 juin 1973 était modifiée la loi de Pennsylvanie donnant plus de latitude aux policiers. Le 2 avril 1980, le service de police de Philadelphie promulguait une nouvelle directive restreignant l'usage de l'arme à feu aux cas de légitime défense et aux situations où aucune autre solution n'existe pour appréhender un suspect que la police sait muni d'une arme et susceptible de l'utiliser ou qui a commis un crime violent (*forcible felony*).

Ainsi, pour la période de 1970-1971, le taux annuel d'homicides policiers était de 2,09 pour 1 000 policiers ; et de 1972 à 1979, de 2,29. Mais de 1980 à 1983, soit après le départ du maire Frank Rizzo et à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle directive restrictive, le taux est tombé à 1,05. En nombre absolu, Sherman et Cohen (1986) comptabilisent 32 citoyens abattus en 1970-1971, 149 de 1972 à 1979 et 31 de 1980 à 1983, soit des moyennes annuelles respectives de 16, 16,6 et 7,8 (p. 38). Entre 1970-1974 et 1980-1984, le nombre de personnes tuées par des policiers a chuté de plus de 55%, soit de 1,024 [136] à 0,452 par 100 000 de population (p. 12). Quant au nombre de

policiers tués durant ces différentes périodes, il est demeuré sensiblement le même.

Ces deux exemples montrent que l'application de mesures réellement restrictives dans l'usage de l'arme à feu par les policiers ne met aucunement leur vie en péril mais que, par contre, le nombre de citoyens victimes de leur arme baisse considérablement.

Sur un tout autre aspect, une expérience intéressante mérite d'être rapportée ; elle a trait à l'image de la police. Pendant quatre années, soit de 1969 à 1973, Tenzel et ses collaborateurs (1976) ont étudié les effets de la transformation de l'uniforme des agents de police de Menlo Park, petite ville de 27 000 habitants sise dans la péninsule de San Francisco (Californie).

Dans un désir de professionnalisation de la police, le chef de police a décidé de changer l'uniforme paramilitaire traditionnel pour un costume de modèle civil comportant un blazer vert, chemise et cravate, le pistolet étant hors de vue, sous le veston.

Les résultats ont été spectaculaires. Tout d'abord, les agents ont modifié leur vision du rôle de la police et, par ricochet, la perception de leur propre rôle, l'estimant davantage comme un service à la population. Ensuite, il s'est avéré que les policiers considèrent comme important le respect des droits individuels.

En ce qui concerne l'exercice de leur fonction répressive, le port du nouvel « uniforme » n'a pas diminué leur autorité. Par contre, le nombre des assauts sur des policiers a diminué de 30% au cours des premiers 18 mois et a continué de décroître ; le nombre de citoyens blessés lors d'arrestations a, de son côté, diminué de 50% durant la même période et a continué de décroître également.

Pour Tenzel et ses collaborateurs, le nouvel « uniforme », accompagné d'un comportement plus professionnel, *ont contribué à une diminution de la violence*. Pour les auteurs, les résultats sont clairs et (les) amènent à croire que le nombre des agressions pourrait diminuer considérablement en modifiant les symboles psychologiques associés au rôle de la police (1976, p. 27).

Sur le plan juridique, il est clair que des changements majeurs doivent être adoptés dans les plus brefs délais si l'État veut sincèrement [137] éviter que des personnes ne soient abattues sans raison. La

Commission de réforme du droit du Canada (1982) et la Cour suprême, en 1983, et plus récemment, le Groupe d'étude entre la police et les minorités raciales d'Ontario (1989) ont tous trois affirmé que la responsabilité de restreindre le pouvoir d'homicide des policiers incombe au pouvoir législatif.

Quant au contenu de cette réforme, tous s'entendent pour autoriser l'usage de l'arme à feu dans les seules situations où la vie d'une personne est en danger. Le Groupe d'étude ontarien est le plus explicite sur ce point (p. 129). Selon lui, les raisons qui prévalaient pour justifier l'usage de l'arme à feu pour procéder à l'arrestation d'un suspect qui aurait commis un crime violent ou une infraction criminelle ne tiennent plus de nos jours, et *surtout depuis que le Canada n'impose plus la peine de mort même pour les crimes les plus sérieux, (cette disposition étant) en contradiction avec les valeurs sociales et légales actuelles* (p. 130).

La Commission de réforme du droit (1982) présente une proposition un peu moins restrictive ; elle confirme que *l'emploi d'une force de nature à causer la mort ou des lésions corporelles n'est plus justifié pour empêcher la perpétration d'une infraction qui entraîne un préjudice matériel et limite l'emploi de la force meurtrière aux cas d'arrestation pour une infraction qui met en danger la vie, l'intégrité physique d'une personne ou la sécurité de l'État* (p. 137 et 138).

Selon la Commission, *il semble qu'en droit actuel, un agent de la paix soit fondé à user d'une force de nature à causer la mort pour reprendre un prisonnier évadé, y compris celui qui était incarcéré pour une infraction de peu de gravité, voire insignifiante* (pp. 138-139). Pour cette raison, la Commission propose que soit admis l'usage *d'une telle force pour empêcher l'évasion d'une personne légalement détenue ou emprisonnée, ou pour la reprendre si elle s'est évadée, si l'on croit que la personne en fuite était détenue ou emprisonnée pour avoir commis une infraction susceptible de mettre en danger la vie, l'intégrité physique d'une personne ou la sécurité de l'État* (p. 139).

Les recommandations de la Commission de réforme du droit sont sujettes à interprétation et peuvent par conséquent donner lieu à des [138] abus, particulièrement dans les cas d'évasion, puisqu'il suffit de croire que la personne évadée ou qui s'évade a commis un crime violent ou contre l'État. Avec cette latitude, la situation demeure pour ainsi dire

la même qu'actuellement. En effet, il est raisonnable de croire qu'une personne qui tente de s'évader ou qui s'évade a commis un crime violent.

Quant à la Cour suprême, le juge Antonio Lamer a écrit, comme nous l'avons mentionné plus haut : *nous avons étendu à tous les actes criminels le principe de Common Law* qui devait s'appliquer uniquement aux criminels dangereux. C'est le choix qu'a fait le Parlement et que les cours ne peuvent mettre en échec (Roberge vs R, p. 334). Il est étonnant que le juge Lamer, président de la Commission de réforme du droit du Canada en 1976 et 1977, ne fasse référence qu'au rapport Ouimet, négligeant le rapport de la Commission de réforme du droit, paru en 1982, dont les recommandations sont plus précises.

À notre avis, quand il s'agit du droit à la vie, le pouvoir discrétionnaire devrait être limité le plus intensément possible. La légitime défense est un concept vague et difficile à circonscrire, et qui n'empêche pas totalement les abus ; par conséquent, toute latitude supplémentaire se soldera par un usage de l'arme à feu injustifié mais approuvé par les autorités politiques et judiciaires.

Une restriction dans l'usage de l'arme à feu n'a pas entraîné une recrudescence des décès et des blessures chez les policiers à New York, comme nous l'avons vu plus haut ; c'est plutôt une diminution importante qui s'est produite. Il n'est donc pas utopique de penser qu'un désarmement général des policiers, accompagné de la formation d'une escouade spécialisée pour intervenir dans les situations de violence, saurait créer un climat moins susceptible de dégénérer en confrontation meurtrière.

Ainsi, tout milite en faveur d'un désarmement progressif des policiers et pour une urgente modification du pouvoir de l'usage de l'arme à feu par les agents de la paix. L'État, c'est-à-dire le gouvernement fédéral actuel, aura-t-il le courage d'agir promptement afin de limiter le nombre des exécutions extrajudiciaires ? Seul l'avenir nous le dira.

[139]

TABLEAU 1
Personnes tuées par les policiers au Canada
1961-1986

1961	5
1962	8
1963	4
1964	2
1965	4
1966	2
1967	7
1968	10
1969	6
1970	12
1971	15
1972	8
1973	11
1974	8
1975	9
sous-total	111
1976	7
1977	10
1978	16
1979	15
1980	7
1981	7
1982	6
1983	11
1984	15
1985	14
1986	3
sous-total	111
TOTAL	222
Moyenne annuelle	
1961-86	8,5
1961-75	7,4
1976-86	10,1

Sources :

Canada. Causes de décès, la statistique de l'état civil, volume IV, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Statistique Canada, catalogue 84-203, 1965 à 1986.

[140]

TABLEAU 2
 Personnes tuées par les policiers au Québec, en Ontario,
 dans les autres provinces et au Canada, 1965-1986

Année	Québec	Ontario	Autres provinces	Canada
1965	1	3	0	4
1966	0	1	1	2
1967	4	0	3	7
1968	6	3	1	10
1969	4	2	0	6
1970	7	1	4	12
1971	8	2	5	15
1972	4	3	1	8
1973	4	4	3	11
1974	3	2	3	8
1975	2	0	7	9
sous-total	43	21	28	92
1976	1	0	6	7
1977	4	2	4	10
1978	7	4	5	16
1979	4	7	4	15
1980	1	5	1	7
1981	1	4	2	7
1982	0	2	4	6
1983	4	2	5	11
1984	5	4	6	15
1985	4	6	4	14
1986	0	2	1	3
sous-total	31	38	42	111
TOTAL	74	59	70	203
	36%	30%	34%	100%
Moyenne annuelle				
1965-86	3,4	2,7	3,2	9,2
1965-75	3,9	1,9	2,5	8,4
1976-86	2,8	3,5	3,8	10,1

Sources :

Canada. Causes de décès, la statistique de l'état civil, volume IV, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Statistique Canada, catalogue 84-203, 1965 à 1986.

[141]

TABLEAU 3
Policiers tués au Québec, en Ontario
dans les autres provinces et au Canada 1961-1986

Année	Québec	Ontario	Autres provinces	Canada
1961	2	0	0	2
1962	4	3	4	11
1963	0	0	0	0
1964	1	0	1	2
1965	0	1	1	2
1966	0	1	2	3
1967	1	1	1	3
1968	2	3	0	5
1969	2	2	1	5
1970	0	0	3	3
1971	2	0	1	3
1972	1	2	0	3
1973	1	4	0	5
1974	1	0	5	6
1975	1	0	1	2
sous-total	18	17	20	55
1976	2	0	1	3
1977	2	2	1	5
1978	0	2	4	6
1979	1	0	0	1
1980	0	2	1	3
1981	2	2	1	5
1982	0	1	0	1
1983	0	1	0	1
1984	1	5	0	6
1985	4	0	1	5
1986	3	0	1	4
sous-total	15	15	10	40
TOTAL	33	32	30	95
	34,7%	33,7%	31,6%	100%
Moyenne annuelle				
1961-86	1,3	1,2	1,2	3,7
1961-75	1,2	1,1	1,3	3,7
1976-86	1,4	1,4	0,9	3,6

Sources :

Canada (1986), L'homicide au Canada, 1984, perspective statistique, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Statistique Canada, catalogue 85-209, juillet 1986, tableau 10, p. 54.

Canada (1987), L'homicide au Canada 1976-1985, perspective historique, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Statistique Canada, catalogue 85-209, mars 1987, tableau explicatif IX, p. 85.

[142]

TABLEAU 4
Pourcentage des homicides commis par des policiers
par rapport aux homicides recensés
au Canada, aux États-Unis, au Québec et en Ontario

Lieu	Personnes tuées par des policiers/ homicides recensés		
	1961-1986	1961-1975	1976-1986
Canada	222/13 141 1,7 %	111/5 939 1,9 %	111/7 202 1,5 %
États-Unis	7 815/455 446 1,7 %	4 734/221 049 2,1 %	3 081/234 397 1,3 %
	1965-1986	1965-1975	1976-1986
Canada	203/12 141 1,7 %	92/4 939 1,9 %	111/7 202 1,5 %
États-Unis	6 873/418 816 1,6 %	3 792/184 419 2,1 %	3 081/234 397 1,3 %
Québec	74/3 483 2,1 %	43/1 394 3,0 %	31/2 089 1,5 %
Ontario	59/3 701 1,6 %	21/1 410 1,5 %	38/1 969 1,9 %

Sources :

Canada. Causes de décès, la statistique de l'état civil, volume IV, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Statistique Canada, catalogue 84-203, 1965 à 1986. Canada (1988), L'homicide au Canada, 1987, perspective statistique, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Statistique Canada, catalogue 85-209, 1988. États-Unis, Vital Statistics of United States, Mortality, Washington, D.C., U.S. Dept. of Health and Human Services, National Center for Health Statistics, 1949-1986.

États-Unis, Uniform Crime Reports for United States, Washington, D.C., U.S. Dept. of Justice, FBI, 1966-1986.

[143]

TABLEAU 5

Rapport entre le nombre de personnes tuées par des policiers
et le nombre de policiers tués,
au Canada, aux États-Unis, au Québec et en Ontario

Lieu	1961-1986	1961-1975	1975-1986
Canada	222/95 2,3	111/55 2,0	111/40 2,8
États-Unis	7 815/2 259 3,5	4 734/1 273 3,7	3 081/986 3,1
	1965-86	1965-75	1976-86
Canada	203/80 2,5	92/40 2,3	111/40 2,8
États-Unis	6 873/2 062 3,3	3 792/1 076 3,5	3 081/986 3,1
Québec	74/26 2,8	43/11 3,9	31/15 2,1
Ontario	59/29 2,0	21/14 1,5	38/15 2,5

Sources :

Canada. *Causes de décès, la statistique de l'état civil*, volume IV, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Statistique Canada, catalogue 84-203, 1965 à 1986. Canada ! 1984), L'homicide au Canada, 1984, perspective statistique, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Statistique Canada, catalogue 85-209, 1986. Canada(1987), L'homicide au Canada 1976-1985, perspective historique, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Statistique Canada, catalogue 85-209, mars 1987, tableau explicatif IX, p. 85.

États-Unis, *Vital Statistics of United States, Mortality*, Washington, D.C., U.S. Dept. of Health and Human Services, National Center for Health Statistics, 1949-1986.

États-Unis, *Uniform Crime Reports for United States*, Washington, D.C., U.S. Dept. of Justice, FBI, 1966-1986.

[144]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABRAHAM, J.D. et al. (1981). Police use of lethal force : à Toronto perspective. *Osgoode Hall Law J.* 19(1) ; 199-236, 1981 march.

CANADA (1969). *Rapport du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle (Rapport Ouimet)*. Ottawa, Information Canada, 31 mars 1969, 554 p. (pp. 63-65).

CANADA (1982). *Droit pénal : partie générale — responsabilité et moyens de défense*. Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services Canada, Commission de réforme du droit du Canada, document de travail no 29, 1982, 239 p.

CHAPPELL, D. et Graham, L.P. (1985). *Police use of deadly force : canadian perspectives*. Toronto, University of Toronto, Centre of Criminology, 1985, 195 p.

COMMISSION DE POLICE DU QUÉBEC (1981). *Rapport d'enquête sur l'intervention policière effectuée par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal sur le territoire de ladite communauté dans la soirée du 20 mai et dans la nuit du 20 au 21 mai 1980, ainsi que sur la conduite de certains membres dudit service de police à l'égard de messsieurs Gary Dobrovolsky, Denis Parker Malkie, Jean-Pierre Rancourt et d'autres personnes, lors de ladite intervention*. Sainte-Foy, Commission de police du Québec, dossier P-80-1835, 25 juin 1981, 86 p.

DE BEER, P. (1988). Il y a deux cents ans les premiers colons débarquaient en Australie. *Le Monde*, 17/18 janvier 1988.

DOUBILET, D.M. (1968). The use of deadly force in the apprehension of fugitives from arrest. *McGill Law J.* 14 ; 293-311, 1968.

FYFE, JJ. (1979). Administrative intervention on police shooting discrétion : an empirical examination. *J. Crim. Justice* 7(4) ; 309-323, 1979. Aussi, in Fyfe (1982a), p. 258-281.

FYFE, J.J. (1988). Police use of deadly force : research & reform. *Just. Quart.* 5(2) ; 165-206, 1988.

GELLER, W.A. et KARALEs, KJ. (1981). *Split-second decisions : shootings of & by Chicago police*. Chicago, Chicago Law Enforcement Study Group, 1981, 274 p.

GLEIZAL, J.-J. (1985). *Le désordre policier*. Paris, PUF, 1985, 202 p.

[145]

MALINVERNI, A. (1980). *Rapport général de la Société internationale de défense sociale in Association internationale de droit pénal et al, Criminalité et abus de pouvoir : délits et délinquants au-dessus de la loi ?* Contribution au 6^e congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Milan, Centro nazionale di prevenzione e difesa sociale et Fondation internationale pénale et pénitentiaire, 1980, p. 45-70.

ONTARIO (1989). *The report of the race relations and policing task force*. Toronto, Groupe d'étude entre la police et les minorités raciales (Race relations and policing task force), présidé par Clare Lewis, avril 1989, 294p.

ROBIN, G.D. (1964). Police slayings of criminals. *Police* 8(6) ; 32-35, 1964.

SHERMAN, L.W., Cohn, E.G. et al. (1986). *Citizens Killed by Big City Police, 1970-84*. Washington, DC, Crime Control Institute, octobre 1986, 44 p.

SHERMAN, L.W. et LANGWORTHY, R.H. (1979). Measuring homicide by police officers. *J. Crim. Law & Crimin.* 70(4) ; 546- 560, 1979. Aussi, in Fyfe (1982a), p. 12 à 41.

TENZEL, J.H. et al (1976). Symbols and behavior : an experiment in altering the police role. *J. Police Sc & Adm.* 4(1) ; 21-27, 1976.

[146]

Jurisprudence

Johnson v Adamson

(1982) 35 O.R. (2d) 64 (S.C.C.)

(1981) 34 O.R. (2d) 236 (C.A.)

(1981) 32 O.R. (2d) 255

(1981) 17C.R. (3d) 245

Patenaude v Roy et al Cour supérieure, no. 500-05-017998-798, jugement, Montréal, 18 février 1988, 23p. (juge Paul Martineau).

Roberge v R (1983) 1 R.C.S. 312

(1983) 4 CCC (3d) 304 (S.C.C.)

(1981) 35 N.B.R. (2d) 23

(1981) 88 A.P.R. 23

(1981) 22 C.R. (3d) 263

(1980) 31 N.B.R. (2d) 668

(1980) 75 A.P.R. 668

Virgitch v Bond (1928) 37 Man. R. 435

(1928) 50 CCC 273

(1928) 36C.R.C. 14

(1928) 1 W.W.R. 449

[147]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“Évaluation analytique
du programme de santé au travail
dans le réseau public des DSC :
hypothèses de travail.

Par Denis ALLARD

[Retour à la table des matières](#)

[148]

[149]

Introduction

Le domaine de l'évaluation des politiques et des programmes publics a connu une forte croissance durant cette dernière décennie. Signal inquiétant, diront certains, puisque cela démontre que les pratiques évaluatives croissent avec la crise de l'État-providence et la pression à la légitimation des programmes. Pas entièrement, diront d'autres, parce que l'évaluation peut aussi démocratiser l'information et le questionnement sur les politiques sociales. Débat intéressant, s'il en est un, mais qui ne fera pas l'objet de ma présentation d'aujourd'hui.

Si j'ai parlé de croissance de l'évaluation, c'est bien sûr pour signifier l'augmentation du nombre d'évaluations et d'évaluateurs, mais aussi pour attirer l'attention sur sa *différenciation*, son évolution qualitative. Le domaine de l'évaluation déborde de plus en plus l'objectif de la mesure de l'impact et de l'efficacité pour s'intéresser, d'une part, aux visions différentes ou partagées des acteurs sociaux sur la nature et les changements d'une politique ou d'un programme⁴⁷, et, d'autre part, à la complexité de l'écosystème, du milieu de développement de ceux-ci⁴⁸. On pourrait dire, en caricaturant un peu, que [150] le domaine de l'évaluation de programme, en débordant le

⁴⁷ Vision de l'évaluation qui tranche sur les générations précédentes de cette discipline par la place accordée à l'interprétation des situations vécues dans le programme, à la négociation des enjeux du programme par les groupes d'intérêt. On parle ainsi d'une quatrième génération de l'évaluation (Guba et Lincoln, 1989), celle de l'évaluateur négociateur-animateur, qui vient après celles du technicien des tests d'apprentissage, de l'observateur de la réalisation des objectifs et de l'expert scientifique jugeant de la performance des programmes.

⁴⁸ Un numéro récent de la revue *New Directions for Program Evaluation* (1988, No. 40) a justement comme thème : "Evaluating Program Environments" et fait ressortir l'importance de la prise en compte des environnements sociaux, organisationnels et professionnels dans la démarche évaluative.

cadre de l'analyse de la performance, redécouvre l'animation sociale et le diagnostic sociologique ⁴⁹. Le contexte social de l'évaluation, celui d'une discipline-miroir dans une société à forte historicité ⁵⁰, et la situation professionnelle des évaluateurs, celle de la concurrence corporatiste, exige le pluralisme des outils, dont certains sont déjà présents dans d'autres disciplines, en particulier la sociologie.

Ma présentation d'aujourd'hui vise à donner un exemple concret et à amorcer une discussion sur cette place de la sociologie en évaluation de programme. Je vais m'intéresser particulièrement à l'évaluation analytique, qu'on peut assimiler aussi au diagnostic sociologique. Cette approche diagnostique sera appliquée au programme de santé au travail développé dans le réseau public de santé du Québec ces dernières années.

1. Qu'est-ce que l'évaluation analytique ?

Les sociologues Fraisse, Bonetti et De Gaulejac (1987) distinguent trois types, ou plus justement, trois niveaux d'évaluation. Il y a d'abord l'évaluation comparative qui cherche « à mesurer les effets d'une action par comparaison dans le temps ou par rapport à des situations équivalentes » (p.20). C'est le niveau qui représente la tradition de l'évaluation qui a comme référent technique idéal l'approche expérimentale. Mesurer avant et après le programme et/ou en comparant à un groupe témoin.

⁴⁹ Dans ce dernier cas, il serait plus juste de dire : « Certaines approches sociologiques qu'on peut assimiler à une méthodologie de diagnostic, c'est-à-dire à une interprétation d'état et d'évolution d'un système fondée sur une mise en rapport de signes et de symptômes avec un modèle de la réalité. » Cette méthodologie n'a pas encore fait l'objet d'une structuration globale et systématique, mais il est facile d'en voir différentes formes dans la littérature des sciences sociales (Harrison, 1987 ; Hess, 1981 ; Sainsaulieu, 1987 ; Schein, 1987 ; Touraine, 1978 ; Vina, 1984).

⁵⁰ Une société qui se sait responsable de son propre développement comparativement à d'autres sociétés qui fondent leurs orientations sur un « garant méta-social » (Dieu, le roi, la croissance économique) en dehors des rapports sociaux. Pour plus de détails, voir Alain Touraine (1973).

L'évaluation *analytique*, de son côté, vise à poser un « diagnostic en resituant l'action à évaluer dans son contexte afin d'analyser l'ensemble des éléments internes et externes qui déterminent le comportement des acteurs et leurs interactions » (p.19).

[151]

L'évaluation *dynamique*, enfin, vise à rendre le processus d'évaluation opérant en réintégrant les résultats des niveaux précédents dans l'organisation pour permettre aux acteurs de comprendre et d'analyser leur intervention et d'ajuster leurs choix et activités.

Évidemment les trois niveaux sont interreliés, mais pas forcément dans le sens unique du passage de l'analyse des effets, à celui du contexte et du processus, et au feedback dans l'organisation. Chaque niveau peut jouir d'une autonomie relative en se basant sur des hypothèses de travail relatives aux autres niveaux, et en orientant même les choix méthodologiques des niveaux précédents. Conçue de cette façon, l'évaluation analytique, en particulier, se présente comme un domaine légitime de recherche évaluative pour le sociologue intéressé aux politiques sociales et aux organisations, et ce d'autant plus que le développement de certains programmes sont plus fortement reliés à un environnement socio-politique complexe. C'est le cas du programme de santé au travail dans le réseau public des services de santé dont je vais vous parler maintenant.

Il n'y a pas, à proprement parler, dans la littérature québécoise actuelle, d'étude qui est identifiée à une évaluation analytique du programme de santé au travail. Il y a cependant des analyses sociologiques qui, bien qu'elles ne se réfèrent pas à un cadre d'évaluation, posent des diagnostics sur ce programme en fonction d'un état désirable à atteindre plus ou moins explicité, soit en termes de structures, soit en termes d'effets sur les populations-cibles. C'est le cas, entre autres, de deux études techniques de la Commission Rochon : celle de Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque et Marc Plamondon (1987) sur la flexibilité du travail dans les Centres locaux de services communautaires (CLSC), dont un chapitre important traite du programme de santé au travail, et celle de Deena White et Marc Renaud (1987) sur l'implication du réseau public en santé et sécurité du travail. Les deux sont basées sur des analyses de documents et des entrevues avec des informateurs-clés.

La première se réfère à un cadre théorique des économistes de la régulation. La seconde est une analyse stratégique.

Dans l'ensemble, ces études aident à préciser les interrelations du système socio-institutionnel qui englobe les pratiques des intervenants [152] du programme de santé au travail dans les Départements de santé communautaire (DSC) et les CLSC, qui est source de tensions et de difficultés sur le terrain des réalisations, limitant ainsi le champ des succès de la réforme en santé et sécurité du travail (du moins il faut supposer qu'il s'agit là du postulat implicite de ces deux études sociologiques qui, chacune à la fin, recommandent des changements de structures). Je vais reprendre ces analyses et tenter de les intégrer en un seul modèle en y ajoutant des éléments complémentaires qui viennent d'études et d'observations cumulées au travers de mes années de pratique comme agent de recherche dans les DSC. Le résultat de cet effort de modélisation sera discuté en fonction de l'objet et de l'utilité d'une démarche d'évaluation analytique. J'entends aussi montrer l'intérêt du couplage d'évaluations externes avec des évaluations internes, principe qui semble obtenir l'assentiment d'un nombre croissant d'évaluateurs ⁵¹.

Pour annoncer un peu les couleurs, je dirais que cette démarche va laisser émerger lentement les conclusions suivantes :

- * Une analyse secondaire d'études sociologiques est une démarche utile pour poser des points de repère conceptuels et théoriques dans le cadre d'une évaluation analytique.
- * La difficulté d'utilisation principale de ces analyses tient au fait que leurs orientations théoriques, et partant axiologiques, ne posent pas de façon explicite la question du lien de l'intervention aux changements dans les populations-cibles du programme, l'orientation axiologique principale des sociologues étant la question de l'égalité, du partage du pouvoir.
- * À l'inverse, cette première ébauche d'une évaluation analytique du programme de santé au travail montre bien le risque qu'il y

⁵¹ Voir en particulier les propositions d'Éric Monnier (1987) pour conjuguer des évaluations réalisées de différents points de vues des acteurs, certaines étant liées à ces groupes, d'autres au comité qui pilote l'évaluation d'ensemble.

aurait à envisager l'évaluation des effets du programme, et de juger de sa pertinence, en dehors d'une analyse contextuelle.

- * L'évaluation interne est un complément nécessaire à l'évaluation externe dans un programme global d'évaluation.

[153]

2. Un détour sur un cas d'intervention

Avant de passer aux analyses que j'ai mentionnées plus haut, j'aimerais donner, à ceux qui ne connaissent pas le programme de santé au travail, une idée de la nature et du contexte des activités des équipes d'intervenants des DSC et des CLSC dans ce domaine. Plutôt que de vous perdre dans les dédales des structures organisationnelles, légales et réglementaires qui précisent ces activités, j'ai pensé vous présenter un cas d'intervention. En plus de vous faire sentir de façon beaucoup plus concrète la réalité et la complexité de l'intervention dans ce domaine, cette présentation d'un cas unique permettra d'illustrer deux points d'intérêt méthodologique. Le premier, que vous connaissez déjà mais qu'il vaut la peine de rappeler de temps à autre, tient à la fécondité du rapport entre le singulier et l'universel dans la recherche. Yves Barel (1979) dirait qu'il y a reproduction réciproque entre les deux. Plus concrètement, je dis que l'analyse du cas présent annonce en bonne partie les analyses plus globales dont je vais parler plus loin. De même ces analyses pourront jeter une lumière nouvelle sur l'étude de cas. Le deuxième point a déjà été mentionné plus haut. L'étude de cas présentée ici peut plus difficilement être accessible à un évaluateur externe, surtout dans les délais de production souvent impartis à ce genre de commande. D'où l'intérêt de l'évaluation interne et d'une double approche externe-interne ⁵².

⁵² Le rapport évaluation interne — évaluation externe est beaucoup plus complexe que la simple distinction du fait d'être membre ou non membre de l'organisation évaluée. Le cadre théorique utilisé pour l'évaluation peut faire qu'un évaluateur interne est plus distancié de l'organisation qu'un évaluateur externe. Il faut aussi tenir compte de l'emprise du lien contractuel et des

Je vous présente d'abord les acteurs de l'intervention. Du côté du réseau public de santé, il y a une équipe d'intervenants composée d'un médecin, d'un technicien en hygiène industrielle et d'une infirmière. Ajoutons que la Loi sur la santé et la sécurité du travail rend le médecin responsable du programme de santé élaboré pour l'entreprise dans lequel l'équipe intervient. Ce niveau de responsabilité est toutefois peu défini et laisse place à toute une gamme d'interprétations dans l'organisation et la division du travail dans les équipes. [154] L'équipe, dans le cas présent, est une équipe de DSC. Elle pourrait tout aussi bien appartenir à un CLSC qui, à cause du cadre budgétaire et administratif prévu par la CSST dans les contrats, met en place des équipes de composition semblable, sauf exception.

Du côté de l'entreprise maintenant. Il s'agit d'un établissement d'une vingtaine de travailleurs qui fabrique des structures de fils métalliques pour matelas, sommiers et divans. Il est situé dans un quartier urbain dont la vocation industrielle est en déclin. La technologie utilisée est un ensemble de machines semi-automatiques qui servent à plier, couper et assembler les fils métalliques. Il y a deux propriétaires. L'un s'occupe des contrats et du financement ; l'autre de la production. Ces propriétaires, non québécois d'origine, délèguent une grande partie des relations avec les agents de l'État à une secrétaire-comptable québécoise « pure laine ». Enfin, les travailleurs (entretien des machines) et les travailleuses (opératrices de machines) sont en majorité des immigrants.

Passons maintenant à l'histoire d'intervention. En gros, les équipes de services de santé ont pour mandat légal d'élaborer et d'appliquer un programme de santé pour chaque établissement dont ils ont la responsabilité. Un programme correspond principalement à identifier les dangers auxquels les travailleurs sont exposés, à choisir des priorités d'intervention au niveau du dépistage des problèmes de santé, de l'information aux travailleurs et à l'employeur, et du secourisme, pour ensuite les réaliser. Cette vision linéaire des choses se heurte la plupart du temps à la complexité du vécu de l'intervention dans le monde du travail. Pour aller à l'essentiel, je résume cette histoire en six actes.

pressions à maintenir ce lien. Bref, l'analyse de ce rapport mériterait à elle seule une réflexion approfondie que l'on ne peut entreprendre ici.

Acte 1 : Un premier diagnostic

Une visite initiale de l'usine révèle des problèmes de bruit, d'accidents aux membres supérieurs et de salubrité. Les travailleurs doivent manger sur les lieux même du travail. L'employeur dit que l'aménagement d'une cafétéria est déjà planifié. Il ajoute que les travailleurs ne veulent pas utiliser les équipements de protection individuelle qu'il leur fournit.

[155]

Acte 2 : Un diagnostic approfondi

Le technicien en hygiène industrielle fait une analyse sonométrique et dosimétrique pour évaluer l'exposition au bruit. La dose d'exposition est nettement supérieure à celle de 85 décibels qui donne à l'équipe le signal d'intervention pour le dépistage des problèmes de santé chez les travailleurs et la diffusion d'informations. L'analyse des statistiques d'accidents par l'infirmière et des entrevues avec certains travailleurs confirment la présence des problèmes déjà identifiés et permet d'en identifier d'autres. Les travailleurs se plaignent d'un mauvais éclairage, de périodes de froid intense et de la présence de vermine dans l'établissement.

Acte 3 : Le plan d'action

L'équipe s'entend sur le contenu d'un programme de santé et va recueillir l'assentiment du comité de santé et de sécurité de l'usine. Ce comité a été créé quelques semaines auparavant sur ordre d'un inspecteur de la CSST qui le jugeait nécessaire pour suivre la mise en place des correctifs qu'il avait proposés sur des points de sécurité et de salubrité. Lors de la présentation du programme, les propriétaires sont absents. Le programme propose des activités d'information sur le bruit

et ses effets sur la santé, de dépistage audiométrique et d'organisation du secourisme. La secrétaire-comptable accepte le programme au nom de l'employeur et devient l'interlocutrice principale de l'équipe.

Acte 4 : Le temps de l'action

Le programme accepté, l'équipe passe aux actes. L'infirmière s'occupe avec la secrétaire-comptable de la sélection d'un secouriste qui va recevoir une formation adéquate. Avec le technicien, elle donne une session d'information sur les dangers associés au bruit et l'utilisation de protecteurs individuels (coquilles ou bouchons). De plus, elle organise les activités de dépistage audiométrique. Ces activités se font dans le centre-ville de Montréal et certaines travailleuses immigrantes doivent se faire accompagner d'une autre travailleuse parce qu'elles n'ont jamais pris le métro auparavant. Bel exemple de l'univers restreint de la femme immigrante ouvrière. [156] C'est dans la remise individuelle des résultats des tests audiométriques, qui ne révèlent pas de problèmes d'audition chez aucun travailleur, que l'infirmière entend les confidences et les craintes des travailleuses à propos de la présence continuelle de vermine (rats) dans l'établissement.

Acte 5 : Une action par inspecteur interposé

Les révélations des travailleuses sur les problèmes de salubrité des lieux de travail incitent les membres de l'équipe à faire un rapport à l'inspecteur de la CSST. La Loi le précise et le recommande si la santé des travailleurs est en jeu. L'inspecteur de la CSST fait à nouveau une visite de l'établissement et émet des avis de correction sur les principaux problèmes. L'employeur répond rapidement à plusieurs de ces avis, entre autres à ceux sur le contrôle de la vermine et à l'aménagement d'une salle pour les repas.

Acte 6 : Des ajustements de parcours

La secrétaire-comptable soulève son inquiétude à l'infirmière, lors d'une visite de suivi, sur l'augmentation du nombre de blessures causées aux yeux par la projection d'éclats de métal. L'infirmière propose une session d'information sur ce sujet et l'achat de lunettes de protection. La secrétaire-comptable et le propriétaire acceptent cette démarche. Les premières lunettes achetées sont toutefois de piètre qualité et sont inconfortables. Des pressions de l'équipe incitent l'employeur à acheter des lunettes plus adéquates qui sont utilisées par les travailleurs.

L'étude de cas s'arrête ici. L'intervention, elle, a dû continuer, du moins si l'établissement n'a pas fermé ses portes comme c'est le cas de plusieurs usines des vieux quartiers urbains de Montréal. Si vous avez maintenant une idée plus concrète de ce que peut signifier intervenir dans le programme de santé au travail, mon but est atteint. Je pourrais m'arrêter ici et passer aux analyses plus générales. Mais je voudrais souligner auparavant un certain nombre de conclusions que l'on peut tirer de ce cas unique et qui pourront avoir des échos dans les analyses suivantes.

On peut énumérer rapidement les conclusions principales :

[157]

- * Le travail de l'équipe d'intervention fait l'objet d'une division poussée. D'abord dans l'équipe comme telle où, à cause de la Loi et des règles de la CSST, le médecin a la responsabilité du programme et la gérance de l'équipe. Il ne dispose toutefois que du tiers du temps de travail que peuvent mettre les autres membres de l'équipe dans leurs établissements. Cela explique la plus forte présence de l'infirmière et du technicien dans la préparation et la réalisation des activités du programme en milieu de travail. Ensuite, il y a division entre l'équipe et les autres intervenants en santé et sécurité du travail. La volonté de l'équipe de régler les problèmes de santé, sécurité et salubrité dans ce milieu de travail doit se vivre au niveau de la persuasion, de la « vente » de la prévention. L'équipe ne dispose pas d'un pouvoir d'imposer des changements dans l'entreprise. Comme on l'a vu, elle a dû faire appel à l'inspection de la CSST pour solutionner un problème de salubrité.

- * L'appel à l'inspecteur de la CSST a été faite pour un problème urgent dont l'équipe jugeait la solution à la portée de l'employeur. Elle avait déjà par ailleurs décidé que la solution de contrôle à la source du problème principal, le bruit, était hors de portée de son intervention à cause de l'envergure des transformations que nécessiteraient les corrections à cette technologie vétuste et ce, d'autant plus que les tests ne révélaient pas (encore) des pertes auditives chez les travailleurs. Les activités de l'équipe se définissent donc en rapport avec cette évaluation des limites de l'intervention. L'équipe se rabat sur des activités réalisables (secourisme, dépistage, information sur la protection individuelle). Les fondements de ce jugement sur l'intervention possible sont par ailleurs rarement explicités. Ils relèvent autant des conceptions théoriques des situations d'intervention que du climat affectif de celles-ci.
- * Les activités réalisées n'auraient pu l'être de la même façon sans un facteur supplémentaire et spécifique de succès : la marge de manœuvre de la secrétaire-comptable dans l'établissement.
- * Si la structure organisationnelle a ses spécificités, l'histoire a aussi les siennes. L'augmentation des blessures aux yeux est un [158] événement qui a nécessité une adaptation des activités de l'équipe en dehors du cadre de la programmation initiale.
- * L'expression des travailleurs a son importance dans cette histoire de cas. Elle a permis d'identifier et d'apporter des solutions à certains problèmes. Elle est venue aussi et s'est précisée avec la continuité et la confiance dans les intervenants. Cela soulève des questions complexes sur le rapport des travailleurs à l'intervention. Qu'est-ce qui fait la confiance ? Comment les travailleurs interprètent les activités de l'équipe et les intègrent à leurs stratégies personnelles ? L'exemple du dépistage audiométrique est intéressant à ce sujet. L'équipe aurait bien pu tirer pour le dépistage audiométrique les mêmes conclusions que pour le contrôle à la source. En effet, pourquoi faire du dépistage auprès de jeunes travailleurs que l'on ne pourra sans doute pas suivre dans l'avenir parce qu'ils sont très mobiles et que l'usine risque de fermer ses portes. Plus globalement, pourquoi détecter la surdité si l'on ne peut rien faire pour travailler à la réduction du problème à la source ? Pour sensibiliser et mobiliser, diront

certains. Oui, mais dans certaines conditions, diront d'autres, là où le rapport de force permet des actions de correction du problème. Si non, il n'y a qu'une augmentation de l'inquiétude et du sentiment d'impuissance.

Je ne saurais présenter ici tous les éléments de ce débat toujours présent dans les interrogations des intervenants du réseau public. Ces quelques questions ne font que montrer la complexité d'un système d'intervention. Dans le cas présent, le dépistage n'a pas révélé d'atteinte des travailleurs mais la mise en place du dispositif a permis, lors de la remise des résultats, l'expression des travailleurs sur d'autres problèmes qui leur paraissaient plus importants et, par la suite, des démarches de solution. Dispositif coûteux pour accoucher d'une souris (ou plutôt d'un rat) ? N'y aurait-il pas d'autres approches tout aussi ou plus efficaces ? Questions légitimes d'évaluation coûts- avantages qui jalonnent les réflexions des intervenants en santé au travail.

- * Comme conclusion générale, il faut sans doute reconnaître que l'intervention de l'équipe a connu un certain succès du point de [159] vue de la prévention et qu'une grande partie de ce succès est lié aux adaptations réalisées en cours de route par ses membres. Pour la même situation, on pourrait en effet penser d'autres scénarios tout à fait réalistes qui auraient conduit à une impasse (la position extrême du contrôle à la source à tout prix aurait pu entraîner un refus de participation à la démarche par l'employeur et une rupture des relations ; l'autre extrême d'une position de conformité au programme établi aurait empêché les ajustements les plus réalisables et les plus utiles pour le bien-être immédiat des travailleurs).

On oublie souvent qu'un système d'intervention est constitué du couplage de deux organisations : celle qui intervient et celle dans laquelle l'intervention se réalise. Dans l'esprit des législateurs et des planificateurs, la seconde est souvent réduite aux facteurs les plus visibles et comptabilisables de différenciation (secteur d'activité économique et taille des entreprises). On ne peut donc se surprendre de

l'écart entre l'organisation du travail proposée explicitement ou implicitement dans leurs décisions et la réalité de l'organisation du travail sur le terrain, et des problèmes, que pose la première à la seconde. Les analyses des rapports techniques de la Commission Rochon font état de ce dernier point. Maintenant que l'on a une image un peu plus concrète de la réalité de l'intervention, on peut en prendre connaissance.

3. Les études de la Commission Rochon

Il faut avouer tout d'abord qu'il est très difficile de rendre justice aux études de Bélanger et de White dans le temps qui m'est consacré ici. Je vais devoir me contenter d'une présentation sommaire qui resitue directement les principaux éléments de ces études dans la perspective énoncée plus haut sur l'évaluation analytique. L'idée de base pour l'évaluation analytique est de représenter le système des facteurs internes et externes aux organisations de services qui ont pu jouer sur les effets du programme. Or les études de Bélanger et de White, malgré leur perspectives théoriques différentes⁵³, possèdent [160] tout de même, quand elles sont considérées de ce point de vue, une structure de base commune qui montre les rapports d'influence et de contrôle, de tension et de conflit, entre des facteurs de niveaux hiérarchiques différents qui éventuellement modèlent l'intervention des services de santé. L'usage d'une schématisation (Durand, 1979) qui identifie les facteurs, tient compte des niveaux hiérarchiques (de haut en bas), des relations de contrôle et d'influence (lignes verticales), des relations conflictuelles (lignes horizontales), va nous permettre de voir apparaître cette structure, de voir l'effet cumulatif de la superposition des deux études, de même que de l'ajout, plus loin, d'éléments provenant d'études internes au DSC. Il est important de mentionner que les études de la Commission Rochon couvrent, en gros, l'existence du programme de santé au travail pour *la première moitié des années*

⁵³ Dans un article récent où il critique les limitations de l'approche stratégique du rapport de la Commission Rochon, Paul R. Bélanger (1988) résume bien ces deux approches en disant que l'approche stratégique montre les jeux d'intérêt mais ne révèle pas les règles du jeu, tâche qui est mieux prise en charge par le modèle institutionnel fondé sur les approches de régulation.

quatre-vingt. Les éléments d'évaluation interne des DSC apportent l'éclairage d'événements plus récents. Un intérêt de ma démarche est justement de voir en quoi la structure de l'environnement du programme identifiée par les études de la Commission Rochon correspond à des rapports sociaux fondamentaux auto-reproductibles et comment ils se transforment dans le cours des événements. Une approche systémique doit pouvoir analyser la dialectique de la structure et de l'événement (Morin 1972a, 1972b).

Commençons donc par un premier schéma, intitulé *Évaluation analytique 1*, qui résume les principales idées de l'étude de Bélanger, Lévesque et Plamondon. Au bas du schéma, on retrouve d'abord les effets du programme tels que mentionnés par un certain nombre d'intervenants de CLSC. Il s'agit, pour reprendre une expression de Lance (1981), d'effets de niveaux intermédiaires qui devraient contribuer à l'effet final qui est d'améliorer la santé et le bien-être des travailleurs. Ces effets sont précisés dans cette étude comme « effets malgré tout », le « malgré tout » étant le contexte de réalisation des interventions qui contraint et limite le fonctionnement des équipes de CLSC dans sa dimension globale et communautaire. Les changements et améliorations obtenus dans les entreprises du point de vue de la santé-sécurité, l'atténuation de la méfiance des employeurs et des travailleurs et une large diffusion de l'information sur les risques sont des effets qui auraient été obtenus en grande partie [161] grâce à la capacité des équipes de CLSC à s'adapter aux situations variées d'intervention, à développer des stratégies diverses et à répondre aux demandes qui proviennent de ces milieux. Du moins, c'est ce qu'on peut lire implicitement dans cette analyse si on la regarde dans une perspective d'évaluation.

À quoi rattacher ces contraintes et ces limitations ? L'essentiel de l'étude de Bélanger et de ses collaborateurs porte sur des éléments qui répondent à cette question, d'où son intérêt du point de vue de l'évaluation analytique. Le programme de santé au travail dans les CLSC est organisé autour de deux axes qui définissent les rapports des producteurs entre eux et les rapports des producteurs aux consommateurs de services. Le premier rapport en est un de soustraction entre la CSST et les CLSC. Par l'intermédiaire des centres hospitaliers qui possèdent un DSC, la CSST passe un contrat avec les CLSC qui définit le cadre d'intervention dans les entreprises jugées

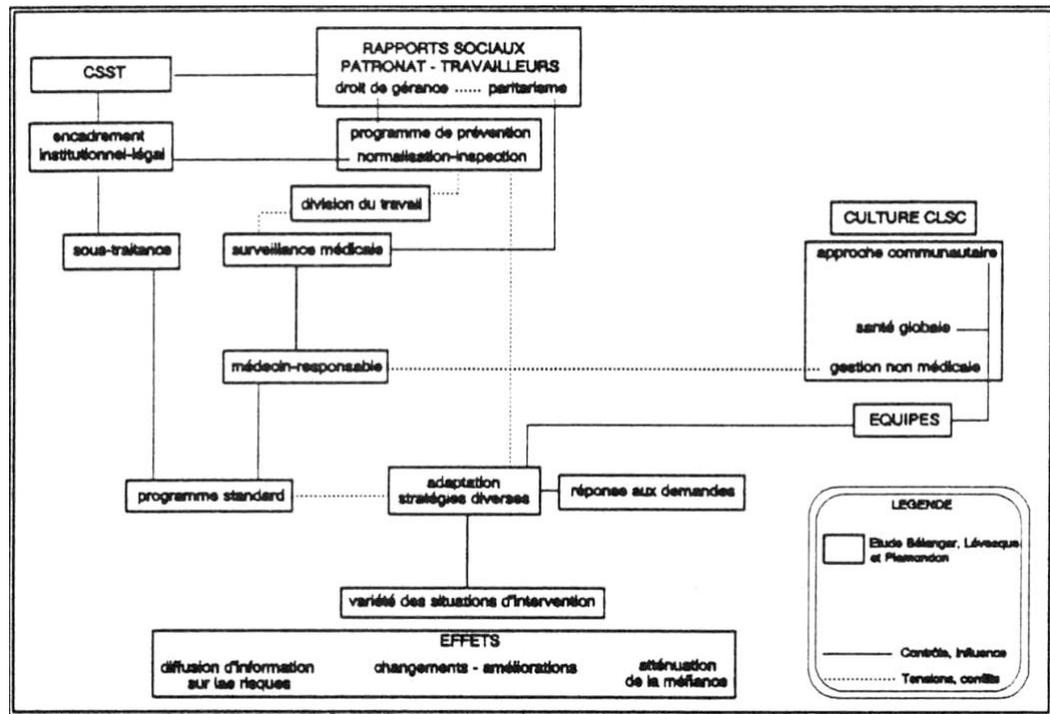
prioritaires sur leur territoire. Cette sous-traitance est identifiée comme une quasi-tutelle qui se manifeste de deux façons : l'obligation de produire pour chaque entreprise un programme de santé unique et standard, et la responsabilité de la mise en application et de l'évaluation de ce programme donnée au médecin responsable qui doit être agréé par le CH-DSC. Ces deux caractéristiques entrent en contradiction avec celles qui définissent les CLSC depuis leur origine. D'une part, l'autonomie de gestion, de surcroît non médicale, vit difficilement les contrôles administratifs de la CSST sur les quantités de programmes produits, de même que l'adjonction d'une nouvelle ligne d'autorité médicale par le biais du CH-DSC. D'autre part, le programme unique et standard, tant dans son contenu spécialisé que dans sa démarche linéaire, s'oppose aux concepts de santé globale et d'approche communautaire toujours mis de l'avant par les CLSC.

Le second rapport, celui des relations aux consommateurs, est défini quant à lui par une division du travail fondamentale entre la prévention-inspection attribuée aux employeurs et à la CSST, d'une part, et la surveillance médicale réservée au réseau public des services de santé et aux comités de santé-sécurité, d'autre part ⁵⁴. Présen-

⁵⁴ La Loi sur la santé et la sécurité du travail consacre cette division en attribuant la responsabilité principale du programme de prévention (qui vise principalement à contrôler à la source les dangers) à l'employeur et celle du programme de santé (qui est défini principalement par la surveillance médicale des travailleurs) au DSC et à ses médecins-responsables.

[162]

Figure 1
Évaluation analytique #1



tée par l'État comme un enjeu collectif, la santé-sécurité du travail n'échappe pas malgré tout à son caractère conflictuel fondamental, son caractère de rapport de classe entre patronat et ouvriers. La réforme reconnaît implicitement ce conflit sur la santé et la sécurité du travail et tranche en faveur de l'autorité première (le droit de gérance) de l'employeur sur la prévention à la source, obligeant l'État par le fait même à réguler le conflit par des mesures normatives d'inspection. La surveillance médicale ne saurait être plus qu'une concession faite à la fois aux travailleurs, qui donnent leur approbation dans le comité de santé et de sécurité au contenu du programme de santé, et au réseau des services de santé qui élabore et réalise ce programme. Le réseau est toutefois d'abord identifié à l'expertise du médecin-responsable et au CH-DSC. Le CLSC ne vient que comme sous-contractant, ce qui nous renvoie au rapport de quasi-tutelle mentionné plus haut. Ce second rapport introduit toutefois un élément [163] nouveau et fondamental du

point de vue de l'intervention et de ses effets. Il s'agit de la limitation de l'action des équipes à ce seul mandat de surveillance et au droit de gérance de l'employeur. Cette contrainte est d'autant plus forte que la proportion de comités de santé-sécurité présents dans les établissements correspond à peine au tiers de ceux-ci.

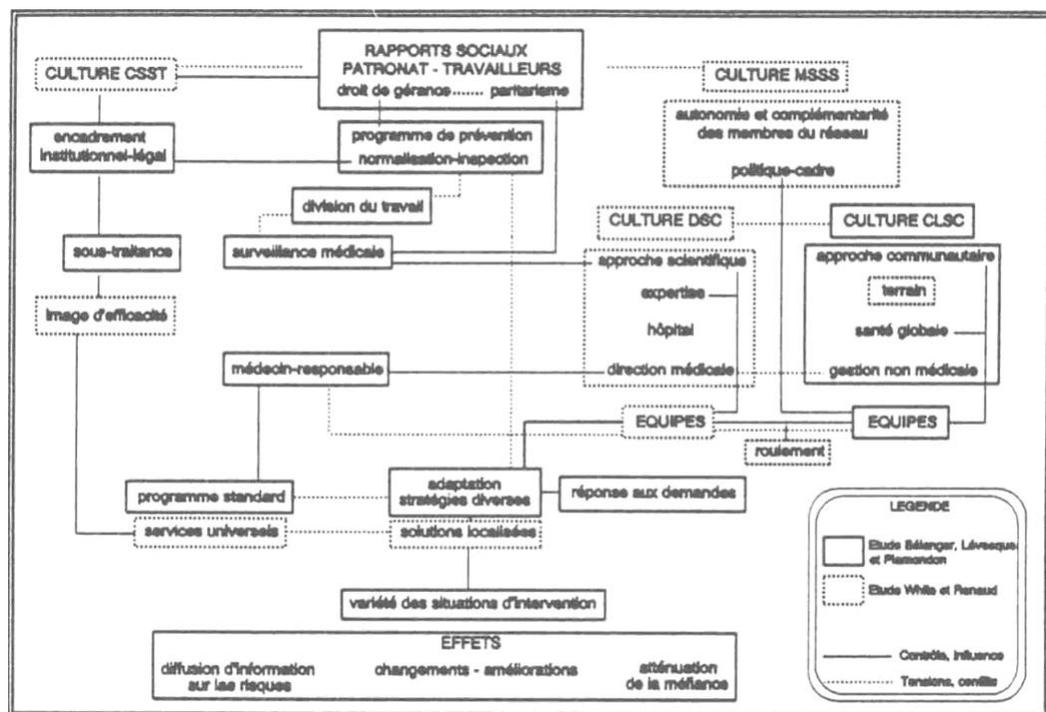
L'étude de White et Renaud, bien que développée dans une perspective différente de la précédente, permet d'ajouter certaines composantes et relations au schéma d'évaluation analytique que nous a permis de poser l'étude de Bélanger, Lévesque et Plamondon. Le schéma *Évaluation analytique 2* intègre ces nouveaux éléments. Les plus importants tiennent sans doute à l'incompatibilité des impératifs et des cultures organisationnelles de la CSST et du MSSS à l'intersection desquelles se développe la politique de santé au travail. La CSST, de son côté, doit répondre à l'impératif d'efficacité, du moins doit en montrer l'apparence. Cela implique, face aux contractants, un contrôle bureaucratique de la production, contrôle facilité par des normes de production de services universels (nombre de programmes de santé standards produits). Le MSSS, par ailleurs, valorise l'autonomie de ses institutions-membres, de même que les fondements professionnels de l'intervention. Elle accepte, par conséquent, l'approche communautaire en santé au travail, les solutions localisées et spécifiques aux problèmes de santé au travail. On retrouve ici l'opposition entre l'universel, le standardisé d'une part, et le localisé, l'adapté, d'autre part.

La dimension culturelle de l'autonomie des institutions-membres ne va pas sans poser de problèmes au MSSS qui doit prendre position sur le partage des responsabilités de la santé au travail entre les DSC et les CLSC. Les DSC et les CLSC ont aussi des différences culturelles dans leurs organisations respectives. Les DSC, intégrés à un hôpital et à une direction médicale, valorisent une approche scientifique de la santé au travail. Ils tirent leur fierté de leur expertise scientifique. Les CLSC, dont le pouvoir et le fonctionnement est plus multidisciplinaire, se concentrent sur l'importance de l'approche-terrain. Leur fierté vient des rapports établis avec les groupes communautaires. Ces caractéristiques génèrent deux niveaux de tensions. Le [164] premier tient au contrôle que les DSC, à cause du mandat d'évaluation donné par la Loi et de l'expertise qu'on leur reconnaît, veulent exercer sur les équipes de services, les leurs et celles des CLSC. Dans le carcan légal de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la marge de réaction des CLSC pour

réclamer plus d'autonomie est mince. Ils portent leur litige au niveau du MSSS et obtiennent de celui-ci une politique-cadre qui fait respecter le principe du transfert des services de première ligne dans les CLSC, c'est-à-dire tous les services de première ligne mis en place dans les DSC. Ceux-ci peuvent ainsi espérer plus de pouvoir et d'autonomie en gérant un plus grand nombre de ressources ⁵⁵.

Figure 2

Évaluation analytique #2



Le second niveau de tension, qui est accentué par le premier et la politique-cadre sur le transfert de services, tient à la composition [165] professionnelle des équipes. La responsabilité du médecin par rapport au programme de santé n'est pas toujours acceptée par les autres professionnels de l'équipe qui réclament leur part d'autonomie

⁵⁵ Politique-cadre qui n'est pas encore actualisée. Cette opposition DSC-CLSC sur la gérance des services de santé au travail, malgré de brèves périodes d'alliance pour faire face à la menace extérieure (CSST, Conseil du patronat), continue d'être la toile de fond des relations du réseau public sur cette politique sociale.

décisionnelle liée à leur expertise propre. Deena White mentionne ce mouvement d'autonomisation chez les infirmières. Dans un contexte de transfert des services vers les CLSC où le médecin a moins de pouvoir, on se retrouve dans une situation grandissante de conflits professionnels, d'insatisfaction et de roulement du personnel. Bien que White ne l'ait pas précisé, on peut penser qu'un tel climat a pu avoir des effets sur la quantité et la qualité des services rendus.

Les éléments que cette étude a permis d'ajouter à celle de Bélanger dans notre schéma d'évaluation analytique donne à tout le moins une image plus précise du contexte d'intervention en santé au travail et de son effet potentiel sur les résultats obtenus. Ces études analysent surtout le cadre socio-institutionnel de l'intervention, celui qui fixe les contraintes avec lesquels doivent composer les équipes dans la gestion quotidienne de leurs interventions dans les entreprises. Ce cadre socio-institutionnel est ramené à trois niveaux : les rapports de classe patronat-ouvriers, les cultures organisationnelles (CSST, MSSS, DSC et CLSC), et les relations professionnelles. Chaque niveau sous-tend une hypothèse majeure sur les facteurs contraignants de l'intervention des équipes, soit l'autorité patronale sur la prévention, les tensions organisationnelles sur les facteurs prioritaires d'orientation de l'action (productivité, science ou mobilisation collective), et l'autorité médicale sur le programme de santé. Mais contrainte ne signifie pas nécessairement blocage puisque l'étude de Bélanger parle de résultats positifs « malgré tout ». En fait, ce « malgré tout » pose l'affirmation de l'autonomie relative des sous-systèmes d'intervention (chaque équipe avec chaque entreprise forme un sous-système spécifique) par rapport au système institutionnel qui l'englobe. Les analyses précédentes ne touchent pratiquement pas à l'analyse de ces sous-systèmes ; il y aurait lieu de poursuivre l'évaluation analytique en intégrant davantage ce niveau systémique. Certaines études internes des DSC pourront aider à apporter des précisions dans ce sens.

[166]

Les études internes aux DSC

Les études internes aux DSC peuvent préciser et ajouter aux éléments des schémas précédents à plusieurs niveaux. Il s'agit essentiellement d'études auxquelles j'ai participé, mais aussi d'observations accumulées au cours des années en tant que chercheur interne à l'organisation des DSC. De plus, ces éléments nouveaux intègrent des informations portant sur *l'ensemble des années 80*. L'intérêt ici de cet élargissement temporel est surtout d'analyser les effets d'événements-clés sur la structure identifiée.

Une première étude, le *Bilan des réalisations des services de santé* (Allard et Provencher, 1988), effectué en 1987 et portant sur les activités des services de santé depuis leur création, apporte tout d'abord une confirmation quantitative aux effets de l'intervention évoqués dans l'étude de Bélanger. Sur la diffusion de l'information sur les risques, ce bilan nous montre qu'au 31 mars 1987, 86% des établissements désignés par la CSST avaient un programme de santé entre les mains et que plus de 80% d'entre eux recevaient déjà des services. N'oublions pas que chaque programme désignait pour chaque établissement les facteurs de risque prioritaires pour une intervention préventive. De plus les services offerts comprenaient tous directement et indirectement une dimension d'information. Cela est particulièrement vrai pour les sessions d'information collective prévues dans plus de 85% des programmes, mais aussi pour l'organisation du secourisme, la surveillance médicale et l'évaluation environnementale offerts dans plus de 90% des établissements. Chacune de ces activités impliquait des contacts et des échanges avec les travailleurs et les employeurs. Souvenez-vous du cas évoqué au début de cette présentation et de la circulation d'information inhérente à une telle démarche d'intervention.

À un autre niveau, ce bilan rapporte avec plus de détails les observations des intervenants sur les changements concrets produits dans les entreprises, de même que les modifications des attitudes des employeurs pouvant confirmer l'atténuation de la méfiance mentionnée dans l'étude de Bélanger. Du côté des changements, les intervenants

mentionnent avoir observé des modifications du milieu de [167] travail touchant la santé et la sécurité dans plus du tiers des établissements, en tout 5 500 gestes posés dans les 6 970 établissements couverts. Bien que le tiers ⁵⁶ ne porte que sur l'achat et l'utilisation d'équipements de protection individuelle, la majorité de ces changements touche des actions orientées sur le contrôle à la source, principalement l'achat et l'installation d'équipements de ventilation et d'aspiration, d'équipement d'isolation, d'équipement de manutention, et la modification des équipements de fabrication, des modes opératoires et des matières premières. Quant aux changements d'attitudes, il est intéressant de mentionner que les intervenants ont observé une amélioration des réactions des employeurs face à leur intervention dans 50% des cas alors que le contraire ne s'est produit que dans 10% des cas. En fait, lors de leurs plus récents contacts avec les milieux de travail, les intervenants affirmaient que près de 50% des employeurs facilitaient le travail des services de santé et même l'intégraient à leur propre démarche préventive dans certains cas. L'autre moitié regroupait une majorité d'employeurs tolérants, qui permettaient les activités des services sans plus, et une minorité (10% environ) qui faisaient de l'obstruction ou refusaient carrément la présence des services.

Il serait intéressant de pousser plus avant l'analyse de ces données pour voir où se sont produits les changements, dans quels types d'établissements (syndiqués ou non, avec CSS ou non, gros ou petit), en fonction de quels investissements de la part des services de santé. Cette analyse permettrait de préciser le lien entre les effets, les choix d'intervention et leur contexte, de permettre le passage de l'évaluation analytique à l'évaluation comparative. Ce travail pourrait faire en soi l'objet d'une autre présentation. Pour le temps qui reste, je préfère me concentrer sur l'analyse des facteurs de contexte, sur la poursuite de l'évaluation analytique. Pour aller à l'essentiel, j'ajouterais trois éléments aux schémas précédents (voir *Évaluation analytique 3*). J'identifie les deux premiers éléments aux concepts de professionnalisation et de champ d'intervention. Le troisième élément est un événement majeur et déterminant dans l'histoire de la santé au travail des DSC à partir de 1987. Il s'agit de la décision du [168] conseil

⁵⁶ Estimations tirées de données inédites.

d'administration de la CSST d'imposer un moratoire sur le développement des services de santé. Cette décision tient toujours au moment où je vous parle et elle a eu des effets considérables sur l'évolution des services de santé dans le secteur public. Il peut être intéressant d'interpréter ce geste comme un effet du passage de la régulation fordienne de l'économie vers une régulation libérale-productiviste, comme l'appelle Lipietz (1989). J'y reviendrai plus loin. Regardons d'abord les questions de la professionnalisation et du champ d'intervention.

Commençons par la *professionnalisation*. La mise en œuvre d'une nouvelle politique publique constitue toujours, pour les professionnels qui ont contribué à la développer et pour ceux qui y voient un champ possible d'intervention, un enjeu de professionnalisation, c'est-à-dire un enjeu pour la consolidation et la redéfinition des frontières du groupe-expert. Dans les rapports interprofessionnels que soulève cet enjeu, il y a positionnement et repositionnement des différentes professions les unes par rapport aux autres. La création de services de santé publique en santé au travail ne fait pas exception à cette règle. Encore là, pour être précis, il faudrait situer ces relations en lien avec les histoires de la santé publique, de la santé communautaire, de la santé et sécurité du travail, parce qu'elles ont influencé à la fois les tendances et les ouvertures, les marges de manœuvre et les dépendances des professions qui se sont retrouvées un beau matin sur le terrain de la mise en œuvre des services de santé au travail. Et pour être plus précis encore, il faudrait resituer ces relations inter-professionnelles dans les contextes de gestion différents qui les ont modulées. Mais au-delà de toutes les nuances que pourraient apporter ces analyses historico-contextuelles, on peut s'arrêter à l'essentiel. Cet essentiel tient à trois points :

1. Le modèle implicite de fonctionnement des équipes de services inscrit dans la Loi sur la santé et sécurité du travail est fondé sur l'approche de santé publique, c'est-à-dire une approche épidémiologique de dépistage et de prévention du risque, qui favorise nettement la position décisionnelle de la médecine dans l'orientation du travail des équipes. La localisation (DSC) ou la dépendance (médecins de CLSC agréés par le DSC) de ces équipes par rapport au milieu [169] hospitalier ne fait que renforcer cette prépondérance. Ce modèle fait de

cliniques dans ce genre de démarche a donc été compensé par un appareil de support très structuré. Cet « inconfort » a été accentué par la réalité nouvelle, pour plusieurs médecins, de responsable d'une équipe multidisciplinaire et d'un contexte légal proposant la parité et de prise en charge de la santé-sécurité par les milieux de travail. Ces principes situaient les équipes dans la perspective d'une approche d'organisation communautaire et d'intervention psycho-sociologique. D'où les tentatives, surtout par les CLSC, de mettre de l'avant une approche communautaire, sa confrontation et son échec relatif face au modèle épidémiologique. Reprise dans la démarche professionnalisée de promotion de la santé, cette approche trouve encore difficilement preneur dans le monde médical parce qu'elle ne présente pas les garanties de la « science » et ajoute des contraintes supplémentaires aux démarches d'intervention et à la charge de travail.

2. Par ailleurs, l'approche communautaire et la promotion de la santé attirent plus les autres professionnels de l'équipe, les infirmières en particulier. Il faut voir que le modèle de base de la surveillance médicale mobilise les techniciens en hygiène industrielle et les infirmières dans des activités qui dépendent des décisions et du contrôle de la médecine. En gros, les techniciens identifient les populations de travailleurs exposés aux dangers et les infirmières planifient, organisent et exécutent la majorité des tests. Cette situation de dépendance professionnelle se heurte au mouvement d'autonomisation de ces professions. L'hygiène industrielle est une jeune profession au Québec ; la recherche d'une identité, de frontières exclusives, est d'autant plus forte. Cette recherche s'est manifestée de toutes sortes de manières, en particulier par une tentative de dépasser le cadre de la surveillance médicale dans des activités reliées à la prévention primaire : le contrôle des facteurs de risque à la source. Ces tentatives se sont toutefois heurtées à l'objection, brandie par les gestionnaires et les médecins, de la division du travail inter-organisationnelle prévue par la Loi (la prévention primaire y est plus clairement associée au travail des Associations sectorielles paritaires, de l'inspection de la CSST, des employeurs). Bref, « ce [171] n'est pas votre "job" de faire de la prévention à la source ». À cette difficulté s'est ajoutée celle de la division interne de la profession entre les techniciens en hygiène (formation de cégep dans les techniques de l'environnement) et les hygiénistes (formation universitaire ou promotion interne de

techniciens) qui produit des tensions au niveau de l'orientation de la profession.

Il reste que l'hygiène a un terrain propre pour structurer son expertise et définir son identité professionnelle. La situation est beaucoup plus problématique pour le nursing. Définie traditionnellement, au niveau du milieu hospitalier, dans un rôle de dépendance fonctionnelle par rapport au médecin et aussi de la lutte pour s'en libérer, l'infirmière en santé au travail se retrouve dans une situation semblable puisqu'elle doit réaliser la surveillance conçue par le corps médical. La marge de manœuvre dont elle dispose en santé au travail est toutefois beaucoup plus grande que celle du contexte hospitalier puisque le cadre d'intervention en entreprise est chargé d'incertitudes que l'infirmière peut gérer à son avantage⁵⁷. Cette gestion est d'ailleurs beaucoup plus large que celle de la surveillance médicale puisqu'elle englobe tout le champ des relations avec les milieux de travail que celle-ci et le technicien, à cause de leur plus grande disponibilité que celle du médecin, contrôlent plus facilement. D'où l'intérêt des infirmières, en général plus orientées vers les relations humaines que les techniciens, pour l'approche communautaire et la promotion de la santé. L'incursion dans le monde de l'organisation communautaire, de la psycho-sociologie des organisations, de la communication et du marketing que supposent ces approches, ne se fait pas sans problème puisque cette quête d'identité professionnelle se heurte à d'autres professions qui occupent déjà le terrain. L'expertise développée dans l'expérience du terrain ne trouve pas alors forcément la reconnaissance que l'on accorde à un professionnel qui travaille dans sa propre spécialisation. L'infirmière arrive alors difficilement à sortir du choix entre la dépendance dans sa profession ou l'autonomie dans une autre profession où elle devrait se former pour être reconnue.

[172]

3. Évidemment les processus de professionnalisation dont je viens de parler ont des effets sur le travail d'équipe. Ils créent une structure de tensions qui se manifestent à l'occasion par des conflits ouverts. Il y a autant de facteurs qui jouent dans le sens de l'exacerbation des conflits (différences de conditions de travail, abus de pouvoir, etc.) que

⁵⁷ En analyse stratégique (Crozier et Friedberg, 1977), la possibilité de gérer une zone d'incertitude dans une organisation est un facteur de pouvoir.

dans le sens de leur atténuation (redistribution tacite du pouvoir, orientations mobilisatrices qui mettent les différences au second plan, gestion centrée sur le personnel, etc.). Il reste que ce climat particulier de travail en équipe et les blocages des tentatives d'émancipation professionnelle sont à la source de nombreux départs et du taux de roulement élevé du personnel mentionné plus haut dans l'étude de White.

Si on ajoute à cela l'événement du *moratoire* qui bloque depuis quelques années le développement des services de santé, crée de l'incertitude sur leur avenir et les dévalue en quelque sorte, on se retrouve dans une situation où la mobilisation que suscitait la réforme à son départ, parce qu'elle visait une couverture universelle de services préventifs pour tous les travailleurs, n'a plus un fondement aussi solide. Les départs et le roulement s'en trouvent donc accentués. C'est le cas en particulier des hygiénistes et des techniciens dont les plus expérimentés ont profité de l'ouverture du marché dans le secteur privé et dans d'autres organismes publics, au milieu des années 80, pour accéder à un travail qui utilise tous les volets de leur expertise. L'hémorragie a diminué depuis avec l'effet restrictif de la récession économique sur l'embauche de ressources nouvelles en santé et sécurité du travail. Il reste toutefois qu'il serait impossible maintenant de parler de la qualité des services de santé au travail, de leur maintien, de leur détérioration ou de leur amélioration, sans soulever ces questions contextuelles de rupture de la continuité des interventions, de perte de motivation et d'expertise.

Un autre domaine mérite aussi d'être exploré avec plus de détails pour avancer dans notre évaluation analytique. C'est celui que j'appelle, faute de mieux pour le moment, le *champ d'intervention*. Si l'étude de Bélanger et de ses collaborateurs parle avec raison de la variété des situations d'intervention, il faut penser que cette variété est l'expression d'un champ de rapports de force et de rapports [173] stratégiques (encore là, je renvoie à l'exemple du début). L'intervention d'une équipe de services de santé est vue dans un établissement comme un geste autoritaire de l'État qu'il faut déjouer ou utiliser selon les cas. J'ai mentionné plus haut, à propos des résultats de l'Opération Bilan 1987, cinq attitudes de l'employeur par rapport à l'intervention des équipes : le refus, l'obstruction, la tolérance, la facilitation et l'intégration. Ces attitudes illustrent bien le continuum des positions

des employeurs face à l'intervention des services de santé. Cette typologie utilisée dans le questionnaire du Bilan a été construite à partir d'analyses des comptes-rendus d'activités des équipes de services et d'études de cas. Il est difficile, si non impossible, d'établir des liens absolus entre ces attitudes et des caractéristiques spécifiques des entreprises. Le système d'intervention créé par le couplage d'une équipe de services et une entreprise est complexe. Il n'est pas toujours possible de faire la part du structurel et du conjecturel.

Par exemple, il y a des refus de l'intervention (parfois les intervenants ne peuvent pas mettre le pied dans l'usine) qui sont permanents et fondés sur une conception extrémiste de l'exploitation du travail (négation de la responsabilité ou du danger) alors que d'autres sont ponctuels et liés à une période de surproduction saisonnière (là où les risques sont sans doute les plus grands). L'obstruction face à l'intervention (retards et délais volontairement provoqués) peut aussi bien venir de la grosse compagnie qui veut éviter, par des moyens légaux, l'ingérence d'un organisme public dans une situation problématique et possiblement coûteuse (un syndicat qui aimerait bien avoir l'avis d'une tierce partie sur des problèmes de santé) que d'une petite entreprise en difficulté financière qui veut gagner du temps. La tolérance est la position de la majorité des employeurs, celle qui se situe à la frontière du minimum demandé par les équipes, celle du compromis dans le respect de la loi. La facilitation (ouverture et disponibilité pour la réalisation des démarches proposées dans le programme de santé) cache parfois la volonté de l'employeur soit de diminuer des coûts astronomiques d'indemnisation, soit de prévenir ces coûts et le harcèlement étatique qui l'accompagne en s'assurant de la conformité aux normes. Elle peut aussi se situer dans une [174] approche gestionnaire de type « relations humaines » où l'acceptation des services de santé manifeste une préoccupation supplémentaire pour le bien-être des travailleurs. Cette position va souvent de pair avec une bonne santé financière de l'entreprise. L'intégration, finalement, c'est-à-dire la volonté d'ajustement des services à ses besoins et ses demandes, peut couvrir plusieurs situations. Elle peut être le fait d'une entreprise qui utilise la santé au travail pour appuyer un changement technologique (les anciennes technologies étant démontrées dangereuses pour la santé), d'une autre où les ouvriers hautement qualifiés ont le pouvoir de demander un suivi de leur santé, ou d'une

autre encore où la santé est considérée comme un facteur de productivité. Comme on peut le constater, l'analyse des facteurs sous-jacents à ces attitudes peut couvrir un domaine de réalités très large. Encore plus si on décidait de prendre en considération la diversité des positions syndicales et ouvrières. Le travail de recherche et de systématisation est à faire dans ce secteur. Les exemples précédents donnent une idée de la variété des sous-systèmes d'intervention. Au-delà de cette variété, des adaptations et des solutions localisées soulignées par les études de Bélanger et de White, ils montrent le caractère contraignant, et parfois difficilement perceptible et surmontable, du contexte économique de la production face à la question de la santé.

Il peut être intéressant à cet effet de pousser l'analyse amorcée à la lumière des théories économiques de la régulation, du passage du fordisme au libéral-productivisme, comme je l'ai mentionné plus haut. Comme le montre Lipietz (1989), le compromis fordien entre patronat, ouvriers et État reposait sur trois piliers : une accumulation reliant une production de masse à une consommation de masse, une organisation du travail productive combinant mécanisation et taylorisme, et un État-providence qui assurait la continuité de la demande par diverses politiques de travaux publics, de sécurité sociale et de législation des relations de travail. Ce compromis est entré en crise à partir des années soixante pour des raisons que je n'ai pas le temps d'élaborer ici mais qui touchent essentiellement la baisse de productivité et la contestation de l'organisation tayloriste, l'internationalisation des marchés, les crises pétrolières et écologiques. La forme la plus visible de tentative de sortie de cette crise est, pour Lipietz, le libéral-productivisme. Ce modèle de développement propose une accumulation centrée sur une production individualisée pour une consommation adaptée au client, une organisation du travail où l'automatisation, la flexibilité et l'implication négociée du travailleur garantissent une production de qualité, et un retour au communautarisme (le bénévolat entre autres) pour compenser le désengagement de l'État face à la sécurité sociale. Évidemment, il s'agit d'une tentative de redéfinition d'un compromis dont on observe des manifestations ponctuelles mais qui se heurte surtout rapidement à des impasses. La principale est sans doute son effet de segmentation du

marché du travail (stabilité pour certains travailleurs et précarité pour d'autres) et le potentiel de révoltes que cette situation recèle.

L'évocation, trop rapide j'en conviens, de ces transformations économiques et sociales présente un intérêt majeur pour l'analyse des politiques de santé et de sécurité du travail et, en particulier l'intervention du réseau public. Il est important de constater ici qu'entre le début de la mise en place de la réforme en santé et sécurité du travail, au début de 1980, et la période actuelle, le contexte d'intervention est complètement changé. La remise en question de l'État-providence et la nécessité du contrôle des dépenses ont eu leurs effets sur les politiques de la CSST. La recherche d'une intervention prioritaire sur les facteurs de risque les plus coûteux (pas nécessairement les plus dangereux) et les bémols mis sur la prévention (moratoire) en sont deux exemples. La question de l'emploi a pris le devant de la scène des préoccupations syndicales au détriment parfois des questions de santé et de sécurité. Dans ce climat moins « exigeant » face à la santé et la sécurité du travail, et aussi dans une période de chocs récessifs dans l'économie, la résistance du patronat face à l'intervention du réseau public n'a pu qu'augmenter. À cela, ajoutons les difficultés d'intervention comme telles dans des milieux de travail de plus en plus instables, face à une population de travailleurs de plus en plus en plus mobile et précarisée. Il est normal aussi de penser que devant cet accumulation de contraintes externes, à superposer aux difficultés internes mentionnées plus haut, les équipes se soient auto-régulées, aient redéfinies un cadre d'intervention plus sélectif où les milieux [176] de travail plus réceptifs et plus demandant, reçoivent plus d'attention. On en arrive à une situation où l'objectif de départ de la réforme, *la prévention collective généralisée*, s'est muté en *prévention sélective clientélisée*. Hypothèse de travail intéressante, qu'il faudrait sans doute étayer, mais qui soulève déjà des questions importantes : En perdant le climat collectif d'appui à une démarche préventive généralisée, le réseau public de services de santé a-t-il perdu sa capacité d'agir efficacement sur les risques potentiellement les plus dangereux ? Le réseau public de services de santé est-il adapté aux réalités de travail et de problèmes de santé générés par le contexte économique des années 90 ? Voilà deux questions fondamentales d'évaluation, soulevées par l'analyse du contexte, qui mériteraient études et réflexions afin de permettre un réalignement des services de santé.

Une démarche d'évaluation à poursuivre...

Parti de la synthèse et de la superposition de deux études de la Commission Rochon principalement centrées sur les rapports internes des acteurs face à l'organisation des services, on en est arrivé à discuter l'effet surdéterminant du champ d'intervention et de la crise économique. En fait, trop axées sur ces rapports internes, les études de la Commission Rochon ont négligé ce qui était sans doute le plus déterminant pour la dispensation des services : les rapports entre l'équipe et l'entreprise, les effets du contexte économique sur ces rapports. Il reste que les relations internes répercutent aussi le contexte économique sur l'organisation des services et définissent les frontières du possible pour l'équipe de services dans ses relations avec les entreprises. La démarche présentée ici, même dans sa brièveté, a l'intérêt de fournir des hypothèses de travail sur ces relations sociales.

Le but toutefois n'était pas uniquement de parler de contenu mais bien de méthode. Or j'espère avoir montré l'intérêt d'une démarche d'évaluation analytique comme produit autonome et complément nécessaire à toute approche d'évaluation comparative. Quel intérêt y aurait-il à comparer l'effet des services de santé du début de la réforme à ceux d'aujourd'hui sans tenir compte du contexte de leur développement. L'évaluation analytique génère aussi des résultats, [177] des diagnostics, qui peuvent alimenter directement la réflexion collective et les décisions des acteurs (évaluation dynamique) sur l'orientation des programmes. Dans ce genre de processus d'évaluation, qui accorde plus de place aux échanges et à la négociation des points de vue sur les programmes sociaux, les sciences humaines, la sociologie en particulier, peuvent apporter leur contribution.

[178]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALLARD, Denis, et Jano GIGNAC, 1984, *Évaluation des systèmes d'intervention en santé au travail dans le cadre d'un service de santé*

multi-établissements — Étude exploratoire, Montréal, DSC Maisonneuve-Rosemont, document interne, 120 p.

ALLARD, Denis, et Josée LEMIEUX, 1986, *L'impact non programmé des services de santé au travail : Analyse des perceptions des intervenants*, Montréal, DSC Maisonneuve-Rosemont, document interne, 52 p.

ALLARD, Denis et Simone PROVENCHER, 1988, *Bilan des réalisations des services de santé*, Montréal, Comité provincial en santé au travail, 172 p.

BAREL, Yves, 1979, *Le paradoxe et le système*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 276 p.

BÉLANGER, Paul R., LÉVESQUE, Benoit, et Marc PLAMONDON, 1987, *Flexibilité du travail et demande sociale dans les C.L.S.C.*, Rapport de recherche présenté à la Commission Rochon, Montréal, Université du Québec à Montréal, pp. 204-253.

BÉLANGER, Paul R., 1988, « Santé et services sociaux au Québec : un système en otage ou en crise ? De l'analyse stratégique aux modes de régulation », *Revue internationale d'action communautaire*, 20/60, pp. 145-156

CONRAD, Kendon J., et Cynthia ROBERTS-GRAY, 1988, « Evaluating Program Environments », *New Directions for Program Evaluation*, No. 40, 118 p.

CROZIER, Michel, et Erhard FRIEDBERG, 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 448 p.

DURAND, Daniel, 1979, *La systémique*, Paris, P.U.F., 128 p.

FRAISSE, Jean, BONETTI, Michel, et Vincent de GAULEJAC, 1987, *L'évaluation dynamique des organisations publiques*, Paris, Les Éditions d'organisation, 120 p.

GUBA, Egon G., et Yvonna S. LINCOLN, 1989, *Fourth Generation Evaluation*, Newbury Park, Sage Publications, 296 p.

HARRISSON, Michael I., 1987, *Diagnosing Organizations — Methods, Models, and Processes*, Newbury Park, Sage, 160 p.

HESS, Rémi, 1981, *La sociologie d'intervention*, Paris, PUF, 216 p.

[179]

LANCE, Jean-Marie, 1981, *La planification et l'évaluation des programmes de santé et sécurité au travail*, Montréal, Université de Montréal, Faculté de médecine, 68 p.

LIPIETZ, Alain, 1989, *Choisir l'audace*, Paris, La Découverte, 1989, 156 p.

MONNIER, Éric, 1987, *Évaluations de l'action des pouvoirs publics*, Paris, Economica, 172 p.

MORIN, Edgar, 1972a, « Le retour de l'événement », *Communications*, 18, pp. 6-20

MORIN, Edgar, 1972b, « L'évènement-sphinx », *Communications*, 18, pp. 173-192

SAINSAULIEU, Renaud, 1987, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Dalloz, 392 p.

SCHEIN, Edgar, 1987, *The Clinical Perspective in Fieldwork*, Newbury Park, Sage, 73 p.

TOURAINÉ, Alain, 1973, *Production de la société*, Paris, Seuil, 544 p.

TOURAINÉ, Alain, 1978, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 318 p.

VIÑA, Antonio R., 1984, *La méthode appliquée de diagnostic social*, Louvain, CIACO, 296 p.

WHITE, Deena, et Marc RENAUD, 1987, *The Involvement of the Public Health Network in Occupational Health and Safety : a Strategic Analysis*, Recherche 21, Québec, Gouvernement du Québec, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, 270 p.

[181]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“Les hommes et les femmes,
jeunes et âgés, et l'utilisation
des services médicaux”.

Par François BÉLAND

[Retour à la table des matières](#)

[182]

[183]

Introduction

La propension des personnes âgées à utiliser les services médicaux est-elle supérieure à celle des personnes plus jeunes ? Sont-elles hospitalisées plus souvent ? Y a-t-il une relation linéaire entre l'âge et la propension à utiliser des services médicaux ? Les résultats des recherches empiriques ne sont pas univoques. Certains ont observé des différences statistiquement significatives entre classes d'âge (1), d'autres ont obtenu des résultats contraires (2,3). La variation de l'utilisation des services de santé semble dépendre des types de services utilisés et des problèmes de santé. Ainsi, les personnes âgées avec des problèmes psychologiques fréquentent moins les psychiatres que des personnes plus jeunes affectées des mêmes problèmes (4). Les personnes âgées sont moins référées à des spécialistes (5), tandis qu'elles sont plus souvent hospitalisées (1, 2, 5-7).

Les études des facteurs corrélés à l'utilisation des personnes âgées ont éprouvé de grandes difficultés à les identifier. Eve (8), après avoir introduit une mesure de l'utilisation passée des services médicaux, a pu démontrer que les effets du revenu, de l'assurance médicale et de la localisation géographique sur l'utilisation présente des services médicaux disparaissaient de l'équation de régression dans un échantillon de personnes âgées des États-Unis. De façon générale, peu de variables survivent à l'épreuve de la signification statistique (9). Plutôt que de répéter la stratégie des études multivariées sur l'utilisation des services de santé qui appliquent à un échantillon important une batterie impressionnante de variables, nous avons sélectionné un nombre limité de variables et exploré en profondeur leurs effets sur [184] l'utilisation des services de santé. Ces variables sont le sexe, l'âge, l'utilisation passée des services médicaux et la catégorie diagnostique. En effet, l'accroissement de l'utilisation des services de santé avec l'âge est inégal selon les sexes (2) ; l'utilisation passée est un excellent prédicteur de l'utilisation présente au-delà de l'état de santé des individus (10), tandis que plusieurs chercheurs (11, 13) ont

noté l'incongruité de procéder à l'étude de l'utilisation des services de santé sans tenir compte de la maladie. Les variables socio-économiques n'ont pas été considérées dans cette étude. De façon générale, leur pouvoir d'explication est extrêmement faible dans les études canadiennes (14).

Méthode

Un échantillon de résidents de la ville de Laval et de la région métropolitaine de Québec a été tiré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). L'échantillon inclut 2 940 individus âgés de 26 à 44 ans, 1 873 âgés de 45 à 64 ans et 717 âgés de 65 ans et plus. Toutes les demandes de paiement d'honoraire ont été cumulées pour ces individus pendant une période de quatre ans, soit de 1984 à 1987 inclusivement. Tous les services médicaux payés par honoraire pour des patients hospitalisés, institutionnalisés ou ambulatoires sont enregistrés dans les fichiers de la RAMQ.

La période d'observation a été dichotomisée au 1^{er} avril 1986 pour distinguer une période d'utilisation passée et une période d'utilisation courante. Deux variables dépendantes ont été mesurées pendant la période d'utilisation courante. La première mesure l'utilisation des services médicaux ambulatoires, la seconde est une mesure de l'hospitalisation. L'utilisation des services médicaux ambulatoires est mesurée par le nombre de jours sans visite à un médecin entre le premier avril 1986 et le 31 décembre 1987. L'hospitalisation est mesurée par la présence ou l'absence d'une hospitalisation durant la même période.

Les individus qui sont décédés, institutionnalisés ou hospitalisés avant toute visite médicale ambulatoire pendant la période d'utilisation courante, ont été identifiés. Cette information a été prise en considération dans l'étude de l'utilisation des services médicaux ambulatoires grâce aux caractéristiques de la méthode de l'analyse [185] de survie qui a été employée. Un cas a été retiré de l'étude de l'hospitalisation s'il y a eu décès ou institutionnalisation avant l'hospitalisation. La variable hospitalisation étant dichotomique, une

analyse de régression logistique a été utilisée pour identifier les facteurs qui y sont associés.

Les analyses ont été menées en vue de vérifier la capacité de l'âge d'expliquer les variations dans l'utilisation des services médicaux ambulatoires et de l'hôpital étant donné le sexe des utilisateurs, le diagnostic et l'utilisation passée de services médicaux.

Les cas ont été regroupés en trois catégories d'âge pour refléter les groupes de jeunes adultes (25-44), de personnes d'âge moyen (45-64) et de personnes âgées (65 ans et plus). Les enfants et les adolescents ont été exclus puisque les personnes âgées étant des adultes, nous voulions les comparer avec des adultes. Les diagnostics inscrits sur les dossiers de la RAMQ ont été regroupés en quatre catégories : les diagnostics de maladies aiguës, les diagnostics de maladies chroniques légères, les diagnostics de maladies chroniques graves et les diagnostics de maladies psychiatriques. Les diagnostics ont été hiérarchisés et les cas classés dans la catégorie diagnostic de plus haut rang. L'ordre de classification reflète un ordre de gravité des diagnostics, sauf les diagnostics de maladies psychiatriques qui ont été classés au tout premier rang. Ainsi, l'ordre de classification des cas dans les catégories diagnostiques est : les maladies psychiatriques, les maladies chroniques graves, les maladies chroniques légères et les maladies aiguës.

L'utilisation passée a été mesurée à l'aide de cinq dimensions : le nombre de visites ambulatoires du premier janvier 1984 au 31 mars 1986, la régularité des visites pendant cette période, le nombre de mois sans visite avant le 1er avril 1986, l'absence de visite à un spécialiste et la continuité des soins. Ces variables ont été introduites dans une procédure de classification automatique. Six groupes ont été identifiés. Ils sont définis au tableau 1.

[186]

Tableau 1.
Les dimensions de l'utilisation passée
et les catégories de la classification automatique

Catégories	Dimensions				
	Nombre de visites	Continuité des soins	Régularité des visites	Mois sans visite	Omnipraticien seulement
1. Grands utilisateurs	12+	moyenne	élevée	-2 mois	non
2. Continuité ++	6-12	élevée	moyenne	0-6 mois	non
3. Continuité + -	3-12	moyenne	moyenne	0-6 mois	non
4. Continuité - -	6-24	faible	faible à moyenne	-2 mois	non
5. Omnipraticiens seulement	1-6	faible	faible à moyenne	6-12 mois	oui
6. Sans visite	Aucune	—	—	—	—

Tableau 2.
Les patients hospitalisés par âge et catégories diagnostiques

		% d'hospitalisés			x ²	Valeur de P	N
		25-44	45-64	65 +			
Maladies aiguës	Hommes	6.14	12.50	22.41	23.74	.000	1005
	Femmes	19.62	12.50	20.00	5.55	.062	727
Maladies chroniques légères	Hommes	12.90	22.74	37.50	55.68	.000	934
	Femmes	26.24	20.04	19.02	7.51	.023	1249
Maladies chroniques graves	Hommes	20.83	35.62	49.25	6.64	.036	164
	Femmes	29.17	34.04	36.36	0.41	.816	137
Maladies psychiatriques	Hommes	10.89	24.29	52.63	16.85	.000	171
	Femmes	25.42	32.12	32.08	1.99	.369	367

*Les chi-deux ont 2 degrés de liberté

[187]

Résultats

Les groupes d'âge se distinguent par des propensions différentes à utiliser les services médicaux ambulatoires et à être hospitalisés. L'association entre l'âge et l'utilisation est significative selon les résultats de l'analyse de survie avec un chi-deux de 131.2 avec 2 degrés de liberté. La distribution des propensions à utiliser selon les différents groupes d'âge démontre qu'après de 200^e jour elles s'estompent pour disparaître complètement. En conséquence, les personnes âgées qui n'utilisent pas de services médicaux sur une période de 200 jours ont une propension à utiliser semblable à celle des personnes de moins de 65 ans (Résultat non-illustré, mais disponible auprès de l'auteur). L'effet du sexe sur le rapport entre l'âge et l'utilisation est illustré à la figure 2. Les hommes et les femmes de 65 ans et plus ont des propensions parallèles. Par ailleurs, l'utilisation des femmes de 25 à 44 ans se distingue fortement de l'utilisation des hommes du même âge. La forme de la courbe de la propension à l'utilisation des femmes de 25 à 44 ans indique une stabilité plus forte de la propension durant la période comparée à celle des autres groupes.

L'hospitalisation ne varie pas selon l'âge pour les femmes, tandis qu'elle s'accroît régulièrement chez les hommes (tableau 2).

Les diagnostics ont un effet très important sur l'utilisation des services médicaux ambulatoires et sur l'hospitalisation. L'effet de l'âge sur l'hospitalisation se maintient pour tous les diagnostics chez les hommes, tandis qu'il est à peine statistiquement significatif chez les femmes pour les maladies chroniques légères. Par ailleurs, la propension à visiter le médecin ne varie pas selon l'âge pour les patients atteints de maladie grave.

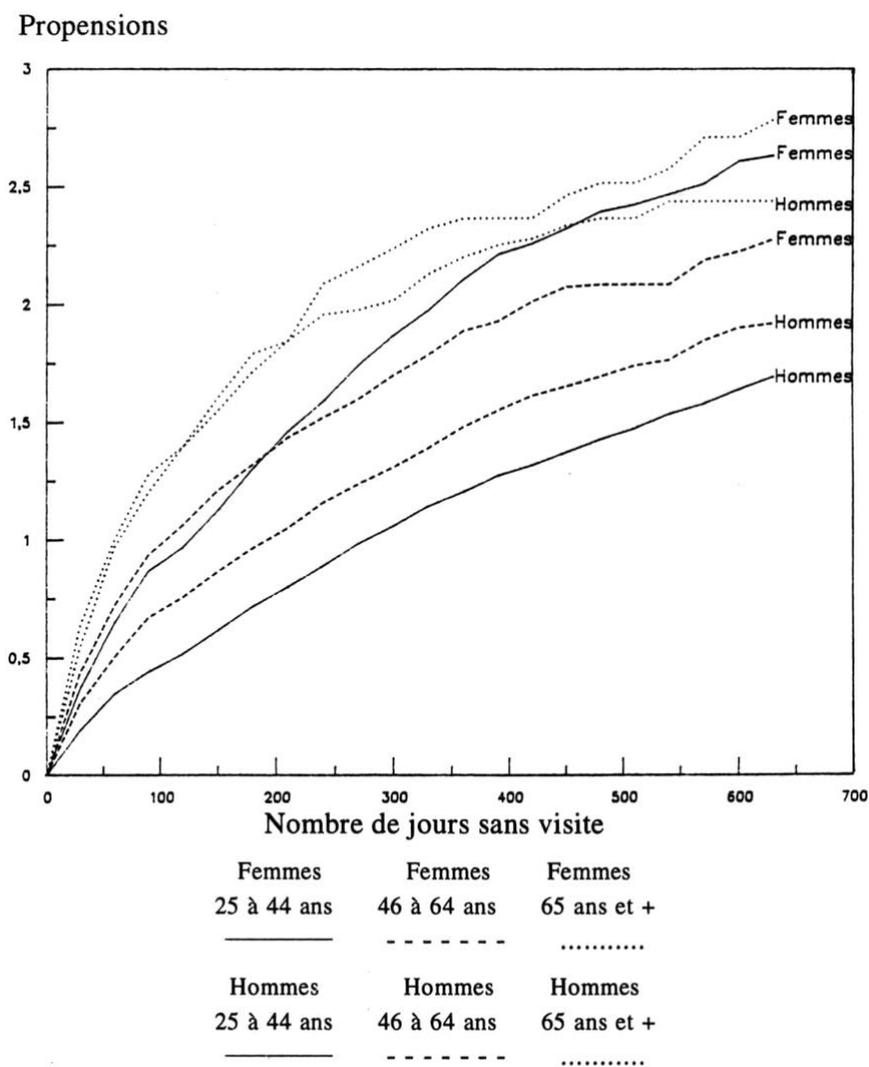
L'effet de l'utilisation passée sur l'utilisation courante a été estimé à l'aide de la régression logistique pour les hospitalisations (tableau 3) et la régression selon un modèle de Weibull (15) pour les visites médicales (tableau 4), respectant en cela les caractéristiques des données disponibles.

L'utilisation passée n'a pas d'effet dans le cas des malades chroniques graves et chez les femmes qui ont soit une maladie chronique légère, soit une maladie psychiatrique. Par ailleurs, l'hospitalisation

[188]

Figure 1.

Propension à utiliser les services médicaux ambulatoires.
Effet du sexe et de l'âge.



Statistique chi-deux pour l'interaction
305.39 avec 5 degrés de liberté

[189]

Tableau 3
Régression logistique de l'hospitalisation

	Maladies aiguës		Maladies chroniques légères		Maladies chroniques graves		Maladies psychiatriques**	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Âge								.000
25-44	.000	.000	.000	.000	.000	.000	.000	-.050
45-64	-.062	.307	-.051	-.028	.023	-.041	-.094	-.184
65 +	-.597	-.246	-.546	.145	-.706	-.143	-1.068	1.93
Chi-deux	14.75*	3.36	23.18*	5.56	8.12*	.41	12.46*	
Utilisation passée								
Grands utilisateurs	.000	.000	.000				.000	
Continuité ++	.402	.482	.030					
Continuité + -	.108	-.372	-.116				.638	
Continuité - -	.281	.277	.824					
Omnipraticien seulement	-.428	-.496	-.097					
Sans visite	.524	.474	—	—	—	—	—	—
Chi-deux	20.15*	14.18*	26.49*	N.S.	N.S.	N.S.	8.43*	N.S.
Hospitalisation								
Oui		-.249		-.373	-.481			-0.618
Non		.000		.000	.000			.000
Chi-deux	N.S.	4.25*	N.S.	26.13*	8.08*	N.S.	N.S.	25.54

- Note :
1. Le degré de liberté des chi-deux est égal au nombre de catégories moins une.
 2. * : Le chi-deux est significatif à partir du niveau .05.
 3. N.S. : Tout effet non significatif est exclus.
 4. L'âge a été imposé aux modèles.
 5. - : non inclus dans les modèles.
 6. ** : L'utilisation passée a été dichotomisée en soins médicaux utilisés et non utilisés à cause du trop petit nombre de cas dans les catégories autres que celle des Grands utilisateurs.

[190]

Tableau 4
Analyse de régression selon le modèle de Weibull

	Maladies aiguës		Maladies chroniques légères	Maladies chroniques graves	Maladies psychiatriques
	Hommes	Femmes			
Age					
26-44	.614	-.40	.484	.000	.440
45-64	.575	.000	.488	-.144	.000
65 +	.000	-.223	.000	-.453	-.162
Chi-deux	11.91*	1.88	35.99*	5.84	18.98*
Sexe					
Hommes	—	—	.272		-.324
Femmes	—	—	.000		.000
Chi-deux	—	—	23.29*	N.S.	6.92*
Utilisation passée					
Grands utilisateurs	.000	-.418	-.510	-.211	-.134
Continuité ++	.632	.000	.000	.000	.000
Continuité + -	1.115	.562	.401	.776	.441
Continuité - -	1.450	1.212	1.057	.915	.861
Omnipraticiens eulement	1.056	.609	.392	.257	.275
Sans visite	2.553	2.556	—	—	—
Chi-deux	304.81*	392.44*	362.37*	28.65	108.73*
Hospitalisation					
Oui					
Non					
Chi-deux	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.

Note : 1. Le degré de liberté des chi-deux est égal au nombre de catégories moins une.

2. * : Le chi-deux est significatif à partir du niveau ,05.

3. N.S. : Tout effet non significatif est exclus.

4. L'Âge a été imposé aux modèles.

5. non inclus dans les modèles.

passée réduit plus fortement les chances des femmes que celles des hommes d'être réhospitalisées. L'hospitalisation passée n'affecte pas la propension à utiliser des services médicaux ambulatoires, tandis [191] que l'utilisation passée de services médicaux ambulatoires a un effet très important sur l'utilisation courante de ces services : plus l'utilisation passée est forte, plus l'utilisation courante est importante.

Discussion

L'effet de l'âge sur l'utilisation des services de santé est complexe. Le sexe et la catégorie diagnostic ont une influence marquée sur l'utilisation des services médicaux ambulatoires et sur l'hospitalisation et leur rapport avec l'âge. Par ailleurs, les facteurs qui affectent l'utilisation des services médicaux ambulatoires diffèrent de ceux qui influencent l'hospitalisation. Enfin, l'analyse de survie a démontré que la propension à utiliser varie dans le temps : a) les femmes âgées de 25 à 44 ans ont une propension à utiliser qui diminue moins rapidement que celle des autres groupes ; b) les différences dans la propension à utiliser sont concentrées dans les deux cent premiers jours de la période de mesure de l'utilisation courante.

Ces résultats ont un impact sur la méthodologie des études sur l'utilisation des services de santé et sur la compréhension du processus d'utilisation.

Les méthodes d'analyse de survie ont démontré leur utilité dans l'étude de l'utilisation des services médicaux ambulatoires. Quoique les résultats de l'analyse de survie ne diffèrent pas par nécessité des résultats de méthode d'estimation plus simple (16-18), les postulats de l'analyse de survie s'appliquent aisément à l'étude du processus d'utilisation. L'utilisation se décrit mal à l'aide de statistiques telle la moyenne et l'écart-type, la distribution de l'utilisation étant asymétrique. De même, les différences entre les classes d'âge se remarquent souvent à l'extrémité des distributions. La régression linéaire du nombre de visites pendant une période, méthode fréquemment employée, ne permet pas de saisir ces différences subtiles. L'analyse de survie qui s'applique à une distribution des visites dans le temps permet au contraire de les prendre en

considération. Le temps est aussi apparu comme une dimension importante de l'utilisation. La durée de la période pendant laquelle l'utilisation est mesurée aura une grande importance dans l'estimation de l'effet de différents [192] facteurs sur l'utilisation. Enfin, une période assez longue sera requise pour étudier l'utilisation. Ainsi, une proportion importante de personnes n'ont pas été hospitalisées durant la période de 21 mois considérée dans cette étude. Par ailleurs, durant une longue période, plus d'un événement peut se produire ; la définition de l'événement (une visite, une hospitalisation, un épisode de soins) devra être clairement établie.

L'effet de l'utilisation passée sur l'utilisation courante a été clairement identifié dans cette étude. Il y a donc une certaine stabilité dans l'utilisation des services de santé, sur une période de quatre ans, même pour les personnes qui n'ont que des maladies aiguës. Mais, l'hospitalisation passée n'a pas le même effet que l'utilisation passée des services médicaux ambulatoires. Par ailleurs, le diagnostic modifie le rapport entre l'utilisation passée et l'utilisation courante. Les personnes atteintes de maladies chroniques graves sont moins susceptibles d'être influencées par leur utilisation passée. En conséquence, plus le diagnostic est grave, moins l'utilisation passée est importante dans la prédiction de l'utilisation courante, ce qui indique que l'utilisation des services médicaux se déroule comme une carrière chez les individus les moins affectés de maladies graves. Il est nécessaire de chercher les sources de ces carrières.

L'association entre l'utilisation passée et courante indique que l'utilisation est un processus dynamique qui se déroule dans le temps. Les études devraient chercher à mesurer et expliquer cette dynamique et d'en identifier les sources de modification. Il est clair, selon la figure 1, que la propension à utiliser diminue dans le temps pour les personnes qui n'utilisent pas. Pourquoi ? Aussi, différentes dimensions de l'utilisation passée ont des effets inégaux. L'utilisation est donc un phénomène multidimensionnel. Il est important dans les études de les distinguer et d'identifier leur apport spécifique à l'utilisation courante pour en identifier la dynamique. Les déterminants de ces différents aspects ne sont pas nécessairement les mêmes.

L'effet de l'âge sur l'utilisation est probablement plus important que ce que l'on croit, ne serait-ce que parce qu'il est résistant aux influences les plus fortes. Ainsi, l'utilisation passée ne modifie pas l'effet de l'âge

sur l'utilisation. Mais l'effet de l'âge dépend du sexe [193] des patients. Il est donc important de situer l'effet des différents facteurs sur l'utilisation dans le contexte général du déroulement de la vie. La compréhension du processus d'utilisation exigera peut-être une exploration de l'utilisation sur un grand nombre d'années sur une même cohorte.

[194]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. STOLLER, EP., Patterns of Physician Utilization by the Elderly : A Multivariate Analysis. *Medical Care*, 1982 ; 20 : 1080-1089.
2. SHAPIRO, E., TATE, RB., Is Health Care Use Changing ? A Comparison Between Physician, Hospital, Nursing Home and Home Care Use of Two Elderly Cohorts. *Medical Care*, 1989 ; 27 : 1002-1014.
3. SOLDI, B.J., MANTON, K.G., Health Status and Services Needs of the Oldest Old : Current Patterns and Future Trends. *Millbank Memorial Fund Quarterly* 1985 ; 63 : 286-319.
4. GERMAN, P.S., SHAPIRO, S., SKINNER, E.A., Mental Health of the Elderly : Use of Health and Mental Health Services. *Journal of the American Geriatrics Society*, 1985 ; 33 : 246-252.
5. ROOS, N.P., SHAPIRO, E., ROOS, L.L., Aging and the Demand for Health Services ; Which Aged and Whose Demand ? *The Gerontologist*, 1984 ; 24 : 31-36.
6. BARER, M.L., Evans, R.G., Hertzman, C., Lomas, J., Aging and Health : New Evidence on Old Falacies. *Social Science and Medicine*, 1987 ; 24 : 851-862.
7. ROOS, N.P., SHAPIRO, E., The Manitoba Longitudinal Study on Aging : Preliminary Findings on Health Care Utilization by the Elderly. *Medical Care*, 1981 ; 19 : 644-657.
8. Eve, S.B., A Longitudinal Study of Use of Health Care Services Among Older Women. *Journal of Gerontology : Medical Sciences*, 1988 ; 43 : M31-M39.

9. EVASHWICK, C., ROWE, G., Diehr, P., BRANCH, L., Factors explaining the use of health care services by the elderly. *Health Services Research*, 1984 ; 19 : 357-382.
10. MOSSEY, J.M., SHAPIRO, E., Physician Use by the Elderly Over an Eight Year Period. *American Journal of Public Health*, 1985 ; 75 : 1333-1334.
11. WOLINSKY, F.D., ARNOLD, C.L., A Different Perspective on Health and Health Services Utilization. *Annual Review of Gerontology*, 1988 ; 8 : 71-101.
12. MOSSEY, J.M., HAVENS, B., WOLINSKY, F.D., The Consistency of Formal Health Care Utilization : Physician and Hospital [195] Utilization, p. 81-98, in : Ory MG, Bond K (eds). *Aging and Health Care*, New York, 1980.
13. McCALL, N., Wai, H.S., An Analysis of the Use of Medicare Services by the Continuously Enrolled Aged. *Medical Care*, 1983 ; 21 : 567-585.
13. BROYLES, R., MOMGA, P., BINDER, D.A., ANGUS, D.E., CHARETTE, A., The use of physician services under a national health insurance scheme : An examination of the canadian health survey. *Medical Care*, 1983 ; 23 : 1037-1054.
14. KALBFLEISH, J.D., PRENTICE, R.L., *The Statistical Analysis of Failure Time Data*, New York, Wiley, 1980.
15. Feinstein, D.R., Wells, C.K., Walter, S.D., A Comparison of Multivariable Mathematical Methods for Predicting Survival-I. Introduction, Rationale, and General Strategy. *Journal of Clinical Epidemiology*, 1990 ; 43 : 339-347.
16. Walter, S.D., Feinstein, A.R., Wells, C.K., A Comparison of Multivariable Mathematical Methods for Predicting Survival- II. Statistical Selection of Prognostic Variables. *Journal of Clinical Epidemiology*, 1990 ; 43 : 349-350.
18. Wells, C.K., Feinstein, A.R., Walter, S.D., A Comparison of Multivariable Mathematical Methods for Predicting Survival-III. Accuracy of Predictions in Generating and Challenge Sets. *Journal of Clinical Epidemiology*, 1990 ; 43 : 361-372.

[196]

[197]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“La mesure des effets
d'inégalités et de discrimination
avec des rapports purifiés.”

Par Michel de SÈVE

[Retour à la table des matières](#)

[198]

L'auteur de ce texte tient à remercier M. François Béland pour ses commentaires sur la première version de ce texte et le Service de Consultation Statistique du département de mathématiques et de statistiques de l'Université Laval, en particulier M. Gaétan Daigle de ce service. Évidemment, les erreurs contenues dans ce texte sont le seul fait de l'auteur.

[199]

1. Introduction

En 1986, nous avons proposé un modèle permettant de décrire l'évolution des inégalités et de la discrimination professionnelles selon le sexe et la langue (Béland et de Sève, 1986). Cette communication présente une simplification et une généralisation de ce premier modèle d'analyse.

Le nouveau modèle d'analyse proposé constitue une simplification parce que le premier exigeait la définition de contrastes difficiles à reproduire avec les logiciels existants : le nouveau modèle proposé permet d'obtenir plus facilement les mêmes résultats en utilisant un modèle log-linéaire de type logit. Cette communication généralise également le modèle de départ à des situations où les variables associées aux inégalités ou à la discrimination ne sont plus nécessairement dichotomiques, mais polytomiques. Enfin, s'inspirant des travaux de Clogg et Eliason (1988) et de Santi (1989), la communication propose différents rapports « purifiés » permettant de mieux décrire les inégalités et la discrimination.

2. Les inégalités

Dans le modèle originel (Béland et de Sève, 1986, page 314), l'absence d'inégalités professionnelles entre les sexes étaient définies comme l'absence de différences entre leurs distributions professionnelles une fois éliminée l'influence de la taille des divers sous-groupes comparés, des catégories professionnelles et de l'évolution dans le temps de ces deux facteurs :

$$[CM (F) - CF (F)] + ICM (A) - CF (A)] = 0$$

[200]

(dans cette équation, CM et CF désignent les conjoints masculins et féminins de l'exemple présenté alors, et F et A, le groupe linguistique de ceux-ci.)

En d'autres termes, le modèle définit comme des inégalités les différences sur une même variable O entre divers sous-groupes d'une même population. Les différents sous-groupes sont définis selon deux dimensions analytiquement distinctes S et L. En plus, ces différences peuvent être affectées par une variable contextuelle A (dans l'article déjà cité, l'année du mariage).

Le but de ce type d'analyse est de déterminer l'ampleur des différences sur la variable O entre les divers sous-groupes que permet de distinguer une même variable, S par exemple, en éliminant l'effet des différences sur O selon l'autre variable, L dans ce cas. En termes plus concrets, nous cherchons à déterminer les différences professionnelles entre les sexes en éliminant de ces différences celles attribuables aux différences linguistiques. Ces différences professionnelles entre les sexes peuvent évidemment varier d'une année à l'autre.

Finalement, et de la façon la plus générale, il s'agit de déterminer les différences sur une variable dépendante O affectée par deux variables indépendantes S et L : le modèle tente de décrire l'influence « pure » de chacune de ces variables indépendantes (par exemple, S) en éliminant l'influence de l'autre (par exemple, L) sur la variable dépendante et en tenant compte d'une troisième variable en quelque sorte exogène (A).

2.1. Le modèle des inégalités

Si nous considérons toutes les relations et interactions possibles entre les quatre variables O, S, L et A, un modèle log-linéaire saturé contient 16 termes distincts :

TAU, O, S, L, A, OS, OL, OA, SL, SA, LA,
OSL, OSA, OLA, SLA, OSLA
(TAU indique le terme de la moyenne)

Dans un premier temps, ces 16 termes peuvent être regroupés en deux groupes principaux si nous utilisons la logique des modèles logis et considérons la variable O comme la variable dépendante :

[201]

1- 8 termes n'impliquant pas la variable O et mesurant les relations entre les variables S, L et A :

TAU, A, S, SA, L, LA, SL, SLA

2- 8 termes impliquant la variable O que l'on peut répartir en quatre sous-groupes :

- 2 termes permettant de décrire la distribution de la variable dépendante en général et selon les contextes distingués par A :
O et OA
- 2 termes liant les variables O et S selon que l'on tient compte ou non de A :
OS et OSA
- 2 termes liant les variables O et L selon que l'on tient compte ou non de A :
OL et OLA
- 2 termes dits d'interaction liant O, S et L selon que l'on tient compte ou non de A :
OSL et OSLA

Pour détecter et mesurer les inégalités, ce sont les trois dernières paires de termes que nous proposons de retenir :

- le terme OS tient compte des différences sur O entre les sous-groupes distingués par S et le terme OSA, de ces différences selon les contextes ; ces différences sont indépendantes des effets de L sur O : si le terme OS est « nul », il n'y a pas d'inégalités entre les sous-groupes distingués par S ;
- le terme OL tient compte des différences sur O entre les sous-groupes distingués par L et le terme OLA, de ces différences selon les contextes ; ces différences sont indépendantes des effets de S sur O : si le terme OL est « nul », il n'y a pas d'inégalités entre les sous-groupes distingués par L ;

- le terme OSL tient compte des différences sur O entre les sous-groupes distingués par S selon les valeurs de L (ou vice-versa : les différences sur O entre les sous-groupes distingués par L selon les valeurs de S) ; le terme OSLA indique si ces différences varient selon les contextes définis à l'aide [202] de A ; en d'autres termes, ces termes mesurent les effets d'interaction des inégalités selon S et L ; s'ils sont nuis, les inégalités selon S sont les mêmes d'un sous-groupe de L à l'autre.

Ce modèle logis, particulièrement les paires de termes (OS, OSA), (OL, OLA), (OSL, OSLA) permet de mener les mêmes analyses que les contrastes du modèle original proposé en 1986. Les chi deux observés sont les mêmes et les différents coefficients d'inégalités obtenus sont égaux à une constante multiplicative près.

2.2. Première étape : trouver un modèle satisfaisant

Comme pour toute analyse log-linéaire, il s'agit de déterminer les termes nécessaires pour rendre compte des fréquences observées avec suffisamment de précision (chi deux du modèle). Dans les différents modèles, et en s'inspirant de la logique des modèles logis, on distinguera deux types d'effets regroupant les 16 termes possibles du modèle :

- 1- ce que l'on pourrait appeler des effets structuraux mesurant d'une part les relations entre les variables S, L et A et, d'autre part, la variable O et ses variations selon les contextes :

TAU, A, S, SA, L, LA, SL, SLA, O et OA

- 2- des effets d'inégalités : des effets dits « simples » :

OS, OSA, OL, OLA

et des effets dits « d'interaction » :

OSL et OSLA

De façon générale, nous introduirons dans tous les modèles testés les 10 effets dits structuraux et nous tenterons d'éliminer autant d'effets d'inégalités que possible. Comme le modèle contient 6 effets d'inégalités, il existe une possibilité de 64 modèles (non hiérarchiques) et il y a avantage à développer une stratégie de recherche d'un modèle à la fois satisfaisant et le plus simple possible.

En premier lieu, on aura avantage à éliminer particulièrement les effets d'interaction OSL et OSLA pour deux raisons :

- 1- la nécessité de ces termes signifie que les effets d'inégalités d'une variable varient selon les valeurs de l'autre variable [203] pouvant affecter les inégalités ; dans une telle situation, présenter les inégalités selon la première variable sans tenir compte de la seconde peut représenter une simplification abusive de la réalité (Santi, 1989, pages 385 et 386),
- 2- ceux-ci compliquent le calcul des effets d'inégalités si les rapports d'inégalités dits « additifs » sont utilisés (voir la section 2.4).

Tenter d'éliminer en premier ces termes d'interaction est évidemment un choix arbitraire car, statistiquement, les termes OSA et OLA sont aussi complexes que le terme OSL : si on désire obtenir une description des inégalités indépendante des contextes définis par A, on pourra essayer d'éliminer dans un premier temps les termes OSA et OLA). On testera donc les trois modèles suivants (sans oublier d'introduire les dix termes des effets structuraux) :

- 1) OS, OSA, OL, OLA, OSL
- 2) OS, OSA, OL, OLA
- 3) (sans aucun effet d'inégalités, mais avec les effets structuraux).

Le modèle # 1 est le modèle non saturé le plus simple ne contenant pas l'effet d'inégalités d'interaction le plus complexe : OSLA. Le modèle #2 est le modèle le plus complexe ne contenant que des effets simples d'inégalités. Enfin, le modèle #3 ne contient aucun effet

d'inégalités, simples ou d'interaction : la valeur de son chi deux indique l'ampleur des variations expliquées par les effets d'inégalités.

Les termes OSL et OSLA peuvent être éliminés pour des raisons statistiques ou pratiques.

Statistiquement, le terme OSLA ne sera pas nécessaire si le chi deux du modèle #1 est inférieur au seuil de signification choisi ; le terme OSL pourra être éliminé si le chi deux du modèle #2 est non significatif statistiquement.

Pratiquement, les termes OSLA et/ou OSL pourront être éliminés du modèle même s'ils sont statistiquement nécessaires si le modèle 2 explique la presque totalité des variations attribuables aux effets d'inégalités. Pour établir la proportion des variations attribuables aux inégalités expliquées par les effets simples d'inégalités (OS, OSA, OL et OLA) avec ou sans (OSL), on comparera les variations totales [204] expliquées par les effets d'inégalités aux variations expliquées par les effets simples avec ou sans (OSL) :

$$R_2 = \frac{\text{chi deux (modèle \#3)} - \text{chi deux (modèle \#1 ou \#2)}}{\text{chi deux (modèle \#3)}}$$

(D'autres mesures d'ajustement sont décrites par Hagenars, 1990, pages 64 à 68.)

Si les termes OSL et/ou OSLA peuvent être éliminés, on cherchera à établir si les modèles suivants suffisent pour expliquer les données :

- 4) OS, OSA, OL,
- 5) OS, OL, OLA
- 6) OS, OL
- 7) OS
- 8) OL

En comparant les modèles #4, #5 et #6 au modèle #2, on cherchera à déterminer si les termes OSA et/ou OLA sont nécessaires. De façon

similaire, les modèles #7 et #8 comparés au modèle #6 permettront de déterminer si les effets d'inégalités OS et OL sont nécessaires.

Si le terme OSL ne peut être éliminé, on cherchera parmi les modèles suivants afin d'éliminer les effets contextuels des effets simples :

- 9) OS, OSA, OL, OSL
- 10) OS, OL, OLA, OSL
- 11) OS, OL, OSL
- 12) OL, OLA, OSL (modèle non hiérarchique)
- 13) OS, OSA, OSL (modèle non hiérarchique)

Les modèles #9, #10 et #11 permettront de déterminer si l'effet de la variable contextuelle A est nécessaire parmi les effets simples et les modèles #12 et #13 donneront une idée de l'importance des effets simples en les comparant au modèle #1.

En même temps, on aura sans doute avantage à décomposer les variations totales des fréquences observées selon qu'elles reflètent des effets structuraux ou des effets d'inégalités et, dans les effets d'inégalités, les variations attribuables aux effets d'interaction (OSL et OSLA) des variations attribuables aux effets simples (OS, OSA, OL et OLA).

[205]

Le fait que cette stratégie mette l'accent sur les effets dits d'inégalités ne signifie pas que les effets structuraux sont sans intérêt. On aura donc avantage à examiner l'importance de ceux-ci, notamment :

- O et OA pour décrire les variations de O et son évolution ou ses différences selon les contextes,
- S, L, SL (et SA, LA, SLA) pour décrire l'importance des divers sous-groupes distingués dans la population (et l'évolution de celle-ci).

2.3. Deuxième étape : décrire les inégalités

2.3.1. Comment décrire les inégalités ?

Pour décrire les inégalités, nous proposons de comparer les fréquences théoriques des répondants occupant une même occupation une même année d'un groupe à celle d'un autre groupe dit de référence. Par exemple, pour l'année c ($A=c$) et chaque occupation a ($0=a$), le rapport suivant sera utilisé pour décrire les inégalités selon le sexe :

$$\frac{F(OA, ac)}{H(OA, ac)} = \frac{\text{Femmes}(OA, ac)}{\text{Hommes}(OA, ac)}$$

Si ce rapport est supérieur à l'unité, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'occupation a pour l'année c . Par contre, s'il est inférieur à l'unité, les hommes sont plus nombreux que les femmes dans la même occupation. Enfin, un rapport égal à l'unité indique une égalité entre les sexes dans cette occupation.

Cependant, même s'il y a égalité entre les sexes (ou les groupes ethniques), on ne peut s'attendre à obtenir des coefficients égaux à 1 car les fréquences théoriques brutes sont influencées par d'autres facteurs que les inégalités comme le nombre de femmes ou d'hommes présents dans l'échantillon chaque année. Avant d'examiner ces rapports, nous « purifierons » donc ces rapports en nous inspirant des travaux de Clogg et Eliason, et de Santi (Clogg et Eliason, 1988 ; Santi, 1989).

De plus, les fréquences d'hommes et de femmes dans une même occupation pour une même année sont en fait composées des fréquences [206] d'hommes et de femmes dans la même occupation pour la même année dans chaque sous-groupe défini par l'autre variable pouvant affecter les inégalités. Ainsi, il y a des hommes francophones, anglophones et allophones comme il y a des femmes francophones, anglophones et allophones. La question est donc comment intégrer ces différents sous-groupes linguistiques au rapport femmes/hommes de

telle façon que sa valeur indique l'existence, l'ampleur et la direction des inégalités.

Nous avons examiné trois possibilités de rapports. Pour continuer avec le cas des inégalités sexuelles :

a) *des rapports additifs* :

en sommant les fréquences théoriques (purifiées) des différents groupes linguistiques (par exemple, les francophones et anglophones si seulement deux groupes linguistiques sont comparés) de chaque sexe :

$$\frac{F(OA, ac)}{H(OA, ac)} = \frac{F(OLC, alc) + F(OLC, a2c)}{H(OLC, alc) + H(OLC, a2c)}$$

b) *des rapports de rapports* :

en divisant le rapport femmes/hommes chez les francophones (L=1) par le même rapport chez les anglophones (L=2) :

$$\frac{F(OA, ac)}{H(OA, ac)} = \frac{(F(OLC, alc) / H(OLC, alc))}{(F(OLC, a2c) / H(OLC, a2c))}$$

c) *des rapports multipliés* :

en multipliant la série des rapports femmes/hommes des différents groupes linguistiques :

$$\frac{F(OA, ac)}{H(OA, ac)} = \frac{F(OLC, alc)}{H(OLC, alc)} \frac{F(OLC, a2c)}{H(OLC, a2c)}$$

L'examen du deuxième type de rapports révèle que ceux-ci ne dépendent que des termes OSL et OSLA (à la puissance 4 dans le cas de variables S et L dichotomiques) et aucunement des termes OS et OSA : ils indiquent donc une absence d'inégalités quand il n'y a pas d'interaction entre les inégalités et sont donc à rejeter.

[207]

Par contre, les rapports du premier type et du troisième dépendent des termes OS et OSA ; ils sont égaux à l'unité quand il y a absence d'inégalités (et d'interaction). Comme permet de le constater l'annexe, les rapports du troisième type sont même plus facile à calculer, en particulier quand S et/ou L ne sont pas dichotomiques. Nous avons cependant choisi de privilégier les rapports du premier type car leur définition nous semble plus proche de la notion habituelle de rapport entre deux quantités.

2.3.2. Les rapports additifs

Dans cette section, nous montrerons comment les rapports additifs peuvent être obtenus en utilisant les termes du modèle retenu à la première étape de cette section. Pour simplifier les démonstrations, nous utiliserons la formalisation multiplicative des modèles log-linéaires, quitte à effectuer les transformations logarithmiques nécessaires à la fin. Nous présenterons donc les formules nécessaires pour estimer les rapports du type :

Femmes (ac) / Hommes (ac)

et

Francophones (ac) / Anglophones (ac)

Le fait que les variables O et A soient polytomiques n'affecte évidemment pas ces résultats. Par contre, il est apparu que le fait que les variables S et L le soient a des conséquences sur le calcul des coefficients désirés. Nous distinguerons donc quatre situations selon que ces deux variables sont dichotomiques ou non.

Dans ces formules, nous avons conservé, lorsqu'il était nécessaire, les termes OSL et OSLA même si dans une telle situation, il peut être douteux de présenter les inégalités selon une variable sans tenir compte de l'autre.

Notation :

OSLA (osla) = le terme multiplicatif d'un modèle pour la catégorie o de la variable O, la catégorie s de la variable S, la catégorie 1 de la variable L et la catégorie a de la variable A

F (osla) = la fréquence théorique de la cellule de la catégorie o de la variable O, la catégorie s de la

[208]

variable S, la catégorie 1 de la variable L et la catégorie a de la variable A

F (osla)* = la même fréquence théorique, mais « purgée » de certains effets (voir plus loin)

Dans le cas des inégalités sexuelles, on désire obtenir le rapport femmes/hommes dans une même occupation « a » et pour une même année « c ». Ces fréquences théoriques réunissent en fait, pour chaque sexe, les francophones (L=1) et les anglophones (L=2) d'un même sexe :

$$\frac{\text{Femmes (ac)}}{\text{Hommes (ac)}} = \frac{F(al\ le) + F(a\ 12c)}{F(a21c) + F(a22c)}$$

De façon similaire, pour les inégalités linguistiques, on peut désirer obtenir le rapport francophones/anglophones pour une même occupation « a » et une même année « c ». Ces fréquences théoriques réunissent en fait, pour chaque groupe linguistique, les femmes (S=1) et les hommes (S=2) d'un même groupe linguistique :

$$\frac{\text{Francophones (ac)}}{\text{Anglophones (ac)}} = \frac{F(al\ le) + F(a21c)}{F(al2c) + F(a22c)}$$

Telles quelles, les fréquences théoriques de ces rapports reflètent non seulement les effets d'inégalités, mais également les effets structureaux :

$$F(ai\ je) = \begin{array}{l} \tau * O(a) * A(c) * OA(ac) * \\ OS(ai) * OSA(aie) * OL(aj) * OLA(ajc) * \\ OSL(aj) * OSLA(ajc) * \\ S(i) * SA(ia) * L(j) * SA(je) * SL(ij) * SLA(ijc) \end{array}$$

Avant de calculer les rapports, ces fréquences théoriques seront purifiées de deux types d'effets :

- des effets structureaux : S, SA, L, LA, SL, SLA, O, A, OA ;
- pour obtenir les coefficients des effets d'inégalités sexuelles, des effets d'inégalités linguistiques OL et OLA ; par contre, pour obtenir les coefficients des effets d'inégalités linguistiques, des effets d'inégalités sexuelles OS et OSA.

Par « purifier », nous entendons « diviser les fréquences théoriques par les termes correspondant aux effets à éliminer » avant de les réunir [209] et de les mettre en rapport. Par exemple, pour obtenir les inégalités sexuelles :

$$F(ajc) * = \frac{\begin{array}{l} \tau * O(a) * A(c) * OA(ac) * \\ OS(ai) * OSA(aie) * OL(aj) * OLA(ajc) * \\ OSL(aj) * OSLA(ajc) * \\ S(i) * SA(ia) * L(j) * SA(je) * SL(ij) * SLA(ijc) \end{array}}{\begin{array}{l} (\tau * O(a) * A(c) * OA(ac) * \\ OL(aj) * OLA(ajc) * \\ S(i) * SA(ia) * L(j) * LA(jc) * SL(ij) * SLA(ijc) \end{array}}$$

Cette purification permet d'obtenir deux grands types de rapports :

- 1- le rapport de la fréquence théorique dans une catégorie de S sur la fréquence théorique d'être dans une autre catégorie de S ; si S est polytomique, on comparera les différentes catégories de S à une même catégorie de S ; dans les deux cas, les fréquences sont purifiées des effets suivants :

tau
 OL et OLA
 O, A et OA
 S et SA
 L et LA
 SL et SLA

ce rapport de deux fréquences théoriques purifiées sera désigné par l'acronyme RIS :

$$\text{RIS} = \frac{\text{OS (al)} * \text{OSA (alc)}}{\text{OS (a2)} * \text{OSA(a2c)}} * \frac{\text{Somme (j) (OSL (alj) * OSLA (aljc))}}{\text{Somme (j)(OSL (a2J) * OSLA (a2jc))}}$$

- 2- le rapport de la fréquence théorique dans une catégorie de L sur la fréquence théorique d'être dans l'autre catégorie de L ; si L est polytomique, on comparera les différentes catégories de L à une même catégorie de L ; dans les deux cas, les fréquences sont purifiées des effets suivants :

tau
 OS et OSA
 O, A et OA
 S et SA
 L et LA

[210]

SL et SLA

ce rapport de deux fréquences théoriques purifiées sera désigné par l'acronyme RIL :

$$RIL = \frac{OL(a1) * OLA(alc)}{OL(a2) * OLA(a2c)} * \frac{\text{Somme (i)}(OSL(ai1) * OSLA(ai1c))}{\text{Somme (i)}(OSL(ai2) * OSLA(ai2c))}$$

Note :

Dans les formules qui suivent, on supposera un modèle saturé incluant tous les termes possibles. Si le modèle retenu n'est pas saturé, on remplacera les termes non retenus par la valeur 1.

Cas 1 : *S et L sont dichotomiques* :

Il n'y a pas de différence selon qu'il y a ou non interaction entre les inégalités (OSL et OSLA) ; ces termes disparaissent en effet algébriquement des rapports recherchés (la catégorie 1 de la variable S désigne les femmes) :

$$RIS = (OS(a1))_2 * (OSA(alc))_2$$

$$RIL = (OL(a1))_2 * (OLA(alc))_2$$

Si nous transformons logarithmiquement de ces deux rapports, nous obtiendrons (à la constante 2 près) les coefficients « logits » de l'article (Béland et de Sève, 1986, pages 325 à 324). Avec des résultats log-linéaires sous forme logarithmique, il faudra donc sommer les termes du modèle :

$$\text{coefficient inég. sex.} = 2 * (OS(a1) + OSA(alc))$$

$$\text{coefficient inég. lin.} = 2 * (OL(a1) + OLA(alc))$$

On reconnaîtra là tout simplement les coefficients logits d'un modèle log-linéaire employé pour faire ce type d'analyse. Quand l'une des deux variables n'est pas dichotomique, cette forme des coefficients est moins claire comme le montreront les sections suivantes.

Cas 2 : S est dichotomique et L est polytomique :

Il y a une différence selon que l'on suppose ou non un effet d'interaction (OSL et OSLA) ; de plus, le rapport RIL ne peut être simplifié.

Pour la variable L, la catégorie 2 désigne une catégorie de référence choisie par l'analyste (par exemple, le groupe ethnique le [211] plus favorisé ou majoritaire); par contre, la catégorie 1 de L désigne les différents sous-groupes selon L que l'on veut comparer au groupe le plus favorisé ou majoritaire: de sous-groupe en sous-groupe, la catégorie 1 varie donc alors que le sous-groupe 2 demeure toujours le même:

$$RIS = \frac{(OS(a1))_2 * (OSA(a1c))_2 * \text{Som (i) (OSL (a1j) OSLA (a1jc))}}{\text{Som (j) (OSL (a2j) OSLA (aa2jc))}}$$

ou

$$RIS = \frac{(OS(a1))_2 * (OSA(a1c))_2 * \text{Som (j) (OSL (a1j) OSLA (a1cj))}}{\text{Som (j) (1/(OSL(a1j)OSLA(a1jc)))}}$$

$$RIL = \frac{OL(a1) * OLA(a1c)}{OL(a2) * OLA(a2c)} * \frac{\text{Som (i) (OSL (ai1) OSLA(ai1c))}}{\text{Som (i) (OSL (ai2) OSLA(ai2c))}}$$

Si les termes d'interaction OSL et OSLA sont non significatifs ou exclus pour des raisons pratiques, la deuxième partie des coefficients est égale (ou supposée égale) à 1 et disparaît.

Cas 3: S est polytomique et L est dichotomique:

Comme lorsque L est polytomique alors que S ne l'est pas, il y a une différence selon que l'on suppose ou non un effet d'interaction (OSL et OSLA); de plus, le rapport RIS ne peut être simplifié.

Également, pour la variable S, il faudra choisir un sous-groupe de référence (S=2 dans les formules) et les termes propres aux différents autres sous-groupes selon S remplaceront les termes pour lesquels S=1 dans ces formules.

$$\text{RIS} = \frac{\text{OS (a1) * OSA (a1c)}}{\text{OS (a2) * OSA (a2c)}} * \frac{\text{Som (j) (OSL (a1j) OSLA (a1jc))}}{\text{Som (j) (OSL (a2j) OSLA (a2jc))}}$$

$$\text{RIL} = \frac{(\text{OL (a 1)})^2 * (\text{OLA (a 1 c)})^2}{\frac{\text{Som (i) (OSL (ai1) OSLA (ai1c))}}{\text{Som (i) (OSL (ai2) OSLA (ai2c))}}}$$

ou

$$\text{RIL} = \frac{(\text{OL (al)})^2 * (\text{OLA (alc)})^2 * \frac{\text{Som (i) (OSL (ai1) OSLA (ai1c))}}{\text{Som (i) (OSL (ai2) OSLA (ai2c))}}}{\text{Som (i) (OSL (ai1) OSLA (ai1c))}}$$

[212]

Cas 4: S et L sont polytomiques toutes les deux:

Pour les deux variables S et L, la valeur 2 désigne le sous-groupe de référence et la valeur 1, les différents autres sous-groupes comparés à chacun des sous-groupes de référence:

$$\begin{array}{l}
 \text{RIS} = \begin{array}{l} \text{OS (a1) * OSA} \\ \text{(a1c)} \end{array} * \begin{array}{l} \text{Som (j) (OSL (a1j) OSLA} \\ \text{(a1jc))} \end{array} \\
 \begin{array}{l} \text{OS (a2) * OSA} \\ \text{(a2c)} \end{array} * \begin{array}{l} \text{Som (j) (OSL (a2j) OSLA} \\ \text{(a2jc))} \end{array} \\
 \\
 \text{RIL} = \begin{array}{l} \text{OL (a1) * OLA} \\ \text{(a1c)} \end{array} * \begin{array}{l} \text{Som (i) (OSL (ai1) OSLA} \\ \text{(ai1c))} \end{array} \\
 \begin{array}{l} \text{OL (a2) * OLA} \\ \text{(a2c)} \end{array} * \begin{array}{l} \text{Som (i) (OSL (ai2) OSLA} \\ \text{(ai2c))} \end{array}
 \end{array}$$

3. La mesure de la discrimination

Comme pour les inégalités, nous désirons comparer différents groupes définis par des variables S et L selon une même variable O dans différents contextes indiqués par une variable A. Cependant, nous ne cherchons pas à comparer directement la présence dans chaque O des différents groupes, mais cette présence étant donnée la «présence» de ces groupes dans des occupations «antérieures» ou dans des occupations servant de point de comparaison (variable G, par exemple, dans l'article originel (Béland et de Sève, 1986, les occupations des pères). En d'autres termes, nous voulons comparer, par exemple pour le sexe :

	maintenant	auparavant
	G=1	G=2
	(conjointes)	(pères des conjoints)
	S=1 S=2	S=1 S=2
0=1	diff1	diff2
0=2	diff3	diff4

Il n'y a pas de discrimination si les rapports suivants sont égaux à 1 (ou leurs logarithmes égaux à 0):

$$(\text{diff1}/\text{diff2}) = 1$$

$$(\text{diff3}/\text{diff4}) = 1$$

etc.

Dans le contexte de l'article original (Béland et de Sève, 1986, page 313), ces rapports de rapports sont égaux à zéro (absence de discrimination) si les différences entre les occupations des conjoints au moment du mariage et celles de leurs pères lors de la naissance des conjoints sont égales chez les deux sexes. Ainsi, l'absence de [213] discrimination est définie par l'égalité suivante comparant les occupations des pères et des conjoints en tenant compte de la présence de deux groupes linguistiques :

$$\{[CF (F) - PF (F)] + [CF (A) - PF (A)]\} =$$

$$\{[CM (F) - PM (F)] + [CM (A) - PM (A)]\}$$

(ou CF et CM indiquent les conjoints féminins et masculins, PF et PM, les pères des conjoints féminins et masculins, et, enfin, les lettres F et A entre parenthèses, la langue des conjoints ou des pères.)

3.1. Le modèle de la discrimination

Le modèle doit tenir compte de 5 variables (O, S, L, G et A) et, quand il est saturé, il contient 32 termes. Ceux-ci peuvent se répartir en deux groupes principaux selon l'absence ou la présence de la variable O :

1- 16 effets dits « structuraux » excluant la variable O :

ces termes décrivent les relations entre les variables S, L, G et A :

TAU, S, L, G, A,

SL, SG, SA,

LG, LA, GA,

SLG, SLA, SGA, LGA,

SLGA

certains sont sans doute intéressants en eux-mêmes ; par exemple, les termes SGA et LGA permettent de décrire l'évolution de la présence relative des sexes et des groupes linguistiques selon les années si nous considérons les valeurs de G dénotant les générations étudiées ;

2- 16 effets incluant la variable O :

ces 16 effets se divisent en deux sous-groupes selon qu'ils permettent ou non d'examiner les différences « générationnelles » (G) entre les sexes ou les groupes linguistiques :

a) 10 effets « structuraux » décrivant la distribution de O selon les quatre autres variables S, L, A et G, mais sans distinguer les différentes « générations » ou états de G :

O, OS, OL, OG, OA,

OSL, OSA, OLA, OGA,

OSLA,

b) 6 effets permettant de décrire la discrimination parce qu'ils mettent en relation les différences occupationnelles selon la « génération » G :

b.1) des effets simples de discrimination entre les groupes distingués par S :

OSG et OSGA

le terme OSG est significatif si les différences entre les S sur O ne sont pas les mêmes selon que G=1 et G=2 (si G est polytomique, voir plus loin) ; si ces différences varient selon le « contexte » A, OSGA est aussi significatif ;

b.2) des effets simples de discrimination entre les groupes distingués par L :

OLG et OLGA

le terme OLG est significatif si les différences entre les L sur O ne sont pas les mêmes selon que G=1 et G=2 ; si ces différences varient selon le « contexte » A, OLGA est aussi significatif ;

b.3) deux effets d'interaction entre les discriminations selon S et L :

OSLG et OSLGA

ces effets sont non « nuis » si les différences entre les S sur O compte tenues des différences sur G varient selon les valeurs de L (ou vice versa) ; de plus, ces différences peuvent varier selon le contexte A.

3.2. Première étape : trouver un modèle satisfaisant

Cette étape de l'analyse se fera comme pour les inégalités. Le nombre de termes permettant de contrôler les divers effets « structuraux » est cependant plus grand. Ainsi, nous testerons des modèles

— incluant toujours les 26 effets structuraux : les 16 ne contenant pas la variable O et les 10 la contenant :

TAU, S, L, G, A,
SL, SG, SA,
LG, LA, GA,
SLG, SLA, SGA, LGA,
SLGA

[215]

et
O, OS, OL, OG, OA,
OSL, OSA, OLA, OGA,
OSLA,

— mais faisant varier les 6 termes décrivant la discrimination de façon à obtenir un modèle satisfaisant le plus simple possible :

OSG, OSGA,
OLG, OLGA,
OSLG et OSLGA.

Dans un premier temps, on aura avantage à tenter d'éliminer les termes d'interaction entre les discriminations (OSLG et OSLGA) pour des raisons statistiques (test du chi deux) ou pour des raisons pratiques (peu d'importance de ces termes pour expliquer les variations des données). Les modèles suivants permettront d'évaluer la nécessité des termes OSLG et OSLGA :

1) OSG, OSGA, OLG, OLGA, OSLG

- 2) OSG, OSGA, OLG, OLGA
- 3) (sans effets de discrimination, mais incluant les 26 effets structuraux comme les modèles 1 et 2)

Le degré de signification du modèle 1 permettra de déterminer si le terme absent de ce modèle OSLGA est réellement nécessaire et, son chi deux comparé à celui du modèle 3, s'il est pratiquement important pour bien reproduire les fréquences observées.

Par contre, le degré de signification du modèle 2 (ou la différence entre les chis deux des modèles 1 et 2) permettra d'évaluer la nécessité du terme OSLG et son chi deux comparé à celui du modèle 3, l'importance pratique de celui-ci.

Si les termes OSLG et OSLGA peuvent être éliminés, on cherchera à établir l'utilité des effets « simples » de discrimination en examinant les modèles suivants (ou une suite similaire) :

- 4) OSG, OSGA, OLG
- 5) OSG, OLG, OLGA
- 6) OSG, OLG
- 7) OSG
- 8) OLG

[216]

La comparaison des modèles 4 et 5 au modèle 2 permettra de déterminer si l'on doit tenir compte du contexte A (les années dans l'article déjà cité) ou non pour rendre compte des données. Si la réponse est négative pour les deux types de discrimination (selon S et selon L), le modèle 6 devrait être non significatif. Enfin, les modèles 7 et 8 permettront de déterminer s'il est nécessaire de tenir compte des deux types de discrimination, d'une seule ou d'aucune.

S'il apparaît possible d'obtenir un modèle satisfaisant sans aucun des effets de discrimination (OSG, OLG, OSGA, etc.), les différences sur O selon S et L sont invariantes selon les différents états de G : a

priori, on cherchera sans doute leur source dans un premier temps parmi les 10 effets structureaux impliquant O décrits dans la section 3.1.

Par contre, s'il est impossible d'éliminer le terme OSLG ou le terme OSLGA, il faudra recourir à des modèles non hiérarchiques comme ceux présentés à la fin de la section 2.2 pour essayer de simplifier autant que possible le modèle de discrimination. Comme pour les inégalités, la présentation des rapports de discrimination (voir la section 3.4) selon un seul des facteurs de discrimination risque alors de donner une image trop simplifiée de la réalité.

3.3. Seconde étape : décrire la discrimination

Comme pour les inégalités, il s'agit de définir un rapport permettant de comparer les fréquences de deux groupes ; cependant ce rapport en est un plus complexe car il ne prétend pas uniquement refléter la présence relative des deux groupes dans, par exemple, une occupation, mais cette présence relative selon une situation antérieure ou une situation servant de point de comparaison.

Ainsi, dans l'article, pour la discrimination sexuelle, la présence des femmes et des hommes dans chaque occupation est comparée à la présence de leurs pères dans la même occupation :

Conjoints féminins / Conjoints masculins

Pères des conjoints fém. / Pères des conjoints masc.

[217]

Ce rapport est égal à l'unité si la présence relative des conjoints est égale à celle de leurs pères respectifs. Dans un tel cas, on peut prétendre que les différences entre conjoints sont semblables à celles de leurs origines et qu'il n'y a pas de discrimination.

(Ce rapport est équivalent au rapport présenté au début de cette partie sur la discrimination :

 Conjoints féminins / Pères des conjoints féminins

 Conjoints masculins / Pères des conjoints masculins)

Si, comme dans l'article, G désigne la génération (la valeur 1 pour les conjoints et la valeur 2 pour leurs pères), le rapport à purifier pour la discrimination sexuelle aura la forme suivante pour une occupation a et une « année » c :

$$\frac{F(\text{OSGA}, a11c)/F(\text{OSGA}, a21c)}{F(\text{OSGA}, a12c)/F(\text{OSGA}, a22c)}$$

$$F(\text{OSGA}, a12c)/F(\text{OSGA}, a22c)$$

(ce qui peut se lire aussi :

$$\frac{F(\text{OSGA}, a11c)/F(\text{OSGA}, a12c)}{F(\text{OSGA}, a21c)/F(\text{OSGA}, a22c)}$$

$$F(\text{OSGA}, a21c)/F(\text{OSGA}, a22c)$$

Comme pour les inégalités, ces fréquences réunissent les répondants appartenant aux différents groupes que permettent de distinguer les valeurs de la variable L : pour les femmes (S=1) comme pour les hommes (S=2), elles s'écriront pour les différentes valeurs k de G :

$$F(\text{OSGA}, a1kc) - \text{Som}(j) F(\text{OSLGA}, a1jkc)$$

$$F(\text{OSGA}, a2kc) - \text{Som}(j) F(\text{OSLGA}, a2jkc)$$

Avant de définir le rapport de discrimination sexuelle, chacune des fréquences sommées sont « purifiées » des termes du modèle n'impliquant pas des effets de discrimination sexuelle simple ou d'interaction de telle sorte qu'elles s'écrivent en général de la façon suivante pour une occupation a donnée et une année c particulière :

$$F_{90\text{OSGA}, a1kc}^* =$$

$$\text{Som}(j) \text{OSG}(a1k) * \text{OSGA}(a1kc) * \text{OSLG}(a1jk) * \text{OSLGA}(a1jkc)$$

ou, un peu mieux,

[218]

$$F(\text{OSGA}, a1kc) * =$$

OSG (aik) *OSGA (aikc) * Som (j) (OSLG (aijk) *OLGA (aijkc))

De la même façon, et toujours dans le contexte de l'article, pour comparer les groupes linguistiques, nous comparerons les occupations des francophones à celles des anglophones en tenant compte des occupations de leurs pères :

Conjoints francophones / Conjoints anglophones

Pères des conjoints franc. / Pères des conjoints angl.

ou :

Conjoints francophones / Pères des conjoints franc.

Conjoints anglophones / Pères des conjoints angl.

Les fréquences des francophones et des anglophones réunissent les conjoints ou les pères des conjoints des deux sexes : pour les francophones, elles ont la forme :

$$F(\text{OLGA}, a1kc) = \text{Som}(i) F(\text{OSLGA}, ai1kc)$$

et, pour les anglophones :

$$F(\text{OLGA}, a2kc) = \text{Som}(i) F(\text{OSLGA}, ai2kc)$$

Avant d'être utilisées pour définir le rapport de discrimination linguistique, ces fréquences sont cependant purifiées des termes n'impliquant pas les effets de discrimination linguistique simples ou d'interaction ; toujours pour la même occupation a et la même année c, elles ont la forme suivante :

$$F(\text{OLGA}, alk) * =$$

$$\text{Som}(i) \text{OLG}(a1k) * \text{OLGA}(a1kc) * \text{OSLG}(ai1k) * \text{OLGA}(ai1kc)$$

ou, un peu mieux,

$$F(\text{OLGA}, alk) * =$$

$$\text{OLG}(a1k) * \text{OSGA}(a1kc) * \text{Som}(i) (\text{OSLG}(ai1k) * \text{OLGA}(aikc))$$

Dans les situations suivantes, RDS indique le rapport de la discrimination sexuelle alors que RDL indique le rapport de la discrimination linguistique. Les formules sont présentées en supposant que le modèle log-linéaire est calculé sous sa forme multiplicative. Il est relativement facile de faire les transformations nécessaires pour un modèle sous forme logarithmique.

[219]

Comme pour les inégalités, il faut distinguer quatre situations selon que S et/ou L sont dichotomiques ou non. De plus, et de façon similaire, l'absence des termes d'interaction OSLG et OSLGA dans le modèle retenu simplifie les coefficients recherchés.

La valeur 1 de la variable S correspond au sexe féminin dans le contexte de l'article et la valeur 2, au sexe masculin ; si S est polytomique, 1 peut varier selon les groupes comparés, mais 2, demeure fixe et désigne le groupe de référence pour la variable S. De la même façon, la valeur 1 de la variable L désigne les francophones ou un groupe à comparer et la valeur 2, les anglophones ou le groupe de référence pour la variable L.

De façon similaire, la valeur 1 de la variable G indique l'occupation ou la génération comparée (les occupations des conjoints dans l'article) et la valeur 2 de la même variable, l'occupation ou la génération servant de point de référence pour établir la discrimination (les occupations des pères dans l'article). Les rapports RDS et RDL étant plus simples quand G est dichotomique, dans chaque cas, ils sont présentés selon que G est dichotomique ou non.

Comme pour les inégalités, il est possible de définir les rapports RDS et RDL par le produit des rapports propres à chaque sous-groupe. Par exemple, RDS pourrait être défini de la façon suivante :

$$\frac{\frac{\text{Conjoints fém. francophones}}{\text{Conjoints mas. francophones}}}{\frac{\text{Pères des conj. fém. franc}}{\text{Pères des conj. mas. franc.}}} * \frac{\frac{\text{Conjoints fém. anglophones}}{\text{Conjoints mas. anglophones}}}{\frac{\text{Pères des conj. fém. angl.}}{\text{Pères des conj. mas. angl.}}}$$

et le rapport RDL également par le produit des rapports selon le sexe:

<u>Conjoints fém. francophones</u>		<u>Conjoints mas. francophones</u>
<u>Conjoints fém. anglophones</u>	*	<u>Conjoints mas. anglophones</u>
<u>Pères des conj. fém. franc.</u>		<u>Pères des conj. mas. franc.</u>
Pères des conj. fém. angl.		Pères des conj. mas. angl.

[220]

Les rapports RDS et RDL définis ainsi présentent l'avantage d'être beaucoup plus simples que ceux définis additivement car les termes OSLG et OSLGA se simplifient dans tous les cas. L'annexe contient les formules de ces rapports multiplicatifs selon les différents cas distingués. Cette possibilité de simplification algébrique ne signifie cependant pas qu'il soit plus justifié d'employer ces rapports si les termes OSLG et/ou OSLGA sont nécessaires pour expliquer les fréquences observées.

Cas 1 : *S et L sont dichotomiques* :

Les termes d'interaction disparaissent des rapports grâce à des simplifications algébriques.

a) G est dichotomique

$$\text{RDS} = \text{OSG} (\text{al } 1)_4 * \text{OSGA} (\text{al } 1e)_4$$

$$\text{RDL} = \text{OLG} (\text{all})_4 * \text{OLGA} (\text{allc})_4$$

À la constante « 4 » près, ces deux expressions permettent de retrouver les coefficients de l'article après transformation logarithmique.

b) G est polytomique

$$\text{RDS} = (\text{OSG} (\text{al } 1) * \text{OSGA} (\text{al } 1e) * \text{OSG} (\text{a}22) * \text{OSGA} (\text{a}22c))_2$$

$$\text{RDL} = (\text{OLG} (\text{al } 1) * \text{OLGA} (\text{al } 1e) * \text{OLG} (\text{a}22) * \text{OLGA} (\text{a}22c))_2$$

Cas 2 : S est dichotomique et L est polytomique :

a) G est dichotomique

$$RDS = OSG(a1c)_4 * OSGA(a1c)_4$$

$$* \frac{(\text{Som } (j) (OSLG(a1j1)*OSLGA(a1j1c)))_2}{(\text{Som } (j) (1/(OSLG(a1j1)*OSLGA(a1j1c))))_2}$$

$$RDL = (OLG(a11) * OLGA(a11e) * OLG(a22) * OLGA(a22c))_2$$

(La catégorie 2 de la variable L indique la catégorie de référence pour cette variable, alors que la catégorie 1 varie de catégorie en catégorie de L.)

[221]

b) G est polytomique

$$RDS = (OSG(a11) * OSGA(a11e) * OSG(a22) * OSGA(a22c))_2$$

$$* \frac{\frac{(\text{Som } (j) (OSLG(a1j1)*OSLGA(a1j1c)))}{(\text{Som } (j) (OSLG(a1j2)*OSLGA(a1j2c)))}}{(\text{Som } (j) (1/(OSLG(a1j1)*OSLGA(a1j1c))))}}{\frac{(\text{Som } (j) (1/(OSLG(a1j2)*OSLGA(a1j2c))))}}{(\text{Som } (j) (1/(OSLG(a1j2)*OSLGA(a1j2c))))}}$$

$$RDL = \frac{OLG(a11) * OLGA(a11e) * OLG(a22) * OLGA(a22c)}{OLG(a12) * OLGA(a12c) * OLG(a21) * OLGA(a21c)}$$

$$* \frac{\frac{(\text{Som } (i) (OSGL(ai11)*OSLGA(ai11e)))}{(\text{Som } (i) (OSLG(ai112)*OSLGA(ai112c)))}}{(\text{Som } (i) (OSLG(ai21)*OSLGA(ai21c)))}}{\frac{(\text{Som } (i) (OSLG(ai22)*OSLGA(ai22c)))}}{(\text{Som } (i) (OSLG(ai22)*OSLGA(ai22c)))}}$$

Cas 3 : S est polytomique et L est dichotomique :

a) G est dichotomique

$$RDS = (OSG(a11) * OSGA(a11e) * OSG(a22) * OSGA(a22c))_2$$

$$RDL = (OLG(a11)_4 * OLGA(a11c)_4$$

$$* \frac{(\text{Som}(i)(OSLG(ai11)*OSLGA(ai11e)))_2}{(\text{Som}(i)(1/(OSLG(ai11)*OSLGA(ai11e)))_2}$$

La catégorie 2 de la variable S indique la catégorie de référence pour cette variable, alors que la catégorie 1 varie de catégorie en catégorie de S.

[222]

b) G est polytomique

$$RDS = \frac{OSG(a11) * OSGA(a11e) * OSG(a22) * OSGA(a22c)}{OSG(a12) * OSGA(a12c) * OSG(a21) * OSGA(a21c)}$$

$$* \frac{\frac{(\text{Som}(j)(OSLG(a1j1)*OSLGA(a1j1e)))}{(\text{Som}(j)(OSLG(a1j2)*OSLGA(a1j2c)))}}{\frac{(\text{Som}(j)(OSLG(a1j2)*OSLGA(a2j1c)))}{(\text{Som}(j)(OSLG(a2j2)*OSLGA(a2j2c)))}}$$

$$RDL = (OLG(a11) * OLGA(a11c) * OLG(a22) * OLGA(a22c))_2$$

$$* \frac{(\text{Som}(i)(OSLG(ai11)*OSLGA(ai11e)))}{(\text{Som}(i)(OSLG(ai12)*OSLGA(ai12c)))}$$

$$\frac{\frac{(\text{Som}(i)(1/\text{OSLG}(ai11)*\text{OSLGA}(ai11c)))}{(\text{Som}(i)(1/(\text{OSLG}(ai12)*\text{OSLGA}(ai12c)))}$$

Cas 4 : *S et L sont polytomiques* :

a) G est dichotomique

$$\text{RDS} = (\text{OSG}(a11) * \text{OSGA}(a11c) * \text{OSG}(a22) * \text{OLGA}(a22c)_2$$

$$* \frac{\frac{(\text{Som}(j)(\text{OSLG}(a1j1)*\text{OSLGA}(a1j1c)))}{(\text{Som}(j)(1/(\text{OSLG}(a1j1)*\text{OSLGA}(a1j1e)))}{\frac{(\text{Som}(j)(\text{OSLG}(a2j1)*\text{OSLGA}(a2j1c)))}{(\text{Som}(j)(1/(\text{OSLG}(a2j1)*\text{OSLGA}(a2j1c)))}$$

$$\text{RDL} = (\text{OLG}(a11) * \text{OLGA}(a11e) * \text{OLG}(a22) * \text{OLGA}(a22c)_2$$

$$* \frac{\frac{(\text{Som}(i)(\text{OSLG}(ai11) * \text{OSLGA}(ai11e)))}{(\text{Som}(i)*1/(\text{OSLG}(ai11)*\text{OSLGA}(ai11c)))}{\frac{(\text{Som}(i)(\text{OSLG}(ai21)*\text{OSLGA}(ai21c)))}{(\text{Som}(i)1/(\text{OSLG}(ai21)*\text{OSLGA}(ai21c)))}$$

[223]

Les catégories 2 des variables S et L jouent le rôle de la catégorie de référence alors que les catégories 1 de ces deux variables varient selon que l'on compare les différents autres sous-groupes définis par S et L à ces groupes de référence, b) G est polytomique

$$\begin{aligned}
 \text{RDS} = & \frac{\text{OSG}(a11) * \text{OSGA}(a11c) * \text{OSG}(a22) * \text{OSGA}(a22c)}{\text{OSG}(a12) * \text{OSGA}(a12c) * \text{OSG}(a21) * \text{OSGA}(a21c)} \\
 & * \frac{\frac{(\text{Som}(j)(\text{OSLG}(a1j1)*\text{OSLGA}(a1j1c)))}{(\text{Som}(j)(\text{OSLG}(a1j2)*\text{OSLGA}(a1j2c)))}}{\frac{(\text{Som}(j)(\text{OSLG}(a2j1)*\text{OSLGA}(a2j1c)))}{(\text{Som}(j)(\text{OSLG}(a2j2)*\text{OSLGA}(a2j2c)))}}
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 \text{RDL} = & \frac{\text{OLG}(a21) * \text{OLGA}(a11e) * \text{OLG}(a22) * \text{OLGA}(a22c)}{\text{OLG}(a12) * \text{OLGA}(a12c) * \text{OLG}(a21) * \text{OLGA}(a21c)} \\
 & * \frac{\frac{(\text{Som}(i)(\text{OSLG}(ai11)*\text{OSLGA}(ai11c)))}{(\text{Som}(i)(\text{OSLG}(ai12)*\text{OSLGA}(ai12c)))}}{\frac{(\text{Som}(i)(\text{OSLG}(ai21)*\text{OSLGA}(ai21c)))}{(\text{Som}(i)(\text{OSLG}(ai22)*\text{OSLGA}(ai22c)))}}
 \end{aligned}$$

4. Conclusion

Si je pouvais poursuivre le développement des modèles proposés dans cette communication, j'explorerais sans doute au moins trois voies.

En premier lieu, le fait qu'un terme indiquant un effet d'inégalités ou de discrimination soit nécessaire pour rendre compte d'un ensemble de données ne signifie pas que tous les coefficients log-linéaires qui lui sont associés ou que tous les rapports dont il fait partie soient statistiquement différents de l'unité (ou de zéro dans une perspective log-linéaire logarithmique) : il serait sans doute utile de pouvoir tester

la signification statistique des produits formés par les différents rapports d'inégalités ou de discrimination proposés. En nous inspirant [224] de ce que permet l'analyse de covariance structurelle avec des modèles comme LISREL, il serait sans doute encore plus fécond pour des fins de comparaison de pouvoir contraindre certains de ces coefficients à être égaux à une quantité donnée ou égaux entre eux.

Un moyen terme serait peut-être de pouvoir introduire dans les modèles l'équivalent des variables auxiliaires bien connues en régression (« dummy variables ») afin de pouvoir évaluer la pertinence de certains effets. Par exemple, dans les modèles de discrimination ayant servi d'exemple dans cette communication, la variable G est trichotomique : qu'il soit nécessaire de tenir compte d'un effet comme OSG ou OLG ne nous dit pas si c'est le rapport comparant les premières occupations des répondants à celles de leurs pères, celui comparant les occupations des répondants à 35 ans à leurs premières ou, enfin, celui comparant les occupations à 35 ans à celles des pères qui est significatif : les trois peuvent l'être comme deux ou un seul. Une procédure claire permettant de construire plusieurs variables plus simples selon les états de G comparés permettrait de répondre à ce genre de questions. Pour l'instant, je ne vois que dans la définition de contrastes particuliers une solution à ce problème.

En troisième lieu, les rapports d'inégalités et de discrimination proposés ont l'avantage d'attirer « dramatiquement » l'attention sur les catégories professionnelles dans lesquelles les inégalités et/ou la discrimination sont les plus fortes. Ils ne donnent cependant aucune idée de l'importance relative de ces lieux d'inégalités ou de discrimination dans l'ensemble de la structure professionnelle comme le font les indices de dissimilarités de Duncan ou de Cortese (Duncan et Duncan, 1955, Cortese, Falk et Cohen, 1976) : il serait utile de pouvoir compléter l'analyse des rapports d'inégalités et/ou de discrimination par des tableaux « standardisés » ou purifiés comme le proposent Clogg et Eliason (1988) permettant de définir des indices de dissimilarités similaires à ceux évoqués.

De façon plus générale, il faut être conscient des limites de ces modèles. Réduit à son essence, le modèle des inégalités permet d'examiner l'influence d'une variable indépendante (par exemple, le sexe) sur une variable dépendante (ici, l'occupation) en contrôlant sur deux variables pouvant affecter cette relation (la « langue » et [225]

l'année). Le modèle de la discrimination est encore plus « simpliste » puisqu'il permet de tenir compte explicitement de l'influence d'une seule variable pouvant « expliquer les inégalités : l'occupation du père (ou une occupation antérieure) (en plus de la langue et de l'année comme pour les inégalités). En d'autres termes, ce dernier modèle suppose que ce qui n'est pas expliqué par l'occupation du père (ou la première occupation) relève de la discrimination et non d'une autre source de variation « naturelle » comme la scolarité, le milieu socio-géographique d'origine, etc. Formellement, cette difficulté peut sembler assez facile à résoudre puisqu'il « suffirait » d'introduire dans les modèles log-linéaires de telles variables supplémentaires. Je ne suis pas certain cependant qu'il sera possible de définir alors des rapports d'inégalités ou de discrimination aussi simples que ceux proposés dans cette communication ou que la taille des échantillons qu'il faudra considérer pour tenir compte de tous les « effets » nécessaires ne devienne prohibitive dans les conditions actuelles de recherche.

[226]

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

F. BÉLAND et M. de SÈVE, L'inégalité et la discrimination sexuelles et linguistiques au Québec, *Revue Canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 23 (3), 1986, pp. 309-330.

P. BERNARD, A. DEMERS, D. GRENIER et J. Renaud, *L'évolution de la situation des francophones et des non-francophones au Québec (1971-1978)*, Gouv. du Québec, Office de la langue française, 1980, 3^{ème} tirage.

C.C. CLOGG et S.R. ELIASON, A Flexible Procedure for Adjusting Rates and Proportions, including Statistical Methods for Group Comparisons, *American Sociological Review*, vol. 53, 2, avril 1988, pp. 267-283.

CORTESE C.F., FALK R.F. et COHEN J.K., Further Considerations on the Methodological Analysis of Segregation Indices, *American Sociological Review*, 41, 4, 1976, pp. 630-637.

DUNCAN O.D. et DUNCAN B., A methodological analysis of segregation indexes, *American Sociological Review*, 20, 2, 1955, pp. 210-217.

HAGENAARS J. A., *Categorical Longitudinal Data, Log-linear Panel, Trend and Cohort Analysis*, Sage, 1990.

SANTI L.L., Partialling and Purging : Equivalences Between Log-Linear Analysis and the Purging Method of Rate Adjustment, *Sociological Methods and Research*, vol. 17, 4, mai 1989, pp. 376-397.

[227]

Annexe : Les rapports multiplicatifs purifiés

1. Les inégalités

Dans cette annexe, nous avons conservé la même notation pour indiquer les coefficients mesurant les inégalités : RIS et RIL. Comme l'indique la section 2.4, dans le cas des coefficients multiplicatifs, ces deux expressions indiquent alors le produit de plusieurs rapports (et non le rapport de deux sommes). Dans le cas des inégalités selon la variable S, les rapports femmes/hommes de tous les différents groupes selon la variable L (l'origine ethnique ou linguistique) sont multipliés :

$$\begin{array}{l} F(ac) \\ H(ac) \end{array} = P(j,1,n) \quad \begin{array}{l} F(ajc) \\ H(ajc) \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{où } j \text{ varie de } 1 \text{ à } n \text{ selon} \\ \text{le nombre de catégories de } L \end{array}$$

Dans le cas des inégalités selon la variable L (ethniques ou linguistiques), les rapports francophones/anglophones des différents groupes selon S sont multipliés :

$$\begin{array}{l} FR(ac) \\ An(ac) \end{array} = P(i,1,m) \quad \begin{array}{l} Fr(aic) \\ An(aic) \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{où } i \text{ varie de } 1 \text{ à } m \text{ selon le} \\ \text{nombre de catégories de } S \end{array}$$

Dans les formules suivantes, en particulier quand S ou L sont polytomiques, le groupe « 1 » indique le groupe comparé (par exemple, les femmes pour les inégalités sexuelles et les francophones pour les inégalités linguistiques) et le groupe « 2 », le groupe de référence (les hommes pour les inégalités sexuelles et les anglophones pour les inégalités linguistiques).

1.1. *S et L sont dichotomiques :*

$$\text{RIS} = (\text{OS (ai)})_4 * (\text{OSA(a1c)})_4$$

$$\text{RIL} = (\text{OL (a1)})_4 * (\text{OLA(a1c)})_4$$

[228]

1.2. *S est dichotomique et L est polytomique (n catégories) :*

$$\text{RIS} = (\text{OS (a1)})_{2n} * (\text{OSA(a1c)})_{2n}$$

$$\text{RIL} = \frac{(\text{OL (a1)})_2 * (\text{OLA(a1c)})_2}{(\text{OL (a2)})_2 * (\text{OLA(a2c)})_2}$$

1.3. *S est polytomique (m catégories) et L est dichotomique :*

$$\text{RIS} = \frac{(\text{OS(a1)})_2 * (\text{OSA(a1c)})_2}{(\text{OS(a2)})_2 * (\text{OSA(a2c)})_2}$$

$$\text{RIL} = (\text{OL(a1)})_{2m} * (\text{OLA(a1c)})_{2m}$$

1.4. *S et L sont polytomiques (m et n catégories) :*

$$\text{RIS} = \frac{(\text{OS(a1)})_n * (\text{OSA(a1c)})_n}{(\text{OS(a2)})_n * (\text{OSA(a2c)})_n}$$

$$\text{RIL} = \frac{(\text{OL(a1)})_m * (\text{OLA(a1c)})_m}{(\text{OL(a2)})_m * (\text{OLA(a2c)})_m}$$

2. La discrimination

L'équivalent du RDS est le produit sur les différents groupes ethniques j des rapports suivants :

$$\frac{\text{OSG}(a11) * \text{OSGA}(a11c) * \text{OSLG}(a1j1) * \text{OSLGA}(a1j1c)}{\text{OSG}(a12) * \text{OSGA}(a12c) * \text{OSLG}(a1j2) * \text{OSLGA}(a1j2c)} \\ \frac{\text{OSG}(a21) * \text{OSGA}(a21c) * \text{OSLG}(a2j1) * \text{OSLGA}(a2j1c)}{\text{OSG}(a22) * \text{OSGA}(a22c) * \text{OSLG}(a2j2) * \text{OSLGA}(a2j2c)}$$

Le produit sur j permet de faire disparaître tous les termes OSLG et OSLGA car celui-ci égale 1 ; ainsi, si la variable Lan valeurs, le produit se réduit à l'expression suivante :

[229]

$$\frac{(\text{OSG}(a11) * \text{OSGA}(a11e) * \text{OSG}(a22) * \text{OSGA}(a22c))_n}{(\text{OSG}(a12) * \text{OSGA}(a12c) * \text{OSG}(a21) * \text{OSGA}(a21c))_n}$$

De façon similaire, l'équivalent du rapport RDL se simplifie de la façon suivante (où m est le nombre de valeurs de la variable S):

$$\frac{(\text{OLG}(a11) * \text{OLGA}(a11c) * \text{OLG}(a22) * \text{OLGA}(a22c))_m}{(\text{OLG}(a12) * \text{OLGA}(a12c) * \text{OLG}(a21) * \text{OLGA}(a21c))_m}$$

Selon que G est dichotomique ou non, nous pouvons distinguer 16 cas. (Dans tous ceux-ci, la valeur 1 est celle de la catégorie étudiée et la valeur 2, celle de la catégorie de référence).

2.1. *S et L sont dichotomiques*

2.1.a) G est dichotomique

$$\text{RDS} = (\text{OSG}(\text{a11}) * \text{OSGA}(\text{a11e}))_8$$

$$\text{RDL} = (\text{OLG}(\text{a11}) * \text{OLGA}(\text{a11e}))_8$$

2.1.b) G n'est pas dichotomique

$$\text{RDS} = (\text{OSG}(\text{a21}) * \text{OSGA}(\text{a11e}) * \text{OSG}(\text{a22}) * \text{OSGA}(\text{a22c}))_4$$

$$\text{RDL} = (\text{OLG}(\text{a11}) * \text{OLGA}(\text{a11c}) * \text{OLG}(\text{a22}) * \text{OLGA}(\text{a22c}))_4$$

2.2. *S est dichotomique et L est polytomique (n)*

2.2.a) G est dichotomique

$$\text{RDS} = (\text{OSG}(\text{a11}) * \text{OSGA}(\text{a11c}))_{4n}$$

$$\text{RDL} = (\text{OLG}(\text{a11}) * \text{OLGA}(\text{a11c}) * \text{OLG}(\text{a22}) * \text{OLGA}(\text{a22c}))_4$$

2.2.b) G n'est pas dichotomique

$$\text{RDS} = (\text{OSG}(\text{a11}) * (\text{OSGA}(\text{a11e}) * \text{OSG}(\text{a22}) * \text{OSGA}(\text{a22c}))_{2n}$$

$$\text{RDL} = \frac{(\text{OLG}(\text{a11}) * \text{OLGA}(\text{a11c}) * \text{OLG}(\text{a22}) * \text{OLGA}(\text{a22c}))_2}{(\text{OLG}(\text{a12}) * \text{OLGA}(\text{a12c}) * \text{OLG}(\text{a21}) * \text{OLGA}(\text{a21c}))_2}$$

2.3. *S est polytomique (m) et L est dichotomique*

2.3.a) G est dichotomique

$$\text{RDS} = (\text{OSG}(\text{a11}) * \text{OSGA}(\text{a11e}) * \text{OSG}(\text{a22}) * \text{OSGA}(\text{a22c}))_4$$

$$\text{RDL} = (\text{OLG}(\text{a11}) * \text{OLGA}(\text{a11c}))_{4m}$$

[230]

2.3.b) G est polytomique

$$\text{RDS} = \frac{(\text{OSG}(a11) * \text{OSGA}(a11c) * \text{OSG}(a22) * \text{OSGA}(a22c))_2}{(\text{OSG}(a12) * \text{OSGA}(a12c) * \text{OSG}(a21) * \text{OSGA}(a21c))_2}$$

$$\text{RDL} = (\text{OLG}(a11) * (\text{OLGA}(a11e) * \text{OLG}(a22) * \text{OLGA}(a22c))_{2m})$$

2.4. *S et L sont polytomiques (m et n)*

2.4.a) G est dichotomique

$$\text{RDS} = (\text{OSG}(a11) * \text{OSGA}(a11c) * \text{OSG}(a22) * \text{OSGA}(a22c))_{2n}$$

$$\text{RDL} = (\text{OLG}(a11) * (\text{OLGA}(a22c) * \text{OLG}(a22) * \text{OLGA}(a22c))_{2m})$$

2.4.b) G est polytomique

$$\text{RDS} = \frac{(\text{OSG}(a11) * \text{OSGA}(a11c) * \text{OSG}(a22) * \text{OSGA}(a22c))_n}{(\text{OSG}(a12) * \text{OSGA}(a12c) * \text{OSG}(a21) * \text{OSGA}(a21c))_n}$$

$$\text{RDL} = \frac{(\text{OLG}(a11) * \text{OLGA}(a11c) * \text{OLG}(a22) * \text{OLGA}(a22c))_m}{(\text{OLG}(a12) * \text{OLGA}(a12c) * \text{OLG}(a21) * \text{OLGA}(a21c))_m}$$

[231]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“Datation des événements
dans un questionnaire et
gestion de la base de données.”

Par Jean RENAUD et Alain CARPENTIER

[Retour à la table des matières](#)

[232]

[233]

L'avantage de la datation des données

Depuis 1972 (et de façon beaucoup plus marquée depuis 1980) s'est développée une nouvelle classe de modèles d'analyse statistique connue en anglais sous le nom de « Event History Analysis » et qu'on pourrait nommer en français l'analyse du changement d'état ou l'étude des déterminants du changement, ou encore, l'analyse de biographies. Ce développement qui a sa source dans la solution de problèmes mathématiques d'estimation (1972) et de mise au point d'algorithmes informatiques efficaces (1979 et 1980) est en train de modifier les théories sociologiques elles-mêmes. Le centre d'intérêt passe de la connaissance des déterminants pour ainsi dire statiques d'un état (par exemple pourquoi certains travailleurs œuvrent dans un secteur industriel plutôt que dans un autre ?) à la connaissance des déterminants du mouvement menant à cet état (pourquoi certains travailleurs changent de secteur industriel et vont vers un secteur donné ?).

Se distinguant des modèles économiques traitant des séries temporelles qui portent sur des agrégats ou des collectivités plutôt que sur des individus, et inspirée de l'étude des tables de mortalité des démographes et des travaux des biostatisticiens, cette nouvelle forme d'analyse statistique est utilisée en sciences sociales par l'introduction de causes qui sont variables dans le temps (augmentation de salaire modifiant les chances de changer d'emploi) et du repérage d'événements multiples et répétables pris comme variables dépendantes (changements d'emploi). Dans le cas de la recherche sur l'établissement des nouveaux immigrants, cette méthode qui permet [234] l'étude d'interrelations dynamiques, s'avère utile puisque les itinéraires professionnels de d'emploi, l'apprentissage linguistique, la nature et l'étendue du ménage, et le choix du lieu de résidence fournissent des conditions pour une transformation des uns et des autres.

Formellement, la variable dépendante dans ce modèle est obtenue par la mesure du temps passé dans un « état ». À partir de cette information, il est possible d'estimer une table de « survie » ou de

« séjour » représentant la probabilité d'un changement d'état pour chaque unité de temps, c'est-à-dire la probabilité qu'une transition ait lieu à un moment donné. Cette information, transposée au niveau des individus à l'étude, est reliée à des prédicteurs afin d'en expliquer la variation, puis sont identifiés (dans un contexte de régression dite de survie) les facteurs qui font fluctuer cette probabilité en introduisant des variables indépendantes qui sont, soit métriques, soit catégorielles modifiées en polydichotomies.

Nous allons traiter, dans ce texte, des problèmes de cueillette et de bases de données reliés au recours à des événements datés.

Comment obtenir des données datées

Les outils nécessaires à la cueillette et à la saisie de ce genre de données doivent être adaptés afin de supporter le rappel temporel des événements. Nous avons donc testé l'utilisation d'un calendrier aide-mémoire accompagné de deux questionnaires : l'un orienté sur le calendrier (consignes et questions), et un autre de type plus conventionnel.

Après avoir présenté ces supports à la cueillette, nous tenterons de cerner le degré de précision des datations ainsi obtenues. Puis, nous présenterons un aperçu des problèmes de gestion de base de données temporelles.

Le calendrier

La localisation temporelle d'événements, plus ou moins rapprochés de la date d'interview, fait appel, nécessairement, à la mémoire du répondant. Le type d'événement même peut faire qu'on se souvienne plus ou moins facilement de sa date d'avènement. Des événements [235] plus rares et/ou bouleversants comme une naissance, une mortalité, un déménagement ou un changement d'emploi risquent d'être plus facilement, et plus précisément datables que le dernier rendez-vous avec un médecin (à moins que ce rendez-vous n'ait été l'objet d'une annonce de maladie incurable...). C'est donc en se basant

sur ces événements plus marquants que le répondant peut tendre à se rappeler plus facilement d'autres événements « plus banals ».

Un calendrier où sont résumées différentes séquences d'événements permet la validation et la contre-validation des événements entre eux. Ce calendrier, un document séparé du questionnaire, est en fait une grille où sur un des axes on retrouve des dates, et sur l'autre, les événements en question. On y trace alors des lignes correspondant à la durée de chacun des événements. Le répondant peut donc, en se fiant à la date d'un déménagement par exemple, dater le début d'un cours suivi quelques semaines avant ou après ce déménagement. Le calendrier d'événements du répondant ainsi que celui du conjoint ou du responsable du ménage sont ainsi complétés.

Avant l'interview, l'axe des dates n'est qu'une série de nombre allant de 1 à 60 (pour les 60 premières semaines de l'arrivée au Québec). L'intervieweur doit donc, lors des premières minutes de la rencontre avec le répondant, ajuster et coller une règle des dates sur le calendrier. Le but est d'ajuster la date effective de la semaine d'arrivée au Québec du répondant avec la première semaine absolue du calendrier. Cette date ne peut que faire l'objet d'une très grande présence à la mémoire ; elle marque, pour les immigrants, le début d'une vie dans un nouveau pays.

Au moins deux hypothèses de calendrier sont possibles : l'un où on ne retrouve que les dates de début et de fin des différents événements, et l'autre où on y code une partie ou l'ensemble des qualificatifs de ces événements. Les deux hypothèses permettent cette aide à la mémoire. Cependant, la deuxième hypothèse comporte des difficultés supplémentaires de codage post-interview.

Si l'avantage principal de l'usage d'un calendrier est l'aide à la mémoire pour la datation, toutes autres informations portées sur celui-ci semblent, suite à notre expérience, n'avoir aucun avantage pour le répondant. Les informations, autres que les dates, inscrites [236] sur le calendrier, pour une question pratique d'espace d'abord, ne peuvent y être transcrites que sous forme abrégée ou codée. Le répondant n'y peut donc s'y référer et la saisie des données n'est pas simplifiée, au contraire. La solution semble donc être à mi-chemin entre un calendrier ne contenant que des dates et un calendrier contenant des dates et d'autres informations.

Certaines informations, autres que des dates, peuvent être inscrites dans un calendrier sans perdre les qualités du calendrier, et sans donner trop de cauchemars aux codeurs. Il s'agit, lorsque la nature de l'information le permet, de marquer les dates de début et de fin d'événement à l'aide de codes. Par exemple, pour un cours suivis, la date de début sera marquée par le code de la langue du cours (F pour français, A pour anglais et * pour autres), tandis que la date de fin est inscrite avec le code du type de fin de ce cours (1- en cours au moment de l'entrevue (troncature), 2- abandon, 3- fin normale). Ainsi, cinq indices sont inscrits sur une même ligne :

date début		date de fin
code de langue	— durée —	type de fin

Ce type de codification prévoit, bien entendu, lorsque l'information est pertinente, qu'une colonne ou une ligne par type de cours a été prévue. Dans ce cas, la colonne ou la ligne dans laquelle se trouve l'information apporte l'indication du type de cours suivi.

Pour d'autres événements où l'information à obtenir est plus complexe, le calendrier ne contiendra que les dates de début et de fin, alors que les caractéristiques de ces événements seront saisis par un questionnaire de type conventionnel (questions et réponses sur questionnaire).

Les questionnaires

Comme nous l'avons déjà annoncé plus haut, deux questionnaires complémentaires ont été utilisés. Le premier regroupe les consignes se rapportant au calendrier ainsi que les questions propres aux différents événements saisis par celui-ci.

[237]

Le deuxième questionnaire (ou questionnaire no 2) est de type plus conventionnel. Il se veut surtout l'outil pour obtenir les informations non datables telles que, principalement, la situation avant la venue au Québec (pays de résidence, emplois, études) du répondant et du conjoint s'il existe, la situation économique au Québec, l'utilisation et la connaissance des langues et la scolarité des enfants (s'il y a lieu). Il contient aussi des informations dont on ne s'intéresse qu'à la datation de la première occurrence comme les dates de cohabitation avec le parrain d'immigration, le premier contact avec un médecin ou un spécialiste de la santé, le premier contact avec une association ethnique, l'ouverture du compte en banque, etc.

La précision temporelle des données

La connaissance de la précision avec laquelle les répondants ont daté leurs informations est vitale à l'analyse : cette précision impose d'elle même la périodicité que l'analyse pourra prendre en compte. Nous allons montrer que, pour les variables qui sont issues du questionnaire calendrier, cette précision est de l'ordre de la semaine alors qu'elle n'est que saisie au mois près dans la plupart des questions du questionnaire no 2.

Pour identifier la précision temporelle des réponses, il suffit de voir si l'unité de temps de fait utilisée est celle qui a été codée à partir des réponses ou si, au contraire, elle est d'un niveau inférieur. Dans le cas des événements où l'entrevue et la codification demandaient d'identifier la semaine, comme dans la partie calendrier, on pourra tester si chaque semaine du mois (le mois étant l'unité moins précise du temps) est utilisée avec la même fréquence dans le rapport d'un événement. Si tel est bien le cas, on pourra conclure que la précision est bien de l'ordre de la semaine. Dans le cas contraire, on conclura que le temps effectivement rapporté par les interviewés (ou effectivement noté par les intervieweurs) n'est précis qu'au mois près.

Plus spécifiquement, dans le cas des questions que nous avons posées en demandant une précision à la semaine depuis l'arrivée, nous regarderons si la première semaine du mois (i.e. celle contenant le

premier du mois) est mentionnée de façon plus fréquente. Cette mention correspondrait à la réponse « en début de tel mois », voire « à [238] tel mois », réponses que l'intervieweur aurait noté à la semaine contenant le début du mois. Pour la vaste majorité des événements, il n'y a pas de raison de croire que cette semaine particulière ait une signification différente des autres et qu'elle doive apparaître plus souvent (ou moins souvent) que les autres. On s'attend donc que cette semaine ait une probabilité de 12/52 puisqu'elle apparaît 12 fois par 52 semaines. Cette probabilité de 0,231 est la probabilité théorique (P) à laquelle sont comparés les probabilités observées (p) pour chaque événement (tableau 1).

Tableau 1
Événements dont la date est demandée à la semaine

		emploi répon.	emploi conjoint	scolar. enfants	logement début	logement fin	log déb non hotel
Semaine du mois							
autre semaine	0	76	45	108	132	123	88
1 ^{ere} semaine	1	26	16	9	40	49	23
Total		102	61	117	172	172	111
proportion		0.254902	0.262295	0.076923	0.232558	0.284884	0.207207
écart à P		0.024133	0.031526	-0.15385	1.79E-03	0.054114	-0.02356
valeur Z		0.578481	0.584406	-3.94968*	0.055685	1.684459	-0.58919

		études début	études fin	ét. conj. début	ét. conj. fin	non-empl. rép.	non-empl. conj.	église
Semaine du mois								
autre sem		84	86	35	41	88	61	53
1 ^{ère} sem		28	26	13	7	25	11	11
Total		112	112	48	48	113	72	64
proportion		0.25	0.232143	0.270833	0.145833	0.221239	0.152778	0.171875
écart à P		0.019231	1.37E-03	0.040064	-0.08494	-9.5E-03	-0.07799	-0.05889
valeur Z		0.483046	0.034503	0.658808	-1.39667	-0.24045	-1.57071	-1.11827

On constate qu'à une exception près la première semaine du mois n'apparaît pas plus souvent que ce à quoi on s'attend si les réponses sont de fait fournies avec une précision de l'ordre de la semaine. En fait, la seule exception tend plutôt à confirmer cette précision : la scolarité des enfants étant liée à une horloge externe — celle de [239] l'école — (deuxième semaine de septembre 1988 et deuxième semaine de janvier 1989), cela expliquerait que seulement 8% des enfants aient été déclarés avoir débuté l'école la première semaine du mois.

Interviewés de façon rétrospective sur l'année écoulée avec l'aide d'un repère visuel que constitue leur calendrier d'établissement, les immigrants ont fourni sur les grands événements de leur vie au Québec des réponses avec une précision de l'ordre de la semaine.

Il n'en va pas ainsi d'événements disparates pour lesquels on demandait une date absolue. Ces événements que l'on retrouve au tableau 2 sont notés avec une précision temporelle de beaucoup inférieure. Dans ce cas, le test le plus simple que l'on puisse faire consiste à regarder la distribution des jours du mois qui sont fournis (ou notés par les intervieweurs ou codé par les codeurs, ces derniers ayant eu comme consigne de noter le jour 1 en l'absence d'information sur le jour au questionnaire). Alors qu'on s'attend que chaque jour du mois soit utilisé 3% (12/365) des fois, le jour 1 est de beaucoup au delà de ce seuil pour tous les événements ainsi saisis. Il est même très largement au-delà du seuil de 12/52 qu'on aurait observé si les réponses avaient été données à la semaine près.

Tableau 2

Pourcentage de datation au premier jour du mois

variable	% du jour 1	total
envoi de cadeaux	81.3	32
contact avec MCCI	43,5	62
contact assoc. ethnique	73.7	19
1 ^{ère} visite médicale	68.1	72
1 ^{er} compte de banque	59.3	81

Dans ce cas, que ce soit à cause de la nature de l'événement ou parce que le questionnaire ne forçait pas le recours au calendrier d'établissement pour dater l'information, celle-ci est beaucoup plus imprécise que la précédente : elle est, somme toute, notée au mois près.

[240]

La construction des données pour l'analyse

Chaque type d'événements saisi par le calendrier a sa propre occurrence : un répondant peut, sur la période couverte par l'enquête, avoir eu 3 logements, 2 emplois et n'avoir suivis aucun cours ; un autre aura eu 1 seul logement, 6 emplois et suivis 5 cours de différents types. On voit, plus loin dans ce texte que la solution la plus parcimonieuse, et la plus souple lors des analyses, est de constituer un fichier de données par type d'événement ou par type d'information. On aura, par exemple, un fichier d'emplois où chaque cas est un épisode d'emploi plutôt qu'un individu. On fera de même pour les logements, les cours suivis, etc. Un seul des fichiers, qu'on peut qualifier de « fiche mère », est un fichier des personnes de l'échantillon. Cependant que ce soit la « fiche mère » ou tout autres fichiers, le numéro d'identification du répondant doit apparaître comme clef universelle sur chacune des unités d'analyse des fichiers. On rencontrera, pour un fichier d'emplois par exemple, le numéro d'identification d'un individu autant de fois que celui-ci aura connu d'emploi pendant la période couverte. De même, si un individu n'a pas eu d'emploi, son numéro d'identification ne se retrouvera sur aucun des emplois du fichier.

Cette solution prime, à notre avis, sur celle de créer un fichier rectangulaire unique qui à toute fin pratique, serait en partie vide. Ce type de fichier nécessite en effet que l'espace pour le plus grand nombre d'épisode de chacun des événements soit réservé même pour ceux qui n'ont connu aucun événement. Cette matrice, en plus d'être creuse, ne permet pas d'une manière aussi simple le jeu de construction de données propres et adaptées à une analyse particulière, ce que permet la division un événement/un fichier.

En fait, cette méthode de constitution des données fait que chaque analyse exige une construction particulière de l'information. Les données ne peuvent être utilisées telles quelles (fichier par fichier) que de manière très limitée. Passons maintenant à la description des quatre types « purs » de jonctions de fichiers. Ces quatre types, seront les building blocks des jonctions réelles.

[241]

Comment créer un fichier pour une analyse particulière ?

Rendons clair au départ que les données doivent être préparées de façon spécifique pour chaque analyse. Le moment de l'occurrence de l'événement étudié comme variable dépendante impose le rejet de toute information qui lui est temporellement postérieure et la construction des informations antérieures. Le changement dans la définition de l'événement étudié entraînera alors la nécessité de reconstruire un nouveau fichier d'analyse.

On a d'une part des fichiers où chaque répondant n'apparaît qu'une fois et une seule. C'est le cas par exemple du fichier contenant les informations générales relatives aux répondants (date d'arrivée, âge, sexe, etc.). Comme ces fichiers contiennent un enregistrement et un seul pour chaque répondant, on les appellera *fichiers rectangulaires complets* ou *fichiers de type 1*. Pour certaines analyses, ces fichiers seront considérés comme événementiels parce qu'ils contiennent la date de l'événement non répétable (p.e. date du premier contact avec le système bancaire canadien, avec le système de santé, avec une association ethnique).

On a, d'autre part, des fichiers où les « cas », les enregistrements (les records dirait SPSS) portent sur un événement donné et un répondant apparaît autant de fois au fichier qu'il a eu d'événements de ce type. Par exemple, un immigrant ayant eu trois emplois apparaît trois fois au fichier emploi alors que celui qui n'a connu qu'un emploi n'y apparaît qu'une fois et celui qui n'a pas travaillé durant la période d'observation n'y apparaît pas du tout. On appellera les fichiers de ce type des *fichiers événementiels* ou *fichiers de type 2*.

Pour fins d'analyse, il ne suffit pas de prendre « le » fichier et de le traiter comme dans une enquête normale puisque l'information sur un répondant est disséminée dans plusieurs fichiers et, dans les fichiers de type 2, sur plusieurs enregistrements. Le présent document tente de tracer les procédures les plus utiles pour le traitement de ces données.

[242]

I. Les grands types de traitement des fichiers

- A. La conservation ou le cumul de l'information portant sur les événements du même genre qui se sont produits avant l'événement à l'étude : jonction de type A.

Pour étudier un événement répétable comme l'emploi, il est utile d'aller chercher de l'information sur les emplois précédemment tenus par un répondant donné pour mieux comprendre un emploi donné. Par exemple, on voudra savoir si le répondant a déjà travaillé en français au Québec, quelle est son expérience de travail totale depuis la migration, etc. afin de voir si ces éléments sont des prédicteurs de sa stabilité dans un emploi donné.

Ce type de jonction ne porte que sur un seul fichier de type 2 : on joint l'information concernant un (des) événement(s) précédent(s) d'un répondant à un événement de même nature mais subséquent pour le même répondant.

Le numéro d'identification du répondant est la clé de la jonction d'information. La date de l'événement sert à préparer l'ordre des enregistrements d'un même répondant.

- B. Joindre deux fichiers parallèles, i.e. où il y a une correspondance un à un entre les enregistrements des deux fichiers : jonction de type B.

L'idée centrale ici est de créer un nouveau fichier contenant les variables des deux fichiers d'origine. Par exemple, si un fichier contient la date d'arrivée au Québec, la langue préférée pour l'entrevue et le sexe alors que l'autre contient l'âge et l'état civil, on peut vouloir créer un seul fichier contenant ces cinq variables afin d'étudier leurs relations.

Ce type de jonction porte sur deux fichiers qui non seulement sont de même longueur mais contiennent exactement les mêmes « cas ». Il peut tout aussi bien s'appliquer à des fichiers de type 1 qu'à des fichiers de type 2.

Dans le cas de fichiers de type 1, le numéro d'identification est la seule clé de correspondance entre les 2 fichiers à joindre. Dans le cas de fichiers de type 2 à joindre, la conjonction du numéro d'identification avec la date constitue la clé.

[243]

C. Joindre deux fichiers non parallèles, i.e. où il n'y a pas de correspondance un à un entre les enregistrements. Un fichier fournit les « cas », l'autre des variables. Jonction de type C.

L'exemple le plus clair de ceci sur des données événementielles est la jonction entre un fichier de type 2 contenant des événements répétables et un fichier de type 1. Les répondants apparaissent de zéro à n fois au premier fichier et ils apparaissent exactement une fois au second fichier. On voudra joindre à chaque événement du premier fichier des données issues du second décrivant la personne ayant connue ces événements.

Le résultat de cette jonction est un fichier rectangulaire : les données sur une personne donnée seront répétées autant de fois que cette personne a connue d'événements dans le fichier à l'étude.

Le numéro d'identification des répondants est la seule clé pour cette jonction.

D. Joindre deux fichiers événementiels. Jonction de type D.

La jonction entre deux fichiers événementiels présente une difficulté logique absente des types précédents : un événement ne peut servir d'explication à un autre que s'il lui est temporellement antérieur. Si cette difficulté est aisément solutionnée pour les jonctions de type A,

il n'en va pas si simplement ici. On veut combiner deux types différents d'événements qui ont chacun leur périodicité propre.

Par exemple, si on veut joindre le fichier portant sur l'emploi à celui portant sur le non-emploi, il n'est évidemment pas question que les périodes de non-emplois qui suivent un emploi donné viennent expliquer celui-ci ! Au contraire, on ne voudra apparier à un emploi donné que les informations sur le(s) non-emploi(s) qui le précède (nt).

Cette jonction recourt à trois clés : le numéro d'identification du répondant, la date de l'événement de premier fichier et la date de l'événement du second fichier.

E. La combinatoire

Les quatre types de jonction décrits brièvement ci-dessus peuvent être combinés pour produire les informations qu'on désire réellement analyser. Ils sont des cas purs, des buildings blocks mais, en pratique, on devra recourir à des séquences d'opération de jonction.

[244]

Par exemple, on peut vouloir cumuler des informations sur l'ensemble des non-emplois qui précèdent un emploi afin de mieux expliquer celui-ci. Dans ce cas, on fera une jonction de type A avant de faire une jonction de type D.

Dans le cas d'analyse de type régression de survie, on devra prendre soin de ne pas évacuer de l'analyse (i.e. du groupe à risque) les personnes n'ayant pas vécu un événement. Pour tous les événements datés répétables, on devra, après avoir produit une jonction de type C (ou D) reliant ces événements aux variables de base (« stables ») rajouter les répondants n'ayant pas connu l'événement. Pour ceux-ci, outre les variables de base on prendra la date de l'entrevue pour obtenir la mesure de leur durée de séjour dans un état et on créera une variable de troncature indiquant le retrait de l'observation à cette date.

II. Procédures ⁵⁸

A. Les fichiers sources pour ces jonctions

La jonction de type A peut être faite à partir de fichiers de données en ASCII ou créés par un SAVE de SPSS.

Les jonctions de type B et C nécessitent des fichiers créés par un SAVE de SPSS.

La jonction de type D nécessite des fichiers de données en ASCII.

Le plus sécuritaire est de procéder avec les fichiers SAVE de SPSS le plus possible (type A, B, C) et d'écrire avec un WRITE à partir de ces fichiers pour les jonctions de type D. On évitera ainsi une multiplication indue des sources d'erreur.

B. Avant quelque traitement...

Toutes les procédures qui suivent présument que les fichiers ont été triés par le numéro du répondant (NO_ID) et, s'il s'agit d'un fichier événementiel (type 2), qu'ils ont été triés aussi (2^{ème} clé) sur la date de l'événement. Cette dernière exigence implique le recours à des transformations préalables afin de créer une seule variable [245] « date » commune à l'ensemble des répondants, que leurs réponses aient été fournies en « numéro de semaine » ou en « date calendrier ».

Pour les jonctions de fichier où la date entre en compte, la façon de mesurer importe peu : que ce soit des semaines depuis l'arrivée (questionnaire calendrier), la date calendrier, le nombre de secondes depuis l'entrée en vigueur du calendrier grégorien (14 octobre 1582), etc. n'importe pas. Ce qui est vital par ailleurs c'est

⁵⁸ Nous tenons à remercier Monsieur Robert Boucher (Applications académiques, Services informatiques, Université de Montréal) pour son support à la mise au point de ces procédures.

1. que la date soit notée de la même façon sur les fichiers qu'on veut joindre ;
2. que la date ne constitue qu'une seule variable numérique (i.e. la date 25/01/47 ne va pas parce qu'elle contient des caractères non numériques, les « / »).

C. La jonction de type A : procédures

On n'a qu'un seul fichier et on veut « passer » l'information d'un enregistrement à l'autre. La création des nouvelles variables (concernant le passé) va se faire avec les moyens usuellement utilisés avec SPSS pour créer des variables : COMPUTE, IF, DO IF, RECODE, etc. La seule différence tient à ce qu'on va prendre un moyen qui permet de ne pas effacer (initialiser) le contenu des variables lorsqu'on lit un nouveau cas. La procédure permettant cela est LEAVE. (cf. les manuels pour les détails).

Si, à titre d'exemple, on travaille sur le fichier des emplois (type 2) et qu'on a une variable (fran) qui contient 1 si l'emploi est en français et 2 autrement et qu'avec cela on veut créer une variable (dejafran) qui indique si le répondant a déjà travaillé (dans le passé au Québec) en français dans ses emplois précédents, on utilisera les instructions du tableau 3.

Tableau 3

```

DO IF (NO_ID NE LAG (NO_ID,1)) OR MISSING(LAG(NO_ID,
1)) /* si nouveau répondant
+ COMPUTE DEJAFRAN=0 /* initialiser à zéro
+ ELSE /* si même répondant que précédant
+ IF (LAG (FRAN. 1) EQ 1)
+ COMPUTE DEJAFRAN=1 /* mettre à 1 si français déjà utilisé
avant
END IF
LEAVE DEJAFRAN /* conserver la valeur accumulée de la
variable pour le cas suivant

```

[246]

Si on veut calculer son expérience de travail acquise au Québec avant un emploi donné, on fera comme au tableau 4.

Tableau 4

```

DO IF (NO_ID NE LAG (NO_ID,1)) OR
MISSING(LAG(NO_ID,1)) /* si nouveau répondant
+ OMPUTE EXPERIEN = 0 /* initialiser a zéro
+ ELSE /* si même répondant que précédant
+ COMPUTE EXPERIEN = EXPERIEN + (LAG (DATEFIN.1) —
LAG (DATEDE- BU,1)) /* accumuler exp.
END IF
LEAVE EXPERIEN /* conserver la valeur accumulée de la variable
pour le cas suivant

```

Les deux exemples montrent la nécessité de tester si on est en présence d'un nouveau répondant et de faire une déclaration LEAVE

pour que la valeur de la variable créée soit conservée pour utilisation par l'enregistrement suivant. Le reste est affaire usuelle de création de variables.

Une dernière remarque. Les cas étant triés par NO_ID et par la date, les valeurs s'accumulent d'un événement à l'autre pour un répondant. Pour chaque événement, on a l'information la plus « à date » qui soit disponible.

D. La jonction de type B : procédures

Cette jonction se fait par un
MATCH FILES FILE= / FILE= /BY

de SPSS (ou JOIN de SPSS-PC). Il suffit que les fichiers soient triés dans le même ordre (la variable de tri sera déclarée après le / BY) et qu'ils contiennent exactement les mêmes cas. Le tableau 5 joint deux fichiers sur la base du NO_ID (sous l'hypothèse que les NO_ID sont uniques dans les fichiers, i.e. qu'on est en présence de fichiers de type 1).

Tableau 5

```
FILE HANDLE A /NAME=' ... ' /* fichier créé par un SAVE  
FILE HANDLE B /NAME=' ... 1' /* fichier créé par un SAVE  
MATCH FILES FILE=A / FILE=B / BY NO_ID /* joindre par le  
NO_ID
```

E. La jonction de type C : procédures

Cette jonction se fait par un

[247]

`MATCH FILES FILE= / TABLE= / BY`

de SPSS. On remarquera qu'un des fichiers à joindre, celui contenant les « cas » est identifié par le `FILE=` alors que l'autre fichier qui fournit des variables mais pas des cas est identifié par le `TABLE=`. Un même répondant peut apparaître plusieurs fois dans le fichier `FILE=` mais les identificateurs doivent être uniques dans le fichier référencé par `TABLE`. Encore une fois, les fichiers doivent avoir été triés au préalable sur la variable constituant la clé de jonction (usuellement le `NO_ID`).

Le tableau 6 illustre cette jonction.

Tableau 6

`FILE HANDLE A /NAME=' ... ' /* fichier contenant les cas
(probablement de type 2)`

`FILE HANDLE B /NAME=' ... ' /* fichier de type 1`

`MATCH FILES FILE=A / TABLE=B / BY NO_ID /* joindre par
le NO_ID`

F. La jonction de type D : procédures

Cette jonction est de beaucoup la plus complexe en ceci qu'elle ne peut être faite de façon automatique et simple. J'ai, pour contrer cette complexité, écrit un `INPUT PROGRAM` qui devrait satisfaire la plupart des besoins pour ce type de jonction. Ce petit programme `SPSS-X` est long ... mais l'utilisateur n'a que peu de choses à y changer pour qu'il fonctionne à sa convenance. Pas de panique !

Décrivons d'abord les opérations qui sont effectuées.

Le programme lit d'abord un cas sur le fichier EVENT1 contenant les cas (i.e. le fichier qui sera créé portera sur ces individus-événements). Ensuite, il examine si des événements correspondants à cet individu (NO_ID) existent sur le fichier EVENT2. Si oui, il jumelle les informations du fichier EVENT ! a l'enregistrement de même NO_ID du fichier EVENT2 et dont la date est soit simultanée soit antérieure (la plus proche disponible s'il y en a plusieurs) à l'événement mesuré par le fichier EVENT1 : on va ainsi chercher les informations les plus récentes qui sont susceptibles d'influer sur l'événement de EVENT1.

Pour réaliser cela, les deux fichiers doivent être en ASCII (i.e. avoir été produits par un WRITE de SPSS.). De plus, les deux premières informations doivent être, dans l'ordre, le NO_ID (l'identificateur [248] de l'individu) et la date de l'événement. Pour cette dernière information, il s'agit de la date qui est pertinente pour l'analyse envisagée : soit la date de début de l'épisode, soit la date de fin de l'épisode selon le cas. L'unité dans laquelle est mesurée la date importe peu mais doit être la même sur les deux fichiers à joindre. Les fichiers doivent avoir été triés selon le NO_ID (clé 1) et la date (clé 2).

L'INPUT PROGRAM que j'ai écrit devrait pouvoir être simplifié (pour l'utilisateur) lorsque une version 3.0 ou meilleure de SPSS-X sera disponible à l'Université de Montréal. On pourra alors utiliser des MACROS pour faire des changements qui, pour l'heure, doivent être fait main.

Pour s'en servir

1. Prendre une copie informatique du programme (ne pas le transcrire « à la main » : cela créerait nécessairement des erreurs !)
2. Effectuer les modifications indiquées par des COMMENT
*****.

Les changements portent sur

1. Les FILE HANDLE (i.e faire monter les bons fichiers !)

2. Le nombre et la liste de variables et le format de lecture de chaque fichier
3. les caractéristiques du fichier à produire (SAVE, WRITE,...)

ATTENTION

1. Sur EVENT1 : les deux premières variables doivent s'appeler NO_ID et DATE ; le nom des autres variables importe peu
2. Sur EVENT2 : les variables sont lues sous le nom de #T, puis transformées en LU, LUAVA, NONLU et finalement, ce qui doit être conservé est nommé ECRIT. Ces noms sont réservés ; ne pas les modifier. Ce qui importe pour lire le fichier EVENT2, c'est le nombre total de variables à y lire, le programme leur donne des noms. Les deux premières variables à être lues doivent être l'identificateur de l'individu et la date pertinente (début ou fin selon le cas) de l'événement.

[249]

Le programme est conçu pour trois variables au total pour chacun des fichiers (le numéro d'identification de l'individu, la date et une variable quelconque). Lorsque plus de trois variables sont utilisées, il suffit, là où indiqué, de changer le chiffre 3 par le chiffre correspondant au nombre de variables réellement utilisées.

3. Toujours vérifier les résultats obtenus en listant les deux fichiers originaux et le fichier produit. Vérifier avec soin les derniers cas (qui sont facilement affectés par la présence d'une ligne blanche à la fin de certains fichiers de données)

Pour éviter d'alourdir le texte, cette série de commandes SPSS décrivant l'INPUT PROGRAM est donnée en annexe.

[250]

[251]

Annexe : INPUT PROGRAM pour jonction de type D

(copier l'ensemble de ces lignes)

title jonction de deux fichiers d'évènements répétables

Comment les lignes qui doivent être modifiées pour faire une jonction entre deux fichiers sont PRÉCÉDÉES d'une ligne de ***** ces modifications portent sur la description des variables, leur format, leur nombre, le nom des fichiers

comment le fichier EVENT1 contient la var dépendante, i.e. fournit les cas le fichier EVENT2 fournit les infos « a date » pour le fichier 2 Ces fichiers doivent être déjà tries sur id du cas et date.

comment cette passe est conçue avec trois variables par fichier. On peut aisément modifier cela :

pour le fichier EVENT1, simplement lire plus de variables (NO_ID et DATE doivent cependant être présents avec ces noms) pour le fichier EVENT2

s'assurer que le premier élément lu est l'identificateur de cas (comme NO_ID) et que le deuxième élément contient la DATE de l'évènement puis modifier partout où le chiffre « 3" apparait ci-dessous par le nombre de variables contenues (id et date incluses) dans le fichier EVENT2 enfin, modifier les formats de lecture

Comment NE PAS changer les noms EVENT1 et EVENT2

SEULEMENT CHANGER le nom entre guillemets (name='abc.def...')

ET la valeur de LRECL (longueur maximale d'une ligne de données)

```
comment *****  
file handle EVENT1/name='$user.test.EVENT1'/lrecl=6  
comment *****  
file handle EVENT2/name='$user.test.EVENT2'/lrecl=7
```

INPUT PROGRAM

Comment NVAR1 contient le nombre de variables du fichier
EVENT 1 NVAR2 contient le nombre de variables du fichier
EVENT2

```
comment *****  
COMPUTE N VAR 1=3  
comment *****
```

[252]

```
COMPUTE NVAR2=3  
LEAVE NVAR1, NVAR2
```

```
Comment finde2 vaut 1 lorsque le fichier 2 est a sa fin (EOF)  
compute finde2=0  
LEAVE finde2
```

```
Comment NONLU contient les valeurs par défaut pour les cas  
sans information pertinente sur le fichier 2 (ici, il est mis a -1)  
LU contient les dernières valeurs lues sur le fichier2  
LUAVA contient les avant-dernières (lu-avant) valeurs lues sur  
le fichier2
```

```
Comment INITIALISATION
```

```
comment *****  
mettre la valeur de NVAR2 dans la parenthèse  
vector nonlu lu luava écrit #t (3)
```

```
compute findecas=1
```

```
loop #i=1 to nvar2  
+ compute nonlu(#i)=-1  
+ compute luava(#i)=0  
+ compute lu(#i)=0  
end loop
```

```
comment *****
```

LEAVE NONLU 1 TO NONLU3.LUAVA1 TO LUAVA3, LUI
TO LU3

comment BOUCLE PRINCIPALE

LOOP

+ do if (findecas eq 1)

comment lecture d'un cas du fichier EVENT1

comment *****

+ data list file=EVENT1 /no_id,date,y (3f2.0)

[253]

+ compute findecas=0

comment *****

+ LEAVE NO_ID to Y, FINDECAS

+ end if

comment on réglé pour commencer les cas ou le fichier EVENT2
est épuisé

do if (finde2 eq 1)

do if (no_id eq luaval)

do if (date ge luava2)

do if ((no_id eq lu1) and (date 1t lu2))

loop #i=1 to nvar2

compute escrit(#i)=luava(#i)

end loop

compute findecas=1

end case

end if

```
end if
end if
do if (findecas ne 1)
do if ((no_id eq lu1) and (date ge lu2))
loop #i=1 to nvar2
compute escrit(#i)=lu(#i)
end loop
compute findecas=1
end case
else
loop #i=1 to nvar2
compute escrit(#i)=nonlu(#i)
end loop
compute escrit(1)=no_id
compute findecas=1
end case
end if
end if
else
```

comment on réglé maintenant lorsque le fichier 2 n'est pas à sa fin

```
+ DO IF (NO_ID EQ luAVAl)
+ do if (date ge luava2)
+ do if (no_id eq lu1)
```

[254]

```
+ do if (date 1t lu2)
+ loop #i=1 to nvar2
+ compute escrit(#i)=luava(#i)
+ end loop
+ compute findecas=1
+ end case
+ else
comment *****
+ DATA LIST FILE=EVENT2 end=finde2/#t1 TO #t3
(2f2.0,f3.0)
+ do if (finde2 ne 1)
+ loop #i= 1 to nvar2
+   compute luava(#i)=lu(#i)
+   compute lu(#i)=#t(#i)
+ end loop
+ end if
+ end if
+ else
+ loop#i=1 to nvar2
+ compute escrit(#i)=luava(#i)
+ end loop
+ compute findecas=1
+ end case
+ end if
+ else
+ loop #i=1 to nvar2 + compute escrit(#i)=nonlu(#i)
+ end loop
+ compute escrit(1)=no_id
```

```
+ compute findecas=1
+ end case
+ end if
+ ELSE
+ do if (nojd ge lu1)
comment *****
+ DATA LIST FILE=EVENT2 end=finde2/#t1 TO #t3
(2f2.0,f3.0)
+ do if (finde2 ne 1)
+ loop #i= 1 to nvar2 + compute luava(#i)=lu(#i)
+ compute lu(#i)=#t(#i)
+ end loop
+ end if
+ else
+ loop #i=1 to nvar2
+ compute ecrit(#i)=nonlu(#i)
```

[255]

```
+ end loop
+ compute ecrit(1)=no_id
+ compute findecas=1
+ end case
+ end if
+ END IF
end if
```

```
END LOOP
END INPUT PROGRAM
```

comment finir par un SAVE OUTFILE= ...

avec soit un **KEEP**

(garder no_id et autres var lues sur EVENT1 et Ecrit1 à Ecrit??)
ou un **DROP** (nonlu1 to lu??. findecas, finde2)

comment on peut également terminer par un **WRITE** en ne gardant que les variables du **KEEP** ci-dessus

[256]

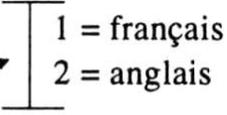
Annexe

Illustration des jonctions de type a, b, c et d

Jonction de type A :

EXEMPLE : Création d'une variable DEJAFRAN qui indique si le répondant a déjà travaillé en français (fichier de type 2).

NO_ID	DATDEB	DATFIN	LANG
1	1	5	2
1	10	20	1
1	30	50	2
2	16	45	2
3	4	10	1



 1 = français
 2 = anglais

On fait... (avec SPSSX 2.2 ou mieux)

```
DO IF (NO_ID NE LAG(NO_ID,1)) OR
MISSING(LAG(NO_ID,1))
COMPUTE DEJAFRAN=0
.ELSE
IF (LAG(FRAN,1) EQ 1)
COMPUTE DEJAFRAN=1
END IF
LEAVE DEJAFRAN
```

On obtient...

NO_ID	DATDEB	DATFIN	LANG	DEJAFRAN
1	1	5	2	0
1	10	20	1	0
1	30	50	2	1
2	16	45	2	0
3	4	10	1	0

Note : La variable sujette au LAG doit être numérique.

[257]

Jonction de type B :

EXEMPLE : Joindre deux fichiers parallèles, i.e. où il y a une correspondance un à un entre les enregistrements des deux fichiers (fichier de type 1)

On a...

Fichier no 1					Fichier no 2				
NO_ID	FICHE	X1	X2	X3	NO_ID	FICHE	X4	X5	X6
1	1	1	4	2	1	2	23	45	1
2	1	0	6	3	2	2	12	52	0
3	1	0	2	2	3	2	4	12	1
4	1	1	9	3	4	2	9	23	0
5	1	0	2	1	5	2	30	36	0

On fait... (avec SPSSX 2.2 ou mieux)

FILE HANDLE FICHE 1 /NAME='...'

FILE HANDLE FICHE2 /NAME='...'

MATCH FILES FILE = FICHE1 / FILE = FICHE2 / BY NO_ID

On obtient...

NO_ID	FICHE	X1	X2	X3	X4	X5	X6
1	1	1	4	2	23	45	1
2	1	0	6	3	12	52	0
3	1	0	2	2	4	12	1
4	1	1	9	3	9	23	0
5	1	0	2	1	30	36	0

Note : FICHE1 et FICHE2 doivent avoir été créés par un SAVE

[258]

Jonction de type C :

EXEMPLE : Joindre deux fichiers non parallèles, i.e. où il n'y a pas de correspondance un à un entre les enregistrements. Un fichier fournit les « cas » (fichier de type 2), l'autre des variables (fichier de type 1).

On a...

Fichier no 1				Fichier no 2				
NO_ID	FICHE	X1	X2	NO_ID	FICHE	X3	X4	X5
1	1	1	2	1	2	23	45	1
1	1	10	1	2	2	12	52	0
1	1	30	2	3	2	4	12	1
2	1	16	2					
3	1	4	1					

On fait... (avec SPSSX 2.2 ou mieux)

```
FILE HANDLE FICHE1 /NAME=\\... '
```

```
FILE HANDLE FICHE2 /NAME='.... '
```

```
MATCH FILES FILE = FICHE1 / TABLE = FICHE2 / BY NO_ID
```

On obtient...

NO_ID	FICHE	XI	X2	X3	X4	X5
1	1	1	2	23	45	1
1	1	10	1	23	45	1
1	1	30	2	23	45	1
2	1	16	2	12	52	0
3	1	4	1	4	12	1

[259]

Jonction de type D :

EXEMPLE : Joindre deux fichiers événementiels : un fichier contenant la variable dépendante (le ou les emplois en français du répondant) et un fichier de variables indépendantes si celle-ci sont temporellement simultanées ou antérieures à la variable dépendante (l'emploi français du conjoint).

On a...

Fichier de var. dép.:
Emplois fr. du rép.

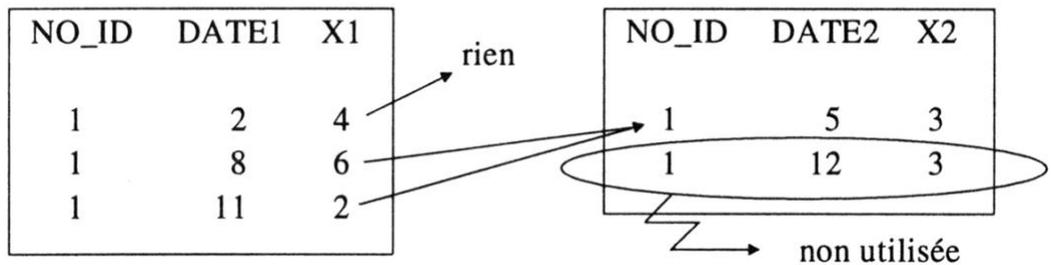
NO_ID	DATE1	X1
1	2	4
1	8	6
1	11	2

Fichier de var. indép.:
Emplois fr. du conj.

NO_ID	DATE2	X2
1	5	3
1	12	3

rien

non utilisée



On fait... comme décrit à la fin du document... On obtient...

NO_ID	DATE1	DATE2	X2	X3
1	2	NAP	4	NAP
1	8	5	6	3
1	11	5	2	3

[260]

[261]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

“Analyse de la musique populaire :
questions méthodologiques.
De la « musique à la radio »
à la « musique des radios ».”

Par Line GRENIER

[Retour à la table des matières](#)

[262]

[263]

La recherche * sur laquelle est basée cet exposé n'a été amorcée que tout récemment. La cueillette des données n'ayant pas été entreprise — ce qui devrait se fera en Estrie, à compter de l'automne prochain, si tout va bien — il ne saurait être question pour moi, aujourd'hui, de faire état des problèmes effectifs d'analyse sur lesquels je bute. Mon exposé porte en quelque sorte sur les problèmes d'analyse escomptés, c'est-à-dire ceux que j'ai entrevus depuis la formulation de ce projet en septembre 1989, et qui m'ont conduit à modifier sensiblement l'objet même de cette recherche. Initialement, l'objet d'étude était la musique à la radio ; il est devenu la musique des radios. J'aimerais vous faire part du cheminement dont ce nouvel objet est la résultante et, plus particulièrement, des réflexions théoriques et méthodologiques qui ont animé mon questionnement, lequel a comme point de départ la musique populaire.

Comment accéder à la musique populaire ?

L'interrogation à la base de mes recherches peut être formulée comme suit : comment analyser la musique sans par ailleurs la réduire à quelqu'exposant social ? Plus particulièrement, comment rendre compte des propriétés distinctes de la musique populaire en tant que produit culturel spécifique participant à la production même du social [264] et du « populaire » ? Cette question en appelle une autre, préalable : « où » est la musique populaire ? où par quelle voie peut-on avoir y accès concrètement ?

* L'auteure tient à préciser que depuis la présentation de cette communication, son programme de recherche a changé. Il ne porte plus sur la musique des radios, mais plutôt sur la chanson au Québec. Informée par les considérations théoriques et méthodologiques esquissées dans ce texte, la recherche est consacrée à la genèse de la chanson comme forme sociale de musique.

Pour accéder concrètement à un phénomène dont on veut faire l'analyse, tout chercheur se doit de quelque manière de réduire ce phénomène pour le construire comme objet. Les chercheurs en musique populaire accèdent généralement à la musique populaire par trois principales voies, et tendent à privilégier trois stratégies distinctes de réduction de l'objet.

La première consiste à y accéder par le son, en postulant que les propriétés spécifiques de la musique populaire résident dans ses composantes sonores. Cela a longtemps signifié l'analyse du produit endisqué, de la forme audible d'une musique (et non sa forme lisible — la partition). Mais depuis quelque temps, l'on s'est rendu compte qu'une même pièce connaît souvent de multiples versions sonores qui ne s'avèrent pas nécessairement identiques : la chanson sur disque, le vidéo-clip, et la performance en spectacle différent, parfois légèrement, parfois énormément. Cette même constatation oblige donc aussi à se questionner sur les principes de clôture de l'objet d'analyse : les composantes sonores sont-elles dissociables des composantes visuelles ? sont-elle même plus fondamentales ? si oui, à quel niveau ? Mais qu'il soit question de son et/ou d'image — pour simplifier la chose — la stratégie de réduction reste la même : elle est centrée sur ledit objet musical et ses propriétés intrinsèques. La seconde voie consiste en un accès par le sens : on cherche les caractères distinctifs de la musique populaire au niveau des sens, significations et « plaisirs » qu'elle prend et/ou que lui accordent créateurs et auditeurs. Que les recherches mettent l'accent sur les artistes, les techniciens, les producteurs, les critiques ou les auditeurs, la réduction analytique est centrée sur lesdits sujets musicaux. Enfin, la troisième voie met l'accent sur les conditions sociales, économiques, politiques, technologiques, etc. dans lesquelles sons et sens évoluent. On considère ainsi que les conditions de production, diffusion et réception sont porteuses des traits distinctifs d'une chanson ou d'un genre musical donné. Que l'analyse focalise sur les dimensions touchant la technologie, la réglementation, la mise en marché, l'organisation industrielle [265] ou le marketing, l'économie politique informe la stratégie de réduction ici privilégiée.

Dans la mesure où elles sont issues d'épistémologies différentes, qu'elles informent des problématiques théoriques parfois contradictoires et qu'elles impliquent le recours à des techniques d'analyse prétendument rivales, ces stratégies de réduction — qu'on

pourrait croire complémentaires — s'avèrent en fait mutuellement exclusives. Le principe de réduction mis en œuvre, les autres dimensions ne sont pas nécessairement évacuées, mais elles sont reléguées au rang de « facteurs » secondaires. Un examen attentif de ces trois stratégies permet de constater qu'elles affichent néanmoins certains points communs ou zones de convergences.

Ainsi, l'on tend généralement à présumer qu'en dépit de ses multiples actualisations concrètes, le phénomène musical à l'étude demeure stable. On aborde les sons de la même manière qu'il s'agisse d'un disque, d'un spectacle ou d'un vidéo clip ; l'on aborde les processus symboliques ou signifiants de façon similaire quelles que soient les modalités effectives de l'audition et de l'écoute ; et l'on aborde les rapports de production à l'aide de la même grille d'analyse indépendamment du secteur d'activité privilégié. De plus, il semble que lorsqu'on étudie la musique populaire dans son contexte (ce que toutes ces stratégies visent à faire, chacune à leur manière), cela tend à revenir à analyser la manière dont les dimensions contextuelles (« extra-musicales ») affectent les sujets musicaux dans leur rapport à la musique qui elle, étrangement, paraît pour l'essentiel imperméable à ces variations. Ainsi, tout en étant conçues pour rompre avec les approches autonomistes, ces stratégies tendent involontairement à reconduire l'idée de l'existence d'une sorte d'essence immuable de la musique populaire dont la nature — sonore, symbolique, technologique, politique, ou culturelle — reste l'objet de controverses.

Mais peut-on procéder autrement ? Comment accéder concrètement à la musique populaire tout en évitant d'une part que le principe de réduction privilégié induise a priori quelque essentialisme, et d'autre part, que sa complexité soit indûment ramenée à la juxtaposition d'une ensemble de dimensions (sons, sens et conditions de production) dont la chercheuse doit en quelque sorte réaliser la sommation [266] « factorielle » — comme si la « magie » de la musique populaire ou de quelque autre phénomène vivant n'échappait pas, par définition, à ce genre d'approche ? La réponse oblige, selon moi, à un retour théorique sur le phénomène à l'étude : qu'est-ce que la musique dite populaire ? La question a déjà fait couler beaucoup d'encre sans que par ailleurs l'on ait pu parvenir à en produire une définition valable. Cette difficulté est notamment attribuable au fait que l'on tend souvent à s'enfermer dans le qualificatif « populaire » — l'entreprise conceptuelle se transformant

vite en bataille politique — ainsi, bien entendu, qu'à la polymorphie de ce qu'on appelle « musique » populaire — la définition ne pouvant rendre compte des multiples formes qu'elle prend dans divers espaces et temps sociaux. Mais ces problèmes définitoires contiennent peut-être en eux-mêmes l'amorce d'une solution : plutôt que de prendre pour acquise la musique populaire et se demander sur cette base comment y avoir accès, ne pourrait-on se questionner sur son mode d'objectivation sociale, c'est-à-dire ce par quoi la musique populaire est conçue et produite comme telle dans une société donnée, à un moment donné de son histoire ?

Hypothèses théoriques générales

Un retour donc à la théorie qui passe, dans mon cas, par la formulation d'une hypothèse maîtresse : afin de cerner la musique populaire comme produit culturel spécifique contribuant à la production même du social et du populaire, l'on doit poser l'existence d'un mode social d'objectivation de la musique. Ce mode social d'objectivation diffère des modes d'objectivation acoustique, symbolique et politique (dont rendent compte respectivement les trois stratégies de réduction dont j'ai fait état il y a peu) et prévaut concurremment à ces derniers. Pour en définir la particularité, je m'inspire notamment des travaux de Hennion et de Middleton et extrapole sur la base de certaines des propositions théoriques qu'ils ont mises de l'avant.

Ainsi, à la manière du sociologue français Antoine Hennion (1989), l'on peut faire l'hypothèse que ce qu'on appelle musique est la résultante d'un processus d'itération constante de pratiques socioculturelles spécifiques par lesquelles sont co-produits des objets et des sujets musicaux et les rapports qui rendent possible leur production [267] réciproque. J'ajouterais, pour ma part, que la définition concrète de ce qu'est et de ce qui prévaut comme musique populaire dans une société donnée, constitue l'enjeu des rapports entre les divers groupes participant à sa production. Cette définition implique la confrontation incessante de points de vue et d'usages, d'objets et de sujets, qui s'élaborent par différenciation.

Comme le souligne à juste titre le musicologue britannique Richard Middleton (1990), la musique populaire ne constitue en fait qu'une des tendances (parmi les plus actives) du « champ musical » dans son ensemble. Dès lors, l'on peut poser que la musique populaire se définit concrètement par sa confrontation à d'autres musiques (présument non-populaires) et qui plus est, en tant de « musique », à des non-musiques (qu'on désigne usuellement comme bruits, sons, paroles, etc.). Ce processus s'opère non seulement au plan de la définition des « objets » populaires mais aussi des « sujets » : les « artistes » populaires et les amateurs/fans de ces musiques se définissent par différenciation d'autres artistes et d'amateurs préférant d'autres musiques. Ces rapports sociaux et ces processus procèdent notamment de la construction sociale d'un ensemble de « lieux de différences » (fondées sur des catégories tel que âge, sexe, langue, etc.) qui sont aussi « lieux de pouvoir » : loin de refléter ces principes sociaux de différenciation ou d'altérité, la musique — populaire, notamment — contribue à leur production même. L'on pourrait ainsi cerner la spécificité de la musique populaire sur la base de l'écart, de l'asymétrie relative — expression empruntée à Raymond Williams (1980) — existant entre les lieux de différence/pouvoir construits dans et par elle et ceux produits par ailleurs dans la société.

De la radio comme « terrain »

Posant cette problématique en guise de toile de fond, le choix des voies devant permettre d'accéder à l'objet « musique populaire » est désormais motivé par d'autres critères que le son, le sens ou les conditions de production. Comment, où et quoi observer de manière à cerner les propriétés empiriques de ce que théoriquement j'appelle l'objectivation sociale de la musique ? Il s'agit en fait de rechercher un « terrain » propice, un terrain où s'opère la rencontre obligée de [268] pratiques, points de vue et usages concurrents par lesquels s'opère la production « différentielle » de la musique populaire. L'un de ces terrains privilégiés me semble être la radio. En effet, la radio est, pour reprendre la désormais célèbre formule de Hennion (1986), le médium par excellence, qui transforme tout ce qu'il emprunte afin de se produire lui-même ; elle joue aussi, et ce, depuis ses tous débuts, un rôle clé

dans la production et la diffusion de divers genres musicaux, tant « populaires » que « classiques ».

Le terrain était donc choisi : la radio. En raison de la centralité de la musique à la radio FM, j'opte pour ce genre de stations ; la recherche sera réalisée en Estrie car — outre le fait que j'y habite — cela était cohérent avec une autre hypothèse théorique relative à l'encrage au plan local des processus de différenciations. Comme j'ai pu le constater en réalisant une revue de la littérature pertinente sur le sujet, telle qu'on la pratique usuellement — et telle que je m'apprêtais à la pratiquer moi-même — l'analyse de la musique à la radio consiste en l'analyse des musiques populaires constitutives de la programmation musicale d'une ou de plusieurs stations. L'objet « musique populaire » est ici synonyme des chansons qui font partie des « playlists » des stations. L'on examine alors les combinaisons de chansons qui font l'objet de ce que le diffuseur considère être la partie musicale de sa programmation (ce qui correspond aussi aux sections de « contenu musical » incluses dans la promesse de réalisation dont est assortie sa licence) ; il appert indéniable, en effet, que l'ordre séquentiel d'apparition des chansons est tout aussi important que le choix même des sélections unitaires. Description et analyse de ces blocs musicaux (d'une durée générale de 15 min.) suivant les genres musicaux, les interprètes, la langue privilégiée, etc., sont aussi fréquemment accompagnées d'entrevues avec les responsables de la programmation, destinées à cerner les motifs sous-jacents aux choix des pièces en fonction du format musical de la station, de son public cible, etc. Cette stratégie méthodologique, très largement utilisée, a certes ses mérites mais elle repose sur un ensemble de postulats — implicites, pour la plupart — qui ne sont guère conséquents avec les choix théoriques pour lesquels j'ai opté, pour les raisons que j'ai brièvement mentionnées plus haut.

[269]

Ainsi, la musique populaire y est traitée comme matériau de base, un « objet musical » pleinement achevé que les radios ne font que « processer », voire diffuser. La seule composante franchement productive attribuée au radiodiffuseur renvoie à la sélection des chansons. Mais là encore il s'agit d'une activité dont le caractère créatif est, pour le moins, relatif ; de nombreux chercheurs et analystes considèrent en effet que les équipes de programmation restent largement à la merci des représentants des maisons de disques et des

distributeurs, lesquels mousseraient seulement les chansons à succès et orienteraient et limiteraient en conséquence, la marge de manœuvre et la gamme des sélections musicales parmi lesquelles les responsables des stations devront faire un choix. Si l'on ajoute à cela, qu'une bonne part de la programmation des stations qui sont membres des réseaux comme Télémédia ou Radiomutuel — c'est le cas de l'Estrie — émane des maisons-mères sises dans les grands centres (voire Montréal), l'on conclut aisément que la radio n'est en fait qu'un diffuseur, non un producteur en matières de musique populaire. Cette conclusion me semble partielle et partielle. Partiale, parce qu'elle véhicule une conception de la musique populaire qui en fait le monopole de l'industrie du disque et parce qu'elle subordonne l'industrie radiophonique, ses intérêts et son rôle eu égard à la musique populaire, à ceux de cette autre industrie. La conclusion est partielle puisqu'elle n'admet a priori qu'une seule forme concrète à la musique populaire, le disque ou la chanson de format 3 minutes et en déduit les catégories pertinentes qui seront appliquées à l'analyse de toute musique populaire.

Aussi, bien que l'on ait depuis longtemps reconnue l'importance de la musique populaire pour la radio, reste encore à reconnaître le rôle des radiodiffuseurs dans la production de la musique populaire, et plus particulièrement dans la production d'une forme sociale spécifique de musique populaire, soit la musique des radios.

Du terrain à la forme musicale

Dès lors, de terrain propice pour l'étude du mode d'objectivation sociale de la musique, la radio peut être vue comme le lieu et le mode [270] de production d'une forme sociale spécifique de musique : la musique des radios.

Elle est l'une des formes issues de l'industrialisation de la musique. Mais de cette industrialisation n'a pas résulté l'émergence d'une industrie de la musique unique, homogène et toute-puissante, mais plutôt un ensemble d'industries ayant des intérêts, des sphères de compétence et des marchés distincts mais qui participent toutes, chacune à leur façon, à la production de la musique. L'industrie du

disque est certes l'une des industries les plus influentes mais elle n'est pas la seule : on ne saurait négliger l'industrie du spectacle, l'industrie cinématographique et de la vidéo, ni l'industrie radiophonique.

L'on débat depuis longtemps des effets de l'industrialisation sur la dite qualité des produits musicaux prétendument devenus simples marchandises, ou de son potentiel émancipatoire relatif à l'accessibilité accrue aux moyens de production. Mais, comme l'a souligné Simon Frith (1987) ces débats ont contribué à reproduire une vision tronquée du processus d'industrialisation de la musique, populaire notamment. Ce processus ne constitue pas quelque mécanique le long de laquelle la musique cheminerait, perdant au fil du « processage » technique et commercial, l'authenticité qui la caractérisait supposément au point de départ. Dans ses formes industrialisées, la musique n'existe pas hors des complexes processus dont elle est le produit, la résultante même.

Ces remarques relatives à l'industrialisation de la musique sont importantes car elles se doivent d'informer une approche sociologique de la production de la musique dans et par la radio. Qu'aurait donc de particulier la musique des radios ? Contrairement à la forme sociale dominante produite par l'industrie du disque, la musique des radios ne s'actualise que très accessoirement au plan visuel ou kinésique ; elle est observable sous la forme de continua sonores (de « sets ») qui, en tant que musique, n'ont aucune valeur commerciale ou d'échange pour les consommateurs. La musique des radios ne circule pas sur le marché des marchandises culturelles musicales et n'a d'existence réelle que dans et par les ondes. Elle est certes produite en fonction d'un public — qu'elle construit ce faisant — [271] mais elle n'a de valeur commerciale que pour les publicitaires qui en sont, en fait, les principaux consommateurs.

Bref, une analyse de la musique des radios ne prend pas pour acquis la nature ni les modalités concrètes dudit contenu musical : il est l'objet même de la recherche. À titre d'hypothèse, il s'agirait du produit hétéronome et changeant d'une ensemble de « logiques » diverses (économiques, commerciales, politiques et culturelles, par exemple) au fondements de pratiques non moins diversifiées (marketing, animation, comptabilité, programmation, mise en ondes, etc.) qui combinent ce que l'on appelé habituellement des éléments musicaux et non-musicaux (paroles, bruits, sons, etc.).

Méthodologiquement parlant, cela suppose un bon nombre de réaménagements. L'accès à la musique des radios s'opèrent notamment via les continua sonores produits par les pratiques radiophoniques concurrentes des diverses stations. Donc, tout ce qui est mis en ondes et que les producteurs/diffuseurs considèrent comme étant le « son » propre de leur station, constitue la forme empirique sous laquelle se donne la musique des radios. L'ensemble des éléments constitutifs de la programmation doit conséquemment être pris en compte, y inclus les chansons, mais aussi les publicités, les paroles des annonceurs, les indicatifs des programmes et des stations, etc. Les unités descriptives de la musique doivent aussi être repensés car il ne saurait être question de ne retenir que les unités discrètes (comme les chansons) comme objets musicaux significatifs : le continuum sonore est irréductible à la seule sommation, sur un plan linéaire, de ses composantes. Les paramètres classificatoires usuels paraissent aussi peu satisfaisants : au lieu de ne retenir que les critères comme le genre musical, le type d'interprétation, etc. qui sont majoritairement calqués sur la forme sociale dominante, il faut songer à d'autres critères, cohérents avec les propriétés mêmes de ce mode de production musicale : normes électriques de mise en ondes, « cross-talk » phrase lengths, « off-sounds — on-sounds », fond — devant, etc.

Comme vous pouvez le constater, cette réorientation de l'objet de ma recherche soulève pour le moment plus de questions qu'elle ne fournit de réponses. J'espère seulement que cet exposé aura suggéré quelques pistes de recherche et de réflexion. Je considère [272] pour ma part qu'en replaçant la musique dite populaire dans le champ musical d'ensemble, et en admettant l'existence d'un mode d'objectivation social du musical, il est possible de reconnaître l'existence d'une pluralité de formes sociales de la musique. Ces hypothèses constituent la trame de fonds d'un projet qui vise, en focalisant sur la musique des radios, à jeter un éclairage original — espérons fécond — sur la manière dont les radiodiffuseurs, par le biais d'incessants processus de différenciation du musical et du non musical, créent leur propre « objets sonores » et ce faisant, produisent une musique qui leur est propre, qui devient partie intégrante de l'espace culturel familier de leurs auditrices et auditeurs, mais qui contraste aussi avec celle que produisent leurs compétiteurs. Et l'on viendra me dire

après cela que la musique populaire, c'est un tout homogène et parfaitement standardisé !!!

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

FRITH, Simon (1988), « The Industrialization of music », *Music for Pleasure*, New York : Routledge.

HENNION, Antoine (1988), *Comment la musique vient aux enfants. Une anthropologie de l'enseignement musical*, Paris : Anthropos.

MIDDLETON, Richard (1990), *Studying Popular Music*, Milton Keynes : The Open University Press.

WILLIAMS, Raymond (1981), *Cultures*, Londres : Fontana.

[273]

Chantiers sociologiques et anthropologiques.
Actes du 58^e colloque de l'ACSALF 1990.

Table des matières

André Turmel, “*Présentation.*” [7]

Raymond Morris, “*Les conventions littéraires de l'écriture sociologique au Québec et au Canada Anglais.*” [13]

Eric Alsène, “*Impact des nouvelles technologies et structure de gestion du changement technologique.*” [25]

Alain Marchand et Marcel Simard, “*Les facteurs organisationnels et psychosociaux influençant l'implication des contremaîtres dans la prévention des accidents du travail.*” [43]

Guy Fréchet, Simon Langlois et Michel Bernier, “*Mouvements d'entrée et de sortie sur le marché du travail et précarité de l'emploi.*” [57]

Françoise-Romaine Ouellette et Renée B.-Dandurand, “*Représentations de la parenté et du soutien dans trois quartiers montréalais.*” [81]

Germain Dulac, “*Études féministes/études masculines.*” [101]

Jean-Claude Bernheim, “*Police et pouvoir d'homicide.*” [119]

Denis Allard, “*Évaluation analytique du programme de santé au travail dans le réseau public des DSC : hypothèses de travail.*” [147]

François Béland, “*Les hommes et les femmes, jeunes et âgés, et l'utilisation des services médicaux.*” [181]

[274]

Michel de Sève, “*La mesure des effets d'inégalités et de discrimination avec des rapports purifiés,*” [197]

Jean Renaud et Alain Carpentier, “*Datation des événements dans un questionnaire et gestion des bases de données.*” [231]

Line Grenier, “*Analyse de la musique populaire : questions méthodologiques. De la « musique à la radio » à la « musique des radios »*” [261]